

Mars 2021

BUDGET

2021
2022

UN QUÉBEC RÉSILIENT ET CONFIANT

PLAN

BUDGÉTAIRE

ERRATUM : En page A.25, la légende du graphique A.9 indiquait des millions de dollars. Or, il s'agit de milliards de dollars. La correction a été apportée dans le présent document le 14 avril 2021.

ERRATUM : En page A.25, la légende du graphique A.9 indiquait des millions de dollars.
Or, il s'agit de milliards de dollars.

Budget 2021-2022
Plan budgétaire

Dépôt légal – 25 mars 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-88873-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2021

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Renforcer notre système de santé

Section C

Appuyer la réussite scolaire et les jeunes

Section D

Accélérer la croissance et la transition
vers la nouvelle économie

Section E

Soutenir les Québécois

Section F

Assurer l'équité

Section G

L'économie du Québec

Section H

La situation financière du Québec

Section I

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

| | |
|--|-------------|
| Sommaire..... | A.3 |
| 1. Un Québec résilient et confiant..... | A.7 |
| 1.1 Renforcer notre système de santé..... | A.8 |
| 1.2 Appuyer la réussite scolaire et les jeunes | A.9 |
| 1.3 Accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie | A.10 |
| 1.4 Soutenir les Québécois..... | A.13 |
| 1.5 Assurer l'équité | A.14 |
| 1.6 Augmenter et accélérer les investissements dans les infrastructures publiques..... | A.15 |
| 2. La situation économique du Québec | A.17 |
| 2.1 Le redémarrage de l'économie du Québec est amorcé | A.17 |
| 2.2 Les ménages, les entreprises et les gouvernements appuieront la relance économique..... | A.19 |
| 2.3 L'année 2022 marquera le retour du marché du travail au plein emploi..... | A.20 |
| 3. La situation financière du Québec | A.23 |
| 3.1 Un rebond de l'économie qui se répercute sur les finances publiques..... | A.23 |
| 3.2 Assurer la reprise économique avant le retour à l'équilibre budgétaire | A.24 |
| 3.3 Le retour à l'équilibre budgétaire | A.25 |
| 3.4 Le cadre financier | A.26 |
| 3.5 Les efforts de réduction de la dette | A.30 |
| ANNEXE : Perspectives économiques..... | A.33 |

SOMMAIRE

Depuis maintenant un an, le Québec doit composer avec des défis sanitaires et économiques sans précédent, engendrant des répercussions majeures sur sa situation économique et financière¹.

À l'instar de l'économie mondiale, la croissance économique du Québec a subi un choc majeur.

- Pour l'ensemble de l'année 2020, le produit intérieur brut (PIB) réel mondial s'est replié de 3,5 %. En comparaison, il avait fléchi de 0,1 % en 2009 lors de la crise financière.
- Le Québec a enregistré une diminution de 5,2 % du PIB réel pour l'ensemble de l'année 2020, tandis que le recul a été de 5,4 % au Canada.

L'arrivée de la deuxième vague de la COVID-19 a entraîné beaucoup d'incertitude et a nécessité, à nouveau, de faire des choix difficiles, mais nécessaires, pour protéger les Québécois. Le gouvernement a poursuivi ses efforts pour gérer la crise sanitaire tout en soutenant l'économie.

Ces efforts collectifs portent fruit.

- La progression de la vaccination devrait permettre de poursuivre l'assouplissement des restrictions sanitaires. L'immunité à venir d'une proportion importante de la population permet d'espérer une reprise de l'ensemble des activités économiques.
- Bien que l'économie ait été considérablement ralentie en 2020, les perspectives économiques pour 2021 et pour 2022 laissent entrevoir une reprise économique vigoureuse. Un rebond de l'activité économique de 4,2 % est attendu au Québec en 2021. L'année 2022 marquera le retour du marché du travail au plein emploi.

□ Un Québec résilient et confiant

Bien que résolument tourné vers la lutte contre la pandémie, le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021* marque le retour sur la trajectoire de la croissance qui caractérisait le Québec jusqu'au début de 2020. Des investissements de 15,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026 sont prévus pour un Québec résilient et confiant.

En santé, le gouvernement agit à la fois pour vaincre la crise sanitaire et pour renforcer les services de manière pérenne. La pandémie a permis d'opérer un virage durable dans les façons de faire, notamment avec l'utilisation plus intensive de la télémédecine ou encore la vaccination par les pharmaciens.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données budgétaires disponibles au 22 février 2021 ainsi que sur les données économiques disponibles au 12 mars 2021. Les données budgétaires présentées pour 2020-2021 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2021-2022 à 2025-2026 sont des prévisions et celles pour les années subséquentes sont des projections.

— Des investissements de 10,3 milliards de dollars sont prévus pour renforcer notre système de santé.

Les jeunes Québécois ont été particulièrement touchés par la pandémie, à la fois sur les plans financier, physique, mental et social.

— Dans le cadre du présent budget, le gouvernement met au cœur de ses priorités un appui additionnel à l'égard des jeunes de 1,5 milliard de dollars d'ici 2025-2026 afin de s'assurer que chaque jeune est en mesure de développer son plein potentiel, notamment à l'égard de la réussite scolaire.

Le gouvernement maintient les objectifs qu'il s'est donnés en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique à long terme du Québec. Ses efforts visent à stimuler l'investissement et à améliorer la productivité dans toutes les régions du Québec afin d'accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie.

— Des initiatives de 4,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026 sont prévues à cet effet.

De plus, afin de soutenir les Québécois, une somme de 1,0 milliard de dollars est prévue d'ici 2025-2026, notamment à l'égard du logement social et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Enfin, le gouvernement entend poursuivre ses actions visant à assurer l'intégrité et l'équité du régime fiscal. Il s'agit d'une valeur fondamentale qui repose sur le fait que tous devraient faire leur juste part et que chacun devrait recevoir ce qui lui est dû.

— À cet égard, le gouvernement agira notamment afin de s'assurer que la TVQ est perçue à l'égard des biens en provenance de l'étranger par l'entremise d'entrepôts de distribution.

TABLEAU A.1

Impact financier des mesures du budget 2021-2022
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total | Section de réf. |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------------|
| Renforcer notre système de santé | -1 706 | -2 915 | -1 406 | -1 424 | -1 431 | -1 441 | -10 322 | B |
| Appuyer la réussite scolaire et les jeunes | -80 | -521 | -392 | -225 | -126 | -120 | -1 462 | C |
| Accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie | -980 | -1 509 | -701 | -441 | -227 | -183 | -4 041 | D |
| Soutenir les Québécois | -87 | -329 | -226 | -128 | -105 | -103 | -977 | E |
| Assurer l'équité | — | 95 | 148 | 387 | 699 | 500 | 1 829 | F |
| TOTAL | -2 853 | -5 179 | -2 576 | -1 830 | -1 189 | -1 346 | -14 973 | |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ **Assurer la reprise économique avant le retour à l'équilibre budgétaire**

Étant donné la forte incertitude qui persiste, le gouvernement veut s'assurer d'une reprise durable de l'économie avant de mettre en place un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

— Ainsi, les efforts de résorption du déficit budgétaire seront mis en œuvre lorsque le Québec aura retrouvé le plein emploi.

Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu en 2027-2028. Malgré les déficits prévus, le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations pour réduire la dette et assurer l'équité intergénérationnelle.

Pour 2020-2021, le déficit budgétaire prévu demeure à 15 milliards de dollars, soit le même niveau qu'en novembre 2020. Il diminuera graduellement par la suite, se situant à 12,3 milliards de dollars en 2021-2022 et à 8,5 milliards de dollars en 2022-2023.

— La crise actuelle laissera le Québec avec un déficit structurel de l'ordre de 6,5 milliards de dollars annuellement.

Le ratio de la dette nette au PIB passera de 39,9 % au 31 mars 2020 à 45,0 % au 31 mars 2021.

La pandémie a durement touché l'économie et les finances publiques. L'arrivée des vaccins, l'engagement des Québécois et les efforts du gouvernement permettent d'entrevoir l'avenir avec confiance.

1. UN QUÉBEC RÉSILIENT ET CONFIANT

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021* marque un retour vers le chemin de la croissance. Les investissements de 15,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026 prévus à cet effet se déclinent selon les cinq grands thèmes suivants :

- renforcer notre système de santé;
- appuyer la réussite scolaire et les jeunes;
- accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie;
- soutenir les Québécois;
- assurer l'équité.

1.1 Renforcer notre système de santé

Depuis mars 2020, des actions concrètes ont été mises en œuvre, notamment par l'acquisition d'équipements de protection et l'octroi de primes au personnel de la santé, les tests de dépistage et la campagne de vaccination. Le gouvernement a également posé des gestes qui ont permis au réseau de mettre en place des changements importants et qui auront un impact durable sur l'offre de soins et de services en santé, par exemple l'utilisation plus intensive de la télémédecine ou encore la vaccination par les pharmaciens.

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021* renforce l'action du gouvernement en confirmant le prolongement des mesures annoncées depuis mars 2020 pour vaincre la crise sanitaire. De plus, il met en place une série d'initiatives visant à rehausser les services en santé afin :

- de renforcer les services pour les aînés;
- d'améliorer l'accès aux services médicaux de première ligne et de répondre aux besoins des personnes vulnérables;
- d'accroître l'offre de services en santé mentale de même que les services offerts aux jeunes en difficulté.

Les initiatives visant à renforcer le système de santé québécois totalisent 10,3 milliards de dollars d'ici 2025-2026, soit :

- 7,0 milliards de dollars pour vaincre la crise sanitaire, dont 750 millions de dollars annuellement pour améliorer de manière durable les soins en santé;
- 2,0 milliards de dollars pour renforcer les services pour les aînés;
- 1,3 milliard de dollars pour rehausser les soins et les services en santé.

En incluant les initiatives présentées lors du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020, les montants totaux investis pour renforcer notre système de santé s'élèvent à 15,2 milliards de dollars.

TABLEAU A.2

Impact financier des initiatives pour renforcer notre système de santé (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Vaincre la crise sanitaire | -1 706 | -2 334 | -750 | -750 | -750 | -750 | -7 040 |
| Renforcer les services pour les aînés | — | -317 | -392 | -410 | -417 | -427 | -1 961 |
| Rehausser les soins et les services en santé | — | -264 | -264 | -264 | -264 | -264 | -1 321 |
| TOTAL | -1 706 | -2 915 | -1 406 | -1 424 | -1 431 | -1 441 | -10 322 |

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Un montant de 165,8 M\$ a été octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2019-2020 pour vaincre la crise sanitaire.

1.2 Appuyer la réussite scolaire et les jeunes

Les jeunes Québécois ont été particulièrement affectés par les bouleversements entraînés par la crise sanitaire. En effet, les élèves et les étudiants ont dû s'adapter aux nouvelles méthodes d'enseignement, ce qui a eu pour effet, pour certains, de diminuer leur motivation et leur performance scolaire.

De plus, plusieurs jeunes ont pu subir une situation d'incertitude face à leur transition vers le marché du travail en raison d'une baisse de possibilités d'emploi ou de stage. À cela se sont ajoutées des limitations nécessaires, mais difficiles, imposées à la pratique d'activités sportives et récréatives.

Ainsi, dans le présent budget, le gouvernement met au cœur de ses priorités un appui additionnel à l'égard des jeunes afin de les accompagner tout au long de leur parcours scolaire, jusqu'à leur insertion professionnelle.

Ces initiatives totalisent 1,5 milliard de dollars d'ici 2025-2026, dont :

- 574 millions de dollars pour soutenir la réussite scolaire;
- 669 millions de dollars pour appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur;
- 107 millions de dollars pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes;
- 113 millions de dollars afin de promouvoir la pratique du sport et du loisir.

TABLEAU A.3

Impact financier des initiatives pour appuyer la réussite scolaire et les jeunes

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Soutenir la réussite scolaire | — | -205 | -167 | -67 | -67 | -67 | -574 |
| Appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur | -60 | -278 | -123 | -103 | -55 | -50 | -669 |
| Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes | — | -16 | -57 | -32 | -1 | -0,2 | -107 |
| Promouvoir la pratique du sport et du loisir | -20 | -22 | -44 | -23 | -3 | -3 | -113 |
| TOTAL | -80 | -521 | -392 | -225 | -126 | -120 | -1 462 |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.3 Accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie

La reprise post-pandémie est source de nombreuses opportunités. Elle est l'occasion pour les entreprises d'adapter leur modèle d'affaires et d'innover, et pour les travailleurs de se requalifier afin de mieux répondre à leurs aspirations et à la réalité de la nouvelle économie. Elle est également l'occasion pour le gouvernement de poursuivre son objectif d'accroître le potentiel économique du Québec à long terme.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit une série d'initiatives totalisant 4,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026, dont 2,8 milliards de dollars pour accélérer la transition vers la nouvelle économie, soit :

- 2,2 milliards de dollars pour accroître la productivité et stimuler l'investissement des entreprises;
- 218 millions de dollars pour créer de la richesse par l'innovation;
- 404 millions de dollars pour appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail;
- 523 millions de dollars pour favoriser le développement économique des régions;
- 137 millions de dollars pour développer de façon durable notre économie;
- 392 millions de dollars pour promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française;
- 193 millions de dollars afin de poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie.

TABLEAU A.4

**Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance
et la transition vers la nouvelle économie**
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Accroître la productivité et stimuler l'investissement des entreprises | -660 | -683 | -239 | -312 | -161 | -120 | -2 175 |
| Créer de la richesse par l'innovation | -136 | -33 | -28 | -10 | -7 | -4 | -218 |
| Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail | — | -140 | -225 | -24 | -8 | -8 | -404 |
| Favoriser le développement économique des régions | -92 | -283 | -106 | -21 | -10 | -10 | -523 |
| Développer de façon durable notre économie | — | -58 | -31 | -23 | -12 | -12 | -137 |
| Promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française | -63 | -148 | -73 | -51 | -28 | -28 | -392 |
| Poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie | -29 | -164 | — | — | — | — | -193 |
| TOTAL | -980 | -1 509 | -701 | -441 | -227 | -183 | -4 041 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les mesures visant à relancer l'économie annoncées en novembre 2020

Le point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2020 a présenté les premières actions concrètes du gouvernement visant à accélérer la relance économique et à améliorer les perspectives économiques du Québec. Ces gestes ont pour but :

- de favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail;
- de stimuler la croissance économique;
- d'accroître la relance verte;
- d'encourager la production québécoise et l'achat local;
- d'accélérer les investissements en infrastructures :
 - Le projet de loi n° 66, qui a été adopté en décembre dernier, intitulé Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, prévoit l'accélération de la réalisation de plusieurs projets, principalement dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des transports routier et collectif.

L'impact financier de ces gestes totalise plus de 1,8 milliard de dollars de 2020-2021 à 2022-2023.

Impact financier des mesures visant à relancer l'économie – Novembre 2020

(en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail | — | -284 | -175 | — | -459 |
| Stimuler la croissance économique | — | -163 | -303 | -12 | -477 |
| Accroître la relance verte | — | — | -200 | -100 | -300 |
| Encourager la production québécoise et l'achat local | — | -75 | -155 | -17 | -247 |
| Accélérer les investissements en infrastructures | — | -73 | -145 | -145 | -363 |
| TOTAL | — | -595 | -978 | -274 | -1 846 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.4 Soutenir les Québécois

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement a posé des gestes importants afin d'aider les Québécois à traverser cette situation hors du commun. Le budget 2021-2022 prévoit d'autres initiatives concrètes pour accompagner les familles et pour aider les personnes ayant des besoins spécifiques.

De plus, le gouvernement souhaite que tous puissent évoluer dans un milieu de vie juste, inclusif, prospère et sécuritaire. C'est pourquoi il mettra en place des initiatives visant à prendre soin des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que des mesures contribuant à l'amélioration du système judiciaire.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement entend donc s'assurer de répondre aux besoins jugés prioritaires pour les Québécois et les collectivités. À cet égard, il prévoit près de 1,0 milliard de dollars d'ici 2025-2026, soit :

- 581 millions de dollars pour répondre aux besoins spécifiques des Québécois par des mesures visant, entre autres, à :
 - offrir des logements abordables,
 - accompagner les familles, notamment en améliorant l'offre de services de garde et la conciliation famille-travail,
 - poursuivre et améliorer le soutien apporté aux femmes,
 - favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services,
 - soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale;
- 397 millions de dollars afin de protéger les victimes d'actes criminels, de lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs et d'améliorer le système judiciaire, notamment en s'assurant que les pratiques judiciaires et policières évoluent afin d'être adaptées à la réalité d'aujourd'hui.

TABLEAU A.5

Impact financier des mesures visant à soutenir les Québécois (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Répondre aux besoins spécifiques des Québécois | -86 | -211 | -138 | -48 | -45 | -53 | -581 |
| Protéger les victimes et améliorer le système judiciaire | -1 | -118 | -88 | -80 | -60 | -50 | -397 |
| TOTAL | -87 | -329 | -226 | -128 | -105 | -103 | -977 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.5 Assurer l'équité

L'équité est une valeur fondamentale qui est au cœur des préoccupations des Québécois. Tous doivent faire leur juste part et chacun doit recevoir ce qui lui est dû. C'est pourquoi le gouvernement entend :

- poursuivre ses actions visant à assurer l'intégrité et l'équité du régime fiscal. Le gouvernement agira notamment afin de s'assurer que la TVQ est perçue à l'égard des biens en provenance de l'étranger par l'entremise d'entrepôts de distribution;
- maintenir la taxe compensatoire des institutions financières;
- faciliter la remise de tous les produits financiers non réclamés aux ayants droit.

Ainsi, le gouvernement prévoit que ces actions se traduiront par des revenus additionnels, à terme, de l'ordre de 500 millions de dollars par année.

TABLEAU A.6

Impact financier des mesures pour assurer l'équité (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Assurer l'équité fiscale | — | 83 | 129 | 150 | 172 | 199 | 733 |
| Maintenir la taxe compensatoire des institutions financières | — | — | — | — | 270 | 277 | 546 |
| Faciliter la remise de tous les produits financiers non réclamés aux ayants droit | — | 12 | 19 | 237 | 257 | 25 | 550 |
| TOTAL | — | 95 | 148 | 387 | 699 | 500 | 1 829 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.6 Augmenter et accélérer les investissements dans les infrastructures publiques

Pour relancer l'économie, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures publiques. Les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) sont donc augmentés de 4,5 milliards de dollars pour atteindre 135,0 milliards de dollars.

Ces investissements majeurs contribueront à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse à long terme en plus de combler l'espace laissé sur le marché de la construction par les projets privés abandonnés en raison de la pandémie.

De manière à contribuer à la relance de l'économie, la mise en œuvre du PQI est par ailleurs accélérée.

— Près de 60 % des investissements du plan décennal auront lieu d'ici les cinq prochaines années.

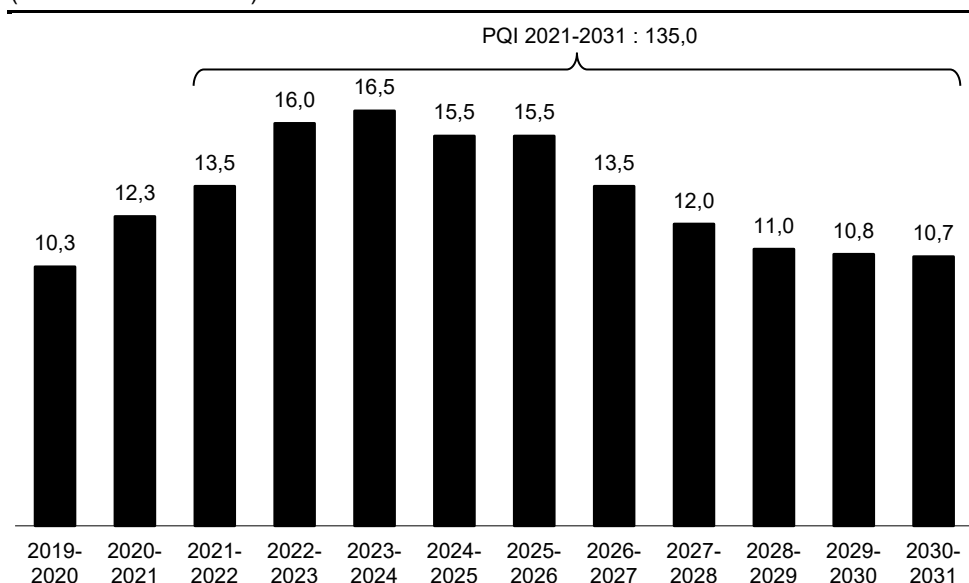
Par ailleurs, le projet de loi n° 66, intitulé Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, a été adopté en décembre dernier.

— En vertu de cette loi, des procédures seront allégées, sans que les normes existantes soient réduites ou modifiées, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructures, notamment des projets d'écoles, de maisons des aînés, d'hôpitaux ainsi que d'infrastructures routières et de transport collectif.

GRAPHIQUE A.1

Investissements annuels dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031

(en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 Le redémarrage de l'économie du Québec est amorcé

À la suite d'un recul sans précédent de 5,2 % du PIB réel en 2020 provoqué par les mesures sanitaires, la reprise économique est amorcée au Québec. L'activité économique devrait progresser respectivement de 4,2 % en 2021 et de 4,0 % en 2022.

Malgré le redémarrage de l'économie depuis mai, les effets de la crise restent présents.

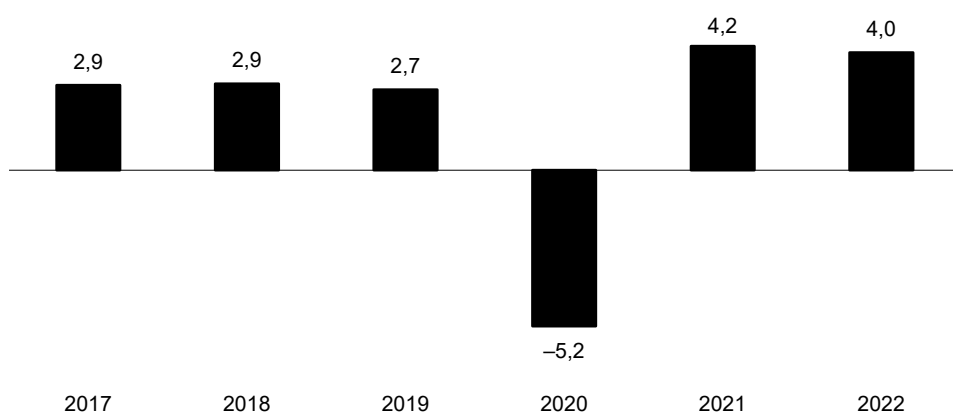
- L'augmentation du nombre de cas de COVID-19 et l'application de mesures sanitaires plus strictes à la fin de l'année 2020 et au début de 2021 freineront temporairement la reprise au premier trimestre.
- Au cours des trimestres subséquents, la croissance économique s'accélénera alors que les restrictions seront allégées. La hausse du PIB réel sera également appuyée par les plans de relance annoncés.
- En outre, la vaccination de la population devrait permettre de poursuivre l'assouplissement des mesures sanitaires.
- L'immunité à venir d'une proportion importante de la population annonce la relance complète des activités économiques.

Un degré d'incertitude très élevé pèse toutefois sur les prévisions. L'évolution de l'économie sera tributaire de la situation épidémiologique, des progrès de la vaccination ainsi que des mesures de soutien et de relance mises en place.

GRAPHIQUE A.2

Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les répercussions de la deuxième vague de COVID-19 sur l'économie du Québec seront moindres

En mars 2020, la pandémie a forcé l'arrêt de toutes les activités non essentielles. Une interruption brusque de la production a été observée dans plusieurs secteurs, dont la construction, la fabrication, les services d'enseignement, l'hébergement et la restauration ainsi que le commerce. Cette suspension des activités s'est traduite par des chutes du PIB réel de 9,4 % en mars et de 14,6 % en avril.

— Malgré une forte reprise de la croissance en mai (+11,8 %), le PIB réel a diminué de 11,9 % au deuxième trimestre de 2020, le plus important repli trimestriel observé depuis le début de la compilation de ces statistiques en 1981.

Bien que la deuxième vague de la COVID-19 ait forcé certaines entreprises à réduire ou à cesser leurs activités, elle devrait entraîner un recul plus modéré à la fin de 2020 et au début de 2021 que lors de la première vague.

— En effet, moins d'industries ont été visées par les fermetures et celles qui ont été les plus touchées par les mesures fonctionnaient déjà à une capacité inférieure à ce qui avait été observé avant la pandémie.

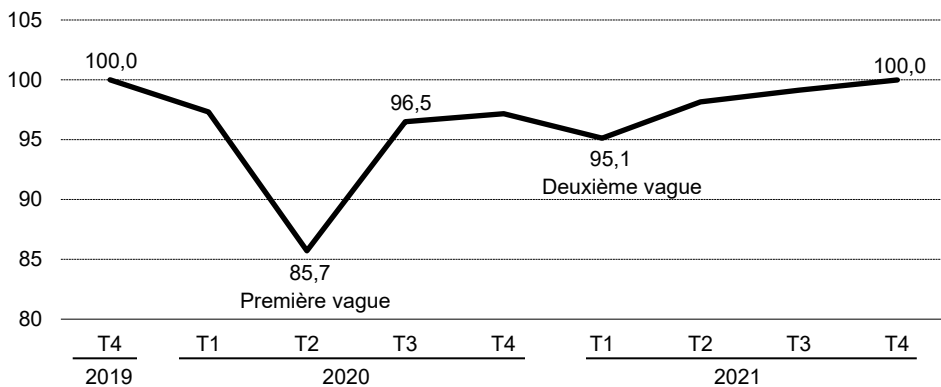
— De plus, les entreprises se sont adaptées au contexte sanitaire, notamment grâce au développement du télétravail et du commerce en ligne.

La croissance s'accroîtra donc au deuxième trimestre de 2021 en fonction de l'évolution épidémiologique. Le PIB réel devrait retourner à son niveau prépandémique à la fin du quatrième trimestre de 2021.

GRAPHIQUE A.3

Évolution de l'activité économique au Québec

(PIB réel, indice, 4^e trimestre de 2019 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 Les ménages, les entreprises et les gouvernements appuieront la relance économique

L'ensemble des composantes du PIB réel se redressera en 2021 et en 2022. Les ménages, les entreprises et les gouvernements seront au cœur de la relance.

- La consommation des ménages et l'investissement résidentiel augmenteront, soutenus notamment par la reprise du marché de l'emploi, par les conditions de crédit qui demeureront accommodantes ainsi que par l'épargne accumulée au cours des derniers trimestres.
- L'investissement non résidentiel des entreprises devrait reprendre. En effet, la réduction de l'incertitude et la hausse de la demande de biens et services inciteront les entreprises à mettre en œuvre leurs projets d'investissement.
- Les plans de relance appuieront la progression des dépenses totales des administrations publiques. De plus, les différents ordres de gouvernement continueront de soutenir les ménages et les entreprises par le biais de transferts.

De son côté, le secteur extérieur ralentira la croissance de l'économie au cours des prochaines années. En effet, les exportations se redresseront, mais à un rythme moins rapide que les importations.

- En 2020, le recul des importations (-13,7 %) a été plus prononcé que celui des exportations (-10,5 %). Le rebond attendu en 2021 sera conséquemment plus important pour les importations. Les exportations seront soutenues par la reprise de l'activité économique mondiale, alors que les importations seront stimulées par la vigueur de la demande intérieure.

TABLEAU A.7

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | Variation | | | Contribution | | |
|--|-------------|------------|------------|--------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Demande intérieure | -3,9 | 5,0 | 4,0 | -4,1 | 5,2 | 4,2 |
| – Consommation des ménages | -5,4 | 5,0 | 4,3 | -3,2 | 3,0 | 2,6 |
| – Investissements résidentiels | 1,0 | 5,5 | 0,9 | 0,1 | 0,4 | 0,1 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | -9,7 | 6,3 | 5,3 | -0,8 | 0,5 | 0,4 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | -0,4 | 4,7 | 3,8 | -0,1 | 1,3 | 1,0 |
| Secteur extérieur | — | — | — | 2,1 | -2,3 | -1,1 |
| – Exportations | -10,5 | 3,1 | 4,5 | -4,8 | 1,4 | 1,9 |
| – Importations | -13,7 | 7,9 | 6,2 | 6,9 | -3,6 | -3,0 |
| Stocks | — | — | — | -3,1 | 1,2 | 0,8 |
| PIB RÉEL | -5,2 | 4,2 | 4,0 | -5,2 | 4,2 | 4,0 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.3 L'année 2022 marquera le retour du marché du travail au plein emploi

Au printemps 2020, la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires ont grandement perturbé le marché du travail.

- Entre le sommet et le creux du cycle économique, c'est-à-dire entre le quatrième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020, l'emploi a diminué de 12,8 %.
- Ainsi, le taux de chômage est passé d'un creux mensuel de 4,5 % en février 2020 à 17,6 % en avril 2020. Le taux de chômage s'établissait à 6,4 % en février 2021.

Bien que la reprise soit déjà amorcée sur le marché du travail, le retour de l'emploi et du taux de chômage aux niveaux qui prévalaient avant la pandémie sera long.

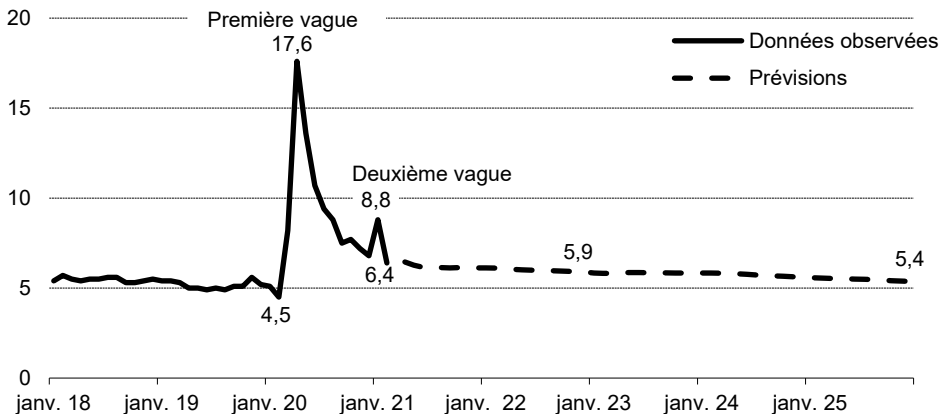
- Il est prévu que l'emploi pourrait retrouver son niveau du quatrième trimestre de 2019 à compter du deuxième trimestre de 2022.
- De son côté, le taux de chômage devrait être inférieur à 6 % à la fin de 2022, un niveau compatible avec une économie qui tourne à plein régime.

Le retour de l'emploi au niveau qui prévalait avant le début de la pandémie fournira des bases solides à la croissance potentielle de l'économie du Québec.

- À moyen terme, la progression de l'emploi signifie que les travailleurs touchés par la pandémie auront réintégré le marché du travail. À plus long terme, la croissance de l'emploi découlera de l'arrimage entre les besoins et la qualification de la main-d'œuvre.

GRAPHIQUE A.4

Évolution du taux de chômage au Québec (taux en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Un écart de production à combler rapidement

Malgré la reprise, les effets de la crise sanitaire sur l'économie persisteront.

- Le redressement dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre, notamment l'hébergement et la restauration, sera plus lent. La nécessité de conserver des mesures de distanciation maintiendra ces industries en dessous de leur potentiel.
- À l'échelle mondiale, les chaînes de production ne fonctionneront pas au maximum de leur capacité en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement.
- Le repli de l'investissement non résidentiel pendant la crise pourrait ralentir la croissance de la productivité à court terme.
- Ces difficultés pourraient provoquer des fermetures d'entreprises qui entraîneraient une baisse permanente de la production et de l'emploi.

Ainsi, le choc occasionné par la pandémie est susceptible d'entraîner des changements dans l'économie et d'engendrer un écart de production qui sera difficile à combler.

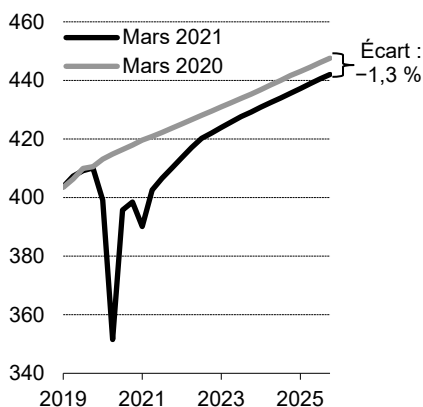
- En 2025, le PIB réel du Québec sera inférieur de 1,3 % au niveau prévu à la même période lors du budget 2020-2021. Pour le PIB nominal, cet écart sera de 2,2 %.

Au cours des prochaines années, des efforts doivent être déployés pour combler cet écart. La volonté du gouvernement d'atteindre une croissance supérieure à 2 % en 2023-2024 et en 2024-2025 s'inscrit dans cet objectif.

GRAPHIQUE A.5

Prévision du PIB réel au Québec

(en milliards de dollars enchaînés de 2012)

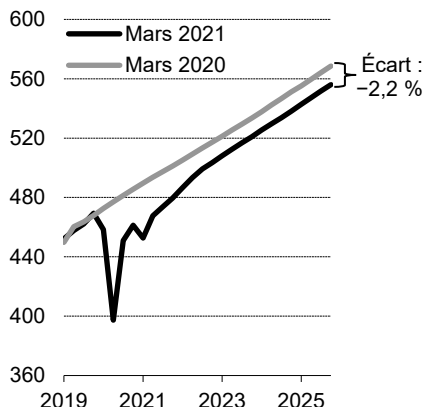


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.6

Prévision du PIB nominal au Québec

(en milliards de dollars)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

☐ Accroître le potentiel économique du Québec

Les chocs économiques importants, comme celui de la pandémie de COVID-19, perturbent la croissance à court terme, mais risquent aussi d'avoir des effets à long terme sur les perspectives économiques et le niveau de vie des Québécois.

Pour assurer une relance soutenue, le Québec doit compter sur la participation de tous ses travailleurs.

- En 2019, le taux d'emploi avait atteint un sommet à 61,5 %. Ensuite, la crise sanitaire a fait reculer le taux d'emploi à un creux de 50,1 % en avril 2020. Malgré une remontée, le taux d'emploi se situe à 59,5 % en février 2021.
- La récupération des emplois qui ont été perdus en 2020 devrait se traduire par une hausse importante du taux d'emploi de 2021 à 2023 (+2,1 % en moyenne annuellement).

La relance économique et l'accroissement du potentiel du Québec dépendront également des gains de productivité. La crise sanitaire a fait reculer la productivité de 0,4 % en 2020. Le redémarrage de l'économie se traduira par un rebond de la productivité. Elle devrait augmenter en moyenne de 1,3 % par année de 2021 à 2023.

- À moyen terme, de 2024 à 2025, l'amélioration de la productivité sera le principal levier de la hausse du PIB réel et de l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des Québécois.

TABLEAU A.8

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | 2009- 2018 | 2019 | 2020 | 2021- 2023 | 2024- 2025 |
|--|---------------|------------|-------------|---------------|---------------|
| PIB réel | 1,5 | 2,7 | -5,2 | 3,4 | 1,5 |
| Facteurs de croissance (contribution) | | | | | |
| Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾ | 0,2 | 0,4 | -0,1 | -0,1 | -0,1 |
| Taux d'emploi ⁽²⁾ | 0,7 | 1,6 | -4,8 | 2,1 | 0,4 |
| Productivité ⁽³⁾ | 0,7 | 0,6 | -0,4 | 1,3 | 1,1 |
| NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾ | 0,7 | 1,5 | -6,0 | 2,8 | 0,9 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

3.1 Un rebond de l'économie qui se répercutera sur les finances publiques

La résilience de l'économie du Québec durant la crise sanitaire et les mesures de soutien gouvernementales permettront une relance rapide de l'activité économique à compter de 2021-2022.

— Ainsi, une croissance du PIB réel du Québec de 4,2 % en 2021 et de 4,0 % en 2022 est attendue.

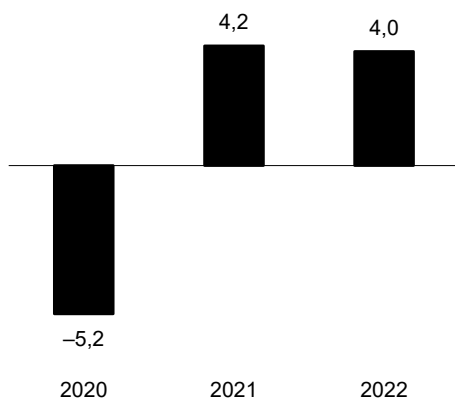
Ce rebond aura un effet positif sur la situation financière du gouvernement, particulièrement sur la croissance des revenus autonomes.

— En effet, après un recul de 1,5 % en 2020-2021, une croissance soutenue de 5,8 % des revenus autonomes est prévue en 2021-2022. La croissance des revenus des taxes à la consommation, de l'impôt des particuliers et des cotisations pour les services de santé explique en partie cette évolution.

— La croissance des revenus autonomes s'établira à 4,3 % en 2022-2023, ce qui représente une évolution similaire à celle de l'activité économique au Québec.

GRAPHIQUE A.7

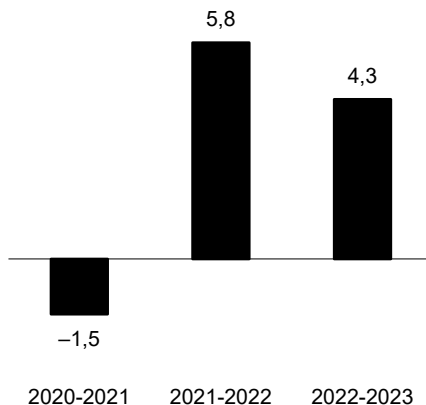
**Prévision du PIB réel –
2020 à 2022**
(variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.8

**Revenus autonomes –
2020-2021 à 2022-2023**
(variation en pourcentage)



Note : Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

3.2 Assurer la reprise économique avant le retour à l'équilibre budgétaire

Malgré des signes encourageants, l'économie du Québec reste empreinte d'une grande incertitude en raison de la pandémie toujours en cours. La priorité reste la gestion de la crise sanitaire et la relance de l'économie.

Le gouvernement veut s'assurer d'une reprise durable de l'économie avant de mettre en place un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

— Ainsi, les efforts de résorption du déficit budgétaire seront mis en œuvre lorsque le Québec aura retrouvé le plein emploi.

Conséquemment, une suspension des effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire sera proposée pour les deux prochaines années pour permettre au gouvernement de réduire graduellement le déficit sans nuire à la reprise durable de la croissance de l'économie.

— Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu cinq ans plus tard, soit en 2027-2028. Malgré les déficits prévus, le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations pour réduire la dette.

Compte tenu de l'augmentation considérable de la dette en 2020-2021, il n'est pas prévu que les cibles fixées dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations soient atteintes.

La situation économique du Québec demeure incertaine en raison de la pandémie actuelle. Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera de suivre l'évolution de l'économie et des finances publiques. À la lumière de ces informations, il révisera la Loi, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour l'année 2025-2026.

❑ Un déficit structurel de 6,5 G\$ laissé par la crise

La crise actuelle laissera le Québec avec un déficit structurel de l'ordre de 6,5 milliards de dollars annuellement.

— En effet, malgré les récents signes encourageants d'une reprise économique, le déséquilibre budgétaire créé entre les revenus et les dépenses depuis un an perdurera, et ce, même une fois les principaux indicateurs économiques de retour à leur niveau d'avant la crise.

Le cadre financier du budget 2021-2022 prévoit donc la trajectoire à suivre pour résorber graduellement ce déficit structurel.

3.3 Le retour à l'équilibre budgétaire

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire s'appuiera sur les principes suivants :

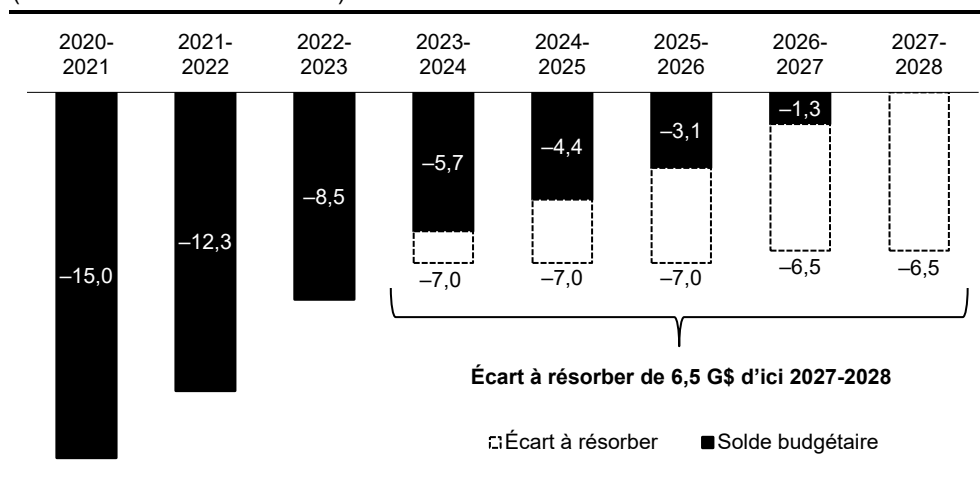
- l'engagement gouvernemental à ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
- l'accélération de la croissance économique;
- une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé.

Le cadre financier prévoit un écart à résorber illustrant les gains à réaliser pour retrouver l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

- L'équilibre budgétaire au sens des comptes publics, excluant les versements au Fonds des générations, et avant la prise en compte de la provision pour risques, est prévu en 2024-2025.
- Un écart à résorber croissant de 1,3 milliard de dollars par année pendant cinq ans à compter de 2023-2024 est ainsi prévu afin de résorber l'écart structurel entre les revenus et les dépenses découlant de la crise actuelle.
- Cela correspond à un écart annuel moyen inférieur à 1 % des revenus ou des dépenses à compter de 2023-2024.

GRAPHIQUE A.9

Évolution du solde budgétaire – Retour à l'équilibre budgétaire (en milliards millions de dollars)



3.4 Le cadre financier

Les revenus atteignent 122,6 milliards de dollars en 2021-2022 et sont en croissance de 1,9 %. D'ici 2025-2026, la croissance est prévue à 2,8 % en moyenne par an.

Les dépenses de portefeuilles s'élèvent à 116,9 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 5,4 %.

— D'ici 2025-2026, la croissance est prévue à 3,5 % en moyenne par an.

Le service de la dette s'élève à 8,6 milliards de dollars en 2021-2022 et est en croissance de 12,4 %.

Les mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 4,3 milliards de dollars en 2021-2022 et 1,2 milliard de dollars en 2022-2023.

Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a un coût additionnel de l'ordre de 0,6 milliard de dollars par année en moyenne.

Une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance est prévue dans le cadre financier. Elle s'élève à 1 250 millions de dollars en 2021-2022.

— Des provisions totales de près de 6 milliards de dollars sont intégrées au cadre financier d'ici 2025-2026.

Un écart reste à être résorbé à compter de 2023-2024. Il s'élève à 1,3 milliard de dollars en 2023-2024, à 2,6 milliards de dollars en 2024-2025 et à 3,9 milliards de dollars en 2025-2026.

Pour 2020-2021, le déficit budgétaire prévu demeure à 15 milliards de dollars, soit le même niveau qu'en novembre 2020. Il diminuera graduellement par la suite, se situant à 12,3 milliards de dollars en 2021-2022 et à 8,5 milliards de dollars en 2022-2023.

TABLEAU A.9

Cadre financier
(en milliards de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Revenus | 120,3 | 122,6 | 126,4 | 130,8 | 134,3 | 138,1 | |
| <i>Variation en %</i> | 2,8 | 1,9 | 3,2 | 3,5 | 2,6 | 2,9 | 2,8 |
| Dépenses de portefeuilles | -110,8 | -116,9 | -119,6 | -123,8 | -126,6 | -130,5 | |
| <i>Variation en %</i> | 4,1 | 5,4 | 2,3 | 3,5 | 2,3 | 3,1 | 3,5 |
| Service de la dette | -7,7 | -8,6 | -9,0 | -9,0 | -9,4 | -9,3 | |
| <i>Variation en %</i> | -0,1 | 12,4 | 4,5 | -0,1 | 4,8 | -1,3 | 3,2 |
| Total des dépenses | -118,5 | -125,5 | -128,6 | -132,7 | -136,0 | -139,8 | |
| <i>Variation en %</i> | 3,9 | 5,9 | 2,5 | 3,3 | 2,5 | 2,8 | 3,4 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | -11,9 | -4,3 | -1,2 | -0,1 | — | — | |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | -0,6 | -0,7 | -0,7 | -0,5 | -0,6 | -0,6 | |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | -1,3 | -1,3 | -1,3 | -0,8 | -0,5 | -0,5 | |
| Écart à résorber | — | — | — | 1,3 | 2,6 | 3,9 | |
| SURPLUS (DÉFICIT) | -12,0 | -9,2 | -5,3 | -1,9 | -0,3 | 1,1 | |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3,0 | -3,1 | -3,2 | -3,8 | -4,1 | -4,2 | |
| SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION | -15,0 | -12,3 | -8,5 | -5,7 | -4,4 | -3,1 | |
| Utilisation de la réserve de stabilisation | 8,8 | — | — | — | — | — | |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾ | -6,2 | -12,3 | -8,5 | -5,7 | -4,4 | -3,1 | |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2025-2026.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

□ **Un financement stable et prévisible pour les grandes priorités des Québécois**

Les dépenses de portefeuilles totalisent 116,9 milliards de dollars en 2021-2022 et 119,6 milliards de dollars en 2022-2023. En particulier :

- les dépenses en santé et services sociaux excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19 représentent 43 % des dépenses de portefeuilles. Elles atteignent 49,9 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 5,8 %. La croissance est prévue à 5,2 % par année en moyenne d'ici 2022-2023;
- les dépenses en éducation représentent 15 % des dépenses de portefeuilles. Elles atteignent 18,1 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 4,6 %. La croissance est prévue à 5,0 % par année en moyenne d'ici 2022-2023;
- les dépenses en enseignement supérieur représentent 8 % des dépenses de portefeuilles. Elles atteignent 9,3 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 8,2 %². La croissance est prévue à 4,7 % par année en moyenne d'ici 2022-2023;
- les dépenses des autres portefeuilles atteignent 39,6 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 4,7 %. La croissance est prévue à 1,9 % par année en moyenne d'ici 2022-2023.

² La croissance est principalement attribuable à des dépenses prévues mais non réalisées en 2020-2021 et à une hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022.

TABLEAU A.10

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel
 (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Santé et Services sociaux | 47 202 | 49 947 | 51 938 | |
| <i>Variation en %</i> | 5,7 | 5,8 | 4,0 | 5,2 |
| Éducation | 17 284 | 18 077 | 18 611 | |
| <i>Variation en %</i> | 7,5 | 4,6 | 3,0 | 5,0 |
| Enseignement supérieur | 8 556 | 9 261 | 9 536 | |
| <i>Variation en %</i> | 2,9 | 8,2 | 3,0 | 4,7 |
| Autres portefeuilles ⁽²⁾ | 37 779 | 39 573 | 39 475 | |
| <i>Variation en %</i> | 1,2 | 4,7 | -0,2 | 1,9 |
| Sous-total – Avant mesures de soutien et de relance COVID-19 | 110 821 | 116 858 | 119 560 | |
| <i>Variation en %</i> | 4,1 | 5,4 | 2,3 | 4,0 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | 11 920 | 4 284 | 1 179 | |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | 632 | 732 | 749 | |
| TOTAL | 123 373 | 121 874 | 121 488 | |
| <i>Variation en %</i> | 15,1 | -1,2 | -0,3 | 4,3 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

(2) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles. En 2022-2023, la diminution de 0,2 % s'explique essentiellement par la non-réurrence des investissements de 595 M\$ en 2021-2022 pour Brancher tous les Québécois à l'internet haute vitesse.

3.5 Les efforts de réduction de la dette

La pandémie de la COVID-19 a mis un frein à la baisse du poids de la dette qui avait cours depuis quelques années.

- Le ratio de la dette brute au PIB passera de 43,2 % au 31 mars 2020 à 49,5 % au 31 mars 2021, en raison des mesures mises en place pour vaincre la crise sanitaire de même qu'en raison d'une baisse du PIB nominal.
- Au 31 mars 2021, la dette brute au PIB sera néanmoins inférieure aux niveaux atteints à la suite de la dernière crise économique et à celui qui prévalait encore en 2017, soit 51,0 % du PIB.

Le poids de la dette brute se stabilisera au cours des prochaines années pour redescendre à partir de 2024-2025 avec le retour graduel à l'équilibre budgétaire et la poursuite des versements au Fonds des générations.

- Le poids de la dette brute devrait s'établir à 44,4 % du PIB au 31 mars 2028.
- Pour que le poids de la dette brute redescende à compter de 2024-2025, des gestes seront requis pour retrouver l'équilibre budgétaire.

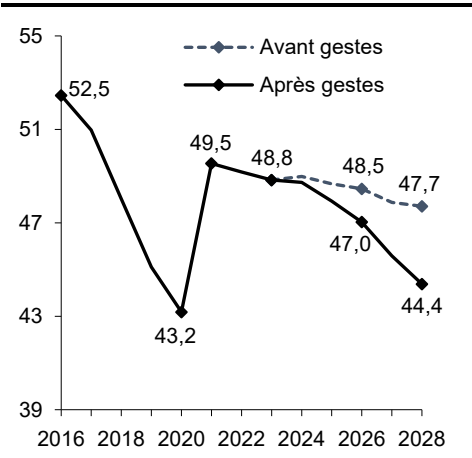
Une diminution du ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB est par ailleurs prévue à compter de 2022-2023.

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi, malgré les déficits prévus, le gouvernement choisit de maintenir les versements au Fonds des générations.

GRAPHIQUE A.10

Dette brute au 31 mars avant et après les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire

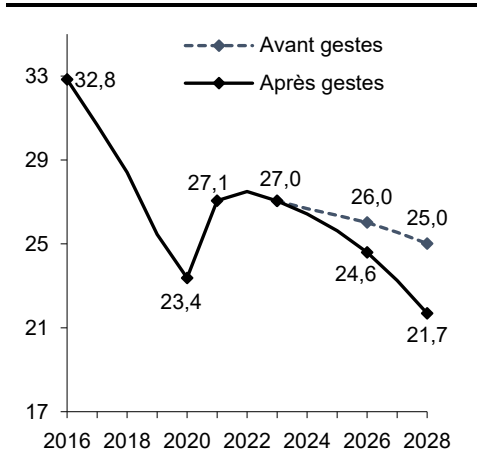
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE A.11

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars avant et après les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire

(en pourcentage du PIB)



Les bénéfiques liés à la réduction de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Dans ce contexte, le Québec aurait tout intérêt à poursuivre la réduction du poids de la dette, ce qui lui permettrait :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un prochain ralentissement possible de l'économie;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération;
- de lutter contre les changements climatiques.

Un objectif à long terme en matière de réduction de la dette est un excellent moyen d'assurer une saine gestion des finances publiques puisqu'il oblige le gouvernement, année après année, à rendre des comptes aux parlementaires et aux citoyens, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Une telle orientation à long terme réduit l'incertitude et contribue à la croissance économique. En effet, les citoyens et les entreprises peuvent mieux anticiper les politiques budgétaires et financières à venir du gouvernement, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions.

- Par exemple, grâce aux objectifs de réduction de la dette, le gouvernement peut prévoir sur une longue période, soit 10 ans, ses investissements annuels en infrastructures publiques.

Cela permet également de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, qui est, dans le cas présent, de ne pas laisser aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette. Enfin, cela envoie un signal positif aux investisseurs et aux agences de notation.

La réduction de la dette est également importante, car le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus endettées et n'est pas à l'abri d'une augmentation des taux d'intérêt.

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 540 millions de dollars la première année et de 1,9 milliard de dollars la cinquième année.

ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

TABLEAU A.11

Perspectives économiques au Québec de 2019 à 2025

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Production | | | | | | | |
| PIB réel | 2,7 | -5,2 | 4,2 | 4,0 | 2,0 | 1,5 | 1,5 |
| PIB nominal | 4,3 | -4,0 | 6,0 | 5,8 | 3,8 | 3,3 | 3,3 |
| PIB nominal (en milliards de dollars) | 460,4 | 442,0 | 468,4 | 495,7 | 514,6 | 531,8 | 549,5 |
| Composantes du PIB (en termes réels) | | | | | | | |
| Demande intérieure finale | 2,3 | -3,9 | 5,0 | 4,0 | 2,0 | 1,3 | 1,1 |
| – Consommation des ménages | 2,1 | -5,4 | 5,0 | 4,3 | 2,0 | 1,4 | 1,4 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | 1,7 | -0,4 | 4,7 | 3,8 | 1,6 | 0,8 | 0,3 |
| – Investissements résidentiels | 3,7 | 1,0 | 5,5 | 0,9 | 1,7 | 0,5 | 0,4 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | 4,8 | -9,7 | 6,3 | 5,3 | 3,7 | 2,8 | 2,6 |
| Exportations | 1,7 | -10,5 | 3,1 | 4,5 | 3,1 | 3,2 | 2,9 |
| Importations | 1,9 | -13,7 | 7,9 | 6,2 | 3,0 | 2,5 | 1,9 |
| Marché du travail | | | | | | | |
| Population (en milliers) | 8 502 | 8 575 | 8 593 | 8 660 | 8 727 | 8 791 | 8 841 |
| Population de 15 ans et plus (en milliers) | 7 001 | 7 054 | 7 087 | 7 135 | 7 197 | 7 259 | 7 310 |
| Emploi (en milliers) | 4 308 | 4 100 | 4 248 | 4 324 | 4 352 | 4 370 | 4 386 |
| Création d'emplois (en milliers) | 86,4 | -208,5 | 148,9 | 75,5 | 28,4 | 17,2 | 16,8 |
| Taux de chômage (en pourcentage) | 5,1 | 8,9 | 6,4 | 6,0 | 5,8 | 5,7 | 5,5 |
| Autres indicateurs économiques (en termes nominaux) | | | | | | | |
| Consommation des ménages | 3,7 | -4,3 | 7,0 | 6,2 | 3,8 | 3,1 | 3,0 |
| – Excluant les produits alimentaires et le logement | 3,2 | -8,6 | 8,3 | 7,4 | 3,9 | 3,0 | 2,9 |
| Mises en chantier (en milliers d'unités) | 48,0 | 54,1 | 50,4 | 48,8 | 48,5 | 46,9 | 45,4 |
| Investissements résidentiels | 7,1 | 7,8 | 10,6 | 3,2 | 3,9 | 2,7 | 2,6 |
| Investissements non résidentiels des entreprises | 7,5 | -8,8 | 7,4 | 6,3 | 4,7 | 4,1 | 4,2 |
| Salaires et traitements | 6,3 | 0,3 | 6,0 | 3,5 | 3,2 | 3,1 | 3,1 |
| Revenu des ménages | 5,5 | 6,2 | 1,6 | 2,7 | 3,5 | 3,3 | 3,4 |
| Excédent d'exploitation net des sociétés | -0,2 | -5,3 | 2,2 | -3,8 | 4,6 | 3,9 | 3,7 |
| Indice des prix à la consommation | 2,1 | 0,8 | 1,9 | 2,2 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |
| – Excluant les aliments et l'énergie | 2,5 | 1,3 | 1,4 | 2,1 | 1,9 | 1,8 | 1,8 |

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Section B

RENFORCER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

| | |
|---|-------------|
| Sommaire..... | B.3 |
| 1. Vaincre la crise sanitaire..... | B.7 |
| 1.1 Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé | B.9 |
| 1.2 Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise..... | B.11 |
| 1.3 Rehausser les services auprès de la population et du personnel de la santé | B.13 |
| 1.4 Améliorer de manière durable les soins en santé | B.15 |
| 2. Renforcer les services pour les aînés | B.17 |
| 2.1 Intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile..... | B.20 |
| 2.2 Assurer la pérennité des services offerts en RPA..... | B.22 |
| 2.3 Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés | B.29 |
| 2.4 Renforcer les soins et les services en hébergement..... | B.37 |
| 2.5 Améliorer la qualité de vie des proches aidants | B.39 |
| 3. Rehausser les soins et les services en santé | B.41 |
| 3.1 Améliorer l'accès aux services de première ligne | B.42 |
| 3.2 Accroître les services en santé mentale..... | B.45 |
| 3.3 Répondre aux besoins des personnes vulnérables..... | B.47 |
| 3.4 Renforcer les services pour les jeunes en difficulté | B.50 |
| 4. Pour un financement fédéral accru en santé | B.55 |
| 5. Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux..... | B.59 |

SOMMAIRE

Le Québec, tout comme le reste du monde, vit depuis plus d'un an une crise humaine et sanitaire sans précédent. Les équipes du réseau de la santé et des services sociaux doivent trouver des solutions aux nombreux enjeux auxquels elles sont confrontées. Le gouvernement a déployé et déploie toujours des efforts importants pour soutenir le réseau durant chacune des vagues de la pandémie.

Depuis mars 2020, des actions concrètes ont été mises en œuvre, notamment l'acquisition d'équipements de protection et l'octroi de primes au personnel de la santé. Le gouvernement a également posé des gestes qui ont permis au réseau de mettre en place des changements importants et qui auront un effet durable sur l'offre en santé et services sociaux. Il s'agit par exemple de l'utilisation plus intensive de la télémédecine ou encore de la vaccination par les pharmaciens.

Le budget 2021-2022 renforce l'action du gouvernement en confirmant le prolongement des mesures annoncées depuis mars 2020 pour vaincre la crise sanitaire. De plus, il met en place une série d'autres initiatives visant à rehausser les soins et les services en santé, ce qui permettra :

- de renforcer les services pour les aînés;
- d'améliorer l'accès aux services médicaux de première ligne et de répondre aux besoins des personnes vulnérables;
- d'accroître l'offre de services en santé mentale de même que les services offerts aux jeunes en difficulté.

Les initiatives visant à renforcer le système de santé québécois totaliseront près de 15,2 milliards de dollars d'ici 2025-2026¹, dont plus de 2,9 milliards de dollars en 2021-2022, soit :

- 2,3 milliards de dollars pour vaincre la crise sanitaire;
- 316,5 millions de dollars pour renforcer les services pour les aînés;
- 264,2 millions de dollars pour rehausser les soins et les services en santé.

¹ Ce montant inclut les coûts de 4 861 M\$ déjà présentés dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020.

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Vaincre la crise sanitaire | -6 567,0 | -2 334,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -11 901,0 |
| Renforcer les services pour les aînés | — | -316,5 | -391,6 | -409,5 | -416,7 | -426,7 | -1 961,0 |
| Rehausser les soins et les services en santé | — | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -1 321,0 |
| TOTAL | -6 567,0 | -2 914,7 | -1 405,8 | -1 423,7 | -1 430,9 | -1 440,9 | -15 183,0 |

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Un montant de 165,8 M\$ a été octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2019-2020 pour gérer la crise sanitaire. L'impact financier total de 15 183 M\$ inclut les coûts de 4 861 M\$ pour 2020-2021 déjà présentés dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020.

Renforcement du système de santé

La crise sanitaire a chamboulé l'ensemble du système de santé ainsi que la vie de tous les Québécois. Pour relever les défis qu'impose la COVID-19, le réseau de la santé et des services sociaux a dû s'adapter rapidement à cette réalité et trouver des solutions innovantes et efficaces aux nombreux enjeux sans précédent auxquels il a été confronté.

Plusieurs de ces avancées et solutions auront des répercussions majeures sur la prestation des soins et des services en santé ainsi que sur l'organisation du travail du réseau de la santé pour les années à venir, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Québécois.

Améliorer l'efficacité dans l'accès à certains services de santé

L'utilisation des technologies numériques telles que la télémédecine a rendu possible la poursuite de la prestation des soins et des services en santé de manière sécuritaire.

- Entre le 16 mars et le 31 octobre 2020, plus de 9,2 millions de services ont été offerts par les omnipraticiens et les spécialistes en santé grâce à la télémédecine, soit par rendez-vous téléphonique, soit par visioconférence. Ces services rendus représentent environ 167 000 heures de consultations effectuées¹.
- Ainsi, les médecins ont pu poursuivre leurs consultations sans risquer de mettre en péril leur santé et celle de leurs patients.

La pandémie a également permis d'organiser le travail différemment. La pratique de plusieurs professions a été décloisonnée afin que les professionnels puissent avoir plus d'autonomie et, de façon sécuritaire, élargir leur champ de pratique. À titre d'exemple, les membres de plusieurs ordres professionnels ont été sollicités pour prêter main-forte au réseau de la santé en vue du dépistage et de la vaccination de masse auprès de la population.

Bonifier la qualité des soins

La gestion de la pandémie a mis en lumière l'ampleur des besoins dans le système de santé, particulièrement en matière de main-d'œuvre, afin d'assurer l'accès aux soins et services de santé. Le gouvernement a agi rapidement et de façon permanente par l'addition de :

- nouveaux préposés aux bénéficiaires (PAB) afin de prêter main-forte aux employés déjà en place ainsi que pour stabiliser et renforcer les équipes des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- gestionnaires responsables dans chacun des CHSLD afin de permettre une gestion plus agile, l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections, l'amélioration des communications et une gestion de proximité, et ce, au bénéfice des usagers, de leur famille ainsi que des équipes en place;
- ressources humaines et matérielles permettant de protéger la population en limitant les conséquences de cette pandémie sur leur santé au cours des prochaines années et en mettant en place des services de prévention et de promotion pour l'ensemble des Québécois.

Le gouvernement continuera d'innover pour relever les défis générés par la pandémie de COVID-19, notamment en répondant aux besoins de la population. Le présent budget est un premier pas en ce sens.

¹ Information provenant de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Évolution des indicateurs de la crise sanitaire

Principaux indicateurs

En date du 15 mars 2021, 298 186 Québécois avaient contracté le virus de la COVID-19. De ce nombre :

- 280 755 personnes sont rétablies;
- 10 558 personnes sont décédées.

Depuis septembre 2020, près de 28 000 prélèvements en moyenne ont été effectués quotidiennement.

Depuis la mi-janvier 2021 :

- le nombre de personnes hospitalisées a diminué de plus de la moitié, passant de 1 523 le 13 janvier 2021 à 553 le 15 mars 2021;
- le nombre de nouveaux cas quotidiens est en dessous de la barre des 1 000 depuis le 13 février 2021; il se situait à 594 en date du 15 mars 2021;
- le nombre de décès quotidiens est en baisse, passant de 60, en date du 13 janvier 2021 à 3 en date du 15 mars 2021; au total, 1 396 décès sont recensés depuis la mi-janvier;
- l'arrivée de nouveaux variants sera suivie de près. En date du 15 mars 2021, ces nouveaux variants représentaient 16 % des cas détectés dans le Grand Montréal et 18 % dans le reste du Québec.

Campagne de vaccination

L'arrivée des premiers vaccins au Québec a permis de lancer la campagne de vaccination contre la COVID-19 dès le 9 décembre 2020 avec le vaccin de Pfizer/BioNTech et le 23 décembre 2020 avec le vaccin de Moderna.

Les premières doses de vaccins ont d'abord été attribuées aux personnes les plus vulnérables et les plus à risque, soit les :

- personnes âgées vivant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et dans les ressources intermédiaires et de type familial;
- travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec les personnes vulnérables ou à risque;
- personnes autonomes ou en perte d'autonomie vivant dans les résidences pour personnes âgées;
- personnes de 70 ans et plus.

Les prochaines doses disponibles seront attribuées au reste de la population.

En date du 12 mars 2021, le Québec a reçu 948 565 doses de vaccins et en a administré 744 108, de sorte que 8,8 % de la population est maintenant vaccinée.

D'ici le 4 avril 2021, le Québec aura reçu 1 251 705 doses du vaccin de Pfizer/BioNTech, 423 300 doses du vaccin de Moderna et 113 000 doses du vaccin d'AstraZeneca.

- La vitesse de vaccination pourrait s'accélérer dans la mesure où d'autres vaccins seront homologués par Santé Canada, comme l'ont été récemment celui d'AstraZeneca et celui de Johnson & Johnson.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

1. VAINCRE LA CRISE SANITAIRE

L'arrivée de la pandémie au Québec a nécessité la mise en place de mesures exceptionnelles visant à renforcer notre système de santé et, ainsi, à vaincre la crise sanitaire. Les mesures annoncées depuis un an et les initiatives présentées dans le budget 2021-2022 totaliseront 16,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026, soit :

- 2,8 milliards de dollars pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé;
- 2,8 milliards de dollars pour acquérir le matériel et les équipements de protection individuelle nécessaires pour faire face à la crise;
- 6,5 milliards de dollars pour rehausser les services auprès de la population et du personnel de la santé, notamment par l'augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage, la vaccination et une offre de services améliorée pour la santé mentale;
- 3,9 milliards de dollars pour améliorer de manière durable les soins en santé.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation croissante des cas d'hospitalisation de patients atteints de la COVID-19 et du manque de personnel dans le réseau de la santé, certaines activités ont dû être délestées de manière à ce que le personnel soit mobilisé et que les équipements de protection et les lits soient réservés pour le traitement de ces patients.

Malgré ce délestage, les interventions médicales et les opérations urgentes ont pu continuer d'être menées. Avec la diminution prochaine des hospitalisations et de la contamination grâce à la vaccination en cours, le délestage fera place à une reprise des opérations reportées.

Le ralentissement des activités a généré une baisse des dépenses totalisant 4,1 milliards de dollars. Ainsi, l'impact financier des actions pour vaincre la crise sanitaire depuis mars 2020 est de 11,9 milliards de dollars.

TABLEAU B.2

**Impact financier des mesures pour vaincre la crise sanitaire
depuis mars 2020**
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé ⁽¹⁾ | -2 184,1 | -634,7 | — | — | — | — | -2 818,8 |
| Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise ⁽²⁾ | -2 151,9 | -634,7 | — | — | — | — | -2 786,6 |
| Rehausser les services offerts à la population et au personnel de la santé ⁽³⁾ | -5 102,0 | -1 385,5 | — | — | — | — | -6 487,5 |
| Améliorer de manière durable les soins en santé | -195,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -3 945,0 |
| Sous-total | -9 633,0 | -3 404,9 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -16 037,9 |
| Ralentissement des activités | 3 066,0 | 1 070,9 | — | — | — | — | 4 136,9 |
| TOTAL | -6 567,0 | -2 334,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -11 901,0 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Ces montants prévoient le maintien des primes et la prolongation du soutien financier à des résidences privées pour aînés et à des CHSLD privés non conventionnés jusqu'au 31 août 2021.
- (2) Ces montants prévoient les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires jusqu'au 31 août 2021, estimés selon la consommation annuelle prévue. Le gouvernement vise à ce que 25 % des EPI soient fabriqués au Québec.
- (3) Ces montants prévoient notamment les coûts des tests et de leur traitement en laboratoire, la vaccination, l'appui aux organismes communautaires et des dépenses exceptionnelles des établissements de santé et de services sociaux.

1.1 Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé

Le gouvernement reconnaît les défis auxquels le secteur de la santé et des services sociaux est confronté, particulièrement en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre.

Depuis le début de la pandémie, des majorations salariales temporaires ont été accordées. Celles-ci seront maintenues durant toute la période d'urgence sanitaire.

- Entre autres, des montants forfaitaires ont été octroyés pour inciter les employés cliniques du réseau de la santé (infirmières, infirmières cliniciennes, infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires) à travailler à temps plein sur tout le territoire du Québec.
- Ces montants varient de 400 \$ par mois pour les salariés qui travaillent dans des zones sans patients atteints de la COVID-19, à plus de 3 000 \$ par mois pour les salariés du réseau qui sont transférés vers les régions considérées comme étant en zone rouge².

Le gouvernement renouvelle également son engagement à former et à embaucher 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires (PAB) afin de prêter main-forte aux employés des établissements de santé.

- En décembre 2020, une deuxième cohorte d'étudiants a suivi une formation de PAB. Près de 8 000 d'entre eux sont maintenant en poste dans le réseau public. Une troisième cohorte suit actuellement la formation accélérée.

Au total, depuis mars 2020, c'est plus de 2,8 milliards de dollars qui auront été octroyés pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé, dont :

- 532,5 millions de dollars pour une bonification salariale pour les préposés en milieu privé;
- 867,2 millions de dollars pour une prime de 8 % pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19, et de 4 % pour les autres;
- 734,9 millions de dollars pour des montants forfaitaires temporaires pour encourager le travail à temps plein;
- 546,4 millions de dollars pour la formation et la rémunération des nouveaux PAB durant la pandémie.

² Une prime de 1 000 \$ par mois a été offerte au personnel soignant qui travaille à temps plein en zone rouge du Grand Montréal, à laquelle s'ajoute une seconde prime, de 2 000 \$ par mois, pour les volontaires des autres régions qui acceptent un transfert vers les zones rouges du Grand Montréal.

TABLEAU B.3

Impact financier des mesures pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé depuis mars 2020

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Bonification des primes pour les préposés aux bénéficiaires en milieu privé et autres | -372,0 | -160,5 | — | — | — | — | -532,5 |
| Primes de 8 % pour le personnel qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19 et de 4 % pour les autres ⁽¹⁾ | -625,4 | -241,8 | — | — | — | — | -867,2 |
| Montants forfaitaires temporaires pour inciter au travail à temps plein | -511,2 | -223,7 | — | — | — | — | -734,9 |
| Formation et rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires durant la pandémie | -545,2 | -1,2 | — | — | — | — | -546,4 |
| Autres soutiens adaptés ⁽²⁾ | -130,3 | -7,5 | — | — | — | — | -137,8 |
| TOTAL | -2 184,1 | -634,7 | — | — | — | — | -2 818,8 |

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ces montants prévoient le maintien des primes et la prolongation du soutien spécifique jusqu'au 31 août 2021.

(1) Ces primes s'appliquent au personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

(2) Cette mesure comprend des primes pour les préposés des entreprises d'économie sociale en aide à domicile.

Elle comprend également une aide financière pour du temps supplémentaire, l'ajout de ressources et l'approvisionnement en équipements de protection et de désinfection pour les résidences pour aînés et les CHSLD privés non conventionnés, les ressources intermédiaires et les ressources de type familial, ainsi que les autres milieux d'hébergement privés ciblés.

1.2 Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise

Des investissements importants ont été effectués pour l'achat d'équipements afin, notamment, de protéger les travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux qui sont aux premières lignes dans la lutte contre la COVID-19.

De plus, le gouvernement s'est assuré de disposer des équipements de protection nécessaires dans l'éventualité où les précautions actuelles devraient être maintenues jusqu'à la fin de la vaccination contre la COVID-19.

Des équipements de protection d'une valeur de près de 2,8 milliards de dollars ont été alloués notamment au secteur de la santé et aux différents réseaux d'enseignement et de transport en commun, qui pourront ainsi acquérir du matériel afin de faire face à la crise. Parmi ces équipements figurent :

- des masques N95, des masques médicaux, des blouses, des gants, des visières de protection, d'autres types d'équipements de protection individuelle et du liquide désinfectant, pour un total de près de 2,5 milliards de dollars;
- du matériel et d'autres dispositifs de protection et de sécurité afin de rendre les environnements de travail du personnel de la santé plus sécuritaires, par exemple des enceintes de sécurité pour prévenir la dispersion des aérosols, la décontamination et le nettoyage des chambres, ainsi que certains aménagements des conditions de travail du personnel, pour un montant total de 325,0 millions de dollars.

Politique d'achat de gré à gré

Le 3 mars 2021, le gouvernement a annoncé un resserrement des règles entourant les contrats de gré à gré faits par les établissements de santé et de services sociaux, notamment pour l'acquisition des fournitures, des équipements, des médicaments ou pour les travaux de construction.

Dorénavant, les contrats devront être limités pour :

- répondre aux besoins pressants;
- être de courte durée;
- ne pas inclure d'option de renouvellement ou de majoration de quantités.

Les contrats devront également indiquer les quantités de biens acquis.

Pour les travaux de construction, la valeur monétaire des travaux devra être précisée dans les contrats.

TABLEAU B.4

**Impact financier des mesures pour disposer du matériel nécessaire
pour faire face à la crise depuis mars 2020**
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Fournitures d'équipements (blouses, masques, etc.) | -1 885,9 | -569,8 | — | — | — | — | -2 455,7 |
| Mesures de protection et de sécurité pour le personnel de la santé | -260,0 | -65,0 | — | — | — | — | -325,0 |
| Équipements pour le transport en commun dans la grande région de Montréal | -6,0 | — | — | — | — | — | -6,0 |
| TOTAL | -2 151,9 | -634,7 | — | — | — | — | -2 786,6 |

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les montants prévoient la consommation de fournitures d'équipements ainsi que des mesures de protection et de sécurité additionnelles pour le personnel de la santé jusqu'au 31 août 2021.

1.3 Rehausser les services auprès de la population et du personnel de la santé

La pandémie de COVID-19 a engendré des besoins importants auprès de la population et du personnel de la santé, que ce soit pour accroître la capacité quotidienne de traitement de tests de dépistage en laboratoire, l'achat de médicaments visant à soulager les patients hospitalisés, la vaccination de la population ou de l'aide psychologique. Ces besoins ont amené le personnel de la santé et des services sociaux à faire du temps supplémentaire.

De plus, en raison des besoins importants en main-d'œuvre, le réseau de la santé et des services sociaux a recours à du personnel retraité de la santé afin d'offrir des services en continu.

Ainsi, depuis mars 2020, des dépenses additionnelles de près de 6,5 milliards de dollars s'ajoutent, dont :

- 2,7 milliards de dollars pour les professionnels médicaux et cliniques touchant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec et pour l'achat de médicaments contre la COVID-19;
- 2,4 milliards de dollars octroyés aux établissements de santé et de services sociaux pour offrir des services continus;
- 516,0 millions de dollars pour accroître la capacité de traitement des tests de dépistage en laboratoire, dont 50,0 millions de dollars additionnels en 2021-2022;
 - Entre les mois de juin et d'août 2020, près de 13 000 prélèvements ont été effectués chaque jour en moyenne au Québec. Depuis septembre 2020, près de 28 000 prélèvements en moyenne ont été faits quotidiennement.
- 400,0 millions de dollars pour vacciner la population contre la COVID-19;
- 152,4 millions de dollars aux ressources d'hébergement en dépendance, aux organismes communautaires et aux organismes pour les jeunes;
- 43,9 millions de dollars pour bonifier l'offre de services psychosociaux.

TABLEAU B.5

Impact financier des mesures pour rehausser les services auprès de la population et du personnel de la santé depuis mars 2020
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Coût de la rémunération médicale et Fonds de l'assurance médicaments ⁽¹⁾ | -1 914,0 | -798,0 | — | — | — | — | -2 712,0 |
| Coûts salariaux et dépenses de fonctionnement | -2 232,0 | -118,5 | — | — | — | — | -2 350,5 |
| Augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage en laboratoire ⁽²⁾ | -466,0 | -50,0 | — | — | — | — | -516,0 |
| Vaccination | -50,0 | -350,0 | — | — | — | — | -400,0 |
| Soutien aux ressources d'hébergement en dépendance, aux organismes communautaires et pour les jeunes | -107,6 | -44,8 | — | — | — | — | -152,4 |
| Bonification de l'aide psychologique | -31,0 | -12,9 | — | — | — | — | -43,9 |
| Ajout de lits pour les soins alternatifs | -27,0 | -11,3 | — | — | — | — | -38,3 |
| Programme d'aide aux employés | -14,0 | — | — | — | — | — | -14,0 |
| Autres mesures | -260,4 | — | — | — | — | — | -260,4 |
| TOTAL | -5 102,0 | -1 385,5 | — | — | — | — | -6 487,5 |

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les mesures ayant un impact en 2021-2022 se terminent le 31 août 2021.

- (1) Les coûts additionnels sont pour les professionnels médicaux et cliniques touchant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec et pour l'achat de médicaments contre la COVID-19.
- (2) Le gouvernement prévoit des coûts liés au parcours de soin pour le dépistage de 1,3 G\$ en 2020-2021, dont 466 M\$ pour augmenter la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage. Le solde de 831 M\$ est essentiellement attribuable à des coûts salariaux et des dépenses de fonctionnement additionnelles. Ce parcours inclut l'identification des populations cibles à tester, la promotion des tests, les cliniques de dépistage, les analyses de laboratoire, le traitement de l'information ainsi que les contacts avec les usagers et la population.

1.4 Améliorer de manière durable les soins en santé

La gestion de la pandémie a engendré des améliorations permanentes dans le système de santé du Québec. Elle a également permis de constater l'ampleur des besoins en main-d'œuvre ainsi que la vulnérabilité des établissements de santé, particulièrement les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) en ce qui a trait à la prestation des services.

Le gouvernement avait pour objectif, dès l'été dernier, de stabiliser les équipes dans les CHSLD, de renforcer leurs effectifs et d'assigner un gestionnaire imputable à chacun de ces établissements afin d'accroître leur capacité d'intervention auprès des personnes âgées.

Pour y arriver, le gouvernement a annoncé des initiatives dont le coût est évalué à plus de 3,9 milliards de dollars d'ici 2025-2026. Les initiatives suivantes ont été mises en œuvre au cours des derniers mois :

- 1,8 milliard de dollars pour assurer la rémunération des 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires;
- 1,2 milliard de dollars pour convertir à temps plein les postes de préposés aux bénéficiaires qui travaillent actuellement à temps partiel;
- 534,0 millions de dollars pour embaucher des gestionnaires dans chacun des CHSLD;
- 418,0 millions de dollars pour des ressources additionnelles permettant de protéger la population en limitant les conséquences de cette pandémie sur leur santé au cours des prochaines années et en mettant en place des services de prévention et de promotion pour l'ensemble des Québécois.

TABLEAU B.6

Impact financier des mesures pour améliorer de manière durable les soins en santé (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Rémunération des 10 000 PAB additionnels | — | -361,0 | -361,0 | -361,0 | -361,0 | -361,0 | -1 805,0 |
| Rehaussement pour les PAB déjà en emploi | -108,0 | -216,0 | -216,0 | -216,0 | -216,0 | -216,0 | -1 188,0 |
| Gestionnaires en CHSLD | -49,0 | -97,0 | -97,0 | -97,0 | -97,0 | -97,0 | -534,0 |
| Ressources additionnelles | -38,0 | -76,0 | -76,0 | -76,0 | -76,0 | -76,0 | -418,0 |
| TOTAL | -195,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -3 945,0 |

Rattrapage des activités à réaliser qui engendrera des coûts additionnels

Le Québec a fait des choix difficiles pour combattre la pandémie, dont un délestage nécessaire d'activités non urgentes. En raison de l'augmentation croissante des cas d'hospitalisation de patients atteints de la COVID-19 et du manque de personnel dans le réseau de la santé, certaines activités ont dû être délestées de manière à ce que le personnel, les équipements de protection et les lits soient consacrés au traitement des patients atteints de la COVID-19.

- Par exemple, des professionnels spécialisés ainsi que des infirmières attirées aux blocs opératoires et à la réalisation d'endoscopies ont dû être transférés dans les départements de soins des patients infectés par la COVID-19. Cependant, les cas urgents et semi-urgents ont été traités et les chirurgies oncologiques ont été maintenues.

L'impact financier du ralentissement des activités totalise 4,1 milliards de dollars.

- Pour 2020-2021, les activités ont dû être délestées à hauteur de 3,1 milliards de dollars, dont 2,2 milliards de dollars à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et au Fonds de l'assurance médicaments (FAM) et 892,0 millions de dollars au réseau de la santé et des services sociaux.
 - Or, les mesures sanitaires mises en place dans les dernières semaines commencent à porter fruit. Les hôpitaux de la province ont entamé une atténuation graduelle du ralentissement des activités de chirurgies en raison d'une diminution constante des hospitalisations liées à la COVID-19. Cet accroissement de la capacité se poursuivra au cours des prochaines semaines, partout au Québec.
 - De plus, à elles seules, les ententes conclues avec les cliniques privées permettent d'améliorer d'environ 12 % la capacité chirurgicale actuelle.
- Pour 2021-2022, le ralentissement des activités est estimé à près de 1,1 milliard de dollars. Un rattrapage sera amorcé de manière à réduire les listes d'attente qui se sont allongées durant la dernière année, et ce, dans plusieurs spécialités, notamment en ce qui a trait aux coloscopies et au dépistage du cancer du côlon. La reconfiguration des horaires dans les blocs opératoires ainsi que le maintien des cas d'hospitalisation liés à la COVID-19 à des niveaux très faibles permettront de réduire le ralentissement des activités dans la prochaine année et d'amorcer un rattrapage.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux présentera ce plan de rattrapage, notamment pour les chirurgies, dans les prochains mois. Ce plan d'action visera à éliminer le retard lié à la pandémie en matière de chirurgies et d'exams diagnostiques sur un horizon de 18 à 24 mois.

Impact financier du ralentissement des activités

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Rémunération médicale et dépenses du Fonds de l'assurance médicaments ⁽¹⁾ | 2 174,0 | 798,0 | — | — | — | — | 2 972,0 |
| Activités des établissements de santé et de services sociaux | 892,0 | 272,9 | — | — | — | — | 1 164,9 |
| TOTAL | 3 066,0 | 1 070,9 | — | — | — | — | 4 136,9 |

(1) En contrepartie, le coût de la rémunération médicale lié aux interventions prioritaires de la COVID-19 est de 1,9 G\$ en 2020-2021 et de 798,0 M\$ en 2021-2022.

2. RENFORCER LES SERVICES POUR LES ÂÎNÉS

Au Québec, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est en augmentation constante. Il passera de 1,7 million en 2021 à près de 2,3 millions en 2030, ce qui représentera 25 % de la population. Le vieillissement de la population au Québec entraînera une croissance des besoins en santé et services sociaux.

Le gouvernement reconnaît que les aînés souhaitent demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie et qu'ils doivent avoir accès à des services à domicile qui répondent à leurs besoins.

De plus, le gouvernement porte une attention particulière aux personnes qui subissent une perte d'autonomie importante en renforçant les soins et les services en hébergement de longue durée ainsi qu'en améliorant la qualité de vie des proches aidants.

La bonification de l'offre et de la qualité des services pour les aînés jouera un rôle important à cette fin. Ainsi, le gouvernement agit afin :

- d'améliorer les soins et services à domicile, par la mise en place de mesures visant à :
 - intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile,
 - assurer la pérennité de l'offre de services dans les résidences privées pour aînés (RPA),
 - bonifier le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD), ce qui permettra aux aînés de demeurer le plus longtemps possible à domicile et de le faire à moindre coût;
- de renforcer les soins et les services en hébergement;
- d'améliorer la qualité de vie des proches aidants.

Afin d'atteindre ces objectifs, le budget 2021-2022 prévoit des initiatives de près de 2,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026.

TABLEAU B.7

Impact financier des mesures pour renforcer les services pour les aînés
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Améliorer les soins et services à domicile | | | | | | | |
| Intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile | — | -150,0 | -150,0 | -150,0 | -150,0 | -150,0 | -750,0 |
| Assurer la pérennité des services offerts en RPA | — | -70,2 | -110,5 | -89,9 | -69,1 | -48,1 | -387,8 |
| Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés | — | -10,5 | -45,3 | -83,8 | -111,8 | -142,8 | -394,2 |
| Sous-total – Améliorer les services de soins à domicile | — | -230,7 | -305,8 | -323,7 | -330,9 | -340,9 | -1 532,0 |
| Renforcer les soins et les services en hébergement | — | -66,8 | -66,8 | -66,8 | -66,8 | -66,8 | -334,0 |
| Améliorer la qualité de vie des proches aidants | — | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -95,0 |
| TOTAL | — | -316,5 | -391,6 | -409,5 | -416,7 | -426,7 | -1 961,0 |

Comité de travail interministériel sur l'aide au maintien à domicile des aînés

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, le ministère des Finances s'est engagé à faire un examen de l'aide fiscale québécoise applicable aux aînés.

Depuis, le gouvernement a annoncé la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour personne aidante, ainsi que du montant pour le soutien des aînés.

Afin de poursuivre l'engagement du gouvernement à répondre aux besoins des aînés et des proches aidants, un comité a été mis sur pied. Ce comité, constitué de représentants de plusieurs ministères et organismes¹, a eu comme mandat :

- d'examiner l'efficacité des mesures mises en place par le gouvernement du Québec à l'égard du maintien à domicile des aînés dans l'optique que ces derniers puissent demeurer le plus longtemps possible dans leur domicile, si tel est leur choix;
- de formuler des recommandations visant à améliorer l'aide au maintien à domicile des aînés et à répondre à certains des enjeux soulevés.

Enjeux identifiés par le comité de travail

Les travaux réalisés par le comité ont permis d'aborder divers enjeux entourant l'aide au maintien à domicile des aînés, notamment :

- la prise en compte du niveau d'autonomie et du niveau de revenu dans l'offre de services et dans l'aide financière offertes aux aînés;
- la rareté et la rétention de main-d'œuvre ainsi que la fermeture des résidences privées pour aînés (RPA);
- la nécessité de simplifier et de rendre plus accessible le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés, ainsi que de faciliter l'accès aux services de maintien à domicile, notamment pour les aînés qui ne résident pas dans une RPA.

Inspirées des travaux du comité, les mesures annoncées dans le budget 2021-2022 visant à renforcer les services aux aînés sont un pas de plus pour répondre à leurs besoins.

¹ Le comité interministériel sur l'aide au maintien à domicile des aînés est constitué de représentants du ministère des Finances, de Revenu Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Secrétariat du Conseil du trésor, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du Tribunal administratif du logement.

2.1 Intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile

Le gouvernement souhaite que les aînés ainsi que les personnes ayant une incapacité puissent préserver leur autonomie et demeurer le plus longtemps possible dans leur domicile.

Depuis mars 2019, des sommes de près de 2,0 milliards de dollars ont été allouées pour bonifier les services en soutien à domicile afin que les aînés en perte d'autonomie ou les personnes ayant une incapacité puissent bénéficier de services adaptés à leur condition de vie.

Dans le budget 2021-2022, le gouvernement poursuit ses efforts. D'autres sommes importantes sont prévues pour que les aînés et les personnes ayant une incapacité bénéficient d'une meilleure qualité de vie. Entre autres, l'embauche de ressources permettra d'offrir des heures additionnelles de services en soutien à domicile.

— En 2019-2020, 22,7 millions d'heures de services en soutien à domicile ont été octroyées au bénéfice de quelque 370 000 usagers.

Dans le contexte où la pandémie a accentué la volonté des personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur domicile, des sommes additionnelles de 750 millions de dollars d'ici 2025-2026 sont prévues afin d'intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile³.

³ Les services publics en soutien à domicile sont offerts à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris les aînés, qu'ils vivent en RPA ou dans leur domicile.

Services de soutien à domicile

Au Québec, les personnes âgées ainsi que les personnes ayant une incapacité peuvent compter sur des services de soutien à domicile (SAD) qui sont offerts par le réseau de la santé et des services sociaux.

Ces services de SAD regroupent quatre types de services, soit :

- les services d'aide à domicile (incluant notamment les services d'assistance personnelle et les services d'aide aux activités de la vie domestique);
- les soins et services professionnels;
- les services aux personnes proches aidantes;
- le soutien technique.

En 2019-2020, 22,7 millions d'heures de services en soutien à domicile ont été effectuées au bénéfice de quelque 370 000 usagers. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de 3,2 millions d'heures de services en soutien à domicile (16 %), au bénéfice d'environ 10 000 usagers supplémentaires (3 %), et une intensification du soutien à domicile offert aux usagers déjà desservis.

- De ce nombre, 83 201 ont reçu ces services en résidences pour aînés et plus de 28 000 en ressources intermédiaires et en ressources de type familial (RI-RTF).

En particulier, dans le cadre du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), 186 165 personnes ont reçu des services de SAD, ce qui représente 61 % des heures fournies en SAD.

Répartition des usagers et des heures de services en soutien à domicile – Divers milieux de vie

(données de l'année 2019-2020 : 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

| | Nombre d'usagers | Nombre d'heures |
|---|------------------|-----------------|
| Toutes les clientèles, y compris celle du SAPA | | |
| Tout lieu | 369 524 | 22 668 416 |
| RPA | 83 201 | 5 495 815 |
| RI-RTF | 28 064 | 421 280 |
| SAPA (personnes âgées) | | |
| Tout lieu | 186 165 | 13 820 672 |
| RPA | 66 564 | 4 846 170 |
| RI-RTF | 20 532 | 339 637 |

Note : SAPA : programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, RPA : résidence privée pour aînés, RI-RTF : ressources intermédiaires et ressources de type familial.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

2.2 Assurer la pérennité des services offerts en RPA

Les résidences privées pour aînés (RPA) constituent pour les aînés un domicile sécuritaire qui offre plusieurs services adaptés aux besoins des résidents. De plus, elles permettent aux aînés de maintenir une vie sociale active, ce qui contribue à rompre leur isolement.

Dans le contexte du vieillissement de la population, les RPA jouent également un rôle primordial dans le maintien à domicile des aînés du Québec puisqu'elles complètent les services offerts par le réseau public de la santé.

Cependant, d'un point de vue financier, l'horizon s'est assombri pour plusieurs RPA en raison de la pandémie de COVID-19. Au cours des prochaines années, elles devront faire face à une hausse importante des coûts d'assurance et à une augmentation considérable des dépenses liées aux services de santé offerts.

- Ces effets se font déjà sentir puisque des RPA ont fermé leurs portes au cours des dernières années, forçant le déplacement de nombreux résidents.
- Cette situation est d'autant plus préoccupante que davantage d'aînés pourraient éventuellement être forcés à déménager hors de leur communauté actuelle, ce qui contribuerait à leur isolement.

Puisque plusieurs aînés non autonomes demeurent en RPA, une augmentation du nombre de fermetures de RPA pourrait également fragiliser l'écosystème des services de maintien à domicile et accroître la pression sur les services de soins offerts par le réseau public de la santé.

Le gouvernement souhaite effectuer une transition ordonnée entre la crise sanitaire actuelle et les prochaines années. À cet effet, le gouvernement prévoit, dans le cadre de son budget 2021-2022, un programme visant à réduire l'impact des hausses de primes d'assurance, ainsi qu'un investissement de 387,8 millions de dollars pour assurer la pérennité des services de soutien à domicile des aînés dans les RPA, soit :

- 52,0 millions de dollars sur cinq ans pour certaines RPA afin d'offrir un environnement sécuritaire aux résidents et d'améliorer l'assurabilité des résidences;
- 335,8 millions de dollars sur cinq ans pour le retrait graduel des subventions offertes aux RPA pour leur personnel soignant.

TABLEAU B.8

Impact financier des mesures pour assurer la pérennité des services offerts en RPA (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Programme d'aide à la mise aux normes de certaines RPA | — | -5,6 | -11,6 | -11,6 | -11,6 | -11,6 | -52,0 |
| Retrait graduel des subventions aux RPA pour leur personnel soignant | — | -64,6 | -98,9 | -78,3 | -57,5 | -36,5 | -335,8 |
| TOTAL | — | -70,2 | -110,5 | -89,9 | -69,1 | -48,1 | -387,8 |

Portrait des résidences privées pour aînés du Québec

Les résidences privées pour aînés (RPA) sont des domiciles qui permettent aux personnes aînées qui y résident de maintenir un style de vie actif dans un environnement sécuritaire et d'obtenir des services de qualité en réponse à leurs besoins.

Pour pouvoir opérer, les RPA doivent obtenir une certification gouvernementale qui atteste leur conformité aux exigences prévues par le règlement, notamment en ce qui a trait à la qualité des services offerts, à la sécurité des résidents et aux compétences du personnel requis.

Au 1^{er} mars 2021, le Québec comptait 1 701 RPA offrant un logement adapté aux besoins des aînés. Parmi celles-ci, 174 sont des résidences pour aînés autonomes, 1 111 sont des résidences pour aînés semi-autonomes ou non autonomes et 416 ont une double vocation. Près de 50 % de leur clientèle est âgée de plus de 85 ans.

Ces RPA jouent un rôle important dans l'écosystème des services pour les personnes aînées, étant le domicile de plus de 130 000 d'entre elles. Par ailleurs, près de 30 % des personnes âgées de 85 ans et plus y demeurent au Québec.

Les services offerts en RPA sont variés. Par exemple, l'ensemble des RPA offre des services de base comme les services d'alimentation, une majorité d'entre elles offre également des services d'administration des médicaments et d'autres offrent des services de soins infirmiers.

Près de 60 % des RPA ont moins de 50 unités

Le parc immobilier des RPA est majoritairement constitué de petites résidences. En effet, près de 60 % des RPA ont moins de 50 unités. Ces petites résidences occupent une place importante dans l'offre d'habitation, particulièrement hors des grands centres.

Toutefois, le nombre de résidences de petite taille a diminué considérablement dans les cinq dernières années. Un peu plus de 440 RPA ont fermé leurs portes entre 2016 et 2021. La très grande majorité de celles-ci avait moins de 50 unités.

Portrait du nombre de RPA au Québec, selon leur taille – Mars 2021

| Taille des résidences | Résidences | | Unités offertes | |
|-----------------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Nombre | En % | Nombre | En % |
| Moins de 50 unités | 993 | 58,4 | 18 173 | 13,2 |
| 50 à 99 unités | 269 | 15,8 | 19 434 | 14,1 |
| 100 à 149 unités | 136 | 8,0 | 16 901 | 12,3 |
| 150 à 249 unités | 164 | 9,6 | 32 301 | 23,5 |
| 250 unités et plus | 139 | 8,2 | 50 693 | 36,9 |
| TOTAL | 1 701 | 100,0 | 137 502 | 100,0 |

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société canadienne d'hypothèques et de logement.

☐ Aide financière temporaire aux résidences privées pour aînés afin de réduire l'impact des hausses de primes d'assurance

La pandémie de COVID-19 ainsi que l'enjeu de disponibilité d'assurance commerciale survenus au cours des dernières années ont entraîné une augmentation significative des coûts liés aux primes d'assurance pour de nombreuses RPA et pour d'autres entités privées apparentées qui offrent des services de santé⁴.

Cette augmentation se répercute sur le montant des loyers que doivent assumer les aînés et elle peut même mettre en péril la viabilité financière de ces entités.

Afin de réduire l'impact de ces hausses de primes d'assurance, le gouvernement instaurera une mesure d'aide financière temporaire sur une période de deux ans à compter du 1^{er} avril 2021.

Cette aide, qui sera modulée en fonction de la taille des entités visées, permettra de couvrir une partie de l'augmentation des primes d'assurance de l'année en cours jusqu'à un maximum de deux renouvellements. La mesure prendra fin le 31 mars 2023.

Les primes d'assurance visées par la mesure se rapportent à l'assurance des biens, à l'assurance de responsabilité civile générale ou professionnelle ainsi qu'à l'assurance de responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants dans le cadre de leurs fonctions.

Par ailleurs, le gouvernement explore actuellement diverses avenues afin de résoudre à long terme la problématique de disponibilité d'assurance pour les RPA et les autres entités apparentées visées.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux sera responsable de l'administration de ce nouveau programme.

☐ Programme d'aide à la mise aux normes de certaines RPA

Afin d'améliorer à plus long terme l'assurabilité des RPA, le gouvernement met en place un programme d'aide à la réalisation de travaux de mise aux normes de certaines RPA, en vertu duquel une aide financière sera offerte aux RPA en fonction de leur taille.

Les dépenses admissibles par résidence seront déterminées selon le nombre d'unités de la RPA, soit 32 000 \$ pour les résidences de 10 unités ou moins, 3 200 \$ par unité pour les résidences de 11 à 49 unités, et 160 000 \$ pour les RPA de 50 à 249 unités.

Pour chaque RPA, l'aide offerte sera décroissante en fonction du nombre d'unités, partant d'un taux de 80 % des dépenses admissibles pour les RPA plus petites à un taux de 20 % pour les résidences de 200 à 249 unités.

⁴ En plus des résidences privées pour aînés, les autres entités visées sont notamment les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés conventionnés et non conventionnés, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), les ressources intermédiaires (RI), les ressources de type familial (RTF), les ressources alternatives (RA) et les centres de réadaptation privés.

TABLEAU B.9

Principaux paramètres du programme d'aide financière pour la mise aux normes des RPA

| | |
|--|---|
| Montant maximal pour les dépenses admissibles | – 32 000 \$ pour les résidences de 10 unités ou moins |
| | – 3 200 \$ par unité pour les résidences de 11 à 49 unités |
| | – 160 000 \$ pour les résidences de 50 à 249 unités |
| Taux de remboursement des dépenses admissibles | – 80 % des dépenses admissibles pour les résidences de 1 à 99 unités |
| | – 60 % des dépenses admissibles pour les résidences de 100 à 149 unités |
| | – 40 % des dépenses admissibles pour les résidences de 150 à 199 unités |
| | – 20 % des dépenses admissibles pour les résidences de 200 à 249 unités |
| Aide financière maximale | – 25 600 \$ à 125 440 \$ pour les résidences de 1 à 49 unités |
| | – 128 000 \$ pour les résidences de 50 à 99 unités |
| | – 96 000 \$ pour les résidences de 100 à 149 unités |
| | – 64 000 \$ pour les résidences de 150 à 199 unités |
| | – 32 000 \$ pour les résidences de 200 à 249 unités |

Les dépenses admissibles au programme d'aide à la mise aux normes des plus petites RPA sont des dépenses d'immobilisation engagées pour des travaux permettant de respecter les exigences du Code de construction ainsi que pour des travaux de rénovation considérés comme essentiels par les assureurs afin d'offrir une couverture d'assurance adéquate, par exemple l'installation de hottes de cuisine.

De plus, afin de recevoir l'aide offerte, les propriétaires de RPA devront faire attester la conformité des travaux réalisés aux normes établies. Ils devront également fournir un rapport d'évaluation d'un assureur démontrant la nécessité des travaux et une attestation de la réalisation de ces travaux.

Afin de recevoir cette aide financière, une RPA devra s'engager à maintenir sa certification pour une durée minimale de cinq ans à la suite de la fin des travaux. Dans le cas où la RPA fermerait durant cette période, le gouvernement conservera le droit d'exiger du bénéficiaire le remboursement total ou partiel de l'aide financière.

■ Une aide financière de 52 M\$ pour la réalisation de travaux permettant d'assurer la sécurité des résidents

Le budget 2021-2022 prévoit des sommes de 52,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour la mise en place d'un programme temporaire d'aide financière visant la mise aux normes des petites RPA.

Le programme sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2026. Les participants auront jusqu'au 31 décembre 2025 pour soumettre leur demande d'aide financière pour les travaux admissibles.

Ce programme sera sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux et sa gestion sera confiée à la Société d'habitation du Québec.

■ Illustration de l'aide offerte pour la rénovation des RPA

À titre d'exemple, une RPA de 30 unités pourra bénéficier d'une aide financière pour des travaux admissibles d'une valeur maximale de 96 000 \$, soit 3 200 \$ pour chacune de ses unités.

— Considérant que cette RPA a entre 1 et 99 unités de logement, le montant de l'aide financière maximale s'élèvera à 80 % du total des dépenses admissibles, soit 76 800 \$.

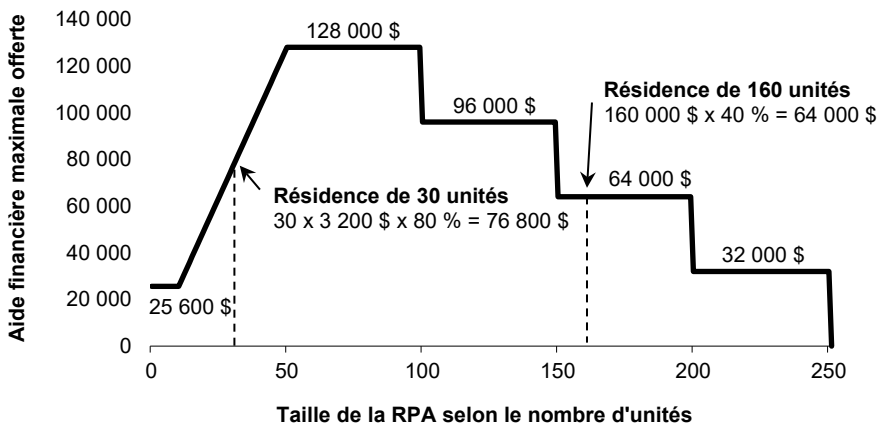
Pour une RPA de plus grande taille, par exemple une RPA de 160 unités qui effectuerait des travaux, les dépenses maximales admissibles seront de 160 000 \$.

— Pour cette RPA, le montant de l'aide financière maximale s'élèvera à 40 % des dépenses admissibles (taux applicable pour les résidences de 150 à 199 unités), soit 64 000 \$.

GRAPHIQUE B.1

Aide maximale offerte dans le cadre du programme d'aide à la mise aux normes des RPA

(en dollars)



❑ Retrait graduel des subventions accordées aux RPA pour leur personnel soignant

Au cours de la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place des primes pour reconnaître la contribution essentielle du personnel soignant en RPA, soit :

- une prime de 4 \$ l'heure pour chaque préposé aux bénéficiaires;
- une augmentation de 8 % du salaire horaire pour le personnel infirmier.

Ces primes salariales cesseront d'être versées à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Afin d'atténuer l'impact sur le prix des services payés par la clientèle d'aînés et de maintenir les services de soins qui leur sont offerts, le gouvernement annonce que la subvention versée aux RPA pour leur personnel soignant sera retirée de manière graduelle.

Cette mesure de transition entrera en vigueur lors de la levée de l'état d'urgence sanitaire. Pendant la première année, pour les RPA de 149 unités ou moins, cette subvention représentera 80 % des subventions associées au paiement des primes de leur personnel soignant. Au cours de chacune des années subséquentes, les subventions seront diminuées progressivement jusqu'à ce qu'elles soient nulles.

Le retrait de la subvention sera plus graduel pour les plus petites RPA, qui sont généralement situées hors des grands centres et qui sont plus vulnérables financièrement.

TABLEAU B.10

Retrait progressif des subventions versées aux RPA pour leur personnel soignant (en pourcentage)

| | État d'urgence sanitaire | Après l'état d'urgence sanitaire | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année | 5 ^e année |
| Résidences de 149 unités ou moins | 100 | 80 | 65 | 50 | 35 | 20 |
| Résidences de 150 à 199 unités | 100 | 40 | 32,5 | 25 | 17,5 | 10 |
| Résidences de 200 à 249 unités | 100 | 20 | 16,5 | 12,5 | 8,5 | 5 |

Le budget 2021-2022 prévoit des sommes additionnelles de 335,8 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour le versement des subventions accordées aux RPA pour leur personnel soignant. Ce faisant, l'impact sur le prix des services payés par la clientèle d'aînés sera atténué, et les services de soins qui leur sont offerts seront maintenus.

Cette mesure sera administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Examen de la méthode de fixation de loyer et de contrôle de l'augmentation du prix des services offerts dans les RPA

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement met en place différentes mesures temporaires afin d'assurer une transition harmonieuse entre les conditions particulières de la crise sanitaire et un retour à la normale.

Dans le but d'assurer leur maintien à domicile, il est nécessaire de protéger les aînés contre les augmentations trop importantes des coûts de services, tout en donnant aux RPA les moyens nécessaires pour faire évoluer leurs revenus à un rythme semblable à celui de leurs dépenses.

Rappel du mécanisme actuel de fixation de loyer

Au Québec, la grille de fixation des loyers ne s'applique que lorsque le Tribunal administratif du logement (TAL) est saisi d'une demande de fixation de loyer. Cette situation survient généralement lorsqu'un résident refuse l'augmentation proposée par la RPA¹.

On constate donc que la très grande majorité des locataires acceptent les hausses de loyers proposées par leur propriétaire. De surcroît, selon un rapport du Protecteur du citoyen², les aînés seraient encore moins enclins à contester les hausses de loyer qui leur sont réclamées étant donné leur situation de vulnérabilité.

Principaux enjeux soulevés

La méthode de fixation de loyer n'est pas adaptée à la structure de coûts d'exploitation des RPA, notamment en ce qui concerne la rémunération des employés qui offrent des services.

Par conséquent, une RPA peut être amenée à assumer une charge financière plus élevée que la hausse des loyers fixée judiciairement, ce qui nuit à sa rentabilité. Cela pourrait amener certaines RPA à fermer ou à offrir moins de services.

En contrepartie, les aînés devraient être mieux protégés contre les hausses de prix, puisqu'ils sont moins enclins à contester les augmentations de loyer.

Examen de la méthode de fixation de loyer

Ainsi, le gouvernement procédera à l'examen de la méthode de fixation de loyer dans les RPA.

Dans le cadre de cet examen, il analysera notamment l'opportunité de mettre en place un mécanisme de contrôle de l'augmentation du prix des services des RPA distinct de celui prévu actuellement qui concerne essentiellement les dépenses liées à l'immeuble, et ce, en vue :

- d'assurer aux aînés que les hausses du prix des services inclus dans le loyer ou facturés « à la carte » demeurent raisonnables;
- de permettre une meilleure reconnaissance de la croissance des coûts d'exploitation des RPA en incluant les services offerts à la personne.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère des Finances du Québec effectueront cet examen au cours des prochains mois.

1 Selon le Tribunal administratif du logement, pour l'année 2019-2020, quelque 6 000 demandes sur un bassin de près de 1,3 million d'unités de logements locatifs ont donné lieu annuellement à une demande de fixation du loyer, ce qui représente moins de 1 % des logements locatifs.

2 Rapport spécial du Protecteur du citoyen, *Les résidences privées pour aînés : plus que de simples entreprises de location résidentielle – Rapport sur le respect des droits et des obligations des locataires et des locateurs dans les résidences privées pour aînés*, Québec, 16 juin 2016, 48 pages.

2.3 Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés

Le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) est accordé aux personnes âgées de 70 ans et plus qui reçoivent des services de maintien à domicile, par exemple, des soins infirmiers ou des services de préparation de repas.

Les personnes âgées vivant dans une RPA, un immeuble de logements, un immeuble en copropriété ou une maison unifamiliale dont ils sont propriétaires peuvent bénéficier du CMD pour les dépenses admissibles qui sont incluses dans leur loyer (ou dans leurs frais de copropriété) et celles qui sont facturées « à la carte ». Dans tous les cas, la valeur de l'aide fiscale versée est déterminée en fonction de la dépense réalisée et, généralement, du niveau de service obtenu.

Afin de tenir compte des charges financières que peuvent représenter les services de maintien à domicile pour les aînés, le budget 2021-2022 prévoit un investissement de 394,2 millions de dollars pour la bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés, soit :

- 268,5 millions de dollars sur cinq ans pour la majoration du taux de crédit d'impôt de 35 % à 40 %;
- 125,7 millions de dollars pour la bonification de l'aide fiscale pour les aînés vivant en immeuble de logements.

TABLEAU B.11

Impact financier des mesures pour bonifier le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Majoration du taux de crédit d'impôt de 35 % à 40 % | — | -10,4 | -21,7 | -50,4 | -77,8 | -108,2 | -268,5 |
| Bonification de l'aide financière pour les aînés vivant en immeuble de logements | — | -0,1 | -23,6 | -33,4 | -34,0 | -34,6 | -125,7 |
| TOTAL | — | -10,5 | -45,3 | -83,8 | -111,8 | -142,8 | -394,2 |

Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés

Instauré le 1^{er} janvier 2000, le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) vise à soutenir financièrement les personnes âgées de 70 ans et plus qui se procurent des services de soutien à domicile, et ce, peu importe leur lieu de résidence.

Le CMD accorde actuellement une aide fiscale équivalant à 35 % des dépenses admissibles. Ces dépenses ne peuvent excéder 19 500 \$ par année pour un aîné qui est autonome et 25 500 \$ pour un aîné non autonome.

Pour les aînés autonomes à plus haut revenu, l'aide fiscale versée est réduite en fonction du revenu à raison de 3 % du revenu familial qui excède 60 135 \$ en 2021. Toutefois, elle n'est pas réductible pour les aînés non autonomes.

Une partie des services de maintien à domicile peut être facturée à même le loyer ou les frais de copropriété payés par les aînés. À cet égard, une formule de détermination des dépenses admissibles est prévue dans le cadre du CMD afin de tenir compte de ces services.

Par ailleurs, notons que le crédit d'impôt peut être versé par anticipation pour les aînés qui demeurent dans une RPA, dans un immeuble de logements, un immeuble en copropriété ou un domicile privé, et ce, pour tous les types de services, y compris les services occasionnels.

Aînés vivant dans une RPA

Les aînés vivant dans une RPA ont une part importante de services admissibles inclus dans le coût de leur loyer mensuel (et qui sont intégrés à l'annexe du bail). Toutefois, la quantité de services admissibles peut varier d'une personne à l'autre.

Une table de fixation de la dépense admissible selon le type de services inclus dans le loyer mensuel permet de tenir compte de cette variation. Par ailleurs, la portion du loyer admissible au crédit d'impôt à titre de dépense admissible, pour une personne seule, ne doit pas dépasser 65 % du loyer (ou 75 % dans le cas d'une personne non autonome).

Aînés vivant dans un immeuble de logements

Les aînés vivant dans un immeuble de logements ont généralement quelques services admissibles dont le coût est inclus dans le loyer tels que le déneigement et la tonte de la pelouse.

À cette fin, le CMD prévoit une formule simplifiée qui tient compte du volume de services offerts, lequel est relativement constant d'un immeuble à l'autre.

Aînés vivant dans un immeuble en copropriété

Les aînés vivant dans une unité d'habitation dont ils sont propriétaires dans un immeuble en copropriété divisé ont généralement des services admissibles inclus dans leurs charges de copropriété.

Ces services se rapportent uniquement à l'entretien ménager (ex. : nettoyage des aires communes) et à l'entretien extérieur (ex. : déneigement, nettoyage des gouttières, etc.).

Aînés vivant dans une maison unifamiliale dont ils sont propriétaires

Les aînés vivant dans une maison unifamiliale dont ils sont propriétaires doivent calculer l'ensemble de leurs dépenses sur la base des factures payées pour des services « à la carte » admissibles, par exemple le déneigement et la tonte de la pelouse.

❑ Majoration du taux de crédit d'impôt de 35 % à 40 %

Le gouvernement reconnaît que les aînés non autonomes à faible revenu nécessitent davantage de services de maintien à domicile et que l'aide offerte devrait être recentrée vers ceux qui en ont le plus besoin.

Le budget 2021-2022 prévoit une bonification graduelle du taux du CMD d'un point de pourcentage par année jusqu'en 2026. Le taux du CMD passera ainsi graduellement de 35 % en 2021 à 40 % en 2026, ce qui profitera davantage aux aînés à plus faible revenu, ainsi qu'à ceux ayant une plus grande perte d'autonomie.

Cette bonification représente un gain de 268,5 millions de dollars pour les aînés d'ici 2025-2026, de sorte qu'une forte majorité de bénéficiaires du CMD pourront obtenir des services de maintien à domicile à moindre coût.

■ Aînés non autonomes : une bonification afin de reconnaître l'importance des services requis

Afin de soutenir les aînés non autonomes ayant une moindre capacité de payer des services, le gouvernement annonce la bonification du CMD, qui visera principalement les aînés ayant un revenu familial inférieur à 60 135 \$. Pour les contribuables dont le revenu familial est supérieur à ce montant, la bonification sera réduite à raison de 3 % pour chaque dollar de revenu familial dépassant ce seuil à compter du 1^{er} janvier 2022.

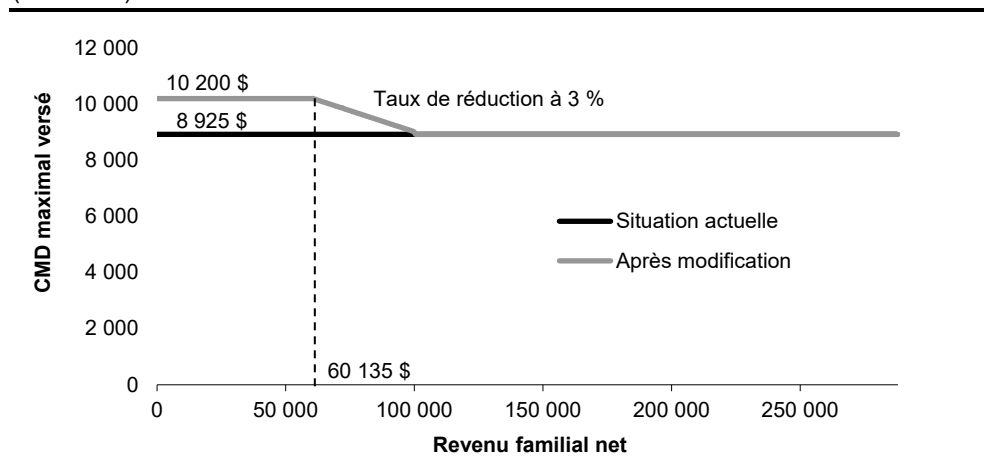
Le gouvernement reconnaît que les aînés non autonomes nécessitent davantage de services de maintien à domicile. Par conséquent, cette réduction du crédit d'impôt s'appliquera uniquement à la partie bonifiée.

Ainsi, peu importe leur revenu, les aînés non autonomes continueront de bénéficier d'une aide fiscale équivalant à au moins 35 % de leurs dépenses admissibles, ce qui correspond au CMD maximal offert actuellement en 2021.

GRAPHIQUE B.2

Bonification du CMD pour un aîné non autonome demandant le maximum des dépenses admissibles – À terme

(en dollars)



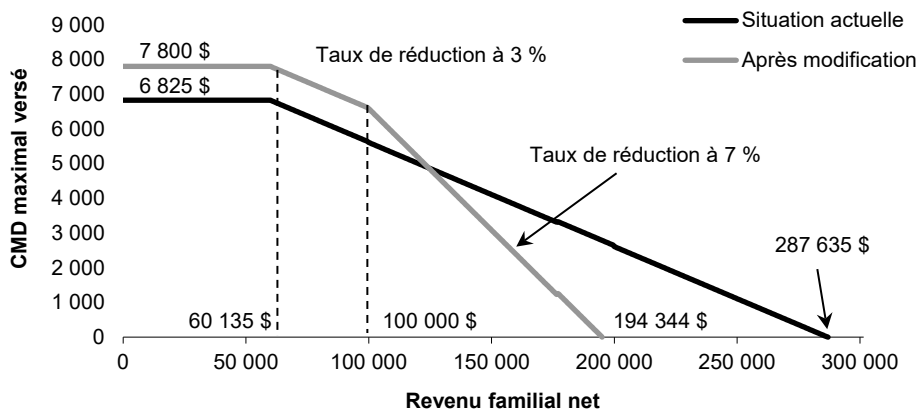
■ **Aînés autonomes : une meilleure répartition de l'aide au bénéfice des aînés à plus faible revenu**

Afin de s'assurer que l'aide supplémentaire profitera davantage aux personnes ayant une capacité moindre à se procurer des services, le gouvernement annonce que le montant octroyé par le CMD aux aînés autonomes sera dorénavant réduit en fonction du revenu familial en deux temps :

- d'abord, à raison de 3 % pour chaque dollar de revenu familial dépassant 60 135 \$⁵, jusqu'à un revenu de 100 000 \$;
- puis, à raison de 7 % pour chaque dollar de revenu familial dépassant 100 000 \$⁶.

GRAPHIQUE B.3

Bonification du CMD pour un aîné autonome demandant le maximum des dépenses admissibles – À terme
(en dollars)



⁵ Soit le seuil de réduction applicable pour l'année d'imposition 2021. Ce montant sera indexé en 2022.

⁶ Le montant de 100 000 \$ sera indexé à compter de 2023.

Illustration de la bonification du CMD en 2026

Illustration pour les aînés propriétaires d'une maison unifamiliale

Pauline est une personne autonome âgée de 80 ans. Elle est propriétaire et habite depuis plusieurs décennies une maison unifamiliale, et son revenu annuel est de 30 000 \$. Pauline paie annuellement 1 500 \$ afin de faire réaliser différentes tâches qu'elle ne peut effectuer elle-même, telles que le déneigement de son entrée et de la toiture de son domicile, la tonte du gazon et certains travaux d'entretien ménager.

En 2020, le CMD lui a permis d'obtenir une aide fiscale de 525 \$, ce qui l'aide à payer pour ces différents services. Avec la bonification du crédit d'impôt, Pauline bénéficiera, à terme, d'une somme supplémentaire de 75 \$ par année, pour une aide fiscale totale de 600 \$.

Illustration pour les aînés vivant dans une RPA

Aînés non autonomes vivant seuls

Marie est une personne non autonome de 75 ans et son revenu annuel est de 30 000 \$. Elle vit dans une résidence privée pour aînés (RPA) où elle reçoit de nombreux services qui lui sont essentiels, notamment des services d'aide à l'habillage, des services infirmiers et des services d'aide à l'alimentation. Annuellement, ses dépenses liées à ces services s'élèvent à 20 000 \$.

Avec la bonification du crédit d'impôt, Marie pourra recevoir, à terme, une aide fiscale équivalant à 40 % de ses dépenses admissibles, soit 8 000 \$. Cela représente une aide supplémentaire de 1 000 \$ par année pour Marie.

Aînés autonomes vivant en couple

Gilles et Francine sont des personnes autonomes âgées respectivement de 73 et de 74 ans. Leur revenu annuel familial est de 55 000 \$. Désirant vivre dans un environnement plus sécuritaire et adapté à leur situation, ils ont emménagé il y a quelques années dans une RPA. Annuellement, Gilles et Francine dépensent 11 000 \$ en dépenses admissibles au CMD afin d'obtenir certains services de base (repas, sécurité et aide domestique).

Avec la bonification du CMD, ils pourront bénéficier à terme d'une aide fiscale de 4 400 \$, soit 550 \$ de plus que ce qu'ils reçoivent présentement.

- **Un gain de 755 \$ par année pour un aîné non autonome vivant en RPA ayant des dépenses admissibles au CMD de plus de 15 000 \$ par année**

À terme, en 2026, l'augmentation de cinq points du taux du crédit d'impôt permettra de bonifier l'aide maximale annuelle accordée à une personne âgée vivant seule :

- de 470 \$ par année pour une personne autonome ayant des dépenses admissibles au CMD de 9 400 \$ par année, soit la moyenne pour une personne seule autonome vivant en RPA;
- de 755 \$ par année pour une personne non autonome ayant des dépenses admissibles au CMD de 15 100 \$ par année, soit la moyenne pour une personne seule non autonome vivant en RPA.

Illustration de la bonification du CMD pour une personne vivant seule selon le niveau d'autonomie – À terme
(en dollars)

| Revenu | Aînés autonomes vivant seuls ⁽¹⁾ | | | Aînés non autonomes vivant seuls ⁽²⁾ | | |
|-----------------------|---|-------|-------|---|-------|-------|
| | Avant | Après | Écart | Avant | Après | Écart |
| 18 414 ⁽³⁾ | 3 290 | 3 760 | 470 | 5 285 | 6 040 | 755 |
| 30 000 | 3 290 | 3 760 | 470 | 5 285 | 6 040 | 755 |
| 50 000 | 3 290 | 3 760 | 470 | 5 285 | 6 040 | 755 |
| 70 000 | 2 994 | 3 464 | 470 | 5 285 | 5 744 | 459 |
| 90 000 | 2 394 | 2 864 | 470 | 5 285 | 5 285 | — |
| 120 000 | 1 494 | 1 164 | -330 | 5 285 | 5 285 | — |
| 150 000 | 594 | — | -594 | 5 285 | 5 285 | — |

(1) Pour une dépense annuelle de 9 400 \$, soit la moyenne pour une personne seule autonome vivant en RPA.

(2) Pour une dépense annuelle de 15 100 \$, soit la moyenne pour une personne seule non autonome vivant en RPA.

(3) Soit le niveau de revenu équivalant au maximum de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti selon les montants versés de janvier à mars 2021.

**Une aide financière offerte dans le cadre du CMD
qui tient compte de la hausse du coût des services**

En 2021, le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) accorde une aide fiscale équivalant à 35 % des dépenses annuelles, dont le maximum admissible est de 19 500 \$ pour un aîné autonome et de 25 500 \$ pour un aîné non autonome.

À cet effet, moins de 5 % des aînés atteignent le maximum de dépenses admissibles au CMD. Ainsi, une augmentation du coût des services se traduit généralement par une augmentation de l'aide financière versée.

Cela est vrai pour les aînés qui paient leurs services à la carte ainsi que pour ceux dont les services sont inclus dans leur loyer, ce qui est souvent le cas pour les aînés résidant en RPA.

Par ailleurs, puisque les dépenses admissibles pour un résident en RPA sont calculées à partir d'un taux applicable sur le montant du loyer mensuel, une hausse de celui-ci peut également se traduire par une hausse du CMD versé.

À titre d'exemple, une augmentation de loyer en RPA de 100 \$ par mois pourrait se traduire par une augmentation de 65 \$ des dépenses admissibles au CMD. Cette hausse des dépenses admissibles représente un versement additionnel de 22,75 \$ par mois au titre de l'aide fiscale.

Toutefois, un locataire qui a atteint le maximum de dépenses admissibles pour les services qui sont inclus dans son loyer en RPA ne profite pas nécessairement d'une bonification de son aide financière à la suite d'une augmentation de son loyer.

❑ **Bonification de l'aide financière pour les aînés vivant dans un immeuble de logements**

Les bénéficiaires du CMD qui habitent dans un immeuble de logements⁷ peuvent recevoir une aide fiscale qui correspond à 5 % de leur loyer pour les dépenses admissibles qui y sont incluses⁸.

Or, le loyer mensuel maximal admissible à cette aide fiscale est de 600 \$ et n'a pas été indexé depuis l'introduction de cette modalité en 2008.

De plus, plusieurs aînés admissibles à cette aide fiscale n'en font pas la demande et s'en privent ainsi.

Par conséquent, le présent budget annonce donc, qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- le loyer maximal servant au calcul des dépenses admissibles au CMD qui sont incluses dans le loyer passera de 600 \$ à 1 200 \$ par mois, afin de prendre en compte l'évolution des prix des logements depuis 2008;
- une dépense admissible minimale correspondant à un loyer de 600 \$ par mois sera accordée dorénavant dans le cadre du CMD à l'ensemble de la clientèle vivant dans un immeuble de logements;
- cette dépense admissible pourrait donner droit à une aide fiscale pouvant atteindre 144 \$ versée automatiquement aux particuliers admissibles vivant en immeuble de logements, mais qui n'en font pas la demande.

■ **Une bonification de l'aide financière pouvant aller jusqu'à 162 \$ par année**

Pour les aînés qui résident dans un immeuble de logements, la majoration du loyer maximal de 600 \$ à 1 200 \$ par mois, pour le calcul des dépenses admissibles au CMD qui sont incluses dans le loyer, représente une bonification de l'aide fiscale pouvant atteindre 162 \$ par année.

TABLEAU B.13

Illustration de la majoration du loyer maximal admissible au CMD pour les aînés qui résident dans un immeuble de logements – À terme (en dollars et en pourcentage)

| | Avant | Après | Écart |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Loyer mensuel maximal admissible | 600 \$ | 1 200 \$ | 600 \$ |
| Taux des dépenses admissibles incluses dans le loyer | 5 % | 5 % | — |
| Taux de crédit d'impôt | 35 % | 40 % | 5 % |
| Aide fiscale maximale par année | 126 \$ | 288 \$ | 162 \$ |

⁷ Un immeuble de logements autre qu'une résidence privée pour aînés.

⁸ Ces dépenses tiennent notamment compte des services d'entretien consistant à effectuer des travaux mineurs à l'extérieur de l'habitation (ex. : tonte du gazon, ramassage de feuilles, ramonage de la cheminée, émondage des arbres, déneigement, nettoyage des fenêtres et des gouttières).

■ Versement automatique de l'aide financière

Afin de faciliter l'accès à l'aide fiscale pour les aînés de 70 ans et plus qui résident dans un immeuble de logements, et dans l'esprit de simplification administrative pour les citoyens du Québec, le budget 2021-2022 prévoit que l'aide financière sera versée automatiquement, lorsque Revenu Québec disposera des données fiscales permettant de verser l'aide.

Ainsi, lorsqu'un aîné admissible au CMD produira sa déclaration de revenus et omettra de faire la demande pour celui-ci, Revenu Québec pourrait lui accorder une aide fiscale basée sur un loyer admissible minimal de 600 \$ par mois.

— Le montant du CMD que les aînés admissibles pourraient recevoir automatiquement sans avoir à en faire la demande pourrait donc atteindre 144 \$ par année à terme lorsque le taux du crédit du CMD atteindra 40 %⁹.

Toutefois, les aînés de 70 ans et plus seront encouragés à faire une demande pour le CMD afin qu'ils puissent profiter pleinement de l'aide fiscale. En effet, ils pourraient avoir droit à une aide financière plus importante si leur loyer est supérieur à 600 \$ par mois ou s'ils ont des dépenses admissibles au CMD qui ne sont pas incluses dans le loyer.

Cette mesure profitera à un peu plus de 160 000 ménages d'aînés qui, actuellement, ne demandent pas le CMD, bien qu'ils aient des dépenses admissibles incluses dans le prix de leur loyer.

■ Un investissement de 125,7 M\$ sur cinq ans

La bonification de l'aide financière pour les aînés vivant dans un immeuble à logements représente un investissement de 125,7 millions de dollars sur cinq ans.

Cette mesure profitera à près de 290 000 ménages d'aînés bénéficiaires du CMD vivant dans un immeuble de logements.

⁹ Afin d'identifier les aînés de 70 ans et plus admissibles au CMD, Revenu Québec utilisera le *relevé 31 – Renseignements sur l'occupation d'un logement*. Ce relevé doit être produit et transmis à Revenu Québec par tout propriétaire d'un logement pour lequel un loyer a été payé au cours de l'année.

2.4 Renforcer les soins et les services en hébergement

Les personnes âgées en perte d'autonomie requièrent de plus en plus de soins. Plusieurs sont en attente d'une place en hébergement afin d'obtenir des soins et services adaptés à leurs besoins.

Ainsi, le gouvernement annonce l'ajout de 500 lits et places d'hébergement pour assurer une offre et une qualité de soins accrues en attendant l'ouverture des maisons des aînés.

— Cet ajout permet de rendre 2 500 lits et places d'hébergement disponibles de plus qu'il y a trois ans.

Par ailleurs, une politique d'hébergement et de soins et services de longue durée ainsi qu'un plan d'action seront dévoilés au cours de la prochaine année.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles de 334,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour renforcer les soins et les services en hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Politique d'hébergement : renforcement des soins et services d'hébergement pour les personnes aînées

Le contexte de la COVID-19 a mis en lumière des enjeux sur lesquels il importe d'agir rapidement, notamment l'importance de se doter d'une vision globale de l'hébergement qui sera traduite dans la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée et dans son plan d'action. Ce dernier proposera des mesures qui auront un impact significatif sur la qualité de vie de toutes les personnes hébergées.

Des travaux sont également en cours sur l'harmonisation des CHSLD publics et privés qui vise à répondre aux besoins des usagers avec une même qualité de soins et services et aux mêmes conditions de travail du personnel qui y œuvre partout au Québec.

De plus, le nombre d'usagers qui est en attente en centre hospitalier pour obtenir un niveau de soins alternatifs est en hausse. Cette augmentation est associée notamment au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques. L'occupation de lits de courte durée dans les hôpitaux par des personnes ne requérant plus le niveau de soins offert constitue une réponse non optimale, entre autres, pour les usagers ayant besoin de services de réadaptation, de soins de longue durée, de convalescence ou d'hébergement en santé mentale. Ainsi, le gouvernement prévoit ajouter plus de 500 places de manière à répondre aux besoins de ces usagers.

Maisons des aînés

En novembre 2019, le gouvernement a présenté son plan visant la transformation de plus de 2 500 places de CHSLD en maisons des aînés d'ici 2022.

Les maisons des aînés visent à adapter davantage certains milieux de vie aux besoins des aînés. Elles accueilleront des aînés en perte d'autonomie modérée qui seront accompagnés jusqu'à la perte d'autonomie majeure.

Ces maisons posséderont les caractéristiques suivantes :

- des unités de vie qui regroupent chacune douze résidents partageant des caractéristiques similaires;
- des chambres individuelles plus grandes, avec une salle de toilette privée et une douche adaptée, facilitant les soins d'hygiène selon le besoin requis;
- des espaces communs où seront offertes des activités stimulantes favorisant l'engagement des résidents et de leurs proches;
- un espace consacré aux proches aidants afin de favoriser leurs visites et de leur offrir du répit, que ce soit le jour ou la nuit;
- une conception éliminant le plus possible toute ressemblance avec le milieu institutionnel, notamment avec des postes d'infirmiers dissimulés;
- des espaces extérieurs accessibles, sécuritaires et ouverts à la communauté;
- des infrastructures de prévention et de contrôle des infections.

Depuis décembre 2019, plusieurs maisons des aînés et alternatives ont fait l'objet d'annonces partout sur le territoire du Québec.

Des investissements de 2,6 milliards de dollars sont prévus d'ici 2022-2023.

2.5 Améliorer la qualité de vie des proches aidants

Le Québec compte environ 1,6 million de proches aidants qui sont, notamment, au service des aînés. Le gouvernement s'est engagé à améliorer les conditions de vie des proches aidants, qui ont vu leurs conditions d'aide se détériorer au fil des ans.

Il souhaite les épauler dans le rôle essentiel qu'ils jouent dans la société québécoise. Ainsi, afin d'améliorer la qualité de vie des proches aidants, le gouvernement annonce un investissement accru dans les services de répit, les services d'accompagnement et de soutien ainsi que les formations visant à mieux accompagner les personnes aidées.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement dévoilera une politique nationale pour les proches aidants ainsi qu'un plan d'action afin de développer un nouveau continuum de services visant à soutenir ces derniers.

- Le plan d'action mettra en place des mesures concrètes et diversifiées afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins des personnes proches aidantes, quel que soit l'âge ou la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles de 95,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour améliorer la qualité de vie des proches aidants.

Proches aidants

Les proches aidants jouent un rôle essentiel auprès des personnes ayant une incapacité.

Depuis les deux dernières années, plusieurs gestes ont été posés pour venir en aide aux proches aidants. Afin d'accroître le soutien offert aux proches aidants, le gouvernement a annoncé des investissements de 705,2 millions de dollars sur six ans :

- 532,2 millions de dollars pour instaurer le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes;
- 173,0 millions de dollars pour poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants.

En particulier, le crédit d'impôt vise à offrir une aide fiscale importante pour les 82 000 bénéficiaires. Il est notamment offert aux proches aidants d'un conjoint de moins de 70 ans et aux personnes aidantes sans lien familial avec la personne aidée.

De plus, les investissements ont permis de mettre sur pied des maisons et des services de répit à la disposition des proches aidants.

- Actuellement, il existe huit maisons Gilles-Carle, dont une à Montréal, une à Boucherville, une en Beauce et une autre à Chicoutimi. Ces maisons accueillent temporairement les personnes en perte d'autonomie. Les proches aidants peuvent ainsi se reposer.

3. REHAUSSER LES SOINS ET LES SERVICES EN SANTÉ

En plus des initiatives permettant de faire face à la pandémie, le gouvernement s'engage à rehausser les soins et les services en santé dès maintenant afin que les Québécois puissent avoir accès à des soins et à des services de qualité pour les prochaines années.

Dans le cadre du budget 2021-2022, en plus de la gestion de la crise et de la hausse des services offerts aux aînés, le gouvernement investit plus de 1,3 milliard de dollars d'ici 2025-2026 dans quatre axes prioritaires, soit :

- 526,5 millions de dollars pour améliorer l'accès aux services de première ligne;
- 287,5 millions de dollars pour accroître les services en santé mentale;
- 255,0 millions de dollars pour répondre aux besoins des personnes vulnérables;
- 252,0 millions de dollars pour renforcer les services pour les jeunes en difficulté.

TABLEAU B.14

Impact financier des mesures pour rehausser les soins et les services en santé

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | Total |
|--|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Améliorer l'accès aux services de première ligne | — | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -526,5 |
| Accroître les services en santé mentale | — | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -287,5 |
| Répondre aux besoins des personnes vulnérables | — | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -255,0 |
| Renforcer les services pour les jeunes en difficulté | — | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -252,0 |
| TOTAL | — | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -1 321,0 |

3.1 Améliorer l'accès aux services de première ligne

Le gouvernement s'est engagé à ce que les Québécois puissent avoir accès rapidement à des soins et à des services en santé de qualité. Plusieurs gestes ont été posés au cours des dernières années, notamment afin d'accélérer l'accès à un médecin de famille.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement poursuit ses efforts et met en place des mesures totalisant 526,5 millions de dollars d'ici 2025-2026. Ces mesures visent à :

- faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne;
- améliorer l'accès à certains services médicaux spécialisés;
- bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires;
- accélérer le virage numérique en santé et services sociaux.

TABLEAU B.15

Impact financier des mesures pour améliorer l'accès aux services de première ligne (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | Total |
|--|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne | — | -60,1 | -60,1 | -60,1 | -60,1 | -60,1 | -300,5 |
| Améliorer l'accès à certains services médicaux spécialisés | — | -12,7 | -12,7 | -12,7 | -12,7 | -12,7 | -63,5 |
| Bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| Accélérer le virage numérique en santé et services sociaux | — | -22,5 | -22,5 | -22,5 | -22,5 | -22,5 | -112,5 |
| TOTAL | — | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -526,5 |

Faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne

Au Québec, près de 650 000 personnes sont en attente pour avoir accès à un médecin de famille. La période d'attente atteint en moyenne un an et demi.

Le gouvernement souhaite faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne et réduire les délais d'attente pour que ces personnes soient rapidement prises en charge et ainsi respecter l'engagement du gouvernement que tous les Québécois puissent avoir accès à un professionnel de santé à l'intérieur d'un délai de 36 heures.

À cette fin, des Guichets d'accès de première ligne seront créés pour les personnes qui sont toujours en attente d'un médecin de famille. De plus, des ressources additionnelles seront embauchées pour soutenir les guichets d'accès pour la clientèle orpheline.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit 300,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne.

❑ Améliorer l'accès à certains services spécialisés

Afin d'assurer aux usagers un accès aux services spécialisés à l'intérieur du délai correspondant à leur condition clinique, le gouvernement a mis en place un ensemble de stratégies et de mécanismes dans le réseau.

Ainsi, l'accès priorisé aux services spécialisés a été implanté au Québec pour 26 services spécialisés, dont la cardiologie, l'hématologie, la gériatrie et la médecine interne.

Afin d'augmenter le nombre de services spécialisés admissibles, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, une somme de 63,5 millions de dollars d'ici 2025-2026.

❑ Bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires

Les organismes communautaires interviennent auprès des personnes les plus vulnérables de la société relativement à leur santé et à leur mieux-être.

Quelque 3 050 organismes communautaires en santé et services sociaux reçoivent du financement pour soutenir leur mission globale dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires.

Le gouvernement reconnaît l'apport essentiel de ces organismes au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise et souhaite les soutenir davantage.

— Depuis mars 2019, des sommes de 150,0 millions de dollars ont été allouées au Programme de soutien aux organismes communautaires.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement poursuit ses efforts et prévoit une somme additionnelle de 50,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour soutenir les organismes communautaires.

Programme de soutien aux organismes communautaires

Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) vise à contribuer aux besoins financiers des organismes communautaires qui œuvrent prioritairement en santé et services sociaux.

Les organismes communautaires subventionnés sont reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par les établissements comme des partenaires autonomes et à part entière du système de santé et des services sociaux. Ils se consacrent notamment :

- à offrir des services de prévention, d'aide et de soutien, y compris des services d'hébergement temporaire;
- à promouvoir le développement social, l'amélioration des conditions de vie et la santé auprès de la population du Québec;
- à répondre à des nouveaux besoins en utilisant des approches novatrices ou en visant des groupes particuliers de personnes.

En 2020-2021, près de 731 millions de dollars ont été versés en subventions aux divers organismes qui sont admissibles, soit :

- les organismes d'action communautaire autonome;
- les organismes œuvrant majoritairement en santé et services sociaux.

☐ Accélérer le virage numérique en santé et services sociaux

Le gouvernement souhaite poursuivre une transformation numérique au sein des établissements de santé et de services sociaux, dont un virage vers l'infonuagique. Ce virage vise à améliorer la performance et l'efficacité des établissements de santé et de services sociaux.

De plus, le gouvernement mettra en place des systèmes facilitant la prise de rendez-vous afin que la population puisse avoir accès, via Internet, à l'ensemble de l'offre de rendez-vous disponible en première ligne.

Afin d'effectuer cette transformation numérique, le gouvernement allouera des ressources additionnelles en technologie de l'information.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 112,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin d'embaucher des ressources additionnelles en technologie de l'information.

3.2 Accroître les services en santé mentale

L'arrivée de la pandémie a exacerbé les problèmes de détresse psychologique au sein de la population ainsi que les difficultés que peuvent vivre les personnes souffrant de troubles mentaux.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement met en place :

- 262,5 millions de dollars pour améliorer la santé mentale de la population par un rehaussement des services;
- 25,0 millions de dollars pour prévenir le suicide.

TABLEAU B.16

Impact financier des mesures pour accroître les services en santé mentale (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Rehausser les services en santé mentale | — | -52,5 | -52,5 | -52,5 | -52,5 | -52,5 | -262,5 |
| Prévenir le suicide | — | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -25,0 |
| TOTAL | — | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -287,5 |

Rehausser les services en santé mentale

Au Québec, 12 % de la population est atteinte d'un trouble de santé mentale, soit plus d'un million de personnes.

- En septembre 2020, plus de 37 % des Québécois de 18 à 24 ans ont affirmé avoir présenté des symptômes anxieux dépressifs durant la pandémie¹⁰.

Depuis mars 2019, une somme de 361,4 millions de dollars a été allouée pour offrir des services en santé mentale, dont :

- 261,4 millions de dollars pour accroître des services de proximité adaptés aux multiples clientèles et pour rehausser les services spécialisés pour les jeunes ayant un premier épisode psychotique;
- 100,0 millions de dollars pour aider les jeunes qui éprouvent des troubles mentaux, de dépendance ou d'adaptation sociale à s'en sortir en ajoutant dix points de services Aire ouverte.

Afin d'assurer l'accès de ces personnes aux services spécialisés, notamment les services de consultations téléphoniques psychosociaux, le gouvernement annonce l'embauche de ressources additionnelles.

- Des sommes de 15,8 millions de dollars en 2020-2021 et de 84,2 millions de dollars en 2021-2022 ont déjà été versées au ministère de la Santé et des Services sociaux pour répondre aux besoins accrus en raison de la pandémie.

¹⁰ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *L'anxiété et la dépression : une deuxième catastrophe au Québec*, 29 septembre 2020, [<https://www.usherbrooke.ca/actualites/nouvelles/nouvelles-details/article/43540>].

Par ailleurs, le gouvernement dévoilera, au cours de la prochaine année, un nouveau plan d'action interministériel en santé mentale.

Le budget 2021-2022 prévoit des sommes additionnelles de 262,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour la mise en œuvre du plan d'action interministériel en santé mentale.

☐ Prévenir le suicide

En 2017, le Québec a enregistré 1 045 décès par suicide, ce qui représentait un taux de 12,4 par 100 000 personnes.

Le 29 octobre 2019, lors du Forum Adultes et santé mentale, le gouvernement a annoncé son intention de doter le Québec d'une stratégie nationale en prévention du suicide qui sera dévoilée au cours de la prochaine année.

L'arrivée de la pandémie a mis d'autant plus en évidence l'importance d'agir en amont et de mettre en place des initiatives visant à prévenir le suicide.

Le budget 2021-2022 prévoit des sommes additionnelles de 25,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour prévenir le suicide.

3.3 Répondre aux besoins des personnes vulnérables

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement souhaite également mettre en place des mesures visant à répondre aux besoins particuliers de certaines personnes.

À cet égard, 255,0 millions de dollars sont prévus sur cinq ans pour la mise en place de mesures visant notamment à bonifier le soutien offert aux personnes ayant des besoins particuliers et aux personnes vulnérables. Ce montant inclut :

- 102,0 millions de dollars pour renforcer les activités et services de la trajectoire Mère-enfant et entre autres permettre aux Québécoises et Québécois d'avoir recours aux ressources dont ils ont besoin pour concevoir un enfant;
- 65,0 millions de dollars pour amorcer la mise en œuvre du prochain Plan d'action interministériel en itinérance;
- 50,0 millions de dollars pour le Programme de soutien à la famille de personnes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme;
- 22,5 millions de dollars notamment pour augmenter les ressources offertes aux femmes victimes de violence conjugale.

TABLEAU B.17

Impact financier des mesures pour répondre aux besoins des personnes vulnérables (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Renforcer les activités et services de la trajectoire Mère-enfant | — | -20,4 | -20,4 | -20,4 | -20,4 | -20,4 | -102,0 |
| Améliorer l'offre de services et prévenir l'itinérance | — | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -65,0 |
| Améliorer le Programme de soutien à la famille d'une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| Rehausser les services pour les femmes victimes de violence conjugale | — | -4,5 | -4,5 | -4,5 | -4,5 | -4,5 | -22,5 |
| Autres initiatives ⁽¹⁾ | — | -3,1 | -3,1 | -3,1 | -3,1 | -3,1 | -15,5 |
| TOTAL | — | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -255,0 |

(1) Une somme de 2,0 M\$ par année est allouée pour l'ajout de ressources pour la mise en œuvre de l'Institut de la pertinence des actes médicaux et une somme de 1,1 M\$ par année à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour qu'elle puisse effectuer davantage de vérifications en matière de pratiques commerciales auprès des grossistes et compagnies pharmaceutiques.

☐ **Renforcer les activités et services de la trajectoire Mère-enfant**

Le gouvernement souhaite que les parents qui désirent concevoir un enfant puissent avoir accès aux ressources dont ils ont besoin pour réaliser leur projet de vie.

À cet égard, des initiatives de 102,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 sont prévues dans le cadre du budget 2021-2022¹¹ pour renforcer les activités et les services dans la trajectoire Mère-enfant.

Cette somme permettra notamment :

- de contribuer au déploiement du programme de procréation médicalement assistée;
- d'ajouter des ressources permettant d'assurer l'accès aux services en obstétrique dans certaines régions;
- de maintenir un programme de prévention des risques obstétricaux;
- d'assurer un meilleur accompagnement des mères adolescentes et de leurs enfants.

☐ **Améliorer l'offre de services et prévenir l'itinérance**

Le gouvernement souhaite mettre en œuvre des actions concrètes afin de prévenir et de réduire l'itinérance.

Le budget 2021-2022 prévoit donc une somme de 65,0 millions de dollars sur cinq ans afin de financer la mise en œuvre du prochain Plan d'action interministériel en itinérance. Cette somme permettra entre autres :

- de favoriser la cohabitation sociale, notamment par la mise en place d'équipes mixtes avec les corps policiers;
- de consolider des équipes multidisciplinaires en itinérance;
- d'assurer la continuité des services offerts aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

¹¹ Il s'agit d'activités et de services liés à la naissance d'un enfant. Ceux-ci peuvent bénéficier à la fois aux mères et aux nouveau-nés.

❑ **Améliorer le Programme de soutien à la famille d'une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme**

Le Programme de soutien à la famille d'une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme comprend plusieurs mesures, dont notamment les allocations directes pour l'accès au répit, le gardiennage, le dépannage et le soutien aux parents dans la réalisation des tâches quotidiennes. Bien que le programme ait permis d'aider près de 25 000 personnes en 2019-2020, plusieurs familles sont toujours en attente d'une aide.

Ainsi, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit l'octroi d'une somme de 50,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin de diminuer les listes d'attente et d'augmenter le nombre d'heures de services dont ces familles peuvent bénéficier.

❑ **Rehausser les services pour les femmes victimes de violence conjugale**

Au cours de la dernière année, le gouvernement a renforcé son soutien aux femmes victimes de violence conjugale, notamment grâce au Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité. Dans le cadre de ce plan, plus de 180 millions de dollars seront donc investis sur cinq ans pour accentuer les efforts de prévention en matière de violence conjugale¹².

Or, dans le contexte de la pandémie, plusieurs maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ont dû réduire de façon importante le nombre de lits disponibles de manière à éviter la propagation de la COVID-19. Cette contrainte a exacerbé le manque de places¹³.

En raison d'un manque de financement, les maisons ont également de la difficulté à poursuivre leurs activités complémentaires, notamment les activités d'intervention jeunesse, l'écoute téléphonique, la prévention et la sensibilisation.

Pour rehausser les services offerts par ces maisons, le gouvernement prévoit 22,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 dans le cadre du budget 2021-2022. Cette somme aidera notamment un plus grand nombre de victimes de violence conjugale à accéder aux ressources d'hébergement d'urgence et permettra de consolider les services de consultation externe.

¹² La section E, « Soutenir les Québécois » contient plus de détails sur les initiatives en matière de lutte contre la violence conjugale.

¹³ À cet égard, le gouvernement a annoncé, en mars 2020, une somme de 2,5 M\$ pour combler les besoins accrus des organismes d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale.

3.4 Renforcer les services pour les jeunes en difficulté

Le gouvernement reconnaît l'importance d'agir pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes Québécois.

Dans le cadre du budget 2021-2022, il renforcera donc des services psychosociaux et d'écoute pour les jeunes. Cette aide comprend :

- 150,0 millions de dollars pour rehausser l'offre de services de proximité pour les jeunes en difficulté;
- 94,5 millions de dollars pour assurer un milieu de vie sécuritaire aux enfants;
- 7,5 millions de dollars pour soutenir l'organisme Tel-jeunes.

À cet effet, le gouvernement prévoit une somme de 252,0 millions de dollars d'ici 2025-2026.

TABLEAU B.18

Impact financier des mesures pour renforcer les services pour les jeunes en difficulté (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Rehausser l'offre de services de proximité pour les jeunes en difficulté | — | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -150,0 |
| Assurer un milieu de vie sécuritaire aux enfants | — | -18,9 | -18,9 | -18,9 | -18,9 | -18,9 | -94,5 |
| Soutenir l'organisme Tel-jeunes | | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -7,5 |
| TOTAL | — | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -252,0 |

❑ Rehausser l'offre de services de proximité pour les jeunes en difficulté

Afin de favoriser la sécurité et le développement des jeunes en difficulté, il est important d'assurer une offre efficace des services psychosociaux de proximité. Entre autres, il faut veiller à ce que le premier service¹⁴ de suivi psychosocial soit disponible dans un délai de 30 jours suivant la demande afin de permettre une intervention adéquate.

Afin d'améliorer les délais d'accès aux services de proximité et d'en augmenter le taux de prise en charge, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, une somme de 150,0 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour rehausser les services offerts dans le cadre du programme-services Jeunes en difficulté¹⁵.

Par ailleurs, en matière de protection de la jeunesse, un projet pilote de médiation de trois ans sera mis sur pied afin de prendre en charge la clientèle parents-enfants, dès l'évaluation et la rétention du signalement, et à impliquer les intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse.

❑ Assurer un milieu de vie sécuritaire aux enfants

Le contexte de la pandémie ajoute une pression importante sur les services de protection de la jeunesse, notamment en raison de l'accroissement de l'isolement et de l'insécurité financière vécue par certaines familles.

Ayant déjà vu le nombre de signalements augmenter considérablement au cours des dernières années, des directions de la protection de la jeunesse de certaines régions ont besoin de plus de ressources afin d'assurer la sécurité des enfants faisant l'objet d'un suivi.

Entre 2016-2017 et 2019-2020, le nombre d'enfants pris en charge en protection de la jeunesse et ayant été confiés à une famille d'accueil a augmenté de 25,9 %. Par le fait même, les établissements ont constaté un besoin grandissant des responsables de familles d'accueil pour un meilleur soutien clinique et, notamment, pour une bonification des formations qui leur sont offertes.

Le gouvernement entend assurer aux enfants un milieu de vie sécuritaire, dans lequel ils pourront recevoir des services appropriés. Pour ce faire, plusieurs ressources seront ajoutées, notamment en ce qui concerne le soutien clinique des familles d'accueil, l'offre de services en région et la mise en œuvre d'actions en cohérence avec les orientations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

Le gouvernement prévoit donc une somme de 94,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 dans le cadre du budget 2021-2022 afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire aux enfants.

¹⁴ Un premier service correspond à une première intervention de nature psychosociale d'un épisode de services de l'utilisateur, avant lequel il ne recevait aucun service.

¹⁵ Le programme-services Jeunes en difficulté regroupe les services destinés aux jeunes, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, qui présentent des problèmes de développement ou de comportement, ou qui ont des difficultés d'adaptation sociale. Le programme traite de thématiques variées telles que la délinquance, la violence et le suicide.

☐ **Soutenir l'organisme Tel-jeunes**

Depuis 1991, l'organisme Tel-jeunes est venu en aide à quelque 1,8 million de jeunes partout au Québec. Les intervenants de Tel-jeunes sont à l'écoute des jeunes 24 heures sur 24, 365 jours par année, par téléphone, par texto, en ligne ou par courriel.

Or, Tel-jeunes constate une hausse des demandes d'aide. Les jeunes abordent des sujets tels que la gestion des émotions, le stress, l'anxiété, les idées suicidaires et le questionnement sur un diagnostic de santé mentale.

Afin de permettre à Tel-jeunes de faire face à la hausse de la demande de services, notamment en raison de la pandémie, le gouvernement annonce une augmentation de son financement totalisant 7,5 millions de dollars d'ici 2025-2026. Cette mesure fera partie du Plan d'action jeunesse 2021-2024.

Actions en cohérence avec les recommandations et orientations transmises par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent)

Offrir une première réponse aux recommandations de mi-mandat

Le gouvernement a déjà entrepris des actions totalisant 740 millions de dollars pour la période 2020-2021 à 2024-2025 afin d'offrir une première réponse à la suite des recommandations de mi-mandat de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, lesquelles ont été déposées en 2019.

De cette somme totale, le gouvernement a consacré :

- 450,0 millions de dollars afin d'augmenter les services destinés aux jeunes en difficulté et à leur famille¹;
- 200,0 millions de dollars pour poursuivre la mise en œuvre du programme Agir tôt¹;
- 90,0 millions de dollars afin de soutenir davantage les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires².

Des actions supplémentaires posées dans le cadre du budget 2021-2022

À ces actions s'ajoute, dans le cadre du budget 2021-2022, une somme de 252 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer les services pour les jeunes en difficulté, et ce, en cohérence avec les orientations transmises par la commission en 2020.

Des actions totalisant près de 1 milliard de dollars

Ainsi, avant même la sortie du rapport final, le gouvernement s'est engagé à investir près de 1 milliard de dollars au total pour répondre aux premières recommandations et orientations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

1 Pour plus d'information, consulter le tableau D.5 à la page D.11 du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*.

2 Pour plus d'information, consulter le tableau D.21 à la page D.46 du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*.

4. POUR UN FINANCEMENT FÉDÉRAL ACCRU EN SANTÉ

Depuis le début de la pandémie, des efforts importants ont été déployés par le gouvernement du Québec pour soutenir le système de santé. Des actions concrètes ont été mises en œuvre comme la formation et l'embauche de préposés aux bénéficiaires œuvrant dans les CHSLD. Ces efforts, conjugués notamment au vieillissement de la population, viennent accroître les pressions sur les coûts de santé à long terme.

C'est dans ce contexte que les premiers ministres des provinces et territoires ont invité le gouvernement fédéral, en septembre 2020 et encore tout récemment, à donner suite à leur priorité numéro un, le financement des soins de santé.

— À cet égard, il a été demandé au gouvernement fédéral d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires dès 2021-2022.

Le Québec demande au gouvernement fédéral d'être un véritable partenaire financier en matière de santé dans le contexte où les pressions sur les coûts des systèmes de santé sont grandissantes.

L'augmentation actuelle du TCS en fonction de la croissance du PIB nominal canadien est insuffisante compte tenu notamment des répercussions à long terme de la pandémie, du vieillissement de la population et de l'amélioration des services en lien, entre autres, avec l'arrivée de nouveaux médicaments et l'accès à de nouveaux équipements de pointe.

□ Une contribution fédérale qui continuera de diminuer si aucun changement n'est apporté

Depuis 2017-2018, le TCS croît au rythme du produit intérieur brut (PIB) nominal canadien¹⁶, alors qu'il augmentait auparavant de 6 % par année.

— De 2017-2018 à 2020-2021, l'augmentation annuelle moyenne a été de 3,8 %, ce qui est bien inférieur au taux de 6 % qui prévalait auparavant et à la croissance annuelle moyenne des dépenses de santé des provinces et territoires de 7,3 % sur cette période.

— Cette décision de réduire l'augmentation annuelle du TCS a été prise de manière unilatérale par le gouvernement fédéral.

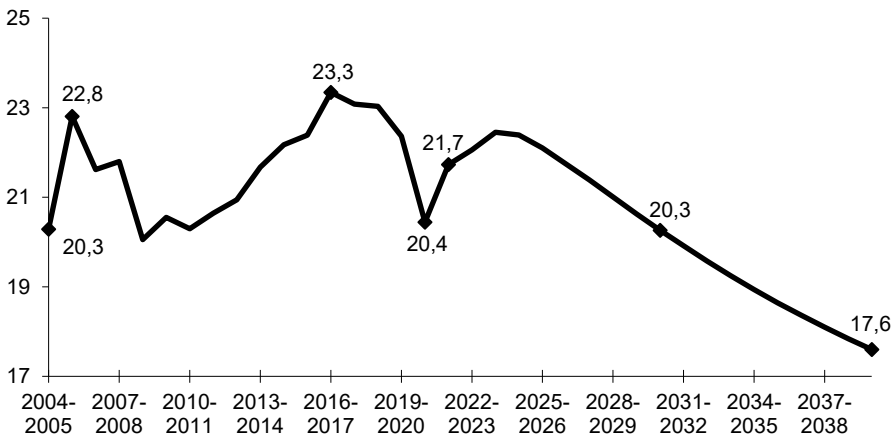
¹⁶ L'indexation est sujette à un plancher de 3 % par année.

Cette indexation moindre fait que la contribution fédérale aux dépenses de santé des provinces et territoires est en diminution et que cette tendance se poursuivra si aucun changement n'est apporté.

- Le gouvernement fédéral ne contribuera en 2021-2022 que pour 21,7 % des dépenses de santé des provinces et territoires¹⁷.
- Si aucun changement n'est apporté, cette contribution pourrait s'établir à 20,3 % en 2030-2031 et à moins de 18 % d'ici 2039-2040.
- Tout cela fait ressortir la nécessité d'un financement fédéral accru.

GRAPHIQUE B.4

Part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires sans hausse du TCS – 2004-2005 à 2039-2040
(en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Canada.

¹⁷ En incluant les fonds ciblés et destinés aux soins à domicile et à la santé mentale (1,5 G\$ à l'échelle canadienne en 2021-2022), la contribution fédérale aux dépenses de santé des provinces et territoires s'établit à 22,5 % en 2021-2022.

❑ Augmenter le Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires

Le Québec, à l'instar de l'ensemble des autres provinces et territoires, demande un rehaussement immédiat du TCS de manière à ce qu'il corresponde à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires à compter de 2021-2022.

- Par rapport au niveau du TCS actuellement prévu par le gouvernement fédéral en 2021-2022 (43,1 milliards de dollars), cela représenterait une hausse de 26,3 milliards de dollars.
- Chaque province ou territoire recevrait le même montant par habitant. Pour le Québec, cette hausse représenterait une somme de l'ordre de 6 milliards par année.
- Par la suite, cette part de 35 % serait maintenue. Le TCS augmenterait ainsi au même rythme que les dépenses de santé des provinces et territoires.

Une telle contribution, correspondant à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires, ne serait pas une première dans l'histoire.

❑ Une hausse du TCS doit être priorisée

Les provinces et territoires jouent un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit des soins de santé et ils sont les mieux placés pour déterminer les besoins de leur population. Ils ne pourront cependant répondre à ces besoins sans un partenariat renouvelé et à long terme avec le gouvernement fédéral.

Le Québec demande au gouvernement fédéral d'être un véritable partenaire financier en matière de santé dans le contexte où les pressions sur les coûts des systèmes de santé sont grandissantes.

Ce partenariat doit être basé sur un financement accru et récurrent de même que sur un plein respect de la compétence des provinces en santé.

En matière de soins de santé, le Québec exige que le gouvernement fédéral priorise une hausse du TCS plutôt que la mise en œuvre de nouvelles initiatives en santé.

Cette hausse du TCS servira à appuyer le financement d'initiatives déjà mises en œuvre par le Québec, comme la formation et l'embauche de préposés aux bénéficiaires travaillant notamment dans les CHSLD. Elle servira également à permettre l'embauche d'infirmières, à bonifier les soins à domicile, à améliorer l'accès aux services en santé mentale, à financer des milieux de vie mieux adaptés à la réalité des personnes âgées comme les maisons des aînés, à favoriser l'accès à de nouvelles thérapies et à de nouvelles catégories de médicaments, à accroître le nombre d'interventions pour réduire les délais d'attente et à rattraper le retard occasionné par les délestages dans le contexte de la pandémie.

Ce financement permettra aussi au gouvernement d'innover afin de rendre le système de santé et de services sociaux du Québec plus performant, notamment par l'utilisation de technologies de pointe.

Par ailleurs, si le gouvernement fédéral décidait de mettre en place un régime public d'assurance médicaments à l'échelle canadienne, le Québec demanderait un droit de retrait avec pleine compensation financière, étant donné qu'un tel régime est déjà en place au Québec depuis 1997.

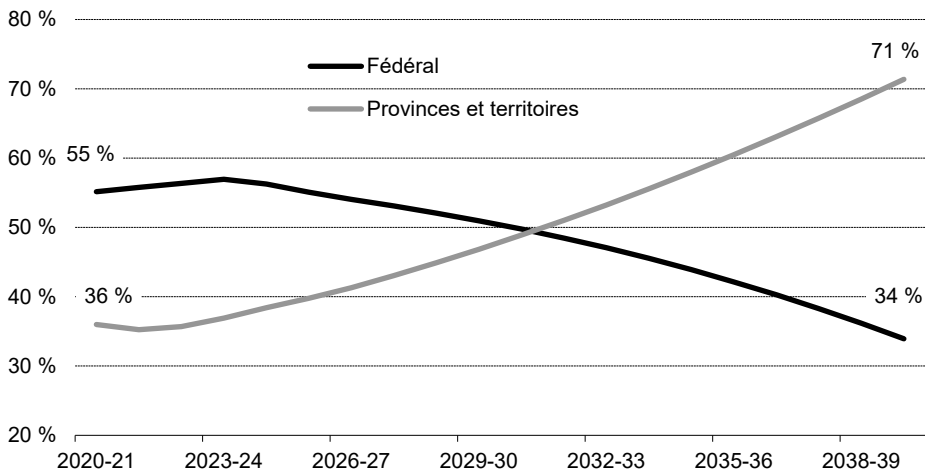
❑ Un déséquilibre important à prévoir entre les deux ordres de gouvernement au chapitre des finances publiques

Si le gouvernement fédéral ne répond pas positivement à la demande des provinces et territoires d'augmenter le TCS à un niveau correspondant à 35 % de leurs dépenses de santé à compter de 2021-2022, le déséquilibre qui existe entre les deux ordres de gouvernement au chapitre des finances publiques s'accroîtra.

Des projections du Conference Board du Canada révèlent que, sans hausse du TCS, la dette nette du gouvernement fédéral en proportion du PIB diminuera de 21 points de pourcentage (de 55 % en 2020-2021 à 34 % en 2039-2040), alors que celle combinée des provinces et territoires augmentera de 35 points de pourcentage (de 36 % en 2020-2021 à 71 % en 2039-2040)¹⁸.

GRAPHIQUE B.5

Projection de la dette nette du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux (en pourcentage du PIB)



Source : Conference Board du Canada.

¹⁸ Pour de plus amples informations, voir le fascicule *Pour un financement fédéral accru en santé : augmenter le Transfert canadien en matière de santé* du budget 2021-2022.

5. AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

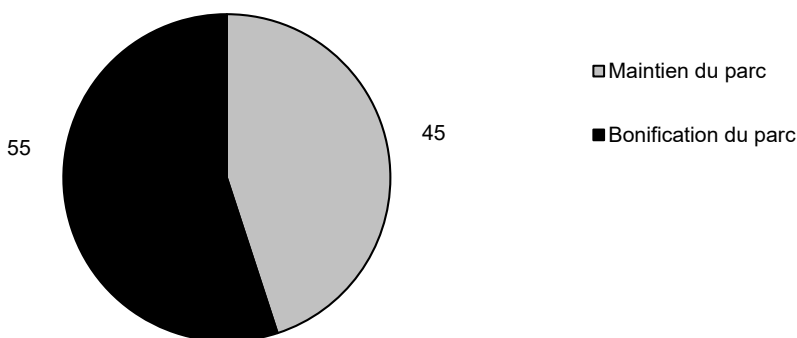
Pour offrir aux Québécois un accès à des établissements de soins de santé de qualité, le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 prévoit des investissements de 21 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

- Les investissements destinés à maintenir en bon état les infrastructures actuelles représentent 45 % des investissements totaux.
- Les investissements consacrés à des nouvelles infrastructures en soutien au développement représentent, quant à eux, 55 %.

Ces investissements permettront notamment, la construction, l'agrandissement et le réaménagement de centres hospitaliers et de centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), ainsi que la construction progressive de maisons des aînés.

GRAPHIQUE B.6

Plan québécois des infrastructures 2021-2031 en santé et services sociaux
par type d'investissement
(en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU B.19

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Vaincre la crise sanitaire | | | | | | | |
| Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé | | | | | | | |
| – Bonification des primes pour les préposés aux bénéficiaires en milieu privé et autres | -372,0 | -160,5 | — | — | — | — | -532,5 |
| – Primes de 8 % pour le personnel qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19 et de 4 % pour les autres | -625,4 | -241,8 | — | — | — | — | -867,2 |
| – Montants forfaitaires temporaires pour inciter au travail à temps plein | -511,2 | -223,7 | — | — | — | — | -734,9 |
| – Formation et rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires durant la pandémie | -545,2 | -1,2 | — | — | — | — | -546,4 |
| – Autres soutiens adaptés | -130,3 | -7,5 | — | — | — | — | -137,8 |
| Sous-total | -2 184,1 | -634,7 | — | — | — | — | -2 818,8 |
| Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise | | | | | | | |
| – Fournitures d'équipements (blouses, masques, etc.) | -1 885,9 | -569,8 | — | — | — | — | -2 455,7 |
| – Mesures de protection et de sécurité pour le personnel de la santé | -260,0 | -65,0 | — | — | — | — | -325,0 |
| – Équipements pour le transport en commun dans la grande région de Montréal | -6,0 | — | — | — | — | — | -6,0 |
| Sous-total | -2 151,9 | -634,7 | — | — | — | — | -2 786,6 |

TABLEAU B.19

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (suite)
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Rehausser les services auprès de la population et du personnel de la santé | | | | | | | |
| - Coût rémunération médicale et Fonds de l'assurance médicaments | -1 914,0 | -798,0 | — | — | — | — | -2 712,0 |
| - Coûts salariaux et dépenses de fonctionnements | -2 232,0 | -118,5 | — | — | — | — | -2 350,5 |
| - Augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage en laboratoire | -466,0 | -50,0 | — | — | — | — | -516,0 |
| - Vaccination | -50,0 | -350,0 | — | — | — | — | -400,0 |
| - Soutien aux ressources d'hébergement en dépendance, aux organismes communautaires et pour les jeunes | -107,6 | -44,8 | — | — | — | — | -152,4 |
| - Bonification de l'aide psychologique | -31,0 | -12,9 | — | — | — | — | -43,9 |
| - Ajouts de lits pour les soins alternatifs | -27,0 | -11,3 | — | — | — | — | -38,3 |
| - Programme d'aide aux employés | -14,0 | — | — | — | — | — | -14,0 |
| - Autres mesures | -260,4 | — | — | — | — | — | -260,4 |
| Sous-total | -5 102,0 | -1 385,5 | — | — | — | — | -6 487,5 |
| Améliorer de manière durable les soins en santé | | | | | | | |
| - Rémunération des 10 000 PAB additionnels | — | -361,0 | -361,0 | -361,0 | -361,0 | -361,0 | -1 805,0 |
| - Rehaussement pour les PAB déjà en emploi | -108,0 | -216,0 | -216,0 | -216,0 | -216,0 | -216,0 | -1 188,0 |
| - Gestionnaires en CHSLD | -49,0 | -97,0 | -97,0 | -97,0 | -97,0 | -97,0 | -534,0 |
| - Ressources additionnelles | -38,0 | -76,0 | -76,0 | -76,0 | -76,0 | -76,0 | -418,0 |
| Sous-total | -195,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -3 945,0 |

TABLEAU B.19

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (suite)
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Ralentissement des activités | | | | | | | |
| – Rémunération médicale et dépenses du Fonds de l'assurance médicaments | 2 174,0 | 798,0 | — | — | — | — | 2 972,0 |
| – Activités des établissements de santé et de services sociaux | 892,0 | 272,9 | — | — | — | — | 1 164,9 |
| Sous-total | 3 066,0 | 1 070,9 | — | — | — | — | 4 136,9 |
| SOUS-TOTAL | -6 567,0 | -2 334,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -750,0 | -11 901,0 |
| Renforcer les services pour les aînés | | | | | | | |
| Améliorer les soins et services à domicile | | | | | | | |
| – Intensifier l'offre de services publics en soins à domicile | — | -150,0 | -150,0 | -150,0 | -150,0 | -150,0 | -750,0 |
| Assurer la pérennité des services offerts en RPA | | | | | | | |
| – Programme d'aide à la mise aux normes de certaines RPA | — | -5,6 | -11,6 | -11,6 | -11,6 | -11,6 | -52,0 |
| – Retrait graduel des subventions aux RPA pour tout leur personnel soignant | — | -64,6 | -98,9 | -78,3 | -57,5 | -36,5 | -335,8 |
| Sous-total | — | -70,2 | -110,5 | -89,9 | -69,1 | -48,1 | -387,8 |

TABLEAU B.19

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (suite)
 (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés | | | | | | | |
| – Majoration du taux de crédit d'impôt de 35 % à 40 % | — | -10,4 | -21,7 | -50,4 | -77,8 | -108,2 | -268,5 |
| – Bonification de l'aide financière pour les aînés vivant en immeuble de logements | — | -0,1 | -23,6 | -33,4 | -34,0 | -34,6 | -125,7 |
| Sous-total | — | -10,5 | -45,3 | -83,8 | -111,8 | -142,8 | -394,2 |
| SOUS-TOTAL | — | -230,7 | -305,8 | -323,7 | -330,9 | -340,9 | -1 532,0 |
| | | | | | | | |
| – Renforcer les soins et les services en hébergement | — | -66,8 | -66,8 | -66,8 | -66,8 | -66,8 | -334,0 |
| – Améliorer la qualité de vie des proches aidants | — | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -95,0 |
| SOUS-TOTAL | — | -316,5 | -391,6 | -409,5 | -416,7 | -426,7 | -1 961,0 |
| | | | | | | | |
| Rehausser les soins et les services en santé | | | | | | | |
| Améliorer l'accès aux services de première ligne | | | | | | | |
| – Faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne | — | -60,1 | -60,1 | -60,1 | -60,1 | -60,1 | -300,5 |
| – Améliorer l'accès à certains services médicaux spécialisés | — | -12,7 | -12,7 | -12,7 | -12,7 | -12,7 | -63,5 |
| – Bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| – Accélérer le virage numérique en santé et services sociaux | — | -22,5 | -22,5 | -22,5 | -22,5 | -22,5 | -112,5 |
| Sous-total | — | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -105,3 | -526,5 |
| Accroître les services en santé mentale | | | | | | | |
| – Rehausser les services en santé mentale | — | -52,5 | -52,5 | -52,5 | -52,5 | -52,5 | -262,5 |
| – Prévenir le suicide | — | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -25,0 |
| Sous total | — | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -57,5 | -287,5 |

TABLEAU B.19

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (suite)
 (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Répondre aux besoins des personnes vulnérables | | | | | | | |
| – Renforcer les activités et services de la trajectoire Mère-enfant | — | -20,4 | -20,4 | -20,4 | -20,4 | -20,4 | -102,0 |
| – Améliorer l'offre de services et prévenir l'itinérance | — | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -65,0 |
| – Améliorer le Programme de soutien à la famille d'une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| – Rehausser les services pour les femmes victimes de violence conjugale | — | -4,5 | -4,5 | -4,5 | -4,5 | -4,5 | -22,5 |
| – Autres initiatives | — | -3,1 | -3,1 | -3,1 | -3,1 | -3,1 | -15,5 |
| Sous-total | — | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -51,0 | -255,0 |
| Renforcer les services pour les jeunes en difficulté | | | | | | | |
| – Rehausser l'offre de services de proximité pour les jeunes en difficulté | — | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -150,0 |
| – Assurer un milieu de vie sécuritaire aux enfants | — | -18,9 | -18,9 | -18,9 | -18,9 | -18,9 | -94,5 |
| – Soutenir l'organisme Tel-jeunes | — | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -7,5 |
| Sous-total | — | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -50,4 | -252,0 |
| SOUS-TOTAL | — | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -264,2 | -1 321,0 |
| Total | -6 567,0 | -2 914,7 | -1 405,8 | -1 423,7 | -1 430,9 | -1 440,9 | -15 183,0 |
| Moins : | | | | | | | |
| Initiatives du Point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2020 | -4 861 | — | — | — | — | — | -4 861 |
| TOTAL | -1 706,0 | -2 914,7 | -1 405,8 | -1 423,7 | -1 430,9 | -1 440,9 | -10 322,0 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Section C

APPUYER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET LES JEUNES

| | |
|--|-------------|
| Sommaire..... | C.3 |
| 1. Soutenir la réussite scolaire | C.5 |
| 1.1 Combler les retards scolaires appréhendés | C.9 |
| 1.2 Améliorer le soutien au réseau scolaire | C.11 |
| 2. Appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur | C.15 |
| 2.1 Favoriser la persévérance des étudiants..... | C.17 |
| 2.2 Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie | C.19 |
| 2.3 Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures | C.22 |
| 3. Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes..... | C.29 |
| 3.1 Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes..... | C.30 |
| 3.2 Assurer le financement du prochain plan d'action jeunesse | C.34 |
| 4. Promouvoir la pratique du sport et du loisir | C.37 |
| 4.1 Encourager la pratique d'activités physiques et récréatives dans tous les milieux | C.39 |
| 4.2 Développer des infrastructures sportives et récréatives..... | C.42 |
| 5. Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur | C.45 |

SOMMAIRE

Les jeunes Québécois ont été particulièrement touchés par la pandémie de la COVID-19, ce qui a affecté plusieurs aspects importants de leur vie. Le gouvernement place donc les jeunes au cœur de ses priorités dans le présent budget afin que chacun d'entre eux soit en mesure de développer son plein potentiel, et ce, tout au long de son parcours.

À cet effet, des initiatives additionnelles totalisant près de 1,5 milliard de dollars sont prévues d'ici 2025-2026.

Le milieu scolaire a vécu de grands bouleversements en raison de la fermeture des écoles et de l'enseignement à distance. Il est donc primordial d'offrir aux élèves, au personnel et au réseau des conditions propices au rattrapage et à la réussite scolaire.

L'enseignement supérieur fait également face à des défis de taille. Ainsi, des initiatives sont nécessaires afin d'améliorer l'accessibilité aux études supérieures, de mieux outiller les étudiants pour qu'ils poursuivent leurs études et obtiennent leur diplôme ainsi que de continuer à les soutenir financièrement pour tenir compte des conditions difficiles des derniers mois.

Au terme de leurs études, les jeunes peuvent aussi rencontrer des difficultés en raison d'une baisse de possibilités d'emploi, de stage ou de projet d'intégration sociale. Des sommes sont donc prévues pour faciliter leur transition vers le marché du travail et pour répondre à d'autres préoccupations actuelles des jeunes.

Par ailleurs, un autre aspect important pour le développement physique et mental, surtout pour les jeunes, est la pratique d'activités sportives et récréatives. Celle-ci a nettement diminué en raison de la crise sanitaire. Ainsi, le gouvernement prévoit des investissements visant à encourager un mode de vie plus actif, notamment chez les jeunes Québécois.

TABLEAU C.1

Impact financier des mesures pour appuyer la réussite scolaire et les jeunes

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Soutenir la réussite scolaire | — | -205,2 | -167,3 | -67,0 | -67,0 | -67,0 | -573,5 |
| Appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur | -60,0 | -277,6 | -123,0 | -103,0 | -55,0 | -50,0 | -668,6 |
| Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes | — | -16,3 | -57,3 | -32,0 | -1,1 | -0,2 | -106,9 |
| Promouvoir la pratique du sport et du loisir | -20,0 | -21,9 | -43,9 | -22,5 | -2,5 | -2,5 | -113,3 |
| TOTAL | -80,0 | -521,0 | -391,5 | -224,5 | -125,6 | -119,7 | -1 462,3 |

Une jeunesse durement touchée par la pandémie

Une difficulté à s'adapter aux changements en enseignement

Les élèves et étudiants ont été affectés par les changements rendus obligatoires par les mesures sanitaires, ce qui a eu un impact sur leur motivation et a pu affecter leur performance scolaire.

Les conditions d'enseignement ont particulièrement eu un impact sur les élèves de niveau secondaire, ce qui s'est parfois caractérisé par un accroissement du taux d'échec.

Par ailleurs, les étudiants postsecondaires ont été, entre autres, affectés par la généralisation de l'enseignement à distance.

- Les étudiants n'ont pas tous accès à un environnement favorable à l'enseignement à distance tels une connexion Internet stable et un endroit réservé aux études.
- Les étudiants qui ont vécu une transition vers un nouveau niveau scolaire n'ont pas eu l'occasion de tisser des liens avec leurs pairs et de développer un cercle d'étude.
- Pour le niveau postsecondaire, le gouvernement n'a que récemment permis l'enseignement en personne.

Des pertes d'emplois plus concentrées chez les jeunes

Les jeunes font face à un chômage accru depuis le début de la crise sanitaire. Cet enjeu concerne aussi bien les étudiants qui financent leurs études par des emplois à temps partiel que les nouveaux diplômés qui espèrent intégrer le marché du travail.

- Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'établissait à 11,7 % en février 2021 au Québec, affichant de fait une croissance de 4,7 points de pourcentage en un an.
- En février 2021, le niveau d'emploi des jeunes se retrouvait uniquement à 88,2 % de ce qu'il était avant la pandémie, en février 2020. À titre de comparaison, celui des 25 ans et plus était à 98,2 % de celui qui prévalait en février 2020.

Le manque d'activités sportives et récréatives affecte la vie sociale et la motivation

De nombreux pédiatres ont souligné l'importance des activités sportives et récréatives pour la qualité de vie des jeunes. L'arrêt des activités sportives lié aux mesures sanitaires a entraîné un effet de démotivation chez certains jeunes.

- À l'été 2020, 53 % des jeunes ont réduit leurs activités physiques. De plus, 77 % des adolescents ont augmenté leur temps d'écran et d'ordinateur pour des fins de loisir¹.

¹ Selon un sondage Léger réalisé en juin 2020 pour le compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids.

1. SOUTENIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

En mars 2020, la crise sanitaire forçait la fermeture des établissements d'enseignement au Québec et presque partout dans le monde, une situation jamais vue à si grande échelle.

Comme les autres secteurs-clés de la société québécoise, le monde de l'éducation, et particulièrement les élèves, a été touché par les conséquences de la crise : fermeture temporaire des établissements scolaires au printemps 2020, mise en place d'un enseignement à distance ou hybride pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire à l'automne 2020, annulation des épreuves ministérielles et suspension des activités parascolaires.

Le système éducatif est, malgré tout, parvenu à assurer la poursuite de sa mission. Plusieurs innovations ont été nécessaires afin d'adapter les méthodes d'enseignement à ce nouvel environnement marqué par l'incertitude et le changement. Malgré le travail acharné du personnel scolaire et des parents pour atténuer les effets indésirables de la pandémie, la réussite éducative et la santé mentale des jeunes Québécois ont été mises à rude épreuve.

C'est dans ce contexte que le gouvernement prévoit, dans le cadre de ce budget, un montant de 170 millions de dollars sur deux ans pour soutenir le réseau scolaire afin qu'il puisse sortir plus fort de cette crise sans précédent. Ces investissements fourniront un appui aux élèves et au personnel scolaire en vue de consolider les apprentissages et de bonifier le soutien dans le contexte de la crise sanitaire.

Le gouvernement souhaite également saisir cette occasion de changement afin d'améliorer ses façons de faire, notamment par l'accélération du virage numérique en éducation.

Outre les mesures temporaires propres au contexte de la COVID-19, le gouvernement poursuit les efforts déployés au cours des dernières années afin de soutenir la réussite scolaire et d'accroître le taux de diplomation et de qualification au secondaire à 84,5 % d'ici 2022-2023¹.

— Le taux de diplomation et de qualification au secondaire est en constante progression. Entre 2009-2010 et 2019-2020, il est passé de 72,3 % à 81,9 %². Malgré des améliorations au fil des ans, certains groupes d'élèves au secondaire doivent faire l'objet d'une intervention particulière.

Afin que chaque jeune puisse bénéficier des meilleures conditions de développement et d'apprentissage possible, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 403,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour améliorer le soutien au réseau scolaire.

¹ Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

² Rapport annuel 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures pour soutenir la réussite scolaire
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Combler les retards scolaires appréhendés | — | -110,0 | -60,0 | — | — | — | -170,0 |
| Améliorer le soutien au réseau scolaire | — | -95,2 | -107,3 | -67,0 | -67,0 | -67,0 | -403,5 |
| TOTAL | — | -205,2 | -167,3 | -67,0 | -67,0 | -67,0 | -573,5 |

Une vision pour assurer la réussite des jeunes

Le gouvernement souhaite doter le Québec d'un système d'éducation modernisé, plus équitable, plus mobilisé, plus performant et plus innovant. Un système qui accompagne la réussite des Québécois tout au long de leur vie, fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires. Un système qui forme des citoyens responsables, compétents, créatifs et engagés, dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.

Cette vision se concrétisera grâce à plusieurs initiatives budgétaires majeures du gouvernement du Québec depuis maintenant deux ans : un ajout substantiel de ressources pour les jeunes en difficulté, un réseau de classes de maternelle 4 ans plus accessible que jamais, un nouveau programme national de tutorat, une accélération sans précédent du virage numérique et la construction de belles écoles qui feront la fierté des Québécois.

Le travail déjà amorcé pour aider les élèves présentant des difficultés d'apprentissage et un risque de décrochage sera accéléré.

- En particulier, le déploiement des classes de maternelle 4 ans partout au Québec permet de prévenir les difficultés d'apprentissage chez les jeunes en accompagnant en amont ceux qui nécessitent une aide supplémentaire lors de leur parcours scolaire.

Ces différentes mesures contribueront à l'atteinte de l'objectif de réussite pour les élèves en haussant à 84,5 %, d'ici 2022-2023, le pourcentage d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification au secondaire.

Le désir d'assurer l'égalité des chances se traduit aussi par la mise en place du programme national québécois de tutorat pour les élèves : une première au Canada.

- Ce nouveau programme prévu pour les deux prochaines années s'inscrit dans l'objectif du gouvernement d'assurer la réussite éducative et le bien-être des jeunes Québécois.

Les consultations sur la réussite scolaire prévues par le ministre de l'Éducation seront l'occasion d'enrichir la réflexion du gouvernement sur la relance éducative.

- Ces dernières permettront un véritable rattrapage scolaire pour les élèves du Québec, tout en prenant en compte les enjeux de santé mentale découlant de la pandémie. Elles viendront préciser l'utilisation des sommes prévues dans le cadre du présent budget.
- Une réelle égalité des chances sera ainsi assurée en offrant des outils aux jeunes pour réaliser leurs rêves et contribuer à l'économie du savoir.

Le gouvernement a également saisi l'occasion pour accélérer le virage numérique en éducation en augmentant de manière significative le nombre d'appareils informatiques à l'usage des élèves.

- De ce fait, la technopédagogie est réellement devenue un outil supplémentaire dans la réussite des jeunes.

Une vision pour assurer la réussite des jeunes (suite)

En parallèle, le gouvernement veille à l'entretien des écoles et à la construction de nouvelles belles écoles afin d'offrir des milieux d'apprentissage sains, des milieux de vie stimulants, accueillants et sécuritaires, tout en relançant l'économie du Québec.

Enfin, un des plus importants défis de la dernière année a sans aucun doute été la mise sur pause des activités organisées. Cette situation a fait collectivement réaliser que les jeunes veulent et doivent bouger et participer à des activités de loisir, et que c'est pour eux un facteur de socialisation et d'accomplissement personnel.

L'école est un lieu privilégié pour rendre accessibles à tous les jeunes des activités enrichissantes en loisir et sport.

- Parce que la santé des Québécois passe avant tout par la prévention et de saines habitudes de vie, des efforts importants sont faits pour que 65 % des écoles primaires fassent bouger les élèves une heure par jour d'ici 2022-2023, et ce, comparativement à 25 % en 2018.

Le gouvernement a des objectifs ambitieux pour les jeunes du Québec, et cette ambition se reflète dans sa volonté d'assurer l'égalité des chances et de favoriser le déploiement du plein potentiel de tous les élèves, toujours en valorisant l'éducation en collaboration avec les acteurs du milieu.

1.1 Comblent les retards scolaires appréhendés

La pandémie de la COVID-19 a entraîné beaucoup d'incertitudes et de changements dans les façons de faire, notamment en raison du confinement et de la fermeture des écoles au printemps 2020 qui s'en est suivie. Les changements qui accompagnent le retour en classe ont exacerbé les difficultés de certains élèves, tant sur le plan scolaire que sur le plan socioaffectif. Dans ces circonstances, c'est la réussite éducative et la persévérance scolaire de beaucoup d'élèves qui sont en jeu.

Les premières conséquences se font déjà sentir. À la suite de l'analyse du premier bulletin de 84 000 élèves du primaire et du secondaire dans 214 écoles, bien que dans l'ensemble les taux de réussite soient comparables, le ministère de l'Éducation a constaté des baisses du taux de réussite en mathématiques en 3^e secondaire (-3,0 %) et en 4^e secondaire (-4,2 %) entre 2019-2020 et 2020-2021.

Afin que l'impact de la pandémie sur les apprentissages et la réussite soit minimisé à court terme, des investissements significatifs seront réalisés dès 2021-2022.

□ Soutenir la consolidation des apprentissages en contexte de crise sanitaire

Pour les élèves de niveaux primaire et secondaire qui ont besoin d'un accompagnement supplémentaire en ce temps de pandémie et pour ceux risquant le décrochage scolaire, des services ont été déployés afin d'élargir et de bonifier l'offre de soutien à l'apprentissage et à l'engagement scolaire.

- Dès l'automne, le gouvernement a investi une tranche de 20 millions de dollars et une autre de 85 millions de dollars pour accroître le soutien aux élèves de diverses façons.
- Au mois de janvier 2021, le gouvernement a investi 37,9 millions de dollars pour mettre de l'avant la Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école afin de soutenir les élèves et le personnel scolaire affectés par la pandémie.

Des bonifications additionnelles viendront soutenir la mise en place d'encadrements pédagogiques spécialisés comme le tutorat, l'aide aux devoirs, le soutien psychosocial et le soutien à la collaboration école-famille. De plus, ces investissements permettront l'embauche d'agents de liaison ainsi que des partenariats avec des organismes de la communauté pour favoriser la motivation, la persévérance scolaire et l'engagement des élèves.

Compte tenu de la nécessité d'agir rapidement afin de consolider les apprentissages en contexte de crise sanitaire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, des investissements additionnels de 170 millions de dollars sur deux ans, dont 110 millions de dollars dès 2021-2022.

TABLEAU C.3

**Impact financier de la mesure pour combler les retards scolaires
appréhendés**

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------|
| Soutenir la consolidation des apprentissages en contexte de crise sanitaire | — | -110,0 | -60,0 | — | — | — | -170,0 |

Note : Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

1.2 Améliorer le soutien au réseau scolaire

L'un des objectifs du gouvernement pour la réussite des jeunes est d'agir tôt et de façon concertée auprès des élèves, en leur donnant les meilleures conditions de développement et d'apprentissage pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. L'ajout de ressources qualifiées dans le réseau scolaire est un des principaux facteurs favorisant la réussite éducative des élèves.

- Au cours de la dernière année, le gouvernement a notamment investi de manière significative afin d'améliorer le parc informatique.
- Des investissements importants ont été réalisés afin d'assurer un niveau de base de services complémentaires dans chaque école et d'offrir des services directs aux élèves par des ressources qualifiées. En outre, un montant de 60 millions de dollars est prévu à cet effet dans les dépenses du ministère de l'Éducation en 2021-2022.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs de diplomation fixés pour les différentes clientèles, surtout celles ayant des besoins particuliers, le gouvernement bonifie l'aide accordée au réseau scolaire de 403,5 millions de dollars d'ici 2025-2026.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures pour améliorer le soutien au réseau scolaire (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Valoriser, attirer et mobiliser le personnel du réseau scolaire | — | -10,0 | -15,0 | -15,0 | -15,0 | -15,0 | -70,0 |
| Ajouter des classes spécialisées pour élèves à besoins particuliers | — | -13,0 | -20,0 | -20,0 | -20,0 | -20,0 | -93,0 |
| Favoriser la réussite éducative des élèves autochtones et l'égalité des chances | — | -5,0 | -8,0 | -8,0 | -8,0 | -8,0 | -37,0 |
| Favoriser l'accès à des services de garde en milieu scolaire de qualité | — | -13,3 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -89,3 |
| Améliorer l'état des établissements scolaires | — | -45,0 | -35,0 | — | — | — | -80,0 |
| Poursuivre le virage numérique par l'intelligence artificielle | — | -5,3 | -5,3 | — | — | — | -10,6 |
| Autres mesures ⁽¹⁾ | — | -3,6 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -23,6 |
| TOTAL | — | -95,2 | -107,3 | -67,0 | -67,0 | -67,0 | -403,5 |

Note : Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

(1) Des initiatives additionnelles sont mises en place afin de bonifier la formation des membres des conseils d'établissement et des conseils d'administration et de bonifier le Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire.

❑ **Valoriser, attirer et mobiliser le personnel du réseau scolaire**

Les défis auxquels a fait face le réseau scolaire au cours des derniers mois dans le contexte de la crise sanitaire ont mis en lumière plus que jamais le rôle central que joue le personnel du réseau scolaire, tout particulièrement les enseignants, dans la réussite éducative des élèves.

Dans ce contexte, une pénurie de la main-d'œuvre dans le réseau scolaire a été constatée. L'attraction et la rétention du personnel sont également des défis auxquels doivent faire face les milieux scolaires.

À cet égard, des mesures ont été mises en place au cours des dernières années, en particulier un programme de mentorat pour le personnel en début de carrière, des bourses d'excellence et de soutien à la persévérance et à la réussite scolaire des stagiaires, la création de nouvelles voies permettant d'accéder à la profession ainsi que des campagnes de promotion de la profession enseignante.

Afin de poursuivre les efforts en ce sens, une stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel du réseau scolaire sera mise en œuvre afin de susciter l'intérêt des meilleures ressources et de les retenir.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 70 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin de valoriser la profession enseignante et les carrières en éducation, de soutenir les étudiants en enseignement et leur intégration en emploi ainsi que de mobiliser les personnes qui travaillent au quotidien auprès des élèves du Québec.

❑ **Ajouter des classes spécialisées pour les élèves à besoins particuliers**

Les enjeux rencontrés par certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) sont complexes et nécessitent une approche adaptée ainsi que l'apport de ressources spécialisées pour permettre à ces jeunes de réussir à la hauteur de leurs capacités.

— Dans les deux budgets précédents, un montant de 37,9 millions de dollars de 2020-2021 à 2024-2025 a été annoncé pour créer 365 nouvelles classes spéciales et offrir des services directs additionnels aux élèves à besoins particuliers.

Afin de mieux accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire et de soutenir le développement du plein potentiel des élèves doués, le gouvernement créera 150 classes spéciales additionnelles adaptées aux besoins spécifiques de ces élèves.

À cette fin, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 93 millions de dollars d'ici 2025-2026.

❑ Favoriser la réussite éducative des élèves autochtones et l'égalité des chances

Le gouvernement souhaite assurer l'égalité des chances dans la réussite éducative. Il compte, pour ce faire, offrir plus de services adaptés aux besoins spécifiques des élèves autochtones. De plus, des mesures visant la sensibilisation du personnel scolaire et des élèves aux particularités de la réalité autochtone seront également mises en place.

Le gouvernement prévoit, dans le présent budget, des investissements de 37 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin de favoriser la réussite éducative des élèves autochtones et l'égalité des chances. Cette mesure s'inscrit dans l'esprit de la commission Viens et de ses recommandations.

❑ Favoriser l'accès à des services de garde en milieu scolaire de qualité

Les services de garde en milieu scolaire représentent une voie de conciliation famille-travail incontournable pour les parents qui appuient la réussite éducative des jeunes.

Le gouvernement souhaite rehausser le niveau de services en bonifiant le modèle de financement des services de garde en milieu scolaire, en diminuant le ratio éducatrice-enfants en maternelle 4 ans et en embauchant des techniciens en éducation spécialisée.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 89,3 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin d'améliorer les services de garde en milieu scolaire.

❑ Améliorer l'état des établissements scolaires

La réussite scolaire est influencée par le milieu dans lequel les élèves évoluent au quotidien pour réaliser leurs apprentissages. Le gouvernement est résolu à ce que les jeunes soient scolarisés dans de belles écoles en bon état. La pandémie a rappelé l'importance d'un environnement scolaire sain et sécuritaire.

— À cet égard, des investissements de 17,5 millions de dollars de 2020-2021 à 2024-2025 ont été annoncés en mars 2020 afin de maintenir les infrastructures scolaires en bon état et d'entretenir des équipements.

Le gouvernement du Québec souhaite agir rapidement et soutenir financièrement les centres de services scolaires pour améliorer l'état général des bâtiments et pour répondre à leurs besoins d'espace.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 80 millions de dollars sur deux ans afin d'améliorer l'état des établissements scolaires.

❑ **Poursuivre le virage numérique par l'intelligence artificielle**

Le déploiement du virage numérique en éducation doit se poursuivre à un rythme soutenu. À ce titre, l'intelligence artificielle offre des perspectives prometteuses au bénéfice de la persévérance scolaire, notamment par l'analyse prédictive des risques d'échecs scolaires.

Le gouvernement entend soutenir des projets d'expérimentation de l'intelligence artificielle en contexte pédagogique, permettant le développement d'outils visant à maximiser l'efficacité des interventions auprès des élèves et à favoriser la réussite du plus grand nombre.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 10,6 millions de dollars sur deux ans afin de poursuivre le virage numérique par l'intelligence artificielle.

2. APPUYER LA PERSÉVÉRANCE ET LA DIPLOMATION EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tout comme les élèves du primaire et du secondaire, les étudiants en enseignement supérieur ont été grandement affectés par les conséquences de la pandémie.

En effet, l'enseignement à distance ainsi que l'isolement des étudiants durant une longue période ont un impact sur leur parcours scolaire.

D'un côté, les établissements ont dû s'adapter rapidement à cette nouvelle réalité afin d'assurer une continuité dans l'apprentissage des étudiants. De l'autre, ces changements dans les façons de faire ont nécessité une grande flexibilité de la part des étudiants afin de poursuivre leur cheminement collégial ou universitaire.

Cette nouvelle réalité a mis à rude épreuve la persévérance des étudiants dans leur projet d'études, au même titre que leur santé mentale.

C'est dans ce contexte que le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 145 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin que les étudiants aient à leur disposition les outils nécessaires à la poursuite de leur parcours scolaire.

Dans une perspective de plus long terme, le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts afin d'accroître la diplomation en enseignement supérieur, un vecteur essentiel au développement économique du Québec.

À cet égard, le gouvernement s'est engagé à accroître le taux de diplomation en enseignement tant collégial qu'universitaire.

— Au niveau collégial, le taux de diplomation³ devra atteindre 68 % d'ici 2022-2023.

— Ce taux était de 64,5 %⁴ en 2019-2020, soit 3,5 points de pourcentage sous la cible prévue dans deux ans.

— Au niveau universitaire, les taux de diplomation⁵ au baccalauréat et à la maîtrise devront se situer au-dessus de la cible de 80 % d'ici 2022-2023.

— En 2019-2020, ces taux étaient de 79,6 % au baccalauréat et de 77,6 % à la maîtrise.

Dans le cadre du budget 2021-2022, un montant de 369 millions de dollars est prévu afin d'accroître le taux de diplomation aux études supérieures.

De plus, afin de tenir compte des conditions difficiles des derniers mois et d'alléger le fardeau financier des étudiants à temps plein de niveau collégial et universitaire ainsi que celui des personnes ayant des prêts étudiants, le gouvernement leur octroiera une aide ponctuelle totalisant 154,6 millions de dollars en 2021-2022.

³ Taux de diplomation au collégial deux ans après la durée initiale prévue d'un programme.

⁴ Résultat estimé, pour la cohorte 2015.

⁵ Taux de diplomation au baccalauréat six ans après l'inscription et à la maîtrise quatre ans après l'inscription.

Afin de concrétiser son engagement en matière de diplomation et de déployer les efforts nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 668,6 millions de dollars d'ici 2025-2026.

TABLEAU C.5

Impact financier des mesures pour appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur
(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | Total |
|--|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Favoriser la persévérance des étudiants | — | -35,0 | -35,0 | -25,0 | -25,0 | -25,0 | -145,0 |
| Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie | — | -154,6 | — | — | — | — | -154,6 |
| Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures | -60,0 | -88,0 | -88,0 | -78,0 | -30,0 | -25,0 | -369,0 |
| TOTAL | -60,0 | -277,6 | -123,0 | -103,0 | -55,0 | -50,0 | -668,6 |

L'enseignement supérieur : catalyseur du développement collectif

L'enseignement supérieur permet au Québec de prendre sa place dans le monde.

Occupant l'ensemble du territoire, notre réseau collégial et universitaire participera à l'essor de nos communautés. Il sera inclusif, libre, imaginatif, innovant et accessible.

Le taux de scolarité¹ influence notre potentiel de développement économique et social. C'est pourquoi le gouvernement souhaite que le niveau de scolarité des Québécois se situe, d'ici 10 ans, parmi les trois meilleurs au pays. Nous sommes présentement 4^e au classement national. Ainsi, plus de citoyens disposeront d'un diplôme d'études supérieures.

Le taux d'accès² aux études supérieures ne cesse de croître au Québec depuis 30 ans. Le gouvernement souhaite poursuivre cet élan au cours de la prochaine décennie en augmentant le taux d'accès au collégial de 65,5 % à 70 % et le taux d'accès à l'université de 42 % à 50 %. Ainsi, le gouvernement fera en sorte que des centaines de milliers de personnes auront la chance de réaliser leurs projets d'études.

Au Québec, 58 % des étudiants universitaires obtiennent leur diplôme de premier cycle en quatre ans, ce qui dépasse la moyenne canadienne qui est de 42 % et celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui est de 37 %. Ceci place le Québec en 5^e position parmi les 23 pays de l'OCDE ayant participé à ce classement.

L'ensemble de ces pays progressent et l'objectif du ministère de l'Enseignement supérieur consiste à maintenir la position du Québec comme chef de file en cette matière.

1 Taux de scolarité : L'indicateur exprime en pourcentage la répartition de la population (âgée de 25 à 64 ans) selon le plus haut niveau de scolarité atteint. Au Québec, 55 % de ce groupe possède un diplôme d'études supérieures (cégep et université combinés).

2 Taux d'accès : La probabilité en pourcentage d'accéder à un programme menant à un diplôme donné. Au Québec, la probabilité pour un jeune d'accéder au cégep est donc de 65,5 %. La cible est de l'amener à 70 %.

2.1 Favoriser la persévérance des étudiants

Les établissements d'enseignement ont dû s'adapter rapidement afin de respecter les mesures sanitaires en place. Par ailleurs, l'enseignement à distance a nécessité des développements importants et des ajustements dans les façons d'enseigner.

Le gouvernement entend mettre à la disposition de la population étudiante et des établissements d'enseignement des ressources additionnelles afin que le plus grand nombre d'étudiants possible poursuivent leurs études.

Dans ce budget, le gouvernement investit 145 millions de dollars de plus d'ici 2025-2026, soit :

- 85 millions de dollars pour mettre à la disposition des étudiants un enseignement à distance de qualité en déployant plus de solutions numériques;
- 60 millions de dollars pour mieux répondre aux besoins de la communauté étudiante et du personnel, particulièrement en matière de santé mentale.

TABLEAU C.6

Impact financier des mesures pour favoriser la persévérance des étudiants (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Déployer plus de solutions numériques dans les établissements d'enseignement | — | -20,0 | -20,0 | -15,0 | -15,0 | -15,0 | -85,0 |
| Améliorer la santé et le bien-être des étudiants et du personnel | — | -15,0 | -15,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -60,0 |
| TOTAL | — | -35,0 | -35,0 | -25,0 | -25,0 | -25,0 | -145,0 |

Note : Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

❑ **Déployer plus de solutions numériques dans les établissements d'enseignement**

Dans la dernière année, les établissements d'enseignement supérieur ont dû rapidement s'adapter au nouveau contexte sanitaire et offrir un environnement d'apprentissage à distance de qualité pour assurer la formation des étudiants.

Un soutien sera accordé aux établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils puissent consolider et développer des pratiques pédagogiques spécialisées, adaptées et sécuritaires.

Ainsi, dans le cadre de ce budget, le gouvernement prévoit des investissements de 85 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin de déployer plus de solutions numériques dans les établissements d'enseignement supérieur.

❑ **Améliorer la santé et le bien-être des étudiants et du personnel**

Aujourd'hui plus que jamais, assurer un lieu d'apprentissage sain et sécuritaire s'avère essentiel pour la communauté étudiante. Un accès à des services spécialisés en santé mentale est crucial dans le contexte actuel de la pandémie.

— D'ailleurs, des investissements de 100 millions de dollars ont été annoncés en novembre 2020 afin de soutenir la santé mentale dans plusieurs milieux, dont les établissements d'enseignement supérieur.

Devant les indications préoccupantes concernant la santé mentale de la communauté étudiante, exacerbées par la COVID-19, le gouvernement souhaite mettre en place des moyens additionnels pour répondre aux besoins de cette clientèle.

Dans le cadre du budget 2021-2022, des investissements supplémentaires de 60 millions de dollars d'ici 2025-2026 sont prévus, notamment afin d'embaucher des ressources additionnelles, de développer des outils et des programmes en matière de santé mentale ainsi que de développer des activités de formation pour prévenir la violence à caractère sexuel.

2.2 Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie

Depuis le début de la crise, le gouvernement a annoncé des mesures pour soutenir financièrement les étudiants, notamment en bonifiant l'Aide financière aux études et en suspendant le paiement des prêts étudiants d'avril à septembre 2020.

Bien que la situation se soit améliorée, l'incertitude économique causée par la COVID-19 demeure. Par conséquent, le gouvernement réitère son soutien aux jeunes, qu'ils soient encore aux études ou qu'ils aient des prêts étudiants à rembourser.

Plus particulièrement, le gouvernement annonce deux mesures d'aide ponctuelle, soit :

- un montant forfaitaire de 100 \$ pour chacune des sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021 pour les étudiants de niveau collégial ou universitaire inscrits à temps plein;
- l'élimination pour un an des intérêts sur les prêts étudiants, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, afin d'alléger l'endettement des étudiants.

Globalement, ces mesures représentent un soutien additionnel de 154,6 millions de dollars en 2021-2022.

TABLEAU C.7

Impact financier des mesures pour alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Montant forfaitaire de 100 \$ par session pour les étudiants | — | -82,6 | — | — | — | — | -82,6 |
| Élimination pour un an des intérêts sur les prêts étudiants | — | -72,0 | — | — | — | — | -72,0 |
| TOTAL | — | -154,6 | — | — | — | — | -154,6 |

Note : Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

❑ Un montant forfaitaire de 100 \$ par session pour les étudiants

Les changements qui ont dû être apportés aux méthodes d'enseignement ont bouleversé l'expérience vécue par les étudiants. Ces changements, en plus d'affecter leur motivation, ont pu engendrer des dépenses personnelles additionnelles pour les étudiants durant l'année scolaire 2020-2021, tel l'achat d'équipement informatique ou de mobilier de bureau.

Afin de reconnaître les difficultés rencontrées et d'offrir un soutien aux étudiants, le gouvernement versera un montant forfaitaire de 100 \$ par session pour chaque étudiant de niveau collégial ou universitaire inscrit à temps plein lors de l'année scolaire 2020-2021.

Ainsi, pour les sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021, une aide maximale de 200 \$ sera versée à environ :

- 200 000 étudiants de niveau collégial;
- 208 000 étudiants de niveau universitaire.

Cette mesure permettra de verser une aide supplémentaire aux étudiants totalisant 82,6 millions de dollars.

Le ministère de l'Enseignement supérieur communiquera prochainement aux étudiants les modalités leur permettant de demander ce montant forfaitaire de 100 \$ par session.

Un soutien de 540 M\$ déjà annoncé pour les étudiants

En octobre dernier, le gouvernement a annoncé des mesures d'aide à l'égard des étudiants totalisant 540 millions de dollars sur trois ans.

- En raison de la pandémie, l'Aide financière aux études a été bonifiée temporairement de 200 millions de dollars pour l'année scolaire 2020-2021 par une majoration des dépenses admissibles.
- Une bonification permanente de l'Aide financière aux études a été annoncée, offrant une aide additionnelle de 265 millions de dollars sur trois ans.
- Des sommes de 75 millions de dollars ont été investies pour améliorer l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien matériel et psychosocial offert à la communauté étudiante.

❑ Élimination pour un an des intérêts sur les prêts étudiants

Avec la situation économique actuelle, le poids d'une dette d'études sur les finances personnelles peut devenir une source d'incertitude. Cela est particulièrement le cas pour les étudiants qui ont terminé leur cheminement scolaire en 2020 et qui ont eu de la difficulté à trouver un emploi dans une économie partiellement confinée.

Afin d'alléger le fardeau de la dette chez les étudiants, le gouvernement prendra à sa charge les intérêts perçus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 sur les prêts étudiants.

Ainsi, 380 000 personnes qui ont des prêts étudiants dans des institutions financières ou directement auprès du ministère de l'Enseignement supérieur verront leurs intérêts pris en charge par le gouvernement du Québec.

— Cela représente 72 millions de dollars d'intérêts que les anciens étudiants n'auront pas à rembourser pendant un an.

Les personnes visées par cette mesure ne verront pas automatiquement leurs mensualités diminuer, mais elles rembourseront plus rapidement leur prêt.

— Une personne qui le souhaite pourra communiquer avec son institution financière afin de réduire les mensualités prévues dans son entente avec cette dernière du montant des intérêts pris en charge par le gouvernement.

Une première prise en charge des intérêts par le gouvernement

Au printemps 2020, le gouvernement avait annoncé la suspension des remboursements des prêts étudiants pour une période de six mois, soit d'avril à septembre 2020 inclusivement. Ainsi, le gouvernement a pris en charge les frais d'intérêts.

— Cette mesure visait une harmonisation avec l'annonce du gouvernement fédéral du 18 mars 2020 qui permettait aux personnes d'arrêter complètement les remboursements de leurs prêts étudiants.

Cette annonce a permis à 380 000 personnes d'avoir plus de liquidités dans leurs poches pour passer à travers la crise de la COVID-19.

— La mesure a représenté un impact financier de 36 millions de dollars pour six mois.

Programme de remboursement différé

Sous certaines conditions, le Programme de remboursement différé offre, à une personne qui le désire, la possibilité de suspendre l'entièreté de son remboursement de prêt étudiant pour une période de six mois.

Ce programme demeure disponible même si le gouvernement prend en charge les intérêts sur les prêts étudiants.

2.3 Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures

L'obtention d'un diplôme aux études supérieures facilite l'accès au marché du travail. L'accroissement du niveau de scolarité des Québécois constitue un levier essentiel pour le développement économique et social à long terme du Québec, particulièrement dans le contexte où une part grandissante des emplois qui seront créés requerront un diplôme collégial ou universitaire.

Une formation de qualité, qui répond aux besoins du marché du travail, est essentielle pour renforcer le dynamisme de l'économie québécoise, particulièrement dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre de ce budget, faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et accroître le nombre de diplômés aux études supérieures en annonçant un financement additionnel totalisant 369 millions de dollars d'ici 2025-2026.

TABLEAU C.8

Impact financier des mesures pour accroître le nombre de diplômés aux études supérieures (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance et la hausse de la diplomation | — | -40,0 | -40,0 | -30,0 | -20,0 | -20,0 | -150,0 |
| Former davantage d'infirmières et d'infirmiers | — | -7,0 | -7,0 | -7,0 | -1,0 | -1,0 | -23,0 |
| Renforcer la présence des établissements d'enseignement supérieur en région | — | -11,0 | -11,0 | -11,0 | -4,0 | -4,0 | -41,0 |
| Mesures additionnelles pour accroître le nombre de diplômés aux études supérieures | -60,0 | — | — | — | — | — | -60,0 |
| Octroyer des bourses aux étudiants collégiaux en technologie de l'information | — | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | — | -20,0 |
| Favoriser l'attraction et la diplomation en technologie de l'information | — | -25,0 | -25,0 | -25,0 | — | — | -75,0 |
| TOTAL | -60,0 | -88,0 | -88,0 | -78,0 | -30,0 | -25,0 | -369,0 |

Note : Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

❑ Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance et la hausse de la diplomation

Dans le contexte actuel où la pandémie constitue un défi supplémentaire pour la motivation et la persévérance des étudiants, le gouvernement souhaite favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiants dans leur projet de formation ainsi que l'augmentation de la diplomation chez les Québécois.

Le ministère de l'Enseignement supérieur déposera donc un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 au printemps 2021 qui visera l'atteinte d'ambitieux objectifs en enseignement supérieur.

- Ce plan d'action, qui découle du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, vise à augmenter le nombre annuel de diplômés, tout en améliorant la qualité de l'enseignement au Québec.
- Le plan d'action misera entre autres sur la promotion de l'enseignement supérieur, l'amélioration des transitions du secondaire au collégial et du collégial vers l'université, le développement de pratiques adaptées aux besoins de la communauté étudiante et la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

Dans le cadre du budget 2021-2022, des investissements de 150 millions de dollars d'ici 2025-2026 sont prévus afin de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance et la hausse de la diplomation.

Soutenir la persévérance et améliorer la réussite des étudiants en contexte de pandémie

Au cours de la dernière année, les établissements d'enseignement supérieur ont mis en place plusieurs actions pour apporter un soutien additionnel aux étudiants sur les plans psychologique et financier en raison du contexte de pandémie et des conséquences de cette dernière sur les modes d'enseignement.

Favoriser la persévérance des étudiants

Les collèges et les universités ont adapté leurs services d'accueil et d'intégration des étudiants récemment admis en tenant compte du contexte de la formation hybride ou à distance.

Dans un souci certain de soutenir la persévérance et d'améliorer la réussite des étudiants, les établissements ont notamment :

- bonifié leur offre de services de soutien psychosocial, entre autres par l'entremise des services de psychologues et de travailleurs sociaux;
- mis en place des activités de sensibilisation et de prévention en matière de santé mentale, dont le développement d'outils en ligne pour favoriser la gestion du stress et de l'anxiété et pour susciter l'adoption de saines habitudes de vie en contexte de pandémie;
- déployé des services de téléconsultation pour les étudiants et tenu des rencontres d'échanges virtuelles entre ceux-ci.

Alléger le fardeau financier des étudiants

En plus de l'importante bonification du programme gouvernemental d'accessibilité financière aux études et de la mise en place d'un programme de bourses pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés d'apprentissage dans le contexte de la crise sanitaire, les collèges et les universités se sont également mobilisés en mettant sur pied des fonds d'urgence visant à offrir une aide financière exceptionnelle à certains étudiants pour leur permettre de répondre à des besoins, contribuant également à la poursuite de leurs études et à l'atteinte de leurs ambitions personnelles et professionnelles.

De plus, des dons et des prêts d'équipements aux étudiants leur ont permis de suivre adéquatement leurs cours en ligne.

Accroître la diplomation à l'enseignement supérieur

Afin d'assurer un suivi régulier auprès des étudiants et de veiller à la consolidation de leurs connaissances, les établissements d'enseignement supérieur ont eu à faire preuve d'innovation pédagogique.

- Du personnel spécialisé en technopédagogie et en enseignement à distance a été embauché afin d'améliorer l'expérience et de soutenir la réussite des étudiants.
- Des services de mentorat et de pairs aidants ainsi que des conférences et des activités d'animation virtuelles ont été offerts pour susciter la motivation des étudiants.
- Les établissements d'enseignement ont accompagné leur personnel enseignant, notamment au moyen de formations et de l'embauche de personnel spécialisé, afin de faciliter le passage à l'enseignement à distance.

❑ Former davantage d'infirmières et d'infirmiers

Avec le vieillissement de la population, les besoins de main-d'œuvre en soins infirmiers et en sciences infirmières dans le réseau sont de plus en plus présents. La pandémie de la COVID-19 a mis d'autant plus en évidence l'importance du personnel de la santé et des services sociaux.

Afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre grandissants, le gouvernement souhaite améliorer la coordination des stages ainsi que l'attraction pour la formation menant à cette profession en mettant en place un programme de bourse d'excellence pour la persévérance et pour la diplomation.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 23 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre en soins infirmiers et en sciences infirmières.

❑ Renforcer la présence des établissements d'enseignement supérieur en région

Le ministère de l'Enseignement supérieur désire améliorer l'offre de services de proximité auprès des cégeps et des universités en favorisant la concertation régionale.

À cette fin, des ressources additionnelles seront déployées en région afin d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la réalisation de projets entre les différents ordres d'enseignement, d'assurer la présence de services universitaires dans la région de la Côte-Nord ainsi que de soutenir financièrement les universités en région qui observent une baisse de leurs clientèles.

Ainsi, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 41 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin de renforcer la présence des établissements d'enseignement supérieur en région.

❑ Mesures additionnelles pour accroître le nombre de diplômés aux études supérieures

Un montant additionnel de 60 millions de dollars en 2020-2021 est prévu afin de financer diverses mesures pour accroître le nombre de diplômés aux études supérieures.

Ces investissements visent notamment le financement de mesures d'accélération de la mise en commun de services numériques ainsi que la mise en œuvre des bourses de persévérance pour les étudiants qui éprouvent des difficultés scolaires ou financières dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Ces investissements contribuent également à augmenter le nombre d'étudiants en médecine, à implanter une nouvelle approche par compétences exigée par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et à délocaliser les facultés de médecine sur le territoire québécois.

❑ **Octroyer des bourses aux étudiants collégiaux en technologie de l'information**

Afin d'encourager les étudiants collégiaux à entreprendre et à persévérer dans des domaines d'études conduisant à des emplois en technologie de l'information (TI), le gouvernement offrira des bourses de soutien à la persévérance aux étudiants collégiaux, qui pourraient atteindre 2 850 \$.

— Une bourse similaire a été annoncée dans le cadre du budget 2020-2021 pour les étudiants de premier cycle en génie et en informatique.

Ainsi, dans le cadre du présent budget, le gouvernement prévoit des investissements de 20 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour l'octroi de ces bourses aux étudiants collégiaux en TI.

❑ **Favoriser l'attraction et la diplomation en technologie de l'information**

Le gouvernement souhaite donner le plus de flexibilité possible aux collèges et aux universités afin de favoriser la diplomation des étudiants en TI.

Un soutien sera accordé aux collèges et aux universités pour qu'ils puissent développer des parcours pour les étudiants dont certains prérequis sont manquants, proposer des formules de formation à temps partiel, se rapprocher de l'enseignement au secondaire, approcher les entreprises pour accroître les stages, favoriser l'alternance travail-études et accroître la mobilité interrégionale.

— Au niveau collégial, le financement sera bonifié :

— de l'ordre de 325 \$ pour atteindre 1 000 \$ par étudiant dans les domaines des TI;

— de 1 000 \$ par étudiant dans le programme préuniversitaire de sciences informatiques et mathématiques (SIM).

— À l'université, le financement par étudiant dans les domaines des TI sera bonifié de 1 000 \$.

Dans le cadre du budget 2021-2022, un montant total de 75 millions de dollars pour la période de 2021-2022 à 2023-2024 est prévu afin de favoriser l'attraction et la diplomation dans des disciplines touchant les TI.

Initiatives pour contrer la rareté de main-d'œuvre en technologie de l'information et des communications

Avant la crise sanitaire, les estimations sur le marché du travail laissent déjà percevoir qu'il y avait 6 500 postes annuellement à pourvoir au Québec dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TI).

Par ailleurs, la pandémie a eu des répercussions importantes sur les pratiques des entreprises de tous les secteurs, notamment en raison de l'arrivée rapide de la formule du télétravail et de l'accroissement du commerce en ligne. Ces changements ont eu pour effet de solliciter fortement le recours aux services offerts par les entreprises du secteur des TI.

- Il est maintenant évalué que les besoins de main-d'œuvre qualifiée en TI seront de l'ordre de 10 000 travailleurs par année au cours des cinq prochaines années.

Toutefois, les solutions que peuvent apporter les TI demeurent limitées par la capacité des entreprises du secteur à répondre à la demande en raison de la rareté de la main-d'œuvre.

Récentes actions pour appuyer le secteur des TI

En incluant les 181,4 millions de dollars pour les mesures prévues au présent budget, ce sont plus de 450 millions de dollars qui auront été annoncés dans la dernière année pour contrer la rareté de main-d'œuvre en TI.

Dans la mise à jour économique de l'automne 2020, le gouvernement a prévu 65,1 millions de dollars afin de soutenir différentes initiatives dans des secteurs stratégiques pour la relance, dont les TI.

Dans le budget de mars 2020, des sommes de 204 millions de dollars ont été annoncées, soit :

- 150 millions de dollars afin de soutenir les collèges et universités, en créant des créneaux d'avenir dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les innovations technologiques;
- 25 millions de dollars afin d'octroyer des bourses aux étudiants de premier cycle en sciences de l'informatique, en génie informatique de même qu'en génie électrique, électronique et des communications;
- 29 millions de dollars afin de permettre à plus d'entreprises de développer les compétences numériques de leurs employés, notamment celles des travailleurs expérimentés.

Autres initiatives de portée générale

Par ailleurs, d'autres initiatives de portée générale, auxquelles sont admissibles les entreprises du secteur des TI, ont été mises en place dans le contexte de la pandémie, dont :

- 114,6 millions de dollars pour le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF);
- 165 millions de dollars pour le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME).

3. FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES

Une étape importante dans la vie des jeunes est la transition entre les études et le marché du travail.

À cet égard, le gouvernement souhaite mieux outiller les jeunes qui désirent participer pleinement à la société québécoise, que ce soit par un emploi, par une implication bénévole ou en se lançant dans l'entrepreneuriat.

Dans le cadre du présent budget, des sommes de près de 107 millions de dollars d'ici 2025-2026 seront consacrées à faciliter cette transition et à répondre à d'autres besoins actuels des jeunes. Plus précisément :

- 96,6 millions de dollars iront à l'intégration professionnelle des jeunes;
- 10,3 millions de dollars additionnels assureront le financement du prochain plan d'action jeunesse qui vise principalement à accompagner les jeunes tout au long de leur parcours, donc des études vers l'autonomie.

TABLEAU C.9

Impact financier des mesures pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes | — | -16,1 | -55,7 | -23,5 | -1,1 | -0,2 | -96,6 |
| Assurer le financement du prochain plan d'action jeunesse | — | -0,2 | -1,6 | -8,5 | — | — | -10,3 |
| TOTAL | — | -16,3 | -57,3 | -32,0 | -1,1 | -0,2 | -106,9 |

3.1 Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes

Le Québec a besoin de la contribution de tous les jeunes pour assurer sa prospérité. Toutefois, l'intégration professionnelle est parfois difficile pour certains d'entre eux, notamment en raison de leur manque de formation ou d'expérience professionnelle. Par ailleurs, l'action bénévole des jeunes représente souvent une première expérience enrichissante qui peut favoriser plus tard leur intégration en emploi.

Dans le but d'aider les jeunes Québécois à intégrer le marché du travail ou à s'impliquer dans leur milieu, le gouvernement annonce du financement additionnel totalisant près de 97 millions de dollars d'ici 2025-2026, soit :

- 50,9 millions de dollars pour assurer un financement stable des carrefours jeunesse-emploi;
- 31,4 millions de dollars en 2022-2023 pour soutenir les jeunes qui ne sont ni aux études, ni en emploi, ni en formation dans leur intégration au marché du travail;
- 14,1 millions de dollars pour bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail;
- 0,2 million de dollars pour soutenir des projets de bénévolat dans toutes les écoles secondaires.

TABLEAU C.10

Impact financier des mesures pour favoriser l'intégration professionnelle des jeunes (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Assurer un financement stable des carrefours jeunesse-emploi ^{(1),(2)} | — | -13,9 | -18,5 | -18,5 | — | — | -50,9 |
| Soutenir les jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation dans leur démarche d'intégration au marché du travail ^{(1),(2)} | — | — ⁽³⁾ | -31,4 | — | — | — | -31,4 |
| Bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail | — | -2,0 | -5,8 | -5,0 | -1,1 | -0,2 | -14,1 |
| Soutenir des projets de bénévolat dans toutes les écoles secondaires ^{(1),(4)} | — | -0,2 | — | — | — | — | -0,2 |
| TOTAL | — | -16,1 | -55,7 | -23,5 | -1,1 | -0,2 | -96,6 |

(1) Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(3) Une somme de 16 M\$ sera consacrée à cette mesure en 2021-2022 qui sera complètement financée à même les crédits actuels du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(4) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

❑ Assurer un financement stable des carrefours jeunesse-emploi

Les carrefours jeunesse-emploi (CJE) sont bien ancrés dans leur milieu et assurent une prestation de services variée aux jeunes. Leur objectif est d'accompagner ces derniers dans leurs démarches d'insertion sociale et économique et de favoriser leur cheminement vers l'emploi, vers le retour aux études ou dans le cadre du démarrage d'une petite entreprise.

Actuellement, les CJE sont financés par des ententes de service permettant le financement d'activités spécifiques répondant à des mandats de différents ministères et organismes du gouvernement. Ces ententes sont financées notamment via le Fonds de développement du marché du travail.

Les CJE recevront désormais une partie de leur financement en soutien à la mission globale pour couvrir leurs frais de fonctionnement via le Programme de soutien aux carrefours jeunesse-emploi.

— Ce nouveau mode de financement leur offrira une plus grande flexibilité afin de s'adapter à l'évolution des besoins des jeunes.

Le gouvernement prévoit donc une somme de 50,9 millions de dollars pour la période de 2021-2022 à 2023-2024 afin d'assurer une stabilité et une flexibilité dans le financement des CJE.

❑ Soutenir les jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation dans leur démarche d'intégration au marché du travail

Selon le plus récent portrait réalisé par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, il y avait 200 800 jeunes de 17 à 34 ans (10,9 %) en 2018-2019 qui n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF).

De ce nombre, on estime que :

— 70 500 jeunes NEEF étaient chômeurs, dont la grande majorité (90 %) était en recherche d'emploi;

— les 130 300 autres jeunes NEEF étaient inactifs à l'égard du marché du travail, dont 89 % ne cherchaient pas d'emploi pour des raisons diverses, tandis que les 11 % restants avaient une incapacité permanente.

Pour soutenir ces jeunes dans leur démarche d'intégration au marché du travail ou dans leur choix professionnel, le gouvernement effectuera un appel de projets, notamment auprès d'organismes spécialisés en développement de l'employabilité, en vue d'instaurer de nouvelles façons de faire pour joindre ces jeunes.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce un financement additionnel de 31,4 millions de dollars en 2022-2023.

- Ainsi, en tenant compte du montant de 16 millions de dollars financé à même les crédits actuels du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2021-2022, ce sont 47,4 millions de dollars sur deux ans qui seront octroyés pour soutenir les jeunes NEEF.

Des projets axés sur les besoins particuliers des jeunes NEEF

La réalité de chaque jeune NEEF est unique, ce qui nécessite un soutien adapté à chaque situation particulière. Le profil des jeunes NEEF est varié avec des degrés différents de participation au marché du travail, de niveau d'éducation et de soutien provenant de leur milieu ou de leurs proches.

Ainsi, l'appel de projets permettra l'émergence de nouvelles approches, particulièrement pour les jeunes sans expérience de travail ou ceux sortant de centres jeunesse. Les projets retenus permettront notamment :

- de développer des compétences globales de base nécessaires à une intégration durable dans une démarche de scolarisation ou d'employabilité;
- de les accompagner dans leur recherche d'emploi, de stage ou de réorientation de carrière en effectuant un retour aux études.

□ Bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

La réalisation de stages en milieu de travail constitue un des moyens privilégiés de formation de la main-d'œuvre et facilite l'intégration des jeunes sur le marché du travail.

- Or, la crise sanitaire actuelle a chamboulé l'entrée des jeunes et des nouveaux diplômés sur le marché du travail, de sorte que plusieurs d'entre eux n'ont pu obtenir de stages rémunérés au cours de la dernière année.

Considérant que la relance économique du Québec repose en partie sur cette relève, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, une bonification temporaire de 25 % des taux de base du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail afin d'encourager les entreprises à participer au développement des compétences des jeunes.

Ainsi, pour une période d'un an, le taux de l'aide sera haussé :

- de 32 % à 40 % à l'égard des personnes immigrantes, handicapées, autochtones ou de celles effectuant un stage dans une région ressource éloignée;
- de 24 % à 30 % relativement aux autres personnes.

Environ 4 000 employeurs bénéficieront de cette bonification des taux de base du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail, pour une aide additionnelle totalisant plus de 14 millions de dollars au bénéfice de plus de 12 000 jeunes.

TABLEAU C.11

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail – Après le budget 2021-2022

| | | |
|---|--|---|
| Employeurs admissibles | Sociétés et particuliers qui exploitent une entreprise au Québec | |
| Clientèle admissible | Étudiants inscrits à temps plein ou employés (apprentis) qui participent à l'un ou l'autre des programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> – programmes de formation professionnelle et technique – programmes universitaires de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle – programmes d'enseignement au secondaire offerts à la formation générale des jeunes ou à la formation générale des adultes visant la formation préparatoire au travail, l'insertion socioprofessionnelle des adultes, la formation en entreprise et la récupération ou menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés – Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) | |
| Taux de base du crédit d'impôt⁽¹⁾ | <u>Sans bonification⁽²⁾</u> | <u>Avec bonification^{(2),(3)}</u> |
| | – 24 % | – 30 % |
| | – 32 % pour les personnes immigrantes, handicapées, autochtones ou celles effectuant un stage dans une région ressource éloignée ⁽⁴⁾ | – 40 % pour les personnes immigrantes, handicapées, autochtones ou celles effectuant un stage dans une région ressource éloignée ⁽⁴⁾ |
| Dépenses admissibles | Dépenses de salaires admissibles, soit : <ul style="list-style-type: none"> – stagiaire ou apprenti (maximum de 21 \$/heure) – superviseur (maximum de 35 \$/heure) pour les heures consacrées à l'encadrement du stagiaire, pour un maximum de 10 ou 20 heures par semaine selon le programme de formation admissible^{(5),(6)} Les dépenses admissibles sont limitées par un plafond hebdomadaire, qui est de 700 \$, de 875 \$ ou de 1 225 \$ selon le nombre maximal d'heures de supervision accordées ^{(5),(6)} | |

(1) Les taux du crédit d'impôt présentés dans le tableau correspondent à ceux applicables pour les sociétés. Pour les particuliers en affaires, les taux sont deux fois moins élevés.

(2) Ces taux sont respectivement majorés à 40 % et 50 % lorsque les dépenses admissibles relatives à un ou plusieurs stagiaires inscrits à un programme de formation admissible, autre que le PAMT, sont d'au moins 2 500 \$ dans l'année d'imposition et dans chacune des deux années d'imposition précédentes d'une société.

(3) La bonification des taux de base sera applicable pour les dépenses engagées après le jour du discours sur le budget 2021-2022 et avant le 1^{er} mai 2022 pour des stages ayant débuté au cours de cette période.

(4) Sont comprises les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, les MRC d'Antoine-Labelle, de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Mékinac ainsi que l'agglomération de La Tuque.

(5) Seuls les programmes visant la formation préparatoire au travail, l'insertion socioprofessionnelle des adultes, la formation en entreprise et la récupération ou la formation menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés donnent droit au maximum de 20 heures par semaine, étant donné que les étudiants nécessitent une plus grande supervision de la part des employeurs.

(6) Le nombre maximal d'heures de supervision accordées à une personne handicapée est doublé, peu importe le programme de formation admissible.

❑ **Soutenir des projets de bénévolat dans toutes les écoles secondaires**

Les jeunes peuvent profiter des mesures du programme Créneau carrefour jeunesse déployé en partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi.

Un des volets de ce programme vise à encourager les projets de bénévolat dans toutes les écoles secondaires publiques du Québec ainsi que dans certains centres de formation aux adultes.

Dans ce budget, le gouvernement annonce un financement additionnel de 0,2 million de dollars pour 2021-2022 à l'égard du volet Bénévolat du programme Créneau carrefour jeunesse dans le but de multiplier les occasions pour les jeunes de s'engager dans leur milieu.

Programme Créneau carrefour jeunesse

En plus du volet Bénévolat, le programme Créneau carrefour jeunesse vise à encourager :

- la persévérance scolaire ou le retour aux études;
- l'autonomie personnelle et sociale par un accompagnement personnalisé, des activités en groupe ou des projets concrets d'implication dans le milieu;
- la participation à des projets d'entrepreneuriat;
- la présence des jeunes sur les lieux décisionnels, entre autres en développant une stratégie de recrutement et de formation de la relève sur les conseils d'administration.

3.2 Assurer le financement du prochain plan d'action jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse dévoilera ce printemps son nouveau plan d'action, soit le Plan d'action jeunesse 2021-2024 qui, en plus de favoriser la réussite des jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, vise leur développement global.

- Les interventions du plan d'action reposent sur sept axes, soit Santé, Éducation, Citoyenneté, Emploi, Entrepreneuriat et relève, Culture et Environnement.
- Ce nouveau plan contiendra 133 mesures, dont près de 80 initiatives nouvelles ou bonifiées, permettant aux jeunes de continuer à s'épanouir malgré les temps difficiles.
- À terme, il permettra de soutenir 180 organismes de la société civile et de joindre un minimum de 500 000 jeunes dans toutes les régions du Québec.

À titre illustratif, le plan d'action jeunesse permet de financer de nombreuses mesures en lien avec l'entrepreneuriat et l'accès à la culture québécoise chez nos jeunes. Parmi les mesures phares se retrouve notamment le programme Créneau carrefour jeunesse, qui met en œuvre des services et une variété de projets adaptés aux besoins et aux réalités locales des jeunes âgés de 15 à 35 ans.

❑ Un financement additionnel pour le prochain plan d'action jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse dispose déjà de 158,7 millions de dollars pour la période de 2021-2022 à 2023-2024 afin de mettre en œuvre ce nouveau plan d'action.

À ces sommes s'ajoute un financement de 124,3 millions de dollars pour les différentes interventions des autres ministères et organismes qui sont appuyées par le Secrétariat.

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement annonce 10,3 millions de dollars supplémentaires sur trois ans qui assureront une continuité dans les mesures de soutien auprès des jeunes avec la reconduction de près d'une dizaine de projets prioritaires.

Le gouvernement prévoit également une hausse du financement de 1,5 million de dollars par année accordé à Tel-jeunes pour faire face à l'augmentation de la demande pour ses services.

— Cette mesure est présentée à la section B, « Renforcer notre système de santé ».

Ainsi, avec ce financement additionnel, les sommes qui seront consacrées au nouveau Plan d'action jeunesse 2021-2024 totaliseront 298 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU C.12

Impact financier de la mesure pour assurer le financement du prochain plan d'action jeunesse (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| Assurer le financement du prochain plan d'action jeunesse | — | -0,2 | -1,6 | -8,5 | — | — | -10,3 |

Note : Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

4. PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU SPORT ET DU LOISIR

Un autre aspect important pour le développement physique et psychologique est la pratique d'activités physiques et sportives. Elle engendre des bienfaits pour tous. Pour les élèves en milieu scolaire, elle a des effets positifs sur la volonté d'apprendre et de se développer.

Or, le contexte actuel de la pandémie a eu un impact sur la pratique habituelle d'activités physiques et de loisir qui a dû cesser à cause de la fermeture des différents espaces sportifs. Ainsi, la reprise des pratiques sportives organisées dans le respect des mesures sanitaires revêt une grande importance.

Pour promouvoir la pratique du sport et du loisir au Québec pour tous et particulièrement pour les jeunes, le gouvernement prévoit des investissements totalisant 113,3 millions de dollars d'ici 2025-2026.

Ces sommes permettront d'investir :

- 40,8 millions de dollars afin de mettre en place des initiatives pour encourager la pratique d'activités physiques et récréatives dans tous les milieux;
- 72,5 millions de dollars afin de développer des infrastructures sportives et récréatives.

TABLEAU C.13

Impact financier des mesures visant à promouvoir la pratique du sport et du loisir

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Encourager la pratique d'activités physiques et récréatives dans tous les milieux | — | -16,9 | -16,4 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -40,8 |
| Développer des infrastructures sportives et récréatives | -20,0 | -5,0 | -27,5 | -20,0 | — | — | -72,5 |
| TOTAL | -20,0 | -21,9 | -43,9 | -22,5 | -2,5 | -2,5 | -113,3 |

Une baisse de la pratique d'activités physiques depuis le début de la pandémie

La pratique d'activités physiques est un élément essentiel d'une vie saine, particulièrement chez les jeunes. Elle contribue notamment à réduire les problèmes liés au manque d'attention en classe.

Or, le niveau de pratique d'activités physiques chez les enfants de 6 à 11 ans est très bas.

— Selon l'Enquête québécoise sur l'activité physique et le sport 2018-2019, seulement un enfant sur cinq (19 %) est classé actif, c'est-à-dire qu'il a accumulé au moins 60 minutes d'activités physiques et de loisir par jour à intensité moyenne ou élevée.

Pour faire face à la pandémie, il était nécessaire d'interrompre les activités physiques des jeunes. Tant le milieu scolaire que la santé publique sont préoccupés par les conséquences d'une vie moins active durant la pandémie.

En particulier, il a été démontré que l'arrêt des activités sportives a un effet de démotivation chez les jeunes.

Environ 35 % des parents d'un enfant d'âge primaire ou secondaire jugent que l'arrêt des activités sportives et récréatives est une source de baisse de motivation scolaire pour leur enfant¹.

¹ Selon un sondage Léger mené pour le Réseau québécois pour la réussite éducative dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2021.

4.1 Encourager la pratique d'activités physiques et récréatives dans tous les milieux

L'activité physique et récréative est essentielle au bien-être et améliore la santé physique et mentale. Elle constitue un moteur important du développement d'une personne et de sa qualité de vie, particulièrement pour les jeunes.

Il est donc important de favoriser un mode de vie actif, et ce, pour tous les Québécois, peu importe leur condition sociale ou leur milieu de vie.

À cet égard, le gouvernement annonce des initiatives axées sur les personnes totalisant 40,8 millions de dollars d'ici 2025-2026.

TABLEAU C.14

Impact financier des mesures pour encourager la pratique d'activités physiques et récréatives dans tous les milieux (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Favoriser l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion de la pratique régulière d'activités physiques de sport, de loisir actif ou de plein air | — | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -12,5 |
| Mettre en place des initiatives locales en matière d'activités physiques et de plein air | — | -1,5 | -5,0 | — | — | — | -6,5 |
| Offrir aux élèves de plus belles cours d'école | — | -8,0 | -4,0 | — | — | — | -12,0 |
| Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir | — | -4,0 | -4,0 | — | — | — | -8,0 |
| Encourager la participation des filles et des femmes aux activités sportives | — | -0,5 | -0,5 | — | — | — | -1,0 |
| Prévenir les abus et le harcèlement des athlètes | — | -0,4 | -0,4 | — | — | — | -0,8 |
| TOTAL | — | -16,9 | -16,4 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -40,8 |

Note : Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

❑ Favoriser l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion de la pratique régulière d'activités physiques, de sport, de loisir actif ou de plein air

Malgré les bienfaits d'une pratique régulière d'activités physiques, cette habitude est peu présente dans le quotidien des Québécois. La pandémie ainsi que les mesures sanitaires mises en place ont amplifié le problème au cours de la dernière année.

Afin d'augmenter la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives par l'ensemble des Québécois, des investissements seront réalisés pour aménager les parcs, sentiers et glaces extérieures et ainsi offrir des occasions variées de bouger.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 12,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 afin d'encourager la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population québécoise.

❑ Mettre en place des initiatives locales en matière d'activités physiques et de plein air

Au Québec, la proportion de la population pratiquant le volume minimal recommandé d'activités physiques pour sa catégorie d'âge demeure insuffisante.

Une aide financière est mise à la disposition de divers organismes locaux et régionaux afin d'offrir l'occasion à la population de pratiquer des activités physiques et de plein air variées, accessibles, de qualité et sécuritaires, et ce, en cohérence avec les diverses orientations de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – Au Québec, on bouge!

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 6,5 millions de dollars sur deux ans afin d'encourager la pratique d'activités physiques.

❑ Offrir aux élèves de plus belles cours d'école

Depuis le début de la crise sanitaire, les jeunes ont connu une diminution de leur niveau d'activités physiques. Face à l'urgence de la situation, le gouvernement du Québec souhaite agir rapidement et soutenir financièrement les centres de services scolaires afin de rendre les cours d'écoles primaires vivantes, animées et sécuritaires et ainsi encourager la pratique régulière d'activités physiques.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 12 millions de dollars sur deux ans afin d'assurer la présence de personnel responsable de l'animation et d'acquérir du matériel et des équipements récréatifs sécuritaires pour les élèves.

Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir

Au Québec, plus de 10 % de la population vit avec une incapacité modérée ou grave, ce qui constitue trop souvent une entrave à la pratique d'activités de loisir, de sport et de plein air. Le besoin en accompagnement pour participer à de telles activités est un enjeu important.

Le gouvernement souhaite fournir l'accompagnement nécessaire aux personnes ayant des incapacités afin qu'elles bénéficient d'une meilleure accessibilité aux activités de loisir en toute sécurité.

Dans le cadre du budget 2021-2022, des investissements de 8 millions de dollars sur deux ans sont prévus afin de permettre aux personnes vivant avec des incapacités de pratiquer des activités de loisir et de jouir d'une meilleure inclusion sociale.

Encourager la participation des filles et des femmes aux activités sportives

La participation des filles et des femmes dans les différentes sphères de l'activité sportive, physique et de loisir doit être davantage encouragée et valorisée. En plus du soutien apporté aux femmes, le gouvernement souhaite promouvoir l'égalité et la visibilité des modèles féminins.

À cet égard, un groupe de travail visant à élaborer des recommandations novatrices et concertées a été mis sur pied en 2018 afin d'accroître la présence des femmes au sein des postes de gestionnaires, d'entraîneuses et d'officielles.

Dans le cadre de ce budget, le gouvernement prévoit des investissements de 1 million de dollars sur deux ans afin de favoriser la pratique régulière d'activités physiques et sportives chez les filles et les femmes, de même qu'une visibilité saine et représentative des modèles féminins.

Prévenir les abus et le harcèlement des athlètes

Le milieu du loisir et du sport amateur reconnaît l'importance de pratiquer des sports et des activités physiques dans un cadre sain et sécuritaire. Les fédérations sportives tentent de tout mettre en œuvre afin de réduire le nombre de victimes d'abus, de harcèlement, de négligence et de violence sous toutes ses formes.

À cet effet, le gouvernement souhaite s'assurer que les ressources nécessaires pour contrer les cas d'abus et de harcèlement sont à la disposition de ces fédérations.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 0,8 million de dollars sur deux ans dans le but d'offrir un milieu sain et sécuritaire aux athlètes.

4.2 Développer des infrastructures sportives et récréatives

Pour permettre aux Québécois de s'épanouir pleinement à travers la pratique de leurs activités sportives et récréatives, il est important de mettre à leur disposition des infrastructures offrant une diversité d'activités et permettant une pratique dans des conditions optimales.

Grâce à des infrastructures répondant davantage aux besoins de la population, les Québécois seront plus enclins à y pratiquer leurs activités et à les intégrer dans leur quotidien.

Pour le développement de telles infrastructures, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 72,5 millions de dollars d'ici 2025-2026.

TABLEAU C.15

Impact financier des mesures pour développer des infrastructures sportives et récréatives

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | Total |
|--|--------------|-------------|--------------|--------------|-----------|-----------|--------------|
| Assurer des infrastructures sportives et récréatives de qualité ⁽¹⁾ | — | — | -20,0 | -20,0 | — | — | -40,0 |
| Améliorer et entretenir la Route verte ^{(2),(3)} | — | -5,0 | -7,5 | — | — | — | -12,5 |
| Doter la région de la Capitale-Nationale d'un centre de tennis de calibre national | -20,0 | — | — | — | — | — | -20,0 |
| TOTAL | -20,0 | -5,0 | -27,5 | -20,0 | — | — | -72,5 |

Note : Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

- (1) Les crédits de 20 M\$ en 2022-2023 et de 20 M\$ en 2023-2024 seront versés au ministère de l'Éducation. L'enveloppe d'investissements de 125 M\$ comprend un report d'investissements de 54,6 M\$ et des investissements additionnels de 70,4 M\$. L'impact financier de ces investissements additionnels est de 40 M\$ puisqu'un montant de 30,4 M\$ provient de réallocations de priorités.
- (2) Les crédits seront versés au ministère des Transports. Pour 2022-2023, une somme de 2,5 M\$ sera pourvue à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.
- (3) Des investissements de 10 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

❑ Assurer des infrastructures sportives et récréatives de qualité

Des besoins importants existent quant à la construction, à la rénovation, à l'agrandissement et à la mise aux normes de différentes installations sportives scolaires partout à travers le Québec.

À cet égard, le budget 2021-2022 prévoit des investissements de 125 millions de dollars au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Ces montants serviront à accroître l'accessibilité des installations sportives et récréatives et ainsi à augmenter la pratique du sport dans la population. En outre, ils permettront :

- de soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état dans toutes les régions du Québec, par exemple par la construction de gymnases ou de complexes sportifs, ou par l'aménagement d'aires de jeux;
- d'accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

❑ Améliorer et entretenir la Route verte

Le réseau cyclable national qu'est la Route verte et ses embranchements régionaux ont des effets directs sur le bien-être de la population, notamment en augmentant l'activité physique, en stimulant le tourisme durable et en diminuant l'émission des gaz à effet de serre.

Le gouvernement prévoit ainsi 12,5 millions de dollars au budget 2021-2022, soit :

- 10,0 millions de dollars pour bonifier et améliorer l'offre actuelle de la Route verte;
- 2,5 millions de dollars pour entretenir la Route verte et ses embranchements.

❑ Doter la région de la Capitale-Nationale d'un centre de tennis de calibre national

L'Université Laval souhaite doter la région de la Capitale-Nationale d'un centre de tennis de calibre national avec la construction, en annexe de son pavillon de l'éducation physique et des sports, de 16 terrains intérieurs et extérieurs.

Reconnaissant le besoin de telles infrastructures dans la région et leur influence positive sur le développement du sport et de jeunes athlètes prometteurs, le gouvernement prévoit dans son budget 2021-2022 le versement d'une subvention de 20 millions de dollars à l'Université Laval pour lancer la réalisation du projet.

5. AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les infrastructures éducatives doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des élèves et des étudiants.

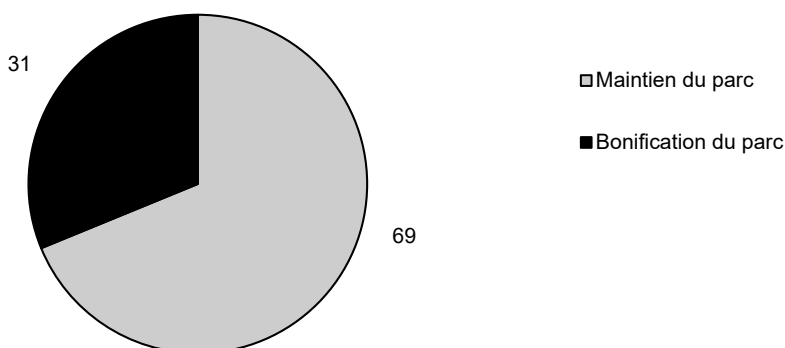
Le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 prévoit des investissements de plus de 27 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, dont 21 milliards de dollars pour le réseau de l'éducation, qui permettront notamment la rénovation et la construction d'écoles, le maintien des bâtiments et l'ajout d'espaces d'apprentissage, dont l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans.

Une proportion de 69 % de l'ensemble des investissements prévus servira à maintenir en bon état les infrastructures actuelles.

Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures représentent, quant à eux, 31 %.

GRAPHIQUE C.1

Plan québécois des infrastructures 2021-2031 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissement
(en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.16

Impact financier des mesures pour appuyer la réussite scolaire et les jeunes

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Soutenir la réussite scolaire | | | | | | | |
| Comblen les retards scolaires appréhendés | | | | | | | |
| – Soutenir la consolidation des apprentissages en contexte de crise sanitaire | — | -110,0 | -60,0 | — | — | — | -170,0 |
| Améliorer le soutien au réseau scolaire | | | | | | | |
| – Valoriser, attirer et mobiliser le personnel du réseau scolaire | — | -10,0 | -15,0 | -15,0 | -15,0 | -15,0 | -70,0 |
| – Ajouter des classes spécialisées pour élèves à besoins particuliers | — | -13,0 | -20,0 | -20,0 | -20,0 | -20,0 | -93,0 |
| – Favoriser la réussite éducative des élèves autochtones et l'égalité des chances | — | -5,0 | -8,0 | -8,0 | -8,0 | -8,0 | -37,0 |
| – Favoriser l'accès à des services de garde en milieu scolaire de qualité | — | -13,3 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -19,0 | -89,3 |
| – Améliorer l'état des établissements scolaires | — | -45,0 | -35,0 | — | — | — | -80,0 |
| – Poursuivre le virage numérique par l'intelligence artificielle | — | -5,3 | -5,3 | — | — | — | -10,6 |
| – Autres mesures ⁽¹⁾ | — | -3,6 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -23,6 |
| Sous-total | — | -205,2 | -167,3 | -67,0 | -67,0 | -67,0 | -573,5 |

(1) Des initiatives additionnelles sont mises en place afin de bonifier la formation des membres des conseils d'établissement et des conseils d'administration et de bonifier le Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire.

TABLEAU C.16

Impact financier des mesures pour appuyer la réussite scolaire et les jeunes (suite)
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur | | | | | | | |
| Favoriser la persévérance des étudiants | | | | | | | |
| – Déployer plus de solutions numériques dans les établissements d'enseignement | — | -20,0 | -20,0 | -15,0 | -15,0 | -15,0 | -85,0 |
| – Améliorer la santé et le bien-être des étudiants et du personnel | — | -15,0 | -15,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -60,0 |
| Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie | | | | | | | |
| – Montant forfaitaire de 100 \$ par session pour les étudiants | — | -82,6 | — | — | — | — | -82,6 |
| – Élimination pour un an des intérêts sur les prêts étudiants | — | -72,0 | — | — | — | — | -72,0 |
| Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures | | | | | | | |
| – Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance et la hausse de la diplomation | — | -40,0 | -40,0 | -30,0 | -20,0 | -20,0 | -150,0 |
| – Former davantage d'infirmières et d'infirmiers | — | -7,0 | -7,0 | -7,0 | -1,0 | -1,0 | -23,0 |
| – Renforcer la présence des établissements d'enseignement supérieur en région | — | -11,0 | -11,0 | -11,0 | -4,0 | -4,0 | -41,0 |
| – Mesures additionnelles pour accroître le nombre de diplômés aux études supérieures | -60,0 | — | — | — | — | — | -60,0 |
| – Octroyer des bourses aux étudiants collégiaux en technologie de l'information | — | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | — | -20,0 |
| – Favoriser l'attraction et la diplomation en technologie de l'information | — | -25,0 | -25,0 | -25,0 | — | — | -75,0 |
| Sous-total | -60,0 | -277,6 | -123,0 | -103,0 | -55,0 | -50,0 | -668,6 |

TABLEAU C.16

Impact financier des mesures pour appuyer la réussite scolaire et les jeunes (suite)
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes | | | | | | | |
| Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes | | | | | | | |
| – Assurer un financement stable des carrefours jeunesse-emploi | — | -13,9 | -18,5 | -18,5 | — | — | -50,9 |
| – Soutenir les jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation dans leur démarche d'intégration au marché du travail | — | — | -31,4 | — | — | — | -31,4 |
| – Bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail | — | -2,0 | -5,8 | -5,0 | -1,1 | -0,2 | -14,1 |
| – Soutenir des projets de bénévolat dans toutes les écoles secondaires | — | -0,2 | — | — | — | — | -0,2 |
| Assurer le financement du prochain plan d'action jeunesse | — | -0,2 | -1,6 | -8,5 | — | — | -10,3 |
| Sous-total | — | -16,3 | -57,3 | -32,0 | -1,1 | -0,2 | -106,9 |

TABLEAU C.16

**Impact financier des mesures pour appuyer la réussite scolaire
et les jeunes (suite)**
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Promouvoir la pratique du sport et du loisir | | | | | | | |
| Encourager la pratique d'activités physiques et récréatives dans tous les milieux | | | | | | | |
| – Favoriser l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion de la pratique régulière d'activités physiques, de sport, de loisir actif ou de plein air | — | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -12,5 |
| – Mettre en place des initiatives locales en matière d'activités physiques et de plein air | — | -1,5 | -5,0 | — | — | — | -6,5 |
| – Offrir aux élèves de plus belles cours d'école | — | -8,0 | -4,0 | — | — | — | -12,0 |
| – Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir | — | -4,0 | -4,0 | — | — | — | -8,0 |
| – Encourager la participation des filles et des femmes aux activités sportives | — | -0,5 | -0,5 | — | — | — | -1,0 |
| – Prévenir les abus et le harcèlement des athlètes | — | -0,4 | -0,4 | — | — | — | -0,8 |
| Développer des infrastructures sportives et récréatives | | | | | | | |
| – Assurer des infrastructures sportives et récréatives de qualité | — | — | -20,0 | -20,0 | — | — | -40,0 |
| – Améliorer et entretenir la Route verte | — | -5,0 | -7,5 | — | — | — | -12,5 |
| – Doter la région de la Capitale-Nationale d'un centre de tennis de calibre national | -20,0 | — | — | — | — | — | -20,0 |
| Sous-total | -20,0 | -21,9 | -43,9 | -22,5 | -2,5 | -2,5 | -113,3 |
| TOTAL | -80,0 | -521,0 | -391,5 | -224,5 | -125,6 | -119,7 | -1 462,3 |

Section D

ACCÉLÉRER LA CROISSANCE ET LA TRANSITION VERS LA NOUVELLE ÉCONOMIE

| | |
|---|-------------|
| Sommaire | D.3 |
| 1. Accroître la productivité et stimuler l'investissement des entreprises | D.5 |
| 1.1 Brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse | D.6 |
| 1.2 Encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité | D.8 |
| 1.3 Poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise | D.21 |
| 2. Créer de la richesse par l'innovation..... | D.27 |
| 2.1 Appuyer la réalisation de projets innovants..... | D.28 |
| 2.2 Investir dans des infrastructures et des centres de recherche | D.31 |
| 2.3 Appuyer l'innovation dans des secteurs stratégiques | D.33 |
| 3. Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail | D.37 |
| 3.1 Soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre | D.38 |
| 3.2 Favoriser l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail | D.46 |
| 4. Favoriser le développement économique des régions | D.49 |
| 4.1 Soutenir et relancer le secteur du tourisme au Québec | D.51 |
| 4.2 Appuyer le développement du secteur forestier | D.62 |
| 4.3 Moderniser les infrastructures régionales..... | D.67 |
| 4.4 Accentuer l'apport des régions à la création de richesse..... | D.72 |
| 4.5 Soutenir les services de transport et les localités..... | D.73 |
| 4.6 Favoriser le développement du secteur bioalimentaire | D.76 |
| 4.7 Stimuler le développement économique et l'entrepreneuriat inclusif et diversifié..... | D.78 |
| 4.8 Contribuer à la relance par l'investissement en région..... | D.78 |
| 4.9 Appuyer les investissements effectués dans des fonds locaux..... | D.79 |

| | | |
|-----------|---|--------------|
| 5. | Développer de façon durable notre économie | D.81 |
| 5.1 | Protéger l'environnement en améliorant la gestion de notre eau | D.84 |
| 5.2 | Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour une relance durable | D.86 |
| 5.3 | Mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable | D.89 |
| 5.4 | Favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles | D.92 |
| 6. | Promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française | D.95 |
| 6.1 | Promouvoir la culture | D.96 |
| 6.2 | Valoriser le patrimoine culturel | D.100 |
| 6.3 | Défendre et renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec..... | D.102 |
| 7. | Poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie..... | D.103 |
| 7.1 | Maintenir le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises..... | D.104 |
| 7.2 | Prolonger le crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé | D.105 |
| 7.3 | Prévoir un nouvel assouplissement au calcul des heures rémunérées pour la déduction pour petite entreprise | D.106 |

SOMMAIRE

Depuis le printemps dernier, la crise de la COVID-19 a complètement bouleversé l'économie mondiale.

Afin de soutenir et de relancer l'économie, le gouvernement a posé des gestes depuis mars 2020 totalisant 1,8 milliard de dollars pour accélérer les investissements en infrastructures, favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail, stimuler la croissance économique et encourager la production québécoise et l'achat local.

La pandémie a entraîné l'accélération de plusieurs grandes tendances amorcées au cours des dernières années, dont l'adoption des nouvelles technologies par les entreprises, la numérisation de l'économie et la requalification des travailleurs vers des emplois spécialisés à pourvoir.

— Les initiatives prises par les gouvernements au cours de la dernière année ont permis de soutenir l'activité économique et de faciliter l'adaptation des entreprises et des travailleurs à ces nouvelles réalités.

La reprise post-pandémie est source de nombreuses possibilités. Elle est l'occasion pour les entreprises d'adapter leur modèle d'affaires et d'innover, et pour les travailleurs de se requalifier afin de mieux répondre à leurs aspirations et à la réalité de la nouvelle économie.

Dans ce contexte de transition, le gouvernement maintient ses objectifs en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique pour le Québec, notamment en maintenant son objectif d'atteindre une croissance annuelle de long terme du PIB réel de 2 % afin de rattraper le niveau de vie de l'Ontario.

Ainsi, le gouvernement intensifie ses efforts pour stimuler l'investissement des entreprises et améliorer leur productivité, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement agit pour accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie en annonçant de nouvelles mesures totalisant plus de 4 milliards de dollars d'ici 2025-2026. Ces gestes visent à :

- accroître la productivité et stimuler l'investissement des entreprises;
- créer de la richesse par l'innovation;
- appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail;
- favoriser le développement économique des régions;
- développer de façon durable notre économie;
- promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française;
- poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie.

TABLEAU D.1

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Accroître la productivité et stimuler l'investissement des entreprises | -660,0 | -683,1 | -238,8 | -311,5 | -161,4 | -120,2 | -2 175,0 |
| Créer de la richesse par l'innovation | -135,5 | -33,2 | -28,0 | -10,1 | -6,7 | -4,4 | -217,9 |
| Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail | — | -140,4 | -224,6 | -23,6 | -7,5 | -7,5 | -403,6 |
| Favoriser le développement économique des régions | -92,3 | -283,1 | -105,8 | -21,2 | -10,4 | -10,4 | -523,2 |
| Développer de façon durable notre économie | — | -58,1 | -30,6 | -23,0 | -12,4 | -12,4 | -136,5 |
| Promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française | -63,0 | -148,0 | -73,2 | -51,2 | -28,3 | -28,3 | -392,0 |
| Poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie | -29,2 | -163,5 | — | — | — | — | -192,7 |
| TOTAL | -980,0 | -1 509,4 | -701,0 | -440,6 | -226,7 | -183,2 | -4 040,9 |

1. ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET STIMULER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

L'investissement des entreprises permet d'accroître la productivité et la croissance à long terme de l'économie. Il favorise également l'accélération du virage numérique ainsi que l'émergence des nouvelles entreprises technologiques nécessaires pour soutenir l'innovation de l'ensemble des entreprises québécoises.

Afin d'accroître la productivité et de stimuler l'investissement des entreprises, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, près de 2,2 milliards de dollars additionnels sur six ans pour :

- brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse;
- encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité;
- poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise.

TABLEAU D.2

Impact financier des mesures visant à accroître la productivité et à stimuler l'investissement des entreprises (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse ⁽¹⁾ | -660,0 | -595,0 | — | — | — | — | -1 255,0 |
| Encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité | — | -66,5 | -168,1 | -249,2 | -155,0 | -113,8 | -752,6 |
| Poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise | — | -21,6 | -70,7 | -62,3 | -6,4 | -6,4 | -167,4 |
| TOTAL | -660,0 | -683,1 | -238,8 | -311,5 | -161,4 | -120,2 | -2 175,0 |

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

1.1 Brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse

Les services Internet haute vitesse (IHV) sont considérés comme essentiels au développement économique du Québec, particulièrement en contexte de pandémie. Les méthodes de travail, les habitudes de consommation, les manières de se divertir et de s'instruire sont pour toujours transformées. C'est pourquoi le gouvernement du Québec souhaite accélérer le branchement de tous les Québécois au cours des deux prochaines années.

Pour ce faire, la nouvelle approche Éclair est mise en œuvre. Celle-ci permettra de desservir 116 000 nouveaux foyers en IHV, c'est-à-dire les résidences principales et secondaires, tout en couvrant les entreprises et les organismes situés à l'intérieur des secteurs visés d'ici la fin de 2022.

- Pour réduire les délais inhérents à sa mise en place tout en limitant l'impact financier pour le gouvernement, l'approche Éclair subventionnera des fournisseurs de service Internet en mesure de fournir le service dans différentes régions, à la suite de discussions bilatérales, tenant compte autant que possible du territoire déjà couvert par chaque fournisseur.
- Une planification intégrée en collaboration avec les propriétaires de structures de soutènement (poteaux) permettra de coordonner les travaux de préparation du réseau aérien aux nombreuses interventions nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

À la suite de cette opération, il restera à explorer des solutions de dernière génération pour environ 36 000 foyers situés en région très éloignée, ce qui entraîne un coût en fibre optique trop élevé. Ces foyers pourront faire l'objet d'une deuxième phase de l'approche Éclair.

Le gouvernement prévoit des investissements de près de 1,3 milliard de dollars¹, soit 660 millions de dollars en 2020-2021 et 595 millions de dollars en 2021-2022, afin de brancher les Québécois à IHV. Par ailleurs, une contribution financière du gouvernement fédéral est attendue. Des discussions ont cours présentement à cet effet.

¹ Le coût total de la phase actuelle de l'approche Éclair s'élève à 733 M\$. Une part de 90 % de ce montant sera versée en 2020-2021, soit 660 M\$. Le solde, auquel s'ajoutera un montant pour la réalisation de projets additionnels, sera versé en 2021-2022, soit 595 M\$.

Rappel des initiatives précédentes visant à ce que tous les Québécois aient accès à Internet haute vitesse

Depuis 2016, le gouvernement du Québec a mis en place deux programmes ayant pour objectif de fournir des services Internet haute vitesse aux régions qui sont actuellement mal couvertes ou non couvertes, soit :

- le programme Québec branché, lancé en 2016 et doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars, qui vise désormais à connecter 90 000 foyers et qui est réalisé à près de 23 %, soit environ 20 500 foyers;
- le programme Québec haut débit, lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 400 millions de dollars, dont le volet Régions branchées, qui vise à connecter 40 000 foyers additionnels et pour lequel les conventions sont en cours de signature. Les travaux débiteront sous peu.

Des projets visant à fournir des services Internet haute vitesse aux régions ont également été financés conjointement avec le gouvernement fédéral à partir du programme fédéral Brancher pour innover.

Le gouvernement du Québec souhaite accélérer la cadence de branchement. La complétion des programmes annoncés depuis 2016, conjuguée à la nouvelle approche Éclair, permettra à environ 250 000 foyers additionnels d'avoir accès à Internet haute vitesse d'ici la fin de 2022.

1.2 Encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité

Les mesures prises par les différents ordres de gouvernement durant la pandémie ont aidé les entreprises à assumer leurs coûts et à s'adapter. Toutefois, plusieurs entreprises se sont vues contraintes de revoir ou de reporter leurs projets d'investissement.

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre spécialisée, les gains de productivité liés à la transition numérique offrent un grand potentiel pour améliorer la compétitivité des entreprises québécoises, soutenir leur croissance à long terme et favoriser l'innovation, mais cela nécessite toutefois d'importants investissements technologiques ou de modernisation.

Afin d'encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, près de 753 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises;
- favoriser l'investissement par la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- réduire le taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario².

TABLEAU D.3

Impact financier des mesures visant à encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises | — | -13,6 | -72,6 | -119,7 | -66,3 | -17,3 | -289,5 |
| Favoriser l'investissement par la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement | — | -8,0 | -24,3 | -55,6 | -11,8 | -16,8 | -116,5 |
| Réduire le taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario | — | -44,9 | -71,2 | -73,9 | -76,9 | -79,7 | -346,6 |
| TOTAL | — | -66,5 | -168,1 | -249,2 | -155,0 | -113,8 | -752,6 |

² Le taux réduit d'imposition sur le revenu des PME de l'Ontario réfère à celui en vigueur au 12 mars 2021.

D'importantes mesures pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises

Le gouvernement a mis en place, depuis l'automne 2018, une série de mesures visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises. Ces mesures, dont le but est de soutenir l'investissement et d'appuyer l'innovation et sa commercialisation, favoriseront une relance économique forte et durable.

Parmi celles-ci, notons :

- les mesures d'amortissement accéléré qui réduisent considérablement le coût des investissements réalisés par les entreprises du Québec, entre autres pour le matériel informatique, le matériel de fabrication et de transformation, l'équipement de production d'énergie propre et la propriété intellectuelle;
- la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), qui encourage les entreprises de tous les secteurs de l'économie à commercialiser au Québec leurs innovations, notamment dans les domaines des sciences de la vie et des technologies de l'information;
- le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), qui soutient les acquisitions de nouvelles technologies permettant la numérisation des processus de production et de gestion et favorise la modernisation des équipements manufacturiers pour accroître l'automatisation.

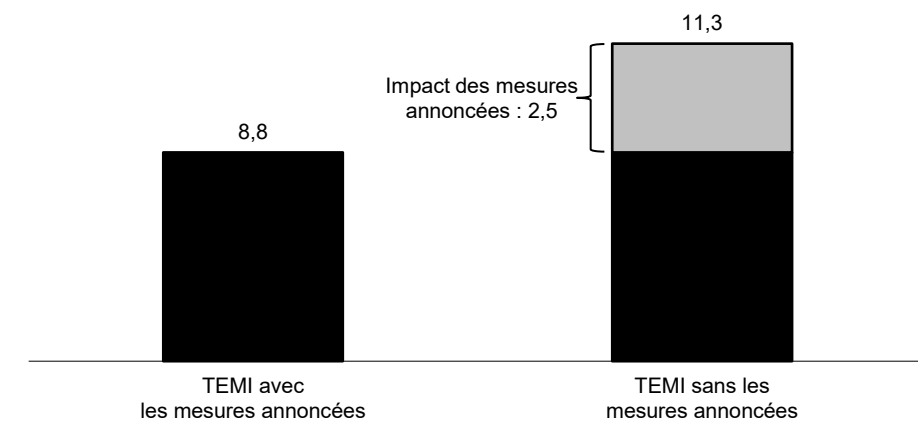
Un impact significatif sur le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)

Avec les mesures mises en place depuis l'automne 2018, le TEMI¹ pour les nouveaux investissements au Québec s'est établi à 8,8 % en 2020.

Sans ces mesures, le TEMI aurait atteint 11,3 %, soit 2,5 points de pourcentage de plus.

TEMI avec et sans les mesures annoncées – 2020

(en pourcentage et écart en points de pourcentage)



¹ Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) est une représentation quantitative de l'ensemble des règles, des taux et des mesures fiscales s'appliquant à un investissement marginal réalisé par une entreprise. Un TEMI faible indique un régime favorable à l'investissement.

❑ **Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises**

Mis en place dans le cadre du budget 2020-2021, le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) encourage les entreprises de tous les secteurs d'activité à acquérir de nouvelles technologies permettant la numérisation de leurs processus de production et de gestion ainsi que la modernisation de leurs équipements manufacturiers.

— Le taux de l'aide fiscale correspond à 10 %, à 15 % ou à 20 % des dépenses admissibles en matériel de fabrication et de transformation, en matériel informatique et pour l'acquisition d'un progiciel de gestion, selon le territoire où l'investissement est réalisé.

Afin d'encourager les entreprises à accélérer leurs projets d'investissement dans les nouvelles technologies, le gouvernement annonce que les taux du C3i seront doublés jusqu'au 31 décembre 2022. Ainsi, les taux passeront :

- de 10 % à 20 % pour les investissements réalisés dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- de 20 % à 40 % pour les investissements réalisés dans les territoires confrontés à une faible vitalité économique;
- de 15 % à 30 % pour les investissements réalisés dans un autre territoire ou une autre région.

Cette bonification temporaire, d'un coût de près de 290 millions de dollars sur cinq ans, permettra d'encourager plus de 10 000 entreprises à accélérer la réalisation de leurs projets d'investissement.

Investissements admissibles au C3i

Le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) encourage notamment les investissements dans de nouveaux équipements technologiques et solutions informatiques qui permettent une meilleure prise d'information et facilitent les décisions d'affaires, dans le but notamment de réduire les coûts de production et de gestion des entreprises. Par exemple, il favorise :

- l'acquisition de machines de fabrication à contrôle numérique et de serveurs de stockage de données;
- l'implantation d'un progiciel de gestion intégré, qui constitue une solution informatique développée sur mesure pour l'entreprise et qui permet un partage d'information en temps réel entre les différents départements d'une entreprise, de la chaîne de production à la comptabilité.

En stimulant l'acquisition d'équipements connectés et de solutions informatiques, le C3i contribue à accélérer le virage numérique des entreprises québécoises de tous les secteurs d'activité et ainsi à accroître leur compétitivité.

Illustration de l'avantage procuré par le C3i bonifié

L'exemple suivant illustre l'avantage du C3i pour une PME, située à Trois-Rivières et spécialisée dans l'usinage de pièces, qui veut numériser certains processus en investissant notamment dans :

- l'acquisition d'une nouvelle machine de découpe automatisée au coût de 500 000 \$;
- l'implantation d'un progiciel de gestion intégré au coût de 100 000 \$.

La bonification temporaire du C3i incitera l'entreprise à réaliser plus rapidement son projet de modernisation. Elle pourra ainsi bénéficier d'un montant de C3i deux fois plus élevé, de près de 175 000 \$, si elle réalise ses investissements d'ici le 31 décembre 2022.

Illustration de l'avantage procuré par le C3i bonifié

(en dollars, sauf indication contraire)

| | Coût | Avantage du C3i bonifié | | Gain |
|--|----------------|-------------------------|------------------------|----------------|
| | | Taux actuel (15 %) | Taux bonifié (30 %) | |
| Matériel de fabrication ⁽¹⁾ | 500 000 | 73 125 | 146 250 | +73 125 |
| Progiciel de gestion ⁽²⁾ | 100 000 | 14 250 | 28 500 | +14 250 |
| TOTAL | 600 000 | 87 375 | 174 750 | +87 375 |

(1) Un seuil de dépenses admissibles de 12 500 \$ par bien est applicable au matériel de fabrication.

(2) Un seuil de dépenses admissibles de 5 000 \$ par bien est applicable au progiciel de gestion.

TABLEAU D.4

Principaux paramètres du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) – Après le budget 2021-2022

| | | | |
|-----------------------------------|---|--------------------------|--|
| Société admissible | Société ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise ⁽¹⁾ | | |
| Biens admissibles | Matériel de fabrication et de transformation (catégorie d'amortissement 43 ou 53) Matériel informatique (catégorie d'amortissement 50) Progiciels de gestion (catégorie d'amortissement 12) | | |
| Dépenses admissibles | Seuil de dépenses : – 12 500 \$ par bien pour du matériel de fabrication et de transformation – 5 000 \$ par bien pour du matériel informatique ou un progiciel de gestion | | |
| Taux du crédit d'impôt | Région | Sans bonification | Bonification temporaire⁽²⁾ |
| | – Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec | 10 % | 20 % |
| | – Territoires confrontés à une faible vitalité économique ⁽³⁾ | 20 % | 40 % |
| | – Autres territoires ou régions | 15 % | 30 % |
| Critère de remboursabilité | Remboursable pour les sociétés dont l'actif et le revenu brut n'excèdent pas 50 M\$ Non remboursable pour les sociétés dont l'actif ou le revenu brut est égal ou supérieur à 100 M\$ ⁽⁴⁾ | | |
| Plafond d'investissement | 100 M\$ de dépenses d'investissement admissibles sur cinq ans | | |
| Échéance | Bien admissible acquis après le 10 mars 2020 et avant le 1 ^{er} janvier 2025 | | |

(1) Les sociétés suivantes n'ont pas droit au C3i : une société qui est exonérée d'impôt, une société de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée par une telle société, une société de production d'aluminium et une société de raffinage de pétrole.

(2) Les taux seront bonifiés pour les biens acquis après le 25 mars 2021 et avant le 1^{er} janvier 2023.

(3) La liste des territoires confrontés à une faible vitalité économique peut être consultée à la page C.42 du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*.

(4) Le crédit d'impôt est partiellement remboursable lorsque l'actif ou le revenu brut de la société excède 50 M\$, mais est inférieur à 100 M\$.

❑ Favoriser l'investissement par la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement

Afin de soutenir les entreprises québécoises dans la réalisation de leurs projets et dans l'accroissement de leur productivité et de leur capacité de production, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022 :

- rendre admissible au congé fiscal tout projet de transformation numérique jusqu'au 31 décembre 2024;
- devancer l'aide aux projets de modernisation pour la durée du programme;
- allonger la période de démarrage pour les détenteurs actuels d'un certificat initial.

Ces bonifications, en appui à la réalisation de grands projets d'investissement, représenteront un soutien financier de plus de 116 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement permet à une société admissible de bénéficier d'un congé d'impôt sur le revenu et d'un congé de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) équivalant à un maximum de 15 % de ses investissements, répartis sur une période maximale de 15 ans.

Pour bénéficier du congé fiscal, une entreprise doit atteindre un certain seuil d'investissements admissibles durant sa période de démarrage, au plus tard 60 mois après la date de délivrance de son certificat initial.

Principaux paramètres du congé fiscal pour grands projets d'investissement – Après le budget 2021-2022

| | |
|---|--|
| Application du congé fiscal | Congé fiscal applicable sur l'impôt sur le revenu des sociétés et sur la cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé (FSS) sur une période maximale de 15 ans |
| Date du début de la période d'exemption | La date la plus tardive entre : <ul style="list-style-type: none">– la date de début des activités découlant du grand projet d'investissement– la date de l'atteinte du seuil d'investissement applicable (100 M\$ ou 50 M\$ en régions désignées) |
| Plafond du congé fiscal | 15 %, applicable sur la valeur de l'investissement admissible |
| Critères d'admissibilité | Demande pour un certificat initial présentée avant le début de la réalisation du grand projet Dépenses d'investissement admissibles attribuables à un projet réalisé au Québec Atteinte du seuil d'investissement applicable au plus tard à la fin de la période de 60 mois suivant la date de délivrance du certificat initial ⁽¹⁾ |
| Seuil d'investissement applicable | Régions centrales : 100 M\$ Régions désignées ⁽²⁾ : 50 M\$ |
| Secteurs d'activité admissibles | Manufacturier, commerce de gros, entreposage, traitement et hébergement de données, développement de plateformes numériques admissibles, projet de transformation numérique admissible |
| Date limite pour présenter une demande de certificat initial | 31 décembre 2024 |

(1) À la suite du budget 2021-2022, cette période est prolongée de 60 à 72 mois pour une société qui, en date du discours sur le budget 2021-2022, est détentrice d'un certificat initial ou a déposé une demande pour obtenir un certificat initial, et n'a pas en main sa première attestation annuelle.

(2) La liste des régions désignées peut être consultée à la page A.19 des *Renseignements additionnels* du budget 2020-2021.

Projets ayant reçu un certificat initial

Depuis la mise en place de la mesure, plus de 65 projets ont reçu un certificat initial d'admissibilité. À ces projets sont associés :

- des investissements estimés à près de 30 milliards de dollars;
- la création ou le maintien de plus de 24 000 emplois directs;
- une contribution de plus de 9,5 milliards de dollars au PIB québécois.

■ Rendre admissible au congé fiscal tout projet de transformation numérique

Pour être admissibles au congé fiscal pour grands projets d'investissement, les activités qui découleront d'un projet d'investissement doivent concerner l'un des secteurs d'activité admissibles.

Afin de stimuler et de soutenir la transition numérique des entreprises québécoises, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, l'élargissement de l'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement à tout grand projet de transformation numérique, quel que soit le secteur d'activité concerné.

Règles d'admissibilité des projets de transformation numérique

Pour être admissible, un grand projet d'investissement devra concerner le développement et l'implantation d'une solution numérique, soit par l'intégration ou l'évolution d'un système d'information ou d'une infrastructure technologique.

La solution numérique devra procurer une valeur ajoutée pour l'ensemble ou une partie des activités de la société.

Elle devra notamment avoir l'un des objectifs suivants :

- optimiser la gestion et l'analyse des données de l'entreprise et l'utilisation de ses ressources;
- accroître la productivité ou l'efficacité de l'entreprise par l'automatisation des processus;
- améliorer les relations avec les fournisseurs ou les clients par le traitement en temps réel des informations récoltées les concernant.

Les investissements pris en compte par le gouvernement pour vérifier l'atteinte du seuil d'admissibilité devront être de nature capitalisable et viser essentiellement l'acquisition de logiciels ou d'équipements.

■ Devancer l'aide aux projets de modernisation

Une entreprise qui effectue un projet de modernisation ne peut actuellement se prévaloir de son congé fiscal avant qu'au moins 90 % de ses investissements projetés ne soient réalisés, et ce, même si les activités qui en découlent sont en partie commencées.

Afin d'offrir un accès plus rapide aux capitaux pour les entreprises réalisant un grand projet d'investissement dont les activités sont amorcées progressivement, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, la possibilité pour les sociétés admissibles de commencer à bénéficier de leur congé fiscal dès l'atteinte du seuil d'investissement minimal de 100 millions de dollars (ou 50 millions de dollars en régions désignées), sur la part des investissements admissibles réalisés.

La mesure sera offerte aux détenteurs actuels d'un certificat initial n'ayant pas reçu leur première attestation annuelle ainsi qu'aux projets à venir.

Illustration de l'avantage d'un accès au congé fiscal plus rapide pour une société réalisant un grand projet d'investissement

L'exemple suivant illustre l'avantage de la bonification apportée pour une société réalisant un projet de modernisation dont les investissements admissibles totalisent 200 millions de dollars et s'échelonnent de 2021 à 2025. Aux fins de l'illustration, il est supposé que :

- le projet est réalisé dans une région où le seuil d'investissement minimal applicable est de 100 millions de dollars;
- les activités en lien avec ce projet sont amorcées progressivement à compter de 2022, et sont assorties de charges fiscales (impôts sur le revenu et cotisations au Fonds des services de santé [FSS]) totalisant 45 millions de dollars sur cinq ans.

Selon les paramètres actuels du congé fiscal pour grands projets d'investissement, la société a la possibilité de commencer sa période d'exemption à la date où au moins 90 % des investissements ont été effectués (ici au cours de l'année 2024).

- Si elle choisit cette approche, la société pourra bénéficier, au cours des 15 années suivant le début de sa période d'exemption, d'un congé fiscal maximal de 27 millions de dollars, équivalant à 15 % de 90 % des investissements projetés.

Selon les nouveaux paramètres, la société aura la possibilité d'amorcer sa période d'exemption dès que ses investissements admissibles réalisés auront atteint le seuil d'investissement minimal applicable (ici 100 millions de dollars).

- Si elle choisit cette approche, la société pourra ainsi commencer à bénéficier de son congé fiscal deux ans plus tôt, soit dès 2022, et ce, pour les 15 années suivantes.
- À terme, lorsque son projet d'investissement sera complété, le plafond du congé fiscal dont la société pourra bénéficier atteindra 30 millions de dollars.

Illustration de l'avantage de commencer le congé fiscal à l'atteinte du seuil d'investissement minimal

(en millions de dollars)

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | Total |
|--------------------------------------|------|------|------|------|-------|------|--------------|
| Investissements admissibles réalisés | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 30,0 | 20,0 | — | 200,0 |
| Charges fiscales | — | 7,0 | 8,0 | 9,0 | 10,0 | 11,0 | 45,0 |
| Application du congé fiscal | | | | | | | |
| – Paramètres actuels | — | — | — | -9,0 | -10,0 | -8,0 | -27,0 |
| – Nouveaux paramètres | — | -7,0 | -8,0 | -9,0 | -6,0 | — | -30,0 |
| Écart | — | 7,0 | 8,0 | — | -4,0 | -8,0 | 3,0 |

■ **Allonger la période de démarrage pour les détenteurs actuels d'un certificat initial**

Pour bénéficier du congé fiscal pour grands projets d'investissement, une entreprise doit atteindre le seuil d'investissement minimal durant sa période de démarrage, soit au plus tard 60 mois après la date de délivrance de son certificat initial.

La situation économique difficile découlant de la pandémie a forcé plusieurs entreprises à revoir l'échéancier de réalisation de leur projet d'investissement.

Afin de réduire l'incertitude des entreprises et d'encourager la poursuite de leurs investissements majeurs, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, qu'il prolongera de 12 mois la période de démarrage, portant celle-ci à 72 mois.

— Pour être admissible à la mesure, une société devra, le jour du discours sur le budget 2021-2022, être détentrice d'un certificat initial ou avoir déposé une demande pour obtenir un certificat initial, et ne pas avoir obtenu sa première attestation annuelle.

□ **Réduire le taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toutes les PME admissibles à la déduction pour petite entreprise (DPE) du Québec bénéficient, sur leurs premiers 500 000 dollars de revenu imposable, d'un taux d'imposition préférentiel de 4,0 %, grâce à la déduction pour petite entreprise.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement annonce une réduction de 4,0 % à 3,2 % du taux d'imposition sur le revenu pour l'ensemble des PME admissibles à la DPE, soit le même niveau que celui de l'Ontario, et ce, à compter du jour qui suit celui du discours sur le budget.

Cette réduction du fardeau fiscal aura un effet bénéfique sur l'économie québécoise en stimulant l'investissement des entreprises bénéficiaires dans leurs capacités de production tout en améliorant leur compétitivité.

■ **Une baisse de fardeau fiscal de plus de 70 M\$ par an pour les PME**

Avec la réduction du taux d'imposition de 4,0 % à 3,2 %, plus de 70 000 PME bénéficieront d'une baisse de leur fardeau fiscal.

Cette baisse représentera plus de 70 millions de dollars par an à compter de 2022-2023, soit plus de 346 millions de dollars sur cinq ans.

Par ailleurs, pour tenir compte des impacts des mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie, un nouvel assouplissement au calcul des heures rémunérées pour la déduction pour petite entreprise est annoncé, lequel est présenté à la page D.106 faisant partie de la section 7.3 du présent plan budgétaire.

Illustration de l'amélioration de la compétitivité de la fiscalité québécoise relative aux PME

Pour une petite entreprise du Québec qui déclare un revenu imposable de 500 000 \$, la baisse du taux réduit d'imposition de 4,0 % à 3,2 % lui permettra de diminuer son impôt à payer de 20 %.

À compter du jour qui suit celui du discours sur le budget, cette entreprise aura un niveau semblable d'impôt à payer au taux réduit à celui de son équivalente ontarienne, alors que l'écart était de 4 000 \$ avant le budget 2021-2022.

Illustration de l'impôt sur le revenu des PME au Québec et en Ontario (en dollars, sauf indication contraire)

| | Ontario | Québec | |
|--|---------------|--|--|
| | | Avant budget 2021-2022 ⁽¹⁾ | Après budget 2021-2022 ⁽²⁾ |
| Revenu brut | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 |
| Coût de production | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 |
| Revenu imposable | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| Calcul de l'impôt à payer au taux réduit pour les PME | | | |
| Plafond de revenu admissible au taux réduit pour les PME | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| Taux statutaire d'imposition ⁽³⁾ | 3,2 % | 4,0 % | 3,2 % |
| Impôt à payer | 16 000 | 20 000 | 16 000 |
| Écart par rapport à l'Ontario | — | 4 000 | — |

(1) Au 1^{er} janvier 2021.

(2) À compter du jour qui suit celui du discours sur le budget.

(3) Le taux réduit d'imposition sur le revenu des PME de l'Ontario réfère à celui en vigueur au 12 mars 2021.

Impacts économiques des mesures visant à encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies

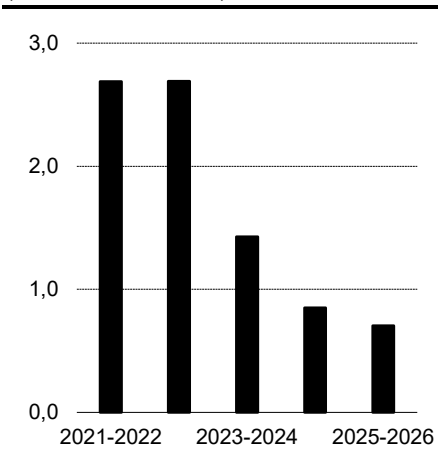
En appuyant les investissements dans les nouvelles technologies, les mesures mises en place par le gouvernement soutiendront la modernisation des entreprises québécoises et renforceront leur compétitivité.

- Ces mesures permettront de créer ou de soutenir directement 8,4 milliards de dollars en investissements d'ici cinq ans, ce qui représente environ 3,8 % des investissements non résidentiels des entreprises prévus pour cette période au Québec.

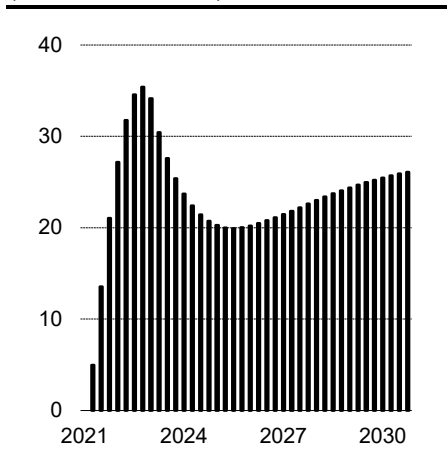
Les investissements supplémentaires stimulés par les bonifications du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) et du congé fiscal pour grands projets d'investissement ainsi que par la réduction du taux d'imposition des PME dynamiseront l'activité économique du Québec dans les prochaines années et soutiendront sa croissance à long terme.

- En effet, il est estimé que les investissements supplémentaires des entreprises entraîneront une hausse de plus de 900 millions de dollars du PIB sur 10 ans.

Investissements non résidentiels des entreprises créés ou soutenus
(en milliards de dollars)



Impacts trimestriels des mesures en termes de PIB créé
(en millions de dollars)



Favoriser les transferts d'entreprises familiales

Chaque année, de nombreux propriétaires de PME québécoises doivent décider s'ils cèdent leur entreprise à un repreneur familial ou à un repreneur externe. Or, la fiscalité peut constituer un frein aux transferts familiaux.

- Selon un récent rapport de recherche¹, entre 2017 et 2022, plus de 6 700 propriétaires de PME au Québec auraient l'intention de céder leur entreprise annuellement.
- Les gains en capital réalisés par ces intentions de transferts de PME pourraient atteindre jusqu'à 15,7 milliards de dollars sur une période de cinq ans.

Afin de répondre à cette problématique, le gouvernement du Québec a mis en place un assouplissement fiscal pour favoriser le transfert d'entreprise à un repreneur familial.

- Grâce à cet assouplissement, un entrepreneur cédant son entreprise à un repreneur familial peut bénéficier, à certaines conditions, de la déduction pour gain en capital, soit le même traitement fiscal que s'il l'avait vendue à un repreneur externe.

L'assouplissement mis en place dans le régime d'imposition québécois ne peut cependant atteindre sa pleine portée sans modifications équivalentes à la législation fédérale. Une approche harmonisée permettrait de résoudre les enjeux fiscaux liés aux transferts d'entreprises familiales.

1 DUHAMEL, M., F. BROUARD et L. CADIEUX, *L'influence des facteurs fiscaux sur les intentions de transferts de PME québécoises et canadiennes*, [Rapport de recherche], Université du Québec à Trois-Rivières et Institut de recherche sur les PME, 2020, 30 p.

1.3 Poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise

La relance économique est une occasion pour mieux positionner certains secteurs d'activité québécois pour lesquels il y a des possibilités de développement importantes à l'échelle mondiale. Les investissements dans ces secteurs stratégiques de l'économie permettront aux entreprises du Québec d'augmenter leurs exportations.

Afin de poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise, le gouvernement prévoit 167,4 millions de dollars sur cinq ans pour :

- poursuivre le développement de la filière batterie;
- inciter à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;
- renouveler la Stratégie québécoise de l'aérospatiale;
- appuyer le secteur de l'aluminium.

En plus des interventions adaptées à ces secteurs, le gouvernement intensifiera ses actions dans l'ensemble des secteurs au cours de la prochaine année afin d'accélérer la relance de l'économie.

TABLEAU D.5

Impact financier des mesures visant à poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Poursuivre le développement de la filière batterie ^{(1),(2)} | — | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -15,0 |
| Inciter à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques | — | -1,6 | -3,2 | -4,8 | -6,4 | -6,4 | -22,4 |
| Renouveler la Stratégie québécoise de l'aérospatiale ^{(1),(2)} | — | -15,0 | -40,0 | -40,0 | — | — | -95,0 |
| Appuyer le secteur de l'aluminium ^{(1),(3)} | — | — | -17,5 | -17,5 | — | — | -35,0 |
| TOTAL | — | -21,6 | -70,7 | -62,3 | -6,4 | -6,4 | -167,4 |

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(2) Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des investissements de 8,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

❑ Poursuivre le développement de la filière batterie

Lors du dévoilement du Plan pour une économie verte 2030, en novembre dernier, le gouvernement annonçait ses intentions en faveur d'une relance économique verte s'appuyant prioritairement sur le lancement d'un grand chantier d'électrification de l'économie et plus particulièrement du secteur des transports.

Ce plan vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à une relance économique durable.

Le Québec dispose de tous les atouts pour produire les batteries les plus propres et performantes en Amérique du Nord.

À cette fin, le gouvernement donnera suite aux orientations de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, présentées en novembre dernier par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, laquelle s'appuie sur trois axes d'intervention, soit :

- l'exploitation et la transformation des minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composants de batterie;
- le développement du recyclage des batteries grâce aux technologies québécoises d'avant-garde;
- la production de véhicules commerciaux électriques.

En plus des sommes disponibles dans le Fonds du développement économique pour appuyer la réalisation de projets d'investissement, le gouvernement prévoit 15 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre de cette stratégie porteuse d'avenir pour l'économie québécoise. Cette somme servira notamment :

- à la mise en œuvre de solutions collaboratives d'assemblage et de recyclage de batteries;
- à l'intensification de la recherche et développement sur les matériaux des nouvelles générations de batteries en vue d'une future commercialisation des résultats de cette recherche au Québec;
- au soutien des étapes de démonstration des procédés pour les batteries de demain.

Les détails de ces mesures seront précisés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

❑ **Inciter à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques**

La phase de mise en valeur du processus de développement minier occasionne pour les sociétés d'exploration des coûts importants et comporte un risque élevé.

En ce qui concerne les minéraux critiques et stratégiques (MCS), pour lesquels on ne bénéficie pas de connaissances acquises au fil des ans comme c'est le cas pour les substances minérales plus traditionnelles, cette phase s'avère encore plus risquée.

- La nature de certains MCS exige plus de travaux, d'études et d'analyses des méthodes extractives, de traitement et de transformation pour identifier le produit final qui pourra être commercialisé.
- Ces travaux, qui surviennent après la période d'exploration de base, sont nécessaires en vue de la décision qui doit être prise d'amener ou non un gisement en production.

Dans la foulée du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, l'instauration d'une allocation pour la mise en valeur des MCS dans le régime d'impôt minier du Québec, en faveur des sociétés d'exploration.

Cette allocation ciblera précisément les dépenses liées aux travaux nécessaires à la prise de décision pour amener ou non un gisement de MCS au stade de la production commerciale, dépenses qui ne sont pas couvertes par les dispositions actuellement en place.

Elle sera considérée dans le calcul du crédit de droits remboursables pour perte (CDRP) prévu dans le régime d'impôt minier, à un taux de 16 %, jusqu'à concurrence d'une aide fiscale de 5 millions de dollars par société admissible.

Sa mise en place représentera un soutien financier à la mise en valeur des MCS de plus de 22 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Une dizaine de projets pourraient en bénéficier sur cette période.

Principaux paramètres de l'allocation pour la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques – Après le budget 2021-2022

| | |
|----------------------------------|--|
| Société admissible | Être un exploitant admissible dans le régime d'impôt minier du Québec, soit une société d'exploration qui : <ul style="list-style-type: none"> – n'exploite aucune substance minérale en quantité commerciale raisonnable – n'est pas associée à une entité qui exploite une substance minérale en quantité commerciale raisonnable au cours de l'exercice |
| Dépenses admissibles | Dépenses pour la mise en valeur d'un gisement de MCS, engagées après la période d'exploration de base en vue de la prise de décision d'amener le gisement en production ou non, qui ne sont pas admissibles aux dispositions actuelles du régime d'impôt minier du Québec et de la Loi sur les impôts du Québec |
| Plafond de l'aide fiscale | 5 M\$ par société admissible |
| Taux de l'aide | Les dépenses admissibles seront considérées dans le calcul du crédit de droits remboursable pour perte (CDRP) prévu dans le régime d'impôt minier du Québec, à un taux de 16 % |
| Substances admissibles | MCS déterminés dans le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 |

Renouveler la Stratégie québécoise de l'aérospatiale

Dans le but d'appuyer les entreprises du secteur de l'aérospatiale, le cadre financier de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026 sera renouvelé.

Le renouvellement du cadre financier de cette stratégie permettra de :

- concevoir l'aérospatiale de l'avenir avec de nouvelles solutions technologiques qui répondront aux impératifs environnementaux et économiques de demain;
- diversifier l'industrie en appuyant la conception de nouveaux produits et procédés;
- renforcer les chaînes de valeur et les propulser à l'international.

À cet effet, le gouvernement prévoit 95,0 millions de dollars pour le renouvellement du cadre financier de cette stratégie.

Les détails de cette initiative seront présentés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

□ Appuyer le secteur de l'aluminium

La situation dans le secteur de l'aluminium a considérablement changé depuis le lancement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025.

Ainsi, il y a lieu d'adapter le soutien gouvernemental à ce secteur important de l'économie québécoise.

Le gouvernement prévoit 35,0 millions de dollars pour le renouvellement du cadre financier de cette stratégie.

Ces sommes serviront notamment à :

- bonifier l'appui à l'innovation et à la recherche industrielle dans le secteur de l'aluminium;
- appuyer les efforts des équipementiers sur les marchés d'exportation;
- stimuler des investissements pour moderniser et accroître la production des alumineries et la transformation au Québec.

Les détails de cette initiative seront présentés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

2. CRÉER DE LA RICHESSE PAR L'INNOVATION

En appuyant les entrepreneurs et les entreprises existantes à chacune des étapes du processus d'innovation, le gouvernement met en place un environnement favorisant la création de richesse et le développement de nouvelles technologies au Québec.

Afin de créer de la richesse par l'innovation, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 217,9 millions de dollars sur six ans pour :

- appuyer la réalisation de projets innovants;
- investir dans des infrastructures et des centres de recherche;
- appuyer l'innovation dans des secteurs stratégiques.

TABLEAU D.7

Impact financier des mesures visant à créer de la richesse par l'innovation (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Appuyer la réalisation de projets innovants | — | -24,0 | -5,0 | — | — | — | -29,0 |
| Investir dans des infrastructures et des centres de recherche | -95,0 | -4,2 | -13,0 | -10,1 | -6,7 | -4,4 | -133,4 |
| Appuyer l'innovation dans des secteurs stratégiques | -40,5 | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -55,5 |
| TOTAL | -135,5 | -33,2 | -28,0 | -10,1 | -6,7 | -4,4 | -217,9 |

2.1 Appuyer la réalisation de projets innovants

Afin d'accélérer la croissance économique et d'améliorer la compétitivité des entreprises québécoises, le gouvernement prévoit 29,0 millions de dollars sur deux ans pour :

- mettre en place le Conseil de l'innovation pour appuyer l'innovateur en chef du Québec;
- poursuivre le déploiement des zones d'innovation;
- appuyer les accélérateurs et incubateurs du Québec;
- simplifier le crédit d'impôt pour la recherche et développement (R-D) universitaire.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures visant à appuyer la réalisation de projets innovants (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Mettre en place le Conseil de l'innovation | — | -1,0 | -2,0 | — | — | — | -3,0 |
| Poursuivre le déploiement des zones d'innovation | — | -20,0 | — | — | — | — | -20,0 |
| Appuyer les accélérateurs et incubateurs du Québec | — | -3,0 | -3,0 | — | — | — | -6,0 |
| Simplifier le crédit d'impôt pour la R-D universitaire | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | — | -24,0 | -5,0 | — | — | — | -29,0 |

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Mettre en place le Conseil de l'innovation

En décembre 2020, le ministre de l'Économie et de l'Innovation a annoncé la création du Conseil de l'innovation et la nomination de l'innovateur en chef du Québec.

Le Conseil permettra de réunir des acteurs influents en recherche et en innovation au sein d'une seule organisation, ce qui favorisera le rapprochement entre les entrepreneurs et les chercheurs.

Son rôle consistera notamment à conseiller le gouvernement sur la base d'études comparatives pour s'inspirer des meilleures pratiques en matière d'intégration d'innovations en entreprise et à promouvoir le Québec innovant sur le territoire et à l'international.

Afin de mettre en place le Conseil de l'innovation, le gouvernement prévoit 3,0 millions de dollars sur deux ans.

❑ Poursuivre le déploiement des zones d'innovation

Le gouvernement souhaite poursuivre le déploiement des zones d'innovation, qui visent à augmenter les exportations, les investissements locaux et étrangers et la productivité des entreprises, ainsi qu'à générer une croissance économique propre et durable.

Le gouvernement prévoit 20,0 millions de dollars en 2021-2022 pour appuyer des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec et qui obtiendront sa reconnaissance en tant que zones d'innovation.

Les activités et projets appuyés viseront des secteurs d'avenir et des domaines technologiques pour lesquels le Québec a le potentiel de se démarquer avantageusement.

Les zones d'innovation

Au cœur de la vision économique du gouvernement se trouvent les zones d'innovation, qui misent sur le talent et l'expertise que possède le Québec dans les secteurs d'avenir et les technologies de pointe.

En plus d'attirer d'importants investissements privés, ces zones d'innovation faciliteront le passage de l'idée au marché et favoriseront une croissance économique propre et durable, en réunissant chercheurs, entreprises et employés dans des milieux de vie dynamiques et attrayants.

Jusqu'à présent, plusieurs projets de zone d'innovation ont été déposés et font l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un accompagnement impliquant l'expertise de plusieurs ministères et organismes.

Les premières zones d'innovation seront dévoilées au cours des prochains mois. Une fois mises sur pied, elles positionneront le Québec de manière distinctive à l'international, ce qui facilitera l'attraction et la rétention de talents.

Les sommes prévues au budget 2021-2022 permettront d'appuyer le démarrage des premières zones d'innovation. Les investissements du gouvernement dans le cadre des zones d'innovation seront appelés à évoluer au rythme de la mise en œuvre des différents projets retenus.

☐ **Appuyer les accélérateurs et incubateurs du Québec**

Le gouvernement souhaite appuyer les entreprises technologiques innovantes afin de maximiser leur potentiel de croissance.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit 6,0 millions de dollars pour :

- bonifier l'aide aux organismes d'incubation et d'accélération les plus performants;
- offrir une gamme de services spécialisés aux entreprises technologiques;
- aider les organismes d'appui à l'entrepreneuriat technologique à tisser des liens avec des organismes semblables situés ailleurs dans le monde.

Cette initiative permettra aux entreprises technologiques québécoises de maximiser leurs chances de devenir des entreprises à très forte croissance. Elle permettra aussi d'aider les organismes d'appui à s'intégrer aux réseaux mondiaux.

☐ **Simplifier le crédit d'impôt pour la R-D universitaire**

Afin d'encourager les activités de recherche et d'innovation entre le secteur privé et le milieu institutionnel, le gouvernement offre notamment le crédit d'impôt pour la R-D universitaire.

- Sommairement, ce crédit d'impôt s'applique à un contrat de recherche octroyé par une société à une université, à un centre de recherche public ou à un consortium de recherche et comporte un taux variant en fonction de la taille de la société (30 % pour les PME et 14 % pour les grandes sociétés).

Dans l'objectif d'alléger les formalités administratives des sociétés, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, le retrait de l'exigence pour les sociétés d'obtenir une décision anticipée favorable de Revenu Québec aux fins du crédit d'impôt pour la R-D universitaire.

2.2 Investir dans des infrastructures et des centres de recherche

L'émergence de nouvelles entreprises technologiques et d'innovations québécoises requiert des infrastructures de recherche de haut niveau et un appui financier conséquent.

Afin de soutenir les infrastructures et les centres de recherche, le gouvernement prévoit 133,4 millions de dollars pour :

- investir dans les infrastructures de recherche et d'innovation au Québec;
- renouveler le soutien financier à l'Institut national d'optique;
- appuyer le Centre de recherche informatique de Montréal.

TABLEAU D.9

Impact financier des mesures visant à investir dans des infrastructures et des centres de recherche (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Investir dans les infrastructures de recherche et d'innovation au Québec ⁽¹⁾ | — | -4,2 | -13,0 | -10,1 | -6,7 | -4,4 | -38,4 |
| Renouveler le soutien financier à l'Institut national d'optique | -75,0 | — | — | — | — | — | -75,0 |
| Appuyer le Centre de recherche informatique de Montréal | -20,0 | — | — | — | — | — | -20,0 |
| TOTAL | -95,0 | -4,2 | -13,0 | -10,1 | -6,7 | -4,4 | -133,4 |

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 38,4 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

❑ **Investir dans les infrastructures de recherche et d'innovation au Québec**

Pour que le Québec améliore son expertise dans les domaines des sciences de la vie, de l'informatique quantique et de l'intelligence artificielle, il doit investir dans des infrastructures de recherche et d'innovation pour ces domaines.

Ainsi, le gouvernement prévoit 38,4 millions de dollars pour :

- la mise en place de laboratoires de biosécurité visant l'étude des agents biologiques pathogènes pour lesquels un cofinancement sera proposé dans le cadre des programmes du gouvernement fédéral;
- mettre en place des installations pour le prototypage de technologies de soutien au développement d'ordinateurs quantiques;
- l'acquisition d'équipements informatiques de haute performance afin d'accroître la capacité de calcul à la disposition de la communauté de chercheurs.

❑ **Renouveler le soutien financier à l'Institut national d'optique**

L'Institut national d'optique contribue à concrétiser des innovations notamment dans les domaines biomédical, manufacturier, de la défense et de la sécurité ainsi que de l'agriculture.

- En trois décennies, l'Institut national d'optique a contribué à changer le profil économique du Québec en donnant vie à des dizaines de nouvelles entreprises qui offrent des milliers d'emplois de grande qualité.

Une somme de 75,0 millions de dollars est prévue pour contribuer aux activités de l'Institut national d'optique ainsi qu'au renouvellement de ses infrastructures de recherche d'ici 2025-2026.

❑ **Appuyer le Centre de recherche informatique de Montréal**

Le Centre de recherche informatique de Montréal contribue à rendre les organisations plus performantes et compétitives par le développement de technologies innovatrices et le transfert de savoir-faire de pointe, tout en participant à l'avancement scientifique.

- Les domaines de recherche du Centre de recherche informatique de Montréal sont principalement l'intelligence artificielle appliquée, l'architecture logicielle et la conformité des données.

Une somme de 20,0 millions de dollars est prévue pour le Centre de recherche informatique de Montréal.

2.3 Appuyer l'innovation dans des secteurs stratégiques

Le développement de solutions innovantes dans les secteurs de l'industrie forestière, du tourisme et de la cybersécurité permettra de renforcer l'avantage concurrentiel de plusieurs entreprises québécoises.

Dans le but d'appuyer l'innovation dans ces secteurs stratégiques, le budget 2021-2022 prévoit 55,5 millions de dollars sur trois ans pour :

- encourager l'innovation dans l'industrie forestière;
- bonifier le financement de l'organisme FPIInnovations;
- encourager le développement d'innovations dans le secteur touristique;
- prolonger et bonifier le Programme d'innovation en cybersécurité du Québec.

TABLEAU D.10

Impact financier des mesures visant à appuyer l'innovation dans des secteurs stratégiques (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Encourager l'innovation dans l'industrie forestière ⁽¹⁾ | — | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -15,0 |
| Bonifier le financement de l'organisme FPIInnovations ⁽¹⁾ | -3,0 | — | — | — | — | — | -3,0 |
| Encourager le développement d'innovations dans le secteur touristique ⁽²⁾ | -10,0 | — | — | — | — | — | -10,0 |
| Prolonger et bonifier le Programme d'innovation en cybersécurité du Québec ⁽³⁾ | -27,5 | — | — | — | — | — | -27,5 |
| TOTAL | -40,5 | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -55,5 |

Note : Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

❑ Encourager l'innovation dans l'industrie forestière

Afin d'inciter les entreprises et les regroupements d'entreprises du secteur forestier à l'innovation et au développement de nouveaux procédés et produits, le gouvernement prévoit 15 millions de dollars sur deux ans pour encourager l'innovation dans l'industrie forestière.

— Cet appui à l'innovation permettra à cette industrie de développer de nouveaux marchés et de mieux s'y positionner.

❑ Bonifier le financement de l'organisme FPInnovations

Le centre de recherche FPInnovations, qui se spécialise dans la création de solutions visant à soutenir la compétitivité du secteur forestier canadien à l'échelle mondiale, représente un acteur clé dans le domaine forestier.

— Par l'entremise de son programme national de recherche collaborative, auquel participe le gouvernement du Québec depuis 1990, FPInnovations permet la réalisation de multiples projets de recherche qui favorisent l'innovation et le maintien de la compétitivité du secteur forestier.

Pour permettre à l'industrie forestière québécoise de profiter des activités de recherche de FPInnovations réalisées dans le cadre de son programme national de recherche collaborative, le gouvernement prévoit une somme de 3 millions de dollars.

FPInnovations : des retombées directes pour le Québec

Le financement octroyé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à FPInnovations pour la réalisation de son programme national de recherche collaborative permet de soutenir près d'une quinzaine de projets porteurs par année qui mènent à des retombées directes pour le Québec.

Les projets réalisés jusqu'à maintenant ont permis d'améliorer les procédés de fabrication dans l'industrie forestière. Par exemple, un nouveau procédé de fabrication de revêtements et de planchers en bois a permis d'augmenter de plus de 75 % la dureté du bois utilisé. Cette innovation a contribué à mieux positionner le bois par rapport aux matériaux non renouvelables réputés plus résistants.

Dans le secteur des pâtes, des papiers et des bioproduits, plusieurs projets ont permis d'améliorer la compétitivité de l'industrie. Par exemple, un projet pilote a démontré la possibilité de remplacer du bitume dans l'asphalte par une biomolécule issue du bois.

Ces types de projets innovants permettent au secteur forestier québécois de se diversifier et de générer des retombées au Québec.

❑ **Encourager le développement d'innovations dans le secteur touristique**

La pandémie a mis en lumière la nécessité d'innover dans le secteur touristique pour qu'il puisse relever les défis auxquels il fait face, notamment afin de contrer la rareté de main-d'œuvre.

— Cette rareté constituait un enjeu important du secteur avant la pandémie, et celle-ci pourrait l'aggraver. Entre autres, un grand nombre d'employés pourraient se réorienter, avant la reprise du secteur, vers d'autres domaines d'emploi où la demande est plus importante.

Afin d'encourager le développement d'innovations dans le secteur touristique, le gouvernement prévoit 10,0 millions de dollars.

— L'enveloppe, qui sera sous la gestion de MT Lab³, permettra de financer le développement d'innovations (technologiques, de procédés, etc.) applicables à de nombreuses entreprises touristiques situées partout au Québec, pour répondre aux besoins exprimés par le milieu.

❑ **Prolonger et bonifier le Programme d'innovation en cybersécurité du Québec**

Le Programme d'innovation en cybersécurité du Québec a pour objectif de faire croître, de créer ou de maintenir au Québec les PME développant des solutions en cybersécurité, ainsi que d'attirer de grandes entreprises de ce secteur au Québec.

Les projets soutenus doivent être entièrement réalisés au Québec et représenter une avancée technologique dans un des domaines de la cybersécurité, visant, par exemple, la protection des données personnelles et de la vie privée.

— Ce programme est administré par l'organisme Prompt-Québec, qui vise à accroître l'avantage concurrentiel des PME québécoises du secteur des technologies de l'information et des communications.

Une somme de 27,5 millions de dollars sera octroyée à Prompt-Québec en 2020-2021 pour prolonger et bonifier le soutien apporté aux projets déposés dans le cadre du Programme d'innovation en cybersécurité du Québec.

³ Fondé en 2017, MT Lab est un incubateur spécialisé pour les jeunes pousses du tourisme, du divertissement et des loisirs.

3. APPUYER LA REQUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET SON INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les effets causés par la pandémie de la COVID-19 sur le marché du travail sont considérables.

En effet, certains secteurs de l'économie sont confrontés à des besoins de main-d'œuvre importants, tandis que d'autres se trouvent en situation de surplus de main-d'œuvre.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit 472,9 millions de dollars, dont 403,6 millions de dollars en crédits additionnels, pour :

- soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre;
- favoriser l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail.

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures visant à appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre | — | -28,5 | -93,5 | -20,5 | -7,5 | -7,5 | -157,5 |
| Favoriser l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail | — | -111,9 | -131,1 | -3,1 | — | — | -246,1 |
| TOTAL | — | -140,4 | -224,6 | -23,6 | -7,5 | -7,5 | -403,6 |

3.1 Soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre

La pandémie a accentué certains besoins en matière de main-d'œuvre et de compétences recherchées par les employeurs du Québec.

Dans ce contexte, le gouvernement fait de la formation et de la requalification de la main-d'œuvre un vecteur important pour accélérer la croissance économique.

En effet, un meilleur arrimage entre les compétences détenues par la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail permettra un enrichissement collectif qui bénéficiera à tous.

Afin de soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre, le gouvernement prévoit 226,8 millions de dollars, dont 157,5 millions de dollars en crédits additionnels, pour :

- répondre aux besoins de main-d'œuvre en technologie de l'information (TI);
- augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde;
- bonifier et promouvoir la mesure de formation de la main-d'œuvre pour les organismes communautaires;
- accroître la participation au marché du travail par la diplomation;
- faciliter l'accès à la formation continue.

TABLEAU D.12

Impact financier des mesures visant à soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | Total |
|--|-----------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|---------------|
| Répondre aux besoins de main-d'œuvre en TI ⁽¹⁾ | — | -7,5 | -41,6 | -4,0 | — | — | -53,1 |
| Augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde | — | -14,0 | -19,6 | — | — | — | -33,6 |
| Bonifier et promouvoir la mesure de formation de la main-d'œuvre pour les organismes communautaires ^{(1),(2)} | — | — | -2,0 | -2,0 | — | — | -4,0 |
| Accroître la participation au marché du travail par la diplomation ⁽³⁾ | — | — | -23,3 | -7,5 | -7,5 | -7,5 | -45,8 |
| Faciliter l'accès à la formation continue ⁽⁴⁾ | — | -7,0 | -7,0 | -7,0 | — | — | -21,0 |
| TOTAL | — | -28,5 | -93,5 | -20,5 | -7,5 | -7,5 | -157,5 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(2) La mesure sera autofinancée en 2021-2022 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

Rappel des mesures annoncées dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2020, le gouvernement a prévu une somme de 459 millions de dollars sur deux ans pour favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail.

De cette somme, 359 millions de dollars permettent de soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre afin de favoriser la relance des activités économiques, soit :

- 114,6 millions de dollars pour mettre en place des initiatives visant la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre;
- 26,0 millions de dollars pour faciliter la requalification des chômeurs;
- 65,1 millions de dollars pour favoriser la formation dans des secteurs stratégiques pour la relance, dont les secteurs de la santé, de la construction et des TI;
- 77,0 millions de dollars pour offrir un soutien particulier aux personnes handicapées;
- 76,3 millions de dollars pour financer d'autres initiatives prioritaires.

Une somme de 100 millions de dollars a également été annoncée pour accroître la participation au marché du travail par la diplomation, à savoir :

- 75 millions de dollars pour soutenir la diplomation à la formation professionnelle;
- 25 millions de dollars pour favoriser l'accès et la diplomation au collégial.

❑ Répondre aux besoins de main-d'œuvre en TI

Avant la crise sanitaire, les estimations sur le marché du travail laissaient déjà percevoir qu'il y avait 6 500 postes annuellement à pourvoir au Québec dans le secteur des technologies de l'information (TI).

Par ailleurs, la pandémie a eu des répercussions importantes sur les pratiques des entreprises de tous les secteurs, notamment par l'arrivée rapide de la formule du télétravail et par l'accroissement du commerce en ligne. Ces changements ont eu pour effet de solliciter fortement le recours aux services offerts par les entreprises du secteur des TI.

- Il est maintenant évalué que les besoins de main-d'œuvre qualifiée en TI seront de l'ordre de 10 000 travailleurs par année au cours des cinq prochaines années.
- Toutefois, les solutions que peuvent apporter les TI demeurent limitées par la capacité des entreprises du secteur à répondre à la demande en raison de la rareté de la main-d'œuvre.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit une somme de 86,4 millions de dollars, dont 53,1 millions de dollars en crédits additionnels, pour :

- soutenir le développement de la main-d'œuvre et le recrutement en TI;
- former rapidement une main-d'œuvre qualifiée en TI;
- mettre en place le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications.

TABLEAU D.13

Impact financier des mesures visant à répondre aux besoins de main-d'œuvre en TI

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Soutenir le développement de la main-d'œuvre et le recrutement en TI ⁽¹⁾ | — | — | -20,0 | — | — | — | -20,0 |
| Former rapidement une main-d'œuvre qualifiée en TI | — | -7,5 | -11,3 | — | — | — | -18,8 |
| Mettre en place le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications ⁽¹⁾ | — | — | -10,3 | -4,0 | — | — | -14,3 |
| TOTAL | — | -7,5 | -41,6 | -4,0 | — | — | -53,1 |

Note : Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) La mesure sera autofinancée en 2021-2022 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

■ **Soutenir le développement de la main-d'œuvre et le recrutement en TI**

Les entreprises doivent pouvoir disposer d'une main-d'œuvre qualifiée en TI pour assurer leur développement et leur compétitivité.

Le gouvernement a annoncé, le 17 janvier 2021, une somme de 15 millions de dollars sur deux ans pour soutenir financièrement ces entreprises dans le développement de leur main-d'œuvre, le recrutement à l'extérieur du Québec et la gestion de leurs ressources humaines.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 28 millions de dollars sur deux ans, dont 20 millions de dollars en crédits additionnels pour prolonger et bonifier le soutien accordé aux entreprises ayant des besoins de main-d'œuvre en TI.

■ Former rapidement une main-d'œuvre qualifiée en TI

Les besoins en services de TI des entreprises de tous les secteurs devraient augmenter au cours des prochaines années. Déjà, dans les circonstances actuelles de la pandémie, les entreprises du secteur des TI sont sollicitées de manière importante.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, une somme de 18,8 millions de dollars sur deux ans pour la création d'un nouveau volet du Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (COUD) qui sera consacré exclusivement à des projets de rehaussement des compétences des travailleurs en TI et de requalification de la main-d'œuvre vers des emplois en TI.

Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (COUD) soutient financièrement les entreprises et les promoteurs collectifs qui souhaitent notamment adapter des programmes de formation pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

— Étant reconnus par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, les programmes de formation admissibles peuvent être adaptés pour accélérer l'obtention de diplôme des participants en prévoyant un stage en entreprise.

Depuis la mise en place du programme en 2017, le taux de diplomation des participants est de l'ordre de 85 % et le taux de rétention en emploi au terme du stage est de 91 %, ce qui rend le programme populaire autant auprès des entreprises que des étudiants.

■ Mettre en place le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications

Afin d'accroître le bassin de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des technologies de l'information et des communications, le gouvernement mettra en place le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications (PRATIC). Ce programme orientera les personnes sans emploi vers des formations qualifiantes qui leur permettront d'entreprendre une carrière dans ce domaine.

— Avec des emplois comme agent de soutien aux utilisateurs, administrateur de base de données ou analyste en informatique, le secteur des TI offre des métiers d'avenir qui seront au centre de la nouvelle économie.

Les participants au programme pourront bénéficier d'un soutien du revenu de 650 \$ par semaine durant leur formation, ce qui correspond environ au salaire d'entrée d'un technicien de réseau informatique, et ils pourront recevoir une bourse lorsque leur formation sera terminée.

Le PRATIC devrait permettre d'accroître de 2 500 le nombre de participants dans des formations du secteur des TI et nécessitera des investissements de 39,6 millions de dollars sur trois ans, dont 14,3 millions de dollars en crédits additionnels.

☐ Augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde

Les éducatrices qualifiées sont essentielles au bon fonctionnement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. La création de nouvelles places en services de garde subventionnés pourrait être compromise par la rareté d'éducatrices qualifiées.

Ainsi, afin d'assurer le bon développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, il est important de diplômer davantage d'éducatrices.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit une somme de 63,6 millions de dollars, dont 33,6 millions de dollars en crédits additionnels, pour augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde.

TABLEAU D.14

Impact financier des mesures visant à augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Former davantage d'éducatrices à la petite enfance ^{(1),(2)} | — | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -15,0 |
| Accroître la main-d'œuvre qualifiée en services de garde ⁽³⁾ | — | -9,0 | -9,6 | — | — | — | -18,6 |
| TOTAL | — | -14,0 | -19,6 | — | — | — | -33,6 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(2) La mesure sera autofinancée en 2020-2021 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Famille. Des investissements de 3,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

■ Former davantage d'éducatrices à la petite enfance

Le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance est actuellement confronté à une rareté d'éducatrices qualifiées.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, une somme de 45 millions de dollars, dont 15 millions de dollars en crédits additionnels, pour l'ajout au programme COUD d'un volet réservé aux projets liés à la formation d'éducatrices qualifiées.

- Les projets soutenus seront reconnus dans le cadre de l'attestation d'études collégiales poursuivie par les participantes, ce qui accélérera l'arrivée d'éducatrices qualifiées dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.
- Cette somme contribuera à former rapidement 2 250 éducatrices qualifiées pour répondre à la demande.

■ Accroître la main-d'œuvre qualifiée en services de garde

Afin d'accroître la main-d'œuvre qualifiée dans les services de garde, le gouvernement annonce 18,6 millions de dollars sur deux ans qui serviront à :

- valoriser davantage la profession d'éducatrice qualifiée pour accroître le nombre d'inscriptions dans les programmes à la petite enfance;
- mettre en place des bourses de 2 300 \$ lors de la réussite des premier et deuxième stages pour environ 5 000 étudiantes en techniques d'éducation à l'enfance;
- instaurer un service de qualification interne centralisé qui réduira les obstacles au processus et offrira davantage de possibilités afin que l'ensemble des éducatrices soient qualifiées ou soient en voie de l'être (environ 30 000 éducatrices);
- adapter une formation universitaire à l'intention de 2 190 cadres afin qu'ils adoptent les meilleures pratiques de gestion permettant de fidéliser les éducatrices qualifiées.

Ces actions favoriseront l'augmentation du nombre d'éducatrices qualifiées et le développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

❑ Bonifier et promouvoir la mesure de formation de la main-d'œuvre pour les organismes communautaires

Le roulement élevé de personnel, les exigences en matière de saine gestion et de bonne gouvernance ainsi que l'évolution rapide des TI requièrent un développement continu des compétences du personnel des organismes communautaires.

À cet égard, le volet entreprise de la mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR-E) offre notamment du financement aux entreprises pour qu'elles réalisent des activités de développement des compétences en milieu de travail à l'intention de leur personnel. Les entreprises soutenues doivent généralement assumer au moins 50 % des dépenses admissibles de formation. Or, ces coûts peuvent constituer un obstacle important pour les organismes communautaires dont les budgets sont limités.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'organismes communautaires de réaliser des activités de formation à l'intérieur de leur organisation, le budget 2021-2022 prévoit 6 millions de dollars, dont 4 millions de dollars en crédits additionnels, pour que les organismes communautaires n'aient maintenant à assumer que 15 % des frais admissibles de formation.

— Une partie du financement servira également à faire la promotion des services aux entreprises du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale auprès des organismes communautaires.

❑ Accroître la participation au marché du travail par la diplomation

La pandémie a entraîné plusieurs changements majeurs liés à l'activité économique et au marché du travail. En particulier, le secteur de la construction doit composer avec une rareté importante de main-d'œuvre, qui ne fait que s'amplifier.

Les établissements d'enseignement souhaitent s'adapter pour aider à rééquilibrer le marché du travail et contribuer à une relance durable de l'économie. La mise en œuvre d'une alternance travail-études dans le secteur de la construction, le développement de nouveaux projets d'apprentissage en entreprise dans le secteur des TI ainsi que la mise en œuvre de programmes de formation de courte durée dans des secteurs prioritaires tels que la transformation alimentaire et le secteur scolaire seront ainsi offerts.

À cette fin, le gouvernement prévoit des investissements de 45,8 millions de dollars afin de soutenir la réorientation de carrière.

❑ **Faciliter l'accès à la formation continue**

Afin de soutenir adéquatement la requalification et le rehaussement des compétences, le gouvernement a pour objectif d'accroître l'accès à la formation continue pour tous les types de clientèles.

- Cette offre de formation ainsi que les différentes modalités qui seront offertes permettront une réintégration rapide au marché de l'emploi et favoriseront la mise à jour des compétences en continu par la formation.
- Dans le but de pallier la baisse d'effectifs réelle et prévue dans certains cégeps en région, des incitatifs financiers seront offerts pour favoriser les études dans ces établissements. L'accès à la formation collégiale sera également soutenu par la création de petites cohortes dans un contexte de délocalisation de l'offre de formation.

Le gouvernement prévoit des investissements de 21 millions de dollars afin de faciliter l'accès à la formation continue.

3.2 Favoriser l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail

L'intégration des personnes immigrantes au sein des communautés, notamment aux communautés situées loin des centres urbains, permet aux entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée.

— Toutefois, certaines barrières limitent leur intégration, qu'il s'agisse par exemple de la reconnaissance de leurs compétences ou bien de leur connaissance du français.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, une somme totalisant 246,1 millions de dollars pour :

- mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes;
- favoriser l'immigration en région et en fonction des besoins du marché du travail et poursuivre les efforts d'intégration;
- bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français;
- favoriser l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers.

TABLEAU D.15

Impact financier des mesures visant à favoriser l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes ⁽¹⁾ | — | -42,0 | -88,0 | — | — | — | -130,0 |
| Favoriser l'immigration en région et en fonction des besoins du marché du travail et poursuivre les efforts d'intégration | — | -42,0 | -15,0 | — | — | — | -57,0 |
| Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français | — | -25,0 | -25,0 | — | — | — | -50,0 |
| Favoriser l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers | — | -2,9 | -3,1 | -3,1 | — | — | -9,1 |
| TOTAL | — | -111,9 | -131,1 | -3,1 | — | — | -246,1 |

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. En 2021-2022, 27,0 M\$ seront versés à ce ministère et 84,9 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 4,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

❑ **Mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes**

Afin d'accroître la contribution des personnes immigrantes pour contrer la rareté de main-d'œuvre, il est important que les compétences des nouveaux arrivants soient reconnues à leur juste valeur.

À cette fin, le gouvernement prévoit 130 millions de dollars sur deux ans pour mettre en place plusieurs mesures qui favorisent la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, dont :

- l'identification des domaines d'emploi et des professions à prioriser au regard des besoins du marché du travail et des territoires de recrutement;
- l'augmentation de l'offre de formation d'appoint et de stages pour les travailleurs étrangers temporaires exerçant une profession réglementée;
- le soutien financier aux personnes immigrantes en démarche de reconnaissance des compétences;
- l'exemption des droits de scolarité pour les professionnels formés à l'étranger qui doivent suivre une formation d'appoint pour répondre aux exigences des ordres professionnels québécois;
- l'appui et l'accompagnement des ordres professionnels afin d'accélérer la reconnaissance des compétences.

Les détails de ces initiatives seront dévoilés par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

❑ **Favoriser l'immigration en région et en fonction des besoins du marché du travail et poursuivre les efforts d'intégration**

La rareté de main-d'œuvre constitue un défi plus marqué pour certaines régions éloignées en raison de leur réalité démographique, ce qui pourrait contraindre leur performance économique.

- Par ailleurs, une faible proportion des nouveaux arrivants décide de s'établir en région, mais la majorité préfère les grands centres urbains.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement prévoit 57 millions de dollars sur deux ans pour :

- mettre en œuvre des initiatives visant à augmenter la proportion de personnes immigrantes qui s'établissent dans certaines régions plus touchées par la rareté de main-d'œuvre;
- poursuivre les efforts d'intégration des personnes immigrantes.

❑ **Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français**

La maîtrise du français est essentielle aux nouveaux arrivants afin qu'ils s'intègrent mieux et plus rapidement dans leur milieu. De plus, cela leur permet de participer activement au marché du travail et de contribuer au développement économique du Québec.

À cet effet, le gouvernement prévoit 50 millions de dollars sur deux ans afin de mettre en place des initiatives visant notamment à poursuivre les efforts en enseignement et à bonifier l'aide financière incitative à la francisation pour soutenir les personnes immigrantes qui suivent des cours de français.

❑ **Favoriser l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers**

Les étudiants étrangers ont un effet positif sur leurs communautés d'accueil. Lorsque ceux-ci s'établissent de façon permanente au Québec, leur apport bénéficie également aux entreprises et aux régions aux prises avec une rareté de main-d'œuvre.

À cet effet, le gouvernement prévoit 9,1 millions de dollars sur trois ans pour conclure des ententes avec Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville visant l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers.

La Vision internationale du Québec en appui à la relance de l'économie

Au diapason des priorités gouvernementales et des attentes de la population québécoise, mais aussi dans le contexte d'une relance économique post-COVID, l'action du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et du réseau de représentations du Québec à l'étranger a été réorientée vers des priorités économiques plus affirmées et des objectifs commerciaux plus ambitieux.

Avec la nouvelle Vision internationale du Québec, tous les moyens sont déployés pour promouvoir et défendre les intérêts économiques et politiques du Québec sur l'ensemble de la planète.

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et le réseau international du Québec permettent de faire rayonner l'innovation et la créativité québécoises, tout en favorisant le développement économique des régions du Québec en leur ouvrant de nouveaux marchés et de nouveaux horizons.

4. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

Nos régions occupent une place centrale dans le développement économique du Québec. Leur dynamisme contribue directement au bien-être de tous les Québécois.

Afin de favoriser le développement économique des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, plus de 523 millions de dollars sur six ans pour :

- soutenir et relancer le secteur du tourisme au Québec;
- appuyer le développement du secteur forestier;
- moderniser les infrastructures régionales;
- accentuer l'apport des régions à la création de richesse;
- soutenir les services de transport et les localités;
- favoriser le développement du secteur bioalimentaire;
- stimuler le développement économique et l'entrepreneuriat inclusif et diversifié;
- contribuer à la relance par l'investissement en région;
- appuyer les investissements effectués dans des fonds locaux.

TABLEAU D.16

Impact financier des mesures visant à favoriser le développement économique des régions
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Soutenir et relancer le secteur du tourisme au Québec | -58,6 | -93,8 | -28,5 | -15,2 | -4,4 | -4,4 | -204,9 |
| Appuyer le développement du secteur forestier | -10,2 | -67,8 | -12,7 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -92,8 |
| Moderniser les infrastructures régionales | -0,1 | -66,0 | -24,9 | -0,3 | -0,3 | -0,3 | -91,9 |
| Accentuer l'apport des régions à la création de richesse ^{(1),(2)} | — | -20,0 | -20,0 | — | — | — | -40,0 |
| Soutenir les services de transport et les localités | — | -38,0 | — | — | — | — | -38,0 |
| Favoriser le développement du secteur bioalimentaire | — | -3,0 | -3,1 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -21,1 |
| Stimuler le développement économique et l'entrepreneuriat inclusif et diversifié ^{(1),(2)} | -23,4 | — | — | — | — | — | -23,4 |
| Contribuer à la relance par l'investissement en région | — | 5,5 | -16,6 | — | — | — | -11,1 |
| Appuyer les investissements effectués dans des fonds locaux | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | -92,3 | -283,1 | -105,8 | -21,2 | -10,4 | -10,4 | -523,2 |

(1) Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

4.1 Soutenir et relancer le secteur du tourisme au Québec

Le tourisme est un secteur d'importance pour l'économie des régions au Québec. Or, ce secteur est l'un des plus durement touchés par les conséquences de la pandémie. La fermeture des frontières et les limitations aux voyages ont privé l'industrie de la venue de touristes internationaux, ce qui a particulièrement nui au tourisme des centres urbains. Malgré l'arrivée de vaccins, de nombreuses incertitudes planent sur l'industrie touristique québécoise.

— Entre autres, les mesures sanitaires déployées, la confiance des touristes à recommencer à voyager et le moment de l'ouverture des frontières sont tous des éléments qui auront une influence sur l'évolution de l'activité économique du secteur touristique.

Ainsi, afin de soutenir et de relancer le secteur du tourisme au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 204,9 millions de dollars sur six ans pour :

- stimuler les investissements privés dans le secteur touristique;
- favoriser le tourisme de nature et d'aventure;
- dynamiser l'activité économique en améliorant les infrastructures touristiques;
- promouvoir l'industrie touristique québécoise au Québec et au Canada;
- appuyer les producteurs de boissons alcooliques artisanales.

TABLEAU D.17

Impact financier des mesures visant à soutenir et à relancer le secteur du tourisme au Québec (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Stimuler les investissements privés dans le secteur touristique ^{(1),(2)} | — | -25,0 | -10,0 | — | — | — | -35,0 |
| Favoriser le tourisme de nature et d'aventure | -29,6 | -6,6 | -3,1 | -3,2 | -3,2 | -3,2 | -48,9 |
| Dynamiser l'activité économique en améliorant les infrastructures touristiques | — | -15,7 | -0,5 | -1,0 | -1,2 | -1,2 | -19,6 |
| Promouvoir l'industrie touristique québécoise au Québec et au Canada | -29,0 | -37,5 | -4,9 | — | — | — | -71,4 |
| Appuyer les producteurs de boissons alcooliques artisanales ^{(1),(2)} | — | -9,0 | -10,0 | -11,0 | — | — | -30,0 |
| TOTAL | -58,6 | -93,8 | -28,5 | -15,2 | -4,4 | -4,4 | -204,9 |

(1) Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Récentes actions pour appuyer le secteur touristique et favoriser sa relance

Au printemps 2020, le gouvernement a annoncé le Plan de relance touristique, doté d'une enveloppe d'intervention de plus de 750 millions de dollars. Le plan de relance agit sur trois fronts, soit :

- accompagner les entreprises pendant la pandémie;
- soutenir le développement de l'offre et stimuler la demande;
- générer des retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Entre autres, le plan de relance prévoit :

- la création d'un volet d'urgence destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE);
- la bonification des ententes de partenariat régional en tourisme;
- des initiatives pour encourager la consommation de produits touristiques québécois.

Depuis, des ajustements importants ont été apportés aux volets spécifiques au secteur touristique du PACTE et du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) pour stimuler le secteur touristique.

À l'automne 2020, des mesures supplémentaires totalisant 65,5 millions de dollars ont été ajoutées au Plan de relance touristique pour :

- appuyer le secteur de l'hébergement touristique;
- soutenir les portes d'entrée touristiques du Québec;
- faire la promotion de la destination touristique québécoise, au Québec et hors Québec.

❑ Stimuler les investissements privés dans le secteur touristique

La relance du secteur touristique passe notamment par la réalisation de projets d'investissement structurants pour l'industrie.

À cet égard, le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) a été mis à la disposition des entreprises touristiques dans le but de stimuler les investissements privés au profit du renouvellement et du développement de l'offre touristique partout au Québec.

Un nouveau volet visant à soutenir financièrement des travaux de modernisation dans les établissements d'hébergement touristique s'est ajouté au PADAT dans le contexte de la pandémie.

— Ce volet vise à favoriser le renouvellement du parc hôtelier pour améliorer la qualité et la capacité d'accueil dans l'ensemble des régions du Québec.

Dans l'objectif de préparer la relance de l'industrie post-pandémie, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 35 millions de dollars pour stimuler les investissements privés dans le secteur touristique, soit :

— 20 millions de dollars pour bonifier et prolonger, jusqu'en mars 2023, le volet régulier du PADAT;

— 15 millions de dollars pour prolonger l'enveloppe d'intervention du volet consacré à la modernisation des établissements hôteliers.

❑ Favoriser le tourisme de nature et d'aventure

Le produit touristique de plein air est un atout majeur pour le Québec et une excellente occasion pour les Québécois de découvrir leurs plus belles régions tout au long de l'année. La demande pour les activités extérieures telles que la chasse, la pêche, les activités nautiques et le camping devrait d'ailleurs continuer à croître au cours de la prochaine période de vacances.

Afin de favoriser le tourisme de nature et d'aventure, le gouvernement prévoit 48,9 millions de dollars. Ces sommes serviront à :

— encourager la découverte du Québec par l'entremise du réseau de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);

— investir dans les établissements de la Sépaq;

— contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services;

— soutenir le développement des pourvoies;

— bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique.

TABLEAU D.18

Impact financier des mesures visant à favoriser le tourisme de nature et d'aventure

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Encourager la découverte du Québec par l'entremise du réseau de la Sépaq ⁽¹⁾ | — | -5,0 | — | — | — | — | -5,0 |
| Investir dans les établissements de la Sépaq ^{(2),(3)} | — | -0,9 | -2,1 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -10,5 |
| Contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services ^{(2),(4)} | — | -0,7 | -1,0 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -3,8 |
| Soutenir le développement des pourvoiries ⁽²⁾ | -24,6 | — | — | — | — | — | -24,6 |
| Bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique ⁽¹⁾ | -5,0 | — | — | — | — | — | -5,0 |
| TOTAL | -29,6 | -6,6 | -3,1 | -3,2 | -3,2 | -3,2 | -48,9 |

Note : Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(3) Des investissements de 37,1 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

(4) Des investissements de 6,7 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

■ Encourager la découverte du Québec par l'entremise du réseau de la Sépaq

Le Plan de relance touristique, lancé en juin 2020, prévoyait une somme de 5,0 millions de dollars pour promouvoir la découverte du Québec grâce au réseau de la Sépaq.

- Cette initiative conjointe entre le ministère du Tourisme et la Sépaq consistait à offrir aux Québécois un rabais de 50 % sur la carte annuelle réseau, qui donnait un accès aux 24 parcs nationaux du Québec pour une période de 12 mois.
- Plus de 140 000 cartes ont été vendues, générant au total près d'un million de jours de visite par les détenteurs de la carte entre le 22 juin 2020 et le 30 septembre 2020.

Étant donné le succès connu par la mesure au cours de l'été 2020, le gouvernement prévoit 5,0 millions de dollars pour renouveler cette initiative.

■ Investir dans les établissements de la Sépaq

La Sépaq exploite et gère notamment des parcs nationaux, des réserves fauniques et des établissements touristiques qui contribuent à l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

Le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 37,1 millions de dollars afin, principalement, de mettre en valeur les installations, de développer les produits touristiques à fort potentiel, de bonifier l'offre d'hébergement et de réduire la consommation de combustibles fossiles de la Société.

Plus précisément, les projets mis de l'avant incluront notamment l'aménagement de 33 nouvelles unités de prêt-à-camper, la réfection de chalets, l'adaptation de l'offre pour la clientèle à mobilité réduite, la mise à niveau des installations sanitaires et l'implantation d'une flotte de vélos à assistance électrique en mode libre-service.

■ Contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services

Le réseau des zones d'exploitation contrôlée (zecs) offre des activités de chasse, de pêche et de plein air sur le territoire public aux Québécois. Pour ce faire, les zecs disposent d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, dont des campings.

— Or, plusieurs de ces zecs ne sont pas équipées d'installations septiques respectant les normes gouvernementales prévues en matière de conservation et de mise en valeur de la faune.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 6,7 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 pour permettre la mise aux normes des installations nécessaires à la gestion des eaux usées dans les terrains de camping des zecs.

Le gouvernement prévoit également 1,4 million de dollars pour notamment soutenir des initiatives de regroupement de services entre les organismes gestionnaires de zecs.

■ **Soutenir le développement des pourvoiries**

La Fédération des pourvoiries du Québec regroupe près de 400 pourvoyeurs privés répartis dans 15 régions. Les pourvoiries offrent la possibilité à bon nombre de Québécois et de touristes étrangers d'effectuer diverses activités de chasse, de pêche et de plein air.

— Pour offrir ces activités, les pourvoiries disposent notamment d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, lesquelles peuvent avoir été construites il y a de cela plusieurs années.

Le gouvernement prévoit une somme de 24,6 millions de dollars pour soutenir le développement des pourvoiries du Québec.

— Cette somme permettra aux pourvoiries d'effectuer des travaux d'amélioration et de construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, notamment pour favoriser la transition vers des énergies renouvelables et une meilleure gestion des eaux usées.

— Elle permettra également de soutenir l'adaptation, la diversification et l'amélioration des services offerts, entre autres pour faciliter la réservation en ligne effectuée par les clients.

■ **Bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique**

La hausse de l'achalandage dans les parcs régionaux à vocation touristique au cours du printemps et de l'été 2020 a fait ressortir d'importants besoins en infrastructures, notamment en ce qui concerne la capacité d'accueil.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 5,0 millions de dollars pour bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique.

Dans un premier temps, une étude sera réalisée auprès des gestionnaires des parcs régionaux pour circonscrire leurs besoins et leurs priorités à court, à moyen et à long terme. À la lumière des besoins identifiés, un programme visant à améliorer les installations et les services offerts dans ces parcs sera mis en œuvre.

❑ Dynamiser l'activité économique en améliorant les infrastructures touristiques

L'activité économique liée au tourisme dans les régions du Québec repose en grande partie sur leurs attraits touristiques et les infrastructures y étant rattachées.

Pour de nombreux attraits, les infrastructures en place ont été construites il y a plusieurs années en fonction des réalités du moment. Elles nécessitent maintenant une mise à niveau pour répondre aux nouvelles tendances en matière touristique.

Par conséquent, le gouvernement prévoit 19,6 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer les infrastructures touristiques dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des régions dans lesquelles elles se situent. Cette somme servira à :

- compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière;
- réaménager les espaces du sanctuaire Notre-Dame-du-Cap.

TABLEAU D.19

Impact financier des mesures visant à dynamiser l'activité économique en améliorant les infrastructures touristiques (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | Total |
|--|-----------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière ^{(1),(2)} | — | -0,1 | -0,5 | -1,0 | -1,2 | -1,2 | -4,0 |
| Réaménager les espaces du sanctuaire Notre-Dame-du-Cap ⁽³⁾ | — | -15,6 | — | — | — | — | -15,6 |
| TOTAL | — | -15,7 | -0,5 | -1,0 | -1,2 | -1,2 | -19,6 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(2) Des investissements de 20 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

(3) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

■ Compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière

La route 3 fait partie d'un projet de route panoramique d'environ 55 km, située dans la région de Lanaudière, qui permettra de créer un circuit routier reliant Saint-Donat à Saint-Michel-des-Saints par le parc national du Mont-Tremblant.

- Des travaux de réfection d'un tronçon de 24 km situé sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints (route des Cyprès) se sont terminés en octobre 2020.
- L'autre tronçon de 30 km, qui se situe dans le parc national du Mont-Tremblant (secteur de la Pimbina), du côté de Saint-Donat (route 3), n'est pas pavé.

Afin de compléter ce projet de route panoramique, le gouvernement prévoit des investissements de 20 millions de dollars pour asphalté le tronçon de 30 km de la route 3 se situant dans le parc du Mont-Tremblant.

- Une bande cyclable d'un mètre sera ajoutée pour favoriser le développement du cyclotourisme, et des haltes panoramiques seront intégrées pour bonifier l'expérience des usagers.

Ce projet mettra en valeur les beautés du territoire et facilitera l'accès des clientèles et de la population au parc du Mont-Tremblant. Il contribuera ainsi au développement économique et touristique de la région.

■ Réaménager les espaces du sanctuaire Notre-Dame-du-Cap

Situé dans le secteur Cap-de-la-Madeleine, à Trois-Rivières, le sanctuaire Notre-Dame-du-Cap est un attrait touristique majeur pour la région de la Mauricie, ainsi qu'un lieu de diffusion culturelle avec la tenue de plusieurs festivals et concerts, entre autres.

- Il représente un milieu de vie dont la contribution sociale est importante et un lieu à grande valeur patrimoniale avec ses 130 ans d'histoire.

Afin de réaménager les espaces du sanctuaire en fonction des nouveaux modes de pèlerinage et d'en assurer la pérennité, le gouvernement prévoit 15,6 millions de dollars.

❑ Promouvoir l'industrie touristique québécoise au Québec et au Canada

Le Québec est reconnu mondialement comme une destination touristique de choix, notamment en raison des événements qui y sont tenus, de l'immensité de son territoire et de l'accueil chaleureux réservé aux touristes.

Alors que la compétition sera forte pour attirer les touristes locaux, nationaux et internationaux au fur et à mesure de la levée des mesures sanitaires, il convient de mettre en œuvre des initiatives supplémentaires qui permettront d'assurer la relance de cette industrie.

Ainsi, afin de promouvoir l'industrie touristique québécoise au Québec et au Canada, le gouvernement prévoit 71,4 millions de dollars sur trois ans pour :

- soutenir les efforts promotionnels de la destination touristique québécoise;
- favoriser la tenue de festivals et d'événements touristiques;
- donner un nouveau souffle au tourisme d'affaires;
- appuyer la relance de centres-villes.

TABLEAU D.20

Impact financier des mesures visant à promouvoir l'industrie touristique québécoise au Québec et au Canada

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Soutenir les efforts promotionnels de la destination touristique québécoise ⁽¹⁾ | -29,0 | — | — | — | — | — | -29,0 |
| Favoriser la tenue de festivals et d'événements touristiques ⁽¹⁾ | — | -10,0 | -4,9 | — | — | — | -14,9 |
| Donner un nouveau souffle au tourisme d'affaires ⁽¹⁾ | — | -2,5 | — | — | — | — | -2,5 |
| Appuyer la relance de centres-villes ⁽²⁾ | — | -25,0 | — | — | — | — | -25,0 |
| TOTAL | -29,0 | -37,5 | -4,9 | — | — | — | -71,4 |

Note : Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

■ **Soutenir les efforts promotionnels de la destination touristique québécoise**

Pour réussir la relance touristique, il faut dès maintenant lancer une offensive promotionnelle renouvelée, en misant sur les particularités qui distinguent et composent l'offre touristique québécoise.

À cet effet, le gouvernement prévoit des crédits de 29 millions de dollars pour soutenir les efforts promotionnels de la destination touristique québécoise.

— L'Alliance de l'industrie touristique du Québec sera chargée de cette mission, en collaboration avec les associations touristiques régionales.

À court terme, les efforts seront consacrés à mettre en valeur l'offre touristique auprès de la clientèle québécoise et de proximité au Canada. L'accent sera également mis sur la valorisation des centres-villes.

■ **Favoriser la tenue de festivals et d'événements touristiques**

Les festivals et événements touristiques sont des produits d'appel importants auprès des clientèles internationales, notamment pour les villes de Montréal et de Québec.

— Ils représentent également une vitrine exceptionnelle pour le rayonnement du Québec et contribuent à animer l'ensemble de ses régions.

Afin d'assurer le maintien d'une offre événementielle au Québec, le gouvernement prévoit 14,9 millions de dollars pour favoriser la tenue de festivals et d'événements touristiques.

■ **Donner un nouveau souffle au tourisme d'affaires**

L'industrie du tourisme d'affaires a dû se réinventer en raison de la pandémie. Entre autres, les organisateurs ont dû se tourner vers les technologies numériques afin de tenir, en mode virtuel, leurs congrès et leurs événements d'affaires.

Pour donner un nouveau souffle au tourisme d'affaires, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, des crédits de 2,5 millions de dollars en appui aux promoteurs de ce type d'événements.

— L'aide financière accordée, qui servira notamment à l'achat d'équipement technologique et de matériel sanitaire pour répondre aux exigences en matière de santé publique, permettra de faciliter la tenue en modes hybride et présentiel d'événements d'affaires au Québec.

■ Appuyer la relance de centres-villes

La pandémie de la COVID-19 et les mesures de confinement ont fortement diminué l'achalandage dans les centres-villes du Québec.

Cette diminution de l'achalandage a des répercussions importantes sur les commerces et les hôtels situés dans les centres-villes.

Pour favoriser le retour des travailleurs dans certains centres-villes des différentes régions du Québec lorsque les règles de la Santé publique le permettront et pour soutenir les entreprises, le gouvernement prévoit 25,0 millions de dollars.

- Cette somme sera complémentaire aux efforts du ministère du Tourisme pour appuyer les grands centres urbains, dont les activités touristiques ont été touchées par la pandémie.
- Elle s'ajoute aux 50,0 millions de dollars annoncés dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2020 visant à appuyer la relance des centres-villes.

Les détails de cette initiative seront présentés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

□ Appuyer les producteurs de boissons alcooliques artisanales

Les producteurs de boissons alcooliques artisanales font partie du tissu économique du Québec et participent activement à l'essor de l'agrotourisme et du récréotourisme en région.

Pour consolider le secteur des boissons alcooliques québécoises, le gouvernement a entre autres mis en place, il y a quelques années, le Programme d'appui au positionnement des alcools québécois (PAPAQ), qui permet aux producteurs québécois de boissons alcooliques d'intégrer le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Pour favoriser l'essor des producteurs de boissons alcooliques artisanales, le gouvernement prévoit 30 millions de dollars notamment pour :

- renouveler les sommes à la disposition du PAPAQ;
- appuyer des initiatives de commercialisation et de production du secteur des boissons alcooliques.

Les détails de cette initiative seront précisés par la ministre déléguée à l'Économie.

4.2 Appuyer le développement du secteur forestier

La récolte et la transformation des ressources forestières québécoises constituent l'un des principaux moteurs de l'économie des régions du Québec.

— En effet, la forêt procure des emplois directs à quelque 60 000 personnes à travers la province et génère des exportations de près de 10 milliards de dollars annuellement.

Dans le but d'appuyer le développement du secteur forestier, le budget 2021-2022 prévoit 92,8 millions de dollars pour :

- appuyer la construction de chemins multiusages en forêt publique;
- sécuriser la production de semences et de plants forestiers;
- favoriser la compétitivité de l'industrie forestière par les données LiDAR;
- soutenir le développement et la diffusion d'outils et de formations sur la construction en bois;
- poursuivre le développement d'une filière exportatrice de systèmes de construction en bois;
- soutenir les efforts de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- simplifier le remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers.

TABLEAU D.21

**Impact financier des mesures visant à appuyer le développement
du secteur forestier**
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Appuyer la construction de chemins multiservices en forêt publique ^{(1),(2),(3)} | — | -50,0 | — | — | — | — | -50,0 |
| Sécuriser la production de semences et de plants forestiers ^{(1),(2)} | — | -10,0 | -10,0 | — | — | — | -20,0 |
| Favoriser la compétitivité de l'industrie forestière par les données LiDAR ^{(1),(2)} | — | -7,0 | -2,0 | — | — | — | -9,0 |
| Soutenir le développement et la diffusion d'outils et de formations sur la construction en bois ^{(2),(4)} | -3,0 | — | — | — | — | — | -3,0 |
| Poursuivre le développement d'une filière exportatrice de systèmes de construction en bois ^{(2),(4)} | -0,2 | — | — | — | — | — | -0,2 |
| Soutenir les efforts de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ^{(2),(4)} | -7,0 | — | — | — | — | — | -7,0 |
| Simplifier le remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers | — | -0,8 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -3,6 |
| TOTAL | -10,2 | -67,8 | -12,7 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -92,8 |

(1) Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(3) Des investissements de 50 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

(4) Les sommes pour 2020-2021 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Appuyer la construction de chemins multiusages en forêt publique**

La forêt publique québécoise dispose d'un réseau de chemins multiusages sur l'ensemble du territoire québécois.

- Or, la construction de ces chemins est rendue possible en grande partie par les entreprises forestières pour la réalisation de leurs activités de récolte de bois et d'aménagement forestier.
- Ces chemins sont la propriété de l'État et permettent également l'accès aux différentes ressources naturelles.

Le gouvernement prévoit une somme de 50 millions de dollars en 2021-2022 pour la construction de chemins multiusages en forêt publique.

❑ **Sécuriser la production de semences et de plants forestiers**

Afin d'accroître la contribution de la forêt à la vitalité économique des différentes régions du Québec ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement a annoncé, en décembre 2020, la Stratégie nationale de production de bois.

- Le réseau des pépinières publiques, qui possède des infrastructures de production complexes, aura à jouer un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs de la stratégie. Toutefois, ces pépinières doivent disposer des moyens nécessaires pour y arriver.

Dans le but d'assurer la production de semences et de plants forestiers, le gouvernement du Québec prévoit une somme de 20 millions de dollars pour soutenir les pépinières québécoises dans la réalisation de leurs activités.

❑ **Favoriser la compétitivité de l'industrie forestière par les données LiDAR**

La technique aérienne de télédétection par laser LiDAR permet de générer une multitude de données d'une précision inégalée sur le milieu naturel telles que l'altitude, la topographie du sol et la hauteur de la végétation.

Pour l'industrie forestière, avoir accès à de telles données favorise sa compétitivité en permettant une meilleure prévision des activités en forêt et, par le fait même, une réduction des coûts d'approvisionnement.

- D'autres acteurs pourront profiter de la technologie LiDAR, dont les propriétaires ou gestionnaires de territoires privés, les ministères, les organismes ainsi que les municipalités. Ces données seront également disponibles au grand public et permettront de générer d'autres retombées économiques.

Ainsi, le gouvernement prévoit une somme de 9 millions de dollars pour l'acquisition de nouvelles données LiDAR. Cette somme servira également à accompagner les entreprises forestières relativement à l'utilisation de ces données.

❑ Soutenir le développement et la diffusion d'outils et de formations sur la construction en bois

L'utilisation du bois dans la construction représente une occasion pour le Québec de contribuer à la fois au développement économique de ses régions et à la lutte contre les changements climatiques. Pour permettre notamment de faire la promotion de l'utilisation de ce matériau dans la construction, le gouvernement a annoncé, en décembre 2020, la Politique d'intégration du bois dans la construction.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 3 millions de dollars en 2020-2021 pour soutenir le développement et la diffusion d'outils et de formations sur la construction en bois.

— Cette somme sera accordée au Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois), un organisme spécialisé dans la formation et le soutien technique au secteur de la construction.

❑ Poursuivre le développement d'une filière exportatrice de systèmes de construction en bois

Le recours aux matériaux préfabriqués dans les différents secteurs de la construction connaît depuis plusieurs années un engouement notable.

— L'augmentation de la demande pour ce type de produits, notamment aux États-Unis, représente une occasion d'affaires intéressante pour plusieurs entreprises québécoises.

À cet effet, le Bureau de promotion des produits du bois du Québec a lancé, en 2013, Vision 2030, qui a pour objectif de favoriser le développement de l'industrie québécoise des bâtiments préfabriqués sur les marchés extérieurs.

Afin de permettre à ce bureau de poursuivre ses activités de développement de cette industrie au Québec, le gouvernement prévoit une somme de 0,2 million de dollars.

❑ Soutenir les efforts de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette entraîne, depuis 2006, des dommages considérables à l'écosystème forestier québécois. La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) s'affaire depuis plusieurs années à limiter la progression de l'insecte, entre autres par son programme d'arrosage aérien d'insecticide biologique.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit une somme de 7 millions de dollars pour permettre à la SOPFIM de protéger la forêt publique contre la propagation de cette espèce envahissante.

❑ **Simplifier le remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers**

Afin d'appuyer l'aménagement forestier sur les terres privées par les propriétaires prêts à investir, le gouvernement offre un remboursement des taxes foncières payées par ces producteurs forestiers.

— Cette mesure accorde un remboursement de 85 % du montant des taxes foncières payées à l'égard d'une propriété forestière, dans la mesure où le montant des dépenses de mise en valeur réalisées par le propriétaire est égal ou supérieur au montant de ces taxes foncières.

Dans l'objectif de simplifier l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, des modifications de cette mesure afin de :

- permettre l'obtention d'un remboursement de taxes foncières même si la valeur des travaux d'aménagement forestier de l'année est inférieure au montant des taxes foncières;
 - Le montant du remboursement correspondra alors à 85 % de la valeur des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de celle des taxes foncières.
- diminuer les formalités administratives pour les producteurs forestiers détenant plusieurs unités d'évaluation, en leur permettant de faire une réclamation calculée sur l'ensemble de leurs unités au lieu du calcul actuel se faisant une unité à la fois.

Ces modifications apportées au remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers⁴ rendront la mesure plus incitative et représenteront un appui additionnel de 3,6 millions de dollars sur cinq ans encourageant la production de bois en forêt privée.

⁴ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.

4.3 Moderniser les infrastructures régionales

Le développement des infrastructures stratégiques régionales permet d'accroître la capacité des entreprises en région à contribuer à la prospérité du Québec, en plus d'améliorer la qualité de vie des communautés desservies.

Afin de moderniser les infrastructures régionales, le gouvernement prévoit 91,9 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour :

- poursuivre le déploiement du réseau électrique triphasé;
- approvisionner la Côte-Nord et le Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié;
- soutenir financièrement l'extension du réseau de distribution de gaz naturel;
- favoriser l'accès au territoire nordique dans le secteur de Matagami;
- assurer l'entretien des infrastructures maritimes du Nunavik;
- appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux.

TABLEAU D.22

Impact financier des mesures visant à moderniser les infrastructures régionales

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Poursuivre le déploiement du réseau électrique triphasé ^{(1),(2)} | — | -5,3 | -7,3 | — | — | — | -12,6 |
| Approvisionner la Côte-Nord et le Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié ^{(1),(2)} | — | -10,0 | -10,0 | — | — | — | -20,0 |
| Soutenir financièrement l'extension du réseau de distribution de gaz naturel ^{(1),(2)} | — | -3,0 | -7,0 | — | — | — | -10,0 |
| Favoriser l'accès au territoire nordique dans le secteur de Matagami ^{(1),(2)} | — | -2,0 | — | — | — | — | -2,0 |
| Assurer l'entretien des infrastructures maritimes du Nunavik ^{(1),(3)} | — | -0,4 | -0,3 | — | — | — | -0,7 |
| Appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux ^{(1),(4),(5)} | -0,1 | -45,3 | -0,3 | -0,3 | -0,3 | -0,3 | -46,6 |
| TOTAL | -0,1 | -66,0 | -24,9 | -0,3 | -0,3 | -0,3 | -91,9 |

(1) Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Transports.

(4) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(5) Des investissements de 45,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031. Des investissements supplémentaires seront prévus ultérieurement.

❑ **Poursuivre le déploiement du réseau électrique triphasé**

La substitution des énergies fossiles par des énergies propres peut représenter un défi de taille pour les entreprises du secteur agricole, en raison notamment de la non-disponibilité du réseau électrique triphasé dans plusieurs régions rurales du Québec.

À cet effet, l'extension de ce réseau électrique dans ces régions permet d'offrir une source d'énergie propre aux agriculteurs pour le fonctionnement de certains appareils énergivores, en substitution aux énergies fossiles couramment utilisées dans ce secteur.

Un programme d'aide financière à l'extension du réseau triphasé a été mis en place par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en novembre 2020. Ce programme a connu un vif succès et a permis de financer près de 80 projets à travers le Québec, lesquels généreront près de 25 millions de dollars d'investissements. En raison de l'importante demande pour l'accès au réseau triphasé et des objectifs de modernisation du secteur agricole, il convient de poursuivre les efforts en ce sens.

Ainsi, le gouvernement annonce des crédits totalisant 12,6 millions de dollars sur deux ans, qui serviront à poursuivre le déploiement du réseau électrique triphasé dans les régions rurales du Québec.

❑ **Approvisionner la Côte-Nord et le Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié**

Le Programme d'aide financière pour la construction d'infrastructures de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL) et de regazéification au bénéfice des établissements industriels de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec convertis ou en voie de se convertir au gaz naturel (PISGNL) a été mis en place par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

— Ce programme contribue à la réduction de la consommation de produits pétroliers, tels que le mazout lourd et le carburant diesel, et des émissions de GES du secteur industriel du Québec.

Pour appuyer les entreprises dans leurs actions visant à réduire leur facture énergétique et à améliorer ainsi leur compétitivité et leur bilan carbone, le gouvernement prévoit une hausse de 20 millions de dollars de l'enveloppe dont dispose le PISGNL sur deux ans.

❑ Soutenir financièrement l'extension du réseau de distribution de gaz naturel

Dans sa volonté de soutenir le développement économique des régions, le gouvernement a appuyé ces dernières années différents projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel.

- L'accès au gaz naturel favorise l'implantation, la rétention et la compétitivité des entreprises et ouvre la porte à plus d'investissements privés.
- Les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel ont donc des effets structurants en matière d'investissement, d'emploi et d'activité économique.
- De plus, la combustion du gaz naturel permet une réduction des émissions de GES en comparaison à l'utilisation du carburant diesel et du mazout.

Pour soutenir financièrement la réalisation de nouveaux projets visant à étendre le réseau de distribution de gaz naturel dans différentes régions du Québec, le gouvernement prévoit 10 millions de dollars sur deux ans.

❑ Favoriser l'accès au territoire nordique dans le secteur de Matagami

Dans le but d'accroître les possibilités de développement du potentiel minier du secteur de Matagami, le gouvernement prévoit une somme de 2 millions de dollars.

- Cette somme permettra à la Société de développement de la Baie-James de contribuer à la concrétisation d'un projet de route d'accès aux ressources.

❑ Assurer l'entretien des infrastructures maritimes du Nunavik

Les villages du Nunavik n'étant pas accessibles par voie terrestre, le transport maritime est essentiel pour leur approvisionnement en marchandises telles que les matériaux de construction, les véhicules, les carburants pour ces derniers et pour le chauffage des bâtiments, ainsi que certains aliments.

L'entretien régulier des infrastructures maritimes est nécessaire pour optimiser les opérations liées à la desserte maritime et assurer la sécurité des utilisateurs. Ainsi, il permet de contribuer au développement social et économique des communautés du Nunavik tout en favorisant la poursuite des activités traditionnelles des Inuits.

Afin de soutenir les villages nordiques pour l'entretien de leurs infrastructures maritimes, le gouvernement prévoit 0,7 million de dollars sur deux ans.

❑ **Appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation appuie déjà les municipalités pour la construction et la rénovation de bâtiments municipaux à l'aide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales.

Toutefois, considérant l'enveloppe limitée de ce programme, plusieurs projets doivent actuellement être rejetés pour que les projets les plus urgents soient priorisés.

Dans ce contexte, le Plan d'action pour le secteur de la construction prévoit la mise en place d'un nouveau programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

La somme de 46,6 millions de dollars sur six ans prévue dans le cadre du budget 2021-2022 permettra des investissements rapides et adaptés à la relance dans près de 950 municipalités de 5 000 habitants et moins de toutes les régions du Québec.

Plan d'action pour le secteur de la construction

Le Plan d'action pour le secteur de la construction, récemment annoncé, a pour but de soutenir et de développer la capacité de l'industrie afin que les projets d'infrastructure prioritaires pour le Québec soient réalisés.

Les investissements en infrastructures, notamment ceux du Plan québécois des infrastructures (PQI), sont un puissant moteur de vitalité économique. Ils produisent des effets positifs dans l'ensemble des régions en créant des emplois bien rémunérés dans le secteur de la construction.

- Le marché de la construction est l'un des principaux secteurs d'activité du Québec. En 2019, la valeur des investissements totaux en construction atteignait 56,3 milliards de dollars, soit 12,2 % du PIB¹, et le secteur employait 266 600 personnes, soit 6,2 % de l'emploi total².

En plus de cela, les investissements en infrastructures contribuent à la relance économique en donnant une impulsion à toutes les autres sphères d'activité, comme l'éducation, les soins de santé, le transport, la culture, les sports et loisirs, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.

Le Plan d'action pour le secteur de la construction vise donc à tirer pleinement parti des investissements planifiés par l'État québécois pour répondre à la conjoncture exceptionnelle survenue avec la crise sanitaire, en agissant concrètement pour dynamiser le secteur de la construction.

Il prévoit plus de 40 mesures totalisant 95,3 millions de dollars sur la période 2020-2023 pour soutenir une relance durable de l'économie du Québec. Le plan s'inscrit dans une stratégie globale de relance de l'économie en misant sur les forces de l'ensemble des acteurs du secteur de la construction.

- Ces mesures permettront notamment de faciliter la mise en œuvre des 180 projets annoncés dans le cadre de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, adoptée le 10 décembre 2020.
- De plus, elles contribueront à réduire la rareté de main-d'œuvre, à augmenter la productivité de l'industrie et à soutenir la croissance des entreprises du secteur.

Ensemble, ces mesures permettront notamment au gouvernement d'assurer une relance solide de notre économie pour l'avenir, avec des bénéfices concrets partout au Québec.

1 Selon l'approche des dépenses (en termes nominaux).

2 Selon l'Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada (ensemble des travailleurs du secteur de la construction, soit l'emploi salarié et le travail autonome).

4.4 Accentuer l'apport des régions à la création de richesse

Dans le contexte de relance économique, le gouvernement entend agir pour améliorer la capacité des économies régionales à contribuer à la création de richesse au Québec.

À cette fin, il mettra en œuvre une stratégie de développement économique local et régional qui répond aux défis particuliers des entreprises et intervenants en développement économique situés hors des grands pôles urbains.

Avec cette stratégie, le gouvernement prévoit notamment :

- soutenir la réalisation de projets économiques régionaux identifiés comme étant prioritaires dans le cadre de la relance;
- faciliter l'accès au capital pour les entrepreneurs et les entreprises locales;
- améliorer la capacité d'adaptation des PME et l'agilité des économies régionales;
- assurer une meilleure prise en compte des spécificités régionales dans l'élaboration de politiques publiques pour en maximiser les retombées.

Pour ces actions en faveur du développement économique local et régional, le gouvernement prévoit 40,0 millions de dollars.

Il prévoit également 20,0 millions de dollars en prêts pour optimiser et adapter les sources de financement régional.

Cette stratégie s'inscrit en continuité d'actions importantes déjà annoncées en faveur du développement économique régional, notamment dans le budget 2020-2021.

Les détails de cette initiative seront dévoilés par la ministre déléguée au Développement économique régional.

4.5 Soutenir les services de transport et les localités

Les services de transport interurbain, aérien et par autocar, sont essentiels dans plusieurs régions du Québec pour transporter efficacement les travailleurs, notamment ceux de la santé, et les marchandises. Sans ces liaisons, certaines régions seraient isolées et leur essor économique serait compromis.

Le gouvernement prend acte des besoins additionnels exprimés par les milieux et octroie 38 millions de dollars en 2021-2022 afin de :

- soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux;
- bonifier l'aide aux transporteurs interurbains par autocar.

TABLEAU D.23

Impact financier des mesures visant à soutenir les services de transport et les localités

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux | — | -18,0 | — | — | — | — | -18,0 |
| Bonifier l'aide aux transporteurs interurbains par autocar | — | -20,0 | — | — | — | — | -20,0 |
| TOTAL | — | -38,0 | — | — | — | — | -38,0 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

□ Soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux

L'état d'urgence sanitaire a entraîné une forte baisse de l'achalandage aérien. Cette situation a fait chuter les revenus des transporteurs et des aéroports régionaux, ce qui pourrait avoir un effet néfaste pour la desserte des régions dans le futur. Le transport des personnes, dont le personnel médical, et des marchandises, comme la nourriture et les fournitures médicales, est donc menacé. Pour ces raisons, le secteur du transport aérien régional est une priorité pour le gouvernement.

Ainsi, depuis le début de la pandémie, le gouvernement a annoncé :

- 40 millions de dollars, dès mars 2020, afin de maintenir le transport aérien régional en compensant les déficits des transporteurs aériens régionaux;
- 20 millions de dollars afin de soutenir les administrations aéroportuaires partout au Québec.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement fait un pas de plus afin de préserver ces liaisons vitales dans plusieurs régions du Québec en octroyant 18 millions de dollars. Cette somme additionnelle permettra :

- de soutenir davantage les aéroports régionaux, dont les aéroports municipaux, afin que ceux-ci continuent à fonctionner sans fragiliser les finances des municipalités;
- de continuer d'aider les transporteurs aériens à faire face aux coûts additionnels engendrés par la pandémie tout en maintenant les liaisons essentielles pour les citoyens et la relance économique du Québec.

Cette bonification porte l'aide totale au secteur aérien régional à 78 millions de dollars depuis le début de la pandémie.

□ Bonifier l'aide aux transporteurs interurbains par autocar

La pandémie a eu et continue d'avoir des impacts sur la viabilité financière des transporteurs interurbains par autocar. Ce service est considéré comme prioritaire par le gouvernement, car il permet :

- une pleine occupation du territoire et un développement ordonné des régions;
- un soutien aux personnes ne possédant pas de véhicule, dont les aînés et les jeunes, notamment pour les déplacements vers les rendez-vous médicaux et la participation active à la vie de la communauté.

Le gouvernement a soutenu les transporteurs quant aux impacts occasionnés par l'état d'urgence sanitaire. En effet, il a déjà octroyé 18,2 millions de dollars afin de compenser leurs déficits d'exploitation.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement annonce une aide additionnelle de 20 millions de dollars afin de soutenir davantage les transporteurs interurbains par autocar, portant ainsi l'aide totale à 38,2 millions de dollars.

Aide aux municipalités et aux organismes de transport collectif

Des finances municipales saines ainsi que des services de transport collectif efficaces et fiables sont des atouts qui facilitent le développement économique de toutes les régions du Québec.

Or, la pandémie a eu un impact majeur sur les finances des municipalités et des organismes de transport collectif. En effet, elle a causé diverses baisses de revenus pour les municipalités tout en entraînant des dépenses imprévues. Quant aux organismes de transport collectif, ils ont subi une diminution très importante de l'achalandage tout en devant supporter des coûts additionnels afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers et de leurs employés et de se conformer aux consignes de la Santé publique.

Ainsi, le 25 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un soutien de 2,3 milliards de dollars aux municipalités, aux organismes de transport collectif ainsi qu'aux transporteurs interurbains par autocar. De ce montant, 2 milliards de dollars avaient fait l'objet d'une allocation immédiate et 300 millions de dollars avaient été réservés pour faire face à d'autres besoins éventuels. Cette réserve a été octroyée récemment de la manière suivante :

- 200 millions de dollars pour soutenir davantage les organismes de transport collectif;
- 80 millions de dollars pour aider les MRC et les municipalités et organismes municipaux exerçant des compétences de MRC;
- 20 millions de dollars pour soutenir les aéroports régionaux, dont les aéroports municipaux.

Soutien aux municipalités et aux services de transport

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 |
|--|------------------|
| Organismes de transport collectif ⁽¹⁾ | 1 381,8 |
| Transporteurs interurbains par autocar | 18,2 |
| Aéroports régionaux et municipaux | 20,0 |
| Sous-total – Transport collectif | 1 420,0 |
| Municipalités et MRC | 880,0 |
| TOTAL | 2 300,0 |

Note : Ce soutien est financé à parts égales avec le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Accord Canada-Québec sur la relance sécuritaire.

(1) Inclut l'aide d'urgence de 400 M\$ annoncée en juin 2020.

4.6 Favoriser le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire québécois joue un rôle majeur au regard de l'alimentation de la population québécoise, en plus d'apporter une contribution significative à l'activité économique et à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec.

Afin de favoriser le développement du secteur bioalimentaire, le gouvernement prévoit 21,1 millions de dollars sur cinq ans pour :

- concrétiser la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec;
- valoriser la mission de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- favoriser le développement du secteur de l'aquaculture.

TABLEAU D.24

Impact financier des mesures visant à favoriser le développement du secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Concrétiser la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ⁽¹⁾ | — | -2,0 | -2,0 | -3,9 | -3,9 | -3,9 | -15,7 |
| Valoriser la mission de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ⁽¹⁾ | — | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -5,0 |
| Favoriser le développement du secteur de l'aquaculture ⁽²⁾ | — | — | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,4 |
| TOTAL | — | -3,0 | -3,1 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -21,1 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

❑ **Concrétiser la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec**

L'Institut de technologie agroalimentaire forme depuis plusieurs années des diplômés dont les compétences sont reconnues par les entreprises.

Afin que cet institut puisse jouer pleinement son rôle et être un facteur de développement économique, le gouvernement crée l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ).

— À l'instar de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ce nouveau statut accorde à l'ITAQ une plus grande autonomie et davantage de flexibilité pour déployer une offre de formation permettant de répondre aux besoins des entreprises du secteur agroalimentaire et contribuant ainsi au développement économique du Québec.

— D'ailleurs, à compter de 2023-2024, des investissements additionnels seront octroyés à l'ITAQ afin qu'il maintienne son offre de formation.

À cette fin, le gouvernement prévoit 15,7 millions de dollars afin que l'ITAQ puisse assumer de nouvelles responsabilités découlant de son nouveau statut.

❑ **Valoriser la mission de la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a pour mission de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles.

— À ce titre, elle contribue indirectement à l'accroissement de l'autonomie alimentaire ainsi qu'au maintien et au développement d'une industrie bioalimentaire prospère.

Le gouvernement prévoit 1,0 million de dollars par année à compter de 2021-2022 afin de valoriser la mission de la Commission, notamment pour :

— réduire ses délais de traitement de manière à pouvoir rendre ses décisions plus rapidement;

— améliorer la qualité de l'information offerte aux clientèles dans la préparation de leurs dossiers soumis à la Commission;

— perfectionner ses connaissances socio-économiques sur l'industrie afin d'arrimer davantage chaque décision aux réalités du milieu.

❑ Favoriser le développement du secteur de l'aquaculture

L'aquaculture permet de cultiver des plantes ou d'élever des animaux en milieu aquatique pour l'alimentation ou le repeuplement. Ce secteur représente à lui seul plus d'une centaine d'entreprises dans plusieurs régions du Québec.

Afin de répondre à un des objectifs de la politique bioalimentaire, le gouvernement souhaite doubler la production aquacole présente sur tout le territoire du Québec.

Le gouvernement vise à accroître son expertise dans le domaine afin d'offrir un meilleur accompagnement à ce secteur.

Le gouvernement prévoit donc 0,4 million de dollars sur quatre ans pour favoriser le développement de l'aquaculture.

4.7 Stimuler le développement économique et l'entrepreneuriat inclusif et diversifié

Grâce aux services d'accompagnement et au financement qu'il offre, Femmessor contribue à la création, à la croissance et à l'acquisition d'entreprises dirigées et détenues par des femmes dans les 17 régions administratives du Québec.

Reconnaissant l'expertise de cette organisation, le gouvernement prévoit 23,4 millions de dollars pour continuer d'appuyer Femmessor et étendre ses services à de nouvelles clientèles.

— Les personnes issues de la diversité ethnoculturelle, les autochtones et les personnes ayant un handicap sont un atout important pour le développement économique du Québec. L'aide de Femmessor permettra donc un accompagnement qui répond aux besoins de ces clientèles.

Le gouvernement prévoit également une enveloppe qui pourra atteindre 25,0 millions de dollars, en appariement avec une contribution équivalente d'autres partenaires, qui aura pour objectif de favoriser le développement de l'entrepreneuriat inclusif et diversifié dans toutes les régions du Québec.

Les détails de cette initiative seront dévoilés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional.

4.8 Contribuer à la relance par l'investissement en région

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) a pour mission d'investir dans les PME québécoises, principalement celles situées en région.

Pour permettre à CRCD de contribuer pleinement à la relance, le gouvernement prévoit, à compter de l'année 2021 :

- la reconduction, pour ses actions de catégorie A, de son plafond d'émissions annuelles de 140 millions de dollars pour deux ans;
- la reconduction, pour ses actions de catégorie B, d'émissions annuelles d'un maximum de 50 millions de dollars, et ce, pour deux ans.

Le taux du crédit d'impôt associé aux actions de catégorie A sera réduit de 35 % à 30 %.

- Cette baisse permettra d'uniformiser le taux du crédit d'impôt offert aux actionnaires de CRCD et le taux combiné (fédéral et provincial) offert aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ et de Fondation.
- Le taux du crédit d'impôt associé aux actions de catégorie B sera quant à lui maintenu à 10 %.

Ainsi, au cours des deux prochaines années, 190 millions de dollars seront rendus disponibles annuellement à CRCD pour le financement des entreprises québécoises, particulièrement celles situées en région.

Ces modifications représenteront un soutien de 11,1 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour l'investissement en région.

❑ Encourager les interventions dans les territoires confrontés à des difficultés économiques

CRCD joue un rôle important en matière de financement auprès des entreprises situées dans des territoires confrontés à des difficultés économiques.

Afin que CRCD poursuive ses interventions dans ces territoires, le gouvernement lui fixe l'objectif d'y investir un minimum de 10 millions de dollars dans ces entreprises au cours des trois prochaines années.

4.9 Appuyer les investissements effectués dans des fonds locaux

Les fonds locaux d'investissement ont notamment pour objectif d'investir dans des entreprises québécoises en situation de prédémarrage ou de démarrage.

Pour favoriser la participation des fonds de travailleurs et de CRCD dans des fonds locaux d'investissement, l'admissibilité des investissements effectués dans ce type de fonds aux fins de l'application de la norme d'investissement sera reconduite pour une période de cinq ans.

5. DÉVELOPPER DE FAÇON DURABLE NOTRE ÉCONOMIE

Le gouvernement souscrit aux objectifs de développement durable qui visent à maintenir l'intégrité de l'environnement, à assurer l'équité sociale et à créer une économie innovante et prospère.

Afin d'assurer une croissance basée sur les principes de l'économie durable, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 136,5 millions de dollars sur cinq ans pour :

- protéger l'environnement en améliorant la gestion de notre eau;
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour une relance durable;
- mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable;
- favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles.

TABLEAU D.25

Impact financier des mesures visant à développer de façon durable notre économie

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Protéger l'environnement en améliorant la gestion de notre eau | — | -2,6 | -3,6 | -9,6 | — | — | -15,8 |
| Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour une relance durable | — | -15,4 | -15,9 | -11,8 | -12,4 | -12,4 | -67,9 |
| Mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable | — | -24,0 | -4,0 | -1,0 | — | — | -29,0 |
| Favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles | — | -16,1 | -7,1 | -0,6 | — | — | -23,8 |
| TOTAL | — | -58,1 | -30,6 | -23,0 | -12,4 | -12,4 | -136,5 |

Plan pour une économie verte 2030

Le 16 novembre 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a rendu public le Plan pour une économie verte 2030. Ce plan permettra de guider le Québec durant la prochaine décennie dans sa transition vers une économie plus sobre en carbone, d'électrifier l'économie, de favoriser l'investissement, de concevoir de nouvelles activités et de créer de la richesse, tout en renforçant la résilience du Québec face aux changements climatiques.

- Ce plan constitue un premier pas d'envergure vers l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des GES en 2030 par rapport à 1990 et la maximisation de ces réductions sur le territoire du Québec.

Par la même occasion, le gouvernement a présenté le Plan de mise en œuvre 2021-2026, qui présente les actions et les mesures que le Québec mettra en place pour y parvenir.

Le gouvernement réévaluera chaque année le plan de mise en œuvre pour tenir compte notamment :

- de la progression de l'économie et des disponibilités financières;
- des émissions de GES et des connaissances scientifiques.

Une enveloppe de 6,7 milliards de dollars sur cinq ans

Le cadre financier du Plan de mise en œuvre 2021-2026 comprend des dépenses totalisant 6,7 milliards de dollars répartis sur cinq ans, dont une somme de 300 millions de dollars qui a été ajoutée à l'occasion du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2020 pour contribuer à une relance économique plus verte. Les sommes permettant de financer ces dépenses proviennent principalement du marché du carbone ainsi que de crédits budgétaires.

- À ce cadre financier s'ajoutent des investissements de 14 milliards de dollars en transport collectif dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI), des efforts du gouvernement pour réduire ses propres émissions de GES et des actions d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et d'autres organismes gouvernementaux.

Avec ce plan, le gouvernement mise sur plusieurs actions concrètes visant la réduction des émissions de GES, dont :

- le programme Roulez vert (1 293,4 millions de dollars) et l'électrification des taxis et des autobus (638,0 millions de dollars), afin d'augmenter le nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec;
- l'accompagnement du secteur industriel dans sa transition énergétique (831,4 millions de dollars).

Plan pour une économie verte 2030 (suite)

Des retombées économiques récurrentes de 2,2 milliards de dollars d'ici 2030

D'ici 2030, le gouvernement estime que le Plan pour une économie verte 2030 devrait ajouter 2,2 milliards de dollars annuellement au PIB du Québec en termes réels. Il devrait également créer plus de 15 500 emplois.

À ces retombées s'ajoutent celles d'investissements additionnels qui soutiendront le développement des filières stratégiques de l'économie de demain, telles que la filière des batteries et celle de l'hydrogène vert.

De plus, l'ensemble des actions identifiées par le gouvernement devrait entraîner des réductions d'au moins 12,4 millions de tonnes équivalent CO₂ en territoire québécois d'ici 2030.

Estimation des impacts de la lutte contre les changements climatiques

Une combinaison de deux modèles est utilisée pour réaliser les analyses d'impact.

Le développement de ces modèles découle d'un partenariat entre le ministère des Finances du Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

- Le Modèle d'équilibre général environnement du ministère des Finances du Québec (MEGFQ-E) constitue une représentation de l'économie du Québec. Il permet de prendre en compte les interactions entre les agents économiques ainsi que leurs changements de comportement.
- Le modèle Système énergétique du Québec, de l'environnement, du climat et de l'électricité (SEQUENCE) représente de façon détaillée les diverses options technologiques disponibles au Québec visant la réduction des émissions de GES.
 - Il permet de réaliser des projections d'émissions de GES et de déterminer les façons les plus efficaces d'atteindre les cibles d'émissions de GES.

Plusieurs ministères et organismes collaborent également de façon régulière à la réalisation des analyses, notamment le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

La mise à contribution de ces outils permet au Québec d'orienter les efforts de réduction des émissions de GES, afin de maximiser sur son territoire l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES en 2030 par rapport au niveau de 1990.

5.1 Protéger l'environnement en améliorant la gestion de notre eau

L'eau faisant partie de notre patrimoine québécois, nos ressources en eau doivent être, plus que jamais, considérées et traitées de manière responsable, intégrée et durable.

Par conséquent, les acteurs qui ont une influence sur les ressources en eau, comme les municipalités, les MRC, les agriculteurs et les citoyens, doivent être informés et engagés en matière de protection, d'utilisation et de gestion de l'eau.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit 15,8 millions de dollars visant à :

- optimiser la gestion des eaux usées;
- outiller le Québec pour une meilleure gestion des inondations.

TABLEAU D.26

Impact financier des mesures pour protéger l'environnement en améliorant la gestion de notre eau (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Optimiser la gestion des eaux usées | — | -0,6 | -0,6 | -0,6 | — | — | -1,8 |
| Outiller le Québec pour une meilleure gestion des inondations | — | -2,0 | -3,0 | -9,0 | — | — | -14,0 |
| TOTAL | — | -2,6 | -3,6 | -9,6 | — | — | -15,8 |

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Optimiser la gestion des eaux usées

Certaines municipalités du Québec ne possèdent toujours pas de station d'épuration des eaux usées et demandent un accompagnement de la part du gouvernement vu leur manque de ressources et d'expertise en la matière.

Le gouvernement conclura donc une entente de collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités en prévoyant 1,8 million de dollars sur trois ans pour accompagner les municipalités dans la préparation de leurs demandes de soutien financier pour la réalisation de leurs projets d'infrastructures d'eaux usées.

❑ Outiller le Québec pour une meilleure gestion des inondations

Le gouvernement souhaite intervenir efficacement en matière de gestion des inondations en adoptant une approche de gestion des risques et de planification des zones inondables au Québec.

Rappelons que dans le cadre du Plan de protection du territoire face aux inondations, annoncé au printemps 2020, le gouvernement investira près de 480 millions de dollars pour assurer une action efficace en matière de gestion des inondations.

Ainsi, en décembre dernier, le gouvernement a annoncé le déploiement de 10 bureaux de projets dans les principales régions sujettes à des risques d'inondations, bureaux qui auront comme rôle de soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients. De plus, des sommes sont également consacrées à améliorer et à diffuser les connaissances en matière de cartographie.

Afin de s'assurer que toutes les actions nécessaires peuvent être mises en œuvre, le gouvernement prévoit dans le cadre du budget 2021-2022 une somme supplémentaire de 14 millions de dollars sur trois ans pour notamment :

- bonifier et prolonger le financement du projet INFO-Crue, ce qui permettra d'élargir la capacité de prévision actuelle;
- déployer le nouveau cadre normatif en zones inondables mettant en place un règlement gouvernemental d'application municipale et remplaçant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- appuyer les municipalités et les MRC responsables d'ouvrages de protection contre les inondations.

5.2 Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour une relance durable

L'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures dans le cadre de la relance de l'économie engendrera une pression accrue sur les demandes d'approbation environnementale.

Ainsi, les autorisations et les contrôles environnementaux devront augmenter sur une courte période, ce qui demande une optimisation des ressources de ce secteur.

Afin d'assurer le respect des normes environnementales tout en accélérant la mise en œuvre de certains projets d'infrastructures, le gouvernement prévoit 67,9 millions de dollars sur cinq ans pour :

- délivrer des autorisations environnementales dans les meilleurs délais;
- soutenir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans la réalisation de ses mandats;
- assurer le contrôle environnemental et la sécurité des barrages;
- réaliser le portrait des sources de contaminants atmosphériques et de pollution sonore.

TABLEAU D.27

Impact financier des mesures d'accompagnement pour une relance durable (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Délivrer des autorisations environnementales dans les meilleurs délais | — | -5,8 | -7,0 | -8,1 | -10,1 | -10,1 | -41,1 |
| Soutenir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans la réalisation de ses mandats ⁽¹⁾ | — | -2,7 | -2,2 | -2,2 | -2,3 | -2,3 | -11,7 |
| Assurer le contrôle environnemental et la sécurité des barrages | — | -1,5 | -1,5 | -1,5 | — | — | -4,5 |
| Réaliser le portrait des sources de contaminants atmosphériques et de pollution sonore | — | -5,4 | -5,2 | — | — | — | -10,6 |
| TOTAL | — | -15,4 | -15,9 | -11,8 | -12,4 | -12,4 | -67,9 |

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 0,1 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

❑ Délivrer des autorisations environnementales dans les meilleurs délais

L'accélération des projets d'infrastructures prioritaires découlant de l'adoption de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure demandera, dans les meilleurs délais, l'approbation du gouvernement en matière de respect des normes environnementales en vigueur. De plus, de nombreuses ressources doivent se mobiliser pour continuer de mener à bien le chantier de la modernisation du régime d'autorisation environnementale.

Dans un tel contexte, des ressources additionnelles seront nécessaires, d'une part pour réduire les délais d'autorisation environnementale et, d'autre part, pour appuyer le rôle que les organismes locaux doivent jouer en matière de protection de l'environnement dans les régions.

Le gouvernement prévoit donc une somme de 41,1 millions de dollars sur cinq ans.

❑ Soutenir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans la réalisation de ses mandats

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) informe et consulte la population au moyen de séances publiques, tenues à travers le Québec, sur des projets assujettis par règlement et sur des questions d'envergure relatives à l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Dès 2021, certains des projets d'infrastructures prioritaires du gouvernement feront l'objet de consultations publiques dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. De plus, davantage de mandats d'aires protégées s'ajouteront.

Afin de permettre au BAPE de mener à bien les mandats qui lui sont confiés, le gouvernement annonce une somme de 11,7 millions de dollars sur cinq ans.

☐ Assurer le contrôle environnemental et la sécurité des barrages

Un des rôles majeurs du gouvernement est de veiller au respect des normes et des lois environnementales en vigueur et de préserver un environnement sain et sécuritaire pour la population à l'égard notamment de la protection des ressources naturelles, de l'élimination illégale des sols contaminés et de la sécurité des barrages.

Dans le cadre des projets d'infrastructures prioritaires, le gouvernement mobilisera ses services de contrôle afin que ces projets puissent aller de l'avant rapidement tout en s'assurant du respect des normes environnementales en vigueur.

Par ailleurs, le gouvernement augmentera ses efforts pour s'assurer du respect des exigences en matière de sécurité des barrages.

Une aide de 4,5 millions de dollars sur trois ans est donc prévue pour veiller au respect des normes et des lois environnementales en vigueur.

☐ Réaliser le portrait des sources de contaminants atmosphériques et de pollution sonore

La population est de plus en plus préoccupée par la pollution de l'air ainsi que par la pollution sonore, qui sont reconnues comme étant néfastes pour la santé par l'Institut national de santé publique du Québec et l'Organisation mondiale de la santé.

Le gouvernement souhaite renforcer son expertise et ses connaissances en matière de qualité de l'air en réalisant un portrait des sources actuelles et futures de contaminants atmosphériques et des sources de pollution sonore.

Ce portrait permettra de modéliser et d'évaluer les tendances des émissions atmosphériques et sonores et les impacts des mesures mises en place relatives aux principaux secteurs émetteurs, sur une approche locale.

— Il servira ainsi d'outil de concertation et d'aide à la décision pour le gouvernement et les municipalités. De plus, la population bénéficiera d'une meilleure information sur ses milieux de vie.

Le gouvernement prévoit donc 10,6 millions de dollars sur deux ans pour réaliser le portrait des sources de contaminants atmosphériques et de pollution sonore.

5.3 Mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable

Les solutions aux défis environnementaux découlent d'idées innovantes, dont certaines n'ont pas encore vu le jour. Ces solutions, en répondant à des besoins partagés par l'ensemble des populations mondiales, représentent d'ailleurs un potentiel économique important.

Le gouvernement entend stimuler la mise en valeur de solutions novatrices qui permettent de relever les défis environnementaux et de la croissance durable tout en développant l'expertise du Québec en la matière.

À cette fin, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 29,0 millions de dollars sur trois ans pour :

- soutenir le déploiement de la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies;
- appuyer la réalisation d'initiatives en économie circulaire;
- promouvoir le développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant l'Institut nordique du Québec.

TABLEAU D.28

Impact financier des mesures visant à mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | Total |
|--|-----------|--------------|-------------|-------------|-----------|-----------|--------------|
| Soutenir le déploiement de la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies ⁽¹⁾ | — | -20,0 | — | — | — | — | -20,0 |
| Appuyer la réalisation d'initiatives en économie circulaire ⁽²⁾ | — | -3,0 | -3,0 | — | — | — | -6,0 |
| Promouvoir le développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant l'Institut nordique du Québec ⁽¹⁾ | — | -1,0 | -1,0 | -1,0 | — | — | -3,0 |
| TOTAL | — | -24,0 | -4,0 | -1,0 | — | — | -29,0 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

❑ **Soutenir le déploiement de la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies**

L'utilisation de l'hydrogène suscite un engouement considérable à l'échelle mondiale. Ses multiples usages dans divers domaines tels que la mobilité durable, les procédés industriels ou le développement d'une chimie verte rendent cette forme d'énergie des plus attrayantes pour assurer la transition énergétique vers une économie plus sobre en carbone.

Le Québec possède de nombreux atouts pour devenir un joueur clé dans le développement de cette filière énergétique, dont sa grande capacité de production d'énergie renouvelable et propre.

Lors du dévoilement du Plan pour une économie verte 2030 en novembre dernier, le gouvernement annonçait son intention de présenter, à l'automne 2021, une première stratégie de l'hydrogène vert et des bioénergies visant à guider l'action gouvernementale dans l'utilisation et la production de ces sources d'énergie de l'avenir, en remplacement des énergies fossiles.

Afin de contribuer à la réalisation de cette première stratégie et d'accélérer le développement de la filière québécoise de l'hydrogène vert, le gouvernement prévoit 20 millions de dollars en 2021-2022 pour la mise en place de premières initiatives visant à jeter les bases de ce développement.

❑ **Appuyer la réalisation d'initiatives en économie circulaire**

Le soutien à des initiatives visant la promotion, le développement et l'implantation de l'économie circulaire contribue au développement durable de l'économie.

— L'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables, ce qui favorise une économie plus sobre en carbone et moins énergivore.

À cette fin, le gouvernement prévoit consacrer 6 millions de dollars sur deux ans pour stimuler la réalisation d'initiatives en économie circulaire. Cette aide appuiera la réalisation de projets de symbioses industrielles, lesquels favorisent la réutilisation optimale des ressources.

Ce financement pourra notamment servir au développement de solutions visant à accélérer la revalorisation des résidus du secteur de la construction ainsi que celle d'autres résidus tels que les plastiques, les pneus, le textile et le verre.

❑ **Promouvoir le développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant l'Institut nordique du Québec**

Depuis sa mise en place en 2014, l'Institut nordique du Québec a su développer une expertise à propos des enjeux et des défis relatifs aux territoires nordiques, entre autres par la force de son réseau qui comprend 16 institutions universitaires membres, plus de 250 chercheurs et de nombreux partenaires publics et privés.

— Les travaux de recherche et les activités menées par l'Institut contribuent au développement durable des communautés nordiques.

Afin de permettre à l'Institut de consolider son expertise ainsi que son autonomie en plus d'assurer la pérennité de ses activités, le gouvernement prévoit une somme de 3 millions de dollars.

5.4 Favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles

Le territoire québécois abrite une grande biodiversité et des écosystèmes dont la pérennité doit être assurée.

Afin de favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 23,8 millions de dollars sur trois ans pour :

- soutenir le développement responsable du secteur minier;
- sécuriser certains puits d'hydrocarbures;
- protéger le capital faunique québécois.

TABLEAU D.29

Impact financier des mesures visant à favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Soutenir le développement responsable du secteur minier ⁽¹⁾ | — | — | -1,0 | -0,6 | — | — | -1,6 |
| Sécuriser certains puits d'hydrocarbures ⁽²⁾ | — | -10,0 | — | — | — | — | -10,0 |
| Protéger le capital faunique québécois ⁽³⁾ | — | -6,1 | -6,1 | — | — | — | -12,2 |
| TOTAL | — | -16,1 | -7,1 | -0,6 | — | — | -23,8 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(2) Les crédits seront versés au volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

❑ **Soutenir le développement responsable du secteur minier**

Afin d'encourager l'exploration minière de manière responsable, le gouvernement prévoit 1,6 million de dollars sur deux ans.

Cette initiative permettra de soutenir financièrement les entreprises d'exploration et leurs fournisseurs de services spécialisés ainsi que les sociétés d'exploitation dans leurs démarches de certification et d'amélioration de la performance en développement durable.

Le processus de certification en développement durable vise notamment :

- à encourager l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques dans l'industrie de l'exploration minière;
- à améliorer l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et à faciliter leur accès au financement.

Cette initiative remplacera l'allocation pour certification en développement durable au régime d'impôt minier, qui prendra fin le 1^{er} janvier 2022.

Les détails du programme seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

❑ **Sécuriser certains puits d'hydrocarbures**

Le gouvernement prévoit 10 millions de dollars en 2021-2022 pour poursuivre les travaux de correction et de restauration des puits d'hydrocarbures dans certaines régions administratives.

Cette initiative permettra de réaliser des travaux de caractérisation environnementale, d'analyse d'intégrité, de fermeture définitive de puits et de restauration de sites.

❑ **Protéger le capital faunique québécois**

Le secteur de la faune génère des retombées économiques et sociales importantes pour plusieurs régions du Québec. Ce secteur est cependant continuellement confronté à des perturbations naturelles, que ce soit par l'introduction d'une espèce envahissante ou par les effets des changements climatiques.

Ainsi, le gouvernement prévoit 12,2 millions de dollars dans le but de pérenniser l'expertise développée et de poursuivre les actions mises de l'avant en matière de conservation et de protection des espèces fauniques et de leurs habitats.

6. PROMOUVOIR LA CULTURE, LE PATRIMOINE QUÉBÉCOIS ET LA LANGUE FRANÇAISE

Le secteur culturel joue un rôle névralgique dans l'expression et la diffusion de l'identité québécoise. La créativité artistique et le dynamisme des entreprises culturelles contribuent à la vitalité de la société et au développement économique du Québec.

— En 2019, l'industrie de l'information, de la culture et des loisirs employait plus de 170 000 personnes et représentait près de 3,6 % du PIB du Québec, en plus de favoriser le rayonnement de la culture d'ici.

Or, la pandémie a frappé durement le secteur culturel, en entravant la création, en ralentissant les tournages et en entraînant la fermeture des lieux de diffusion.

Afin de promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 392 millions de dollars sur six ans pour :

- promouvoir la culture;
- valoriser le patrimoine culturel;
- défendre et renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec.

TABLEAU D.30

Impact financier des mesures visant à promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Promouvoir la culture | -47,0 | -114,0 | -14,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -214,0 |
| Valoriser le patrimoine culturel | — | -18,3 | -35,9 | -20,2 | — | — | -74,4 |
| Défendre et renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec | -16,0 | -15,7 | -23,3 | -18,0 | -15,3 | -15,3 | -103,6 |
| TOTAL | -63,0 | -148,0 | -73,2 | -51,2 | -28,3 | -28,3 | -392,0 |

6.1 Promouvoir la culture

Les artisans et les entreprises culturelles québécois contribuent à façonner l'identité du Québec et participent activement à son développement économique. Or, les répercussions de la pandémie ont frappé de plein fouet l'écosystème culturel du Québec.

Dans ce contexte, le gouvernement reconnaît qu'il est important de soutenir le milieu culturel et d'encourager la diffusion de ses œuvres.

Ainsi, le budget 2021-2022 prévoit 214 millions de dollars sur six ans pour :

- bonifier et prolonger le Plan de relance économique du milieu culturel;
- bonifier les activités entourant la Fête nationale du Québec;
- rendre la culture plus accessible partout;
- assurer l'avenir du musée de la Biosphère.

TABLEAU D.31

Impact financier des mesures visant à promouvoir la culture (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Bonifier et prolonger le Plan de relance économique du milieu culturel ⁽¹⁾ | -47,0 | -100,0 | — | — | — | — | -147,0 |
| Bonifier les activités entourant la Fête nationale du Québec ⁽¹⁾ | — | -1,0 | -1,0 | — | — | — | -2,0 |
| Rendre la culture plus accessible partout | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| Assurer l'avenir du musée de la Biosphère ⁽²⁾ | — | -3,0 | -3,0 | -3,0 | -3,0 | -3,0 | -15,0 |
| TOTAL | -47,0 | -114,0 | -14,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -214,0 |

Note : Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

❑ **Bonifier et prolonger le Plan de relance économique du milieu culturel**

En juin 2020, le gouvernement a lancé le Plan de relance économique du milieu culturel. Initialement doté d'une enveloppe de 400 millions de dollars, le plan de relance vise à appuyer les domaines culturels qui rencontrent des difficultés financières importantes et à soutenir le milieu.

— À l'automne dernier, une enveloppe de 50 millions de dollars s'est ajoutée pour soutenir la diffusion de spectacles québécois, ainsi que des aides additionnelles totalisant 33 millions de dollars pour le fonctionnement d'organismes culturels.

Alors que les effets collatéraux de la pandémie se feront sentir pendant encore plusieurs mois, le milieu culturel a besoin d'un appui additionnel.

À cet effet, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 147,0 millions de dollars sur deux ans, afin de bonifier et de prolonger le plan de relance, soit :

- 60,0 millions de dollars pour bonifier la mesure particulière relative à la diffusion de spectacles québécois;
- 28,9 millions de dollars pour poursuivre le programme Aide temporaire dans le secteur audiovisuel;
- 33,6 millions de dollars pour allouer une aide additionnelle aux organismes et aux artisans culturels;
- 14,0 millions de dollars pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'initiatives culturelles;
- 10,5 millions de dollars pour appuyer l'ambition numérique du milieu culturel québécois.

En incluant la somme de 64 millions de dollars prévue pour soutenir le secteur audiovisuel en cas d'interruption de tournages télévisuels et cinématographiques et la somme de 65,9 millions de dollars autofinancée à même les crédits du ministère de la Culture et des Communications, la bonification du plan de relance totalise 276,9 millions de dollars.

Le détail de ces initiatives sera annoncé ultérieurement par la ministre de la Culture et des Communications.

Plan de relance économique du milieu culturel : 483 M\$ en appui au secteur culturel

Pour soutenir le milieu culturel et ses artisans, d'importants gestes ont été déployés par le gouvernement, et ce, dès l'annonce de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

- Le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ont joué un rôle essentiel dans le soutien offert au milieu culturel en mettant en œuvre des initiatives adaptées à leurs clientèles.

À cet égard, le Plan de relance économique du milieu culturel, doté d'une enveloppe de 483 millions de dollars, permet de stimuler la création artistique, de relancer la production de contenus culturels québécois et de permettre au milieu de s'adapter aux nouvelles façons d'aller à la rencontre du public. Plus précisément, ces mesures visent notamment à :

- diffuser du contenu culturel québécois en soutenant la production cinématographique et télévisuelle;
- appuyer les entreprises et les organismes culturels dans la reprise de leurs activités pour assurer leur pérennité;
- soutenir l'innovation et la création dans le domaine des arts de la scène (théâtre, danse, cirque, musique, humour, etc.);
- bonifier les enveloppes du secteur de la musique pour la réalisation de projets porteurs;
- donner les moyens au milieu culturel de réaliser ses ambitions numériques;
- promouvoir la culture québécoise et des projets de grande envergure, notamment grâce à une image de marque rassembleuse;
- soutenir les artistes et les écrivains dans leur création;
- bonifier les aides financières existantes pour relancer les festivals et événements artistiques et culturels;
- soutenir les producteurs et les diffuseurs de spectacles québécois dans toutes les régions du Québec.

Grâce à ces sommes, le plan de relance a appuyé, à ce jour, plus de 2 000 organisations culturelles et a contribué à la réalisation de plus de 1 900 projets.

Bonifier les activités entourant la Fête nationale du Québec

La Fête nationale du Québec est l'occasion pour les Québécois de s'unir pour célébrer leur fierté nationale. Le gouvernement prévoit 2 millions de dollars sur deux ans afin de bonifier les activités qui ont lieu dans le cadre de cette fête, pour :

- offrir un grand spectacle télédiffusé, ayant lieu en région;
- étendre la durée des célébrations à travers le Québec sur plusieurs jours.

Rendre la culture plus accessible partout

Le gouvernement souhaite rendre la culture accessible à tous et dans tous les milieux, et favoriser la création de liens entre la culture et l'éducation. À cette fin, il est proposé notamment d'accroître les sorties scolaires en milieu culturel, de rendre accessible un plus grand nombre d'œuvres libres de droits à des fins éducatives et de faire découvrir la culture québécoise aux élèves par différentes initiatives.

Des investissements additionnels de 50 millions de dollars sont prévus pour valoriser et élargir l'accès à la culture, en particulier chez les jeunes.

Assurer l'avenir du musée de la Biosphère

La Biosphère est le seul musée entièrement consacré à l'environnement en Amérique du Nord. Il remplit une mission éducative permettant de mieux comprendre les grandes questions environnementales actuelles touchant l'air, l'eau, la biodiversité, les changements climatiques et le développement durable.

Le gouvernement confirme sa participation au financement de la Biosphère en parts égales avec le gouvernement du Canada et la Ville de Montréal et prévoit, à ce titre, 15 millions de dollars sur cinq ans pour assurer la relance et le fonctionnement de ce musée de l'environnement.

6.2 Valoriser le patrimoine culturel

Le patrimoine immobilier est un bien collectif d'une grande richesse. Il fait partie du paysage culturel québécois, qu'il faut préserver et mettre en valeur.

Considérant l'importance de la préservation et de la valorisation du patrimoine immobilier, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, 74,4 millions de dollars sur trois ans pour :

- améliorer la gestion du patrimoine bâti;
- bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois;
- pérenniser et bonifier le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- poursuivre le déploiement du réseau des infrastructures culturelles.

TABLEAU D.32

Impact financier des mesures visant à valoriser le patrimoine culturel (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Améliorer la gestion du patrimoine bâti | — | -5,0 | -7,4 | — | — | — | -12,4 |
| Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois ⁽¹⁾ | — | -5,3 | -5,3 | -1,8 | — | — | -12,4 |
| Pérenniser et bonifier le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ⁽¹⁾ | — | -6,0 | -23,2 | -18,4 | — | — | -47,6 |
| Poursuivre le déploiement du réseau des infrastructures culturelles | — | -2,0 | — | — | — | — | -2,0 |
| TOTAL | — | -18,3 | -35,9 | -20,2 | — | — | -74,4 |

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Ces investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 seront attribués à des entités hors périmètre comptable. Un impact financier totalisant 60 M\$ a également été imputé au cadre financier en raison du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Améliorer la gestion du patrimoine bâti

En réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier, le gouvernement annonce des investissements de 12,4 millions de dollars sur deux ans afin de moderniser les politiques de l'ensemble des interventions en patrimoine immobilier.

Ces investissements permettront de mettre en œuvre une série de modifications aux outils, aux méthodes et aux procédures d'intervention du ministère de la Culture et des Communications en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, notamment pour :

- développer une approche plus préventive d'intervention;
- offrir un meilleur soutien aux municipalités;
- améliorer les services aux citoyens.

Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois

L'adoption de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel exige de la part des municipalités d'adopter et de mettre à jour un inventaire d'immeubles à valeur patrimoniale.

À cet effet, le gouvernement prévoit des investissements de 12,4 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 afin d'avoir un portrait à la grandeur du Québec du patrimoine bâti.

Pérenniser et bonifier le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

Le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier est l'un des véhicules dont dispose le gouvernement pour aider les municipalités à assumer pleinement leurs responsabilités en matière de patrimoine immobilier.

Le gouvernement souhaite prolonger ce programme et prévoit à cette fin 47,6 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031. Cette somme permettra d'améliorer le soutien au milieu municipal et l'accompagnement de ce milieu, notamment en matière de conservation du patrimoine immobilier.

❑ Poursuivre le déploiement du réseau des infrastructures culturelles

En plus de contribuer à la santé économique du Québec en raison notamment de leur attractivité touristique, les infrastructures culturelles jouent un rôle de premier plan dans le sentiment de fierté et l'identité des Québécois.

Dans le budget 2020-2021, des sommes de 257 millions de dollars ont été annoncées pour l'acquisition, la restauration, la construction, l'aménagement ou la reconversion des immeubles patrimoniaux qui serviront notamment à la diffusion, à la création et à la médiation culturelles.

— Des investissements de 222,2 millions de dollars sont à cet effet prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

Dans le cadre du budget 2021-2022, afin d'assurer le bon déroulement et le suivi de ces travaux, le gouvernement prévoit 2 millions de dollars additionnels.

6.3 Défendre et renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec

Afin d'assurer la défense et la promotion du français, le gouvernement déploiera une série d'actions structurantes visant à faire du français la langue commune à l'ensemble des Québécois, à protéger leurs droits linguistiques, de même qu'à assurer la primauté de l'utilisation du français dans tous les domaines de la société.

Le gouvernement veut également pourvoir les Québécois d'institutions fortes pour s'assurer que la pérennité du fait français demeure, aujourd'hui comme demain, une priorité invariable de l'État québécois.

Pour ce faire, le budget 2021-2022 prévoit des initiatives dont le coût totalise 103,6 millions de dollars d'ici 2025-2026 dans le but de défendre et de faire la promotion du français, langue officielle et langue commune du Québec.

TABLEAU D.33

Impact financier des mesures visant à défendre et à renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------|
| Défendre et renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec ⁽¹⁾ | -16,0 | -15,7 | -23,3 | -18,0 | -15,3 | -15,3 | -103,6 |

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Justice. Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

7. POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LA PANDÉMIE

L'atténuation des mesures sanitaires à la fin du printemps dernier s'est traduite par un redémarrage plus rapide que prévu de l'activité économique au Québec. La reprise des activités est toutefois retardée pour certains secteurs d'activité, tels que les services d'hébergement et de restauration, d'information, de culture et de loisirs.

Le gouvernement continuera à soutenir ces secteurs tant que la situation sanitaire l'exigera. Ce soutien, combiné aux mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie, permettra d'assurer une relance rapide des activités des entreprises qui ont été les plus durement touchées par la pandémie.

Afin de poursuivre le soutien de ces entreprises, le gouvernement prévoit plus de 192 millions de dollars sur deux ans pour :

- maintenir le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);
- prolonger le crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé à l'égard des employés en congé payé;
- prévoir un nouvel assouplissement au calcul des heures rémunérées pour la déduction pour petite entreprise.

TABLEAU D.34

Impact financier des mesures visant à poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Maintenir le PACTE et le PAUPME ^{(1),(2)} | — | -150,0 | — | — | — | — | -150,0 |
| Prolonger le crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé à l'égard des employés en congé payé | -12,9 | -8,8 | — | — | — | — | -21,7 |
| Prévoir un nouvel assouplissement au calcul des heures rémunérées pour la déduction pour petite entreprise | -16,3 | -4,7 | — | — | — | — | -21,0 |
| TOTAL | -29,2 | -163,5 | — | — | — | — | -192,7 |

(1) Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Principaux gestes posés pour atténuer l'impact de la pandémie sur les entreprises

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les entreprises, le gouvernement du Québec leur a rapidement apporté un soutien adapté.

Ses gestes ont permis de soutenir financièrement les entreprises, notamment par :

- l'entremise du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);
- la contribution financière du gouvernement du Québec à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC);
- la mise en place du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME);
- le versement accéléré des crédits d'impôt aux entreprises;
- le report et la réduction de prélèvements fiscaux auprès des entreprises.

Des gestes additionnels ont également permis d'offrir un appui adapté aux secteurs les plus durement touchés par la pandémie, notamment les secteurs agroalimentaire, culturel, touristique, minier, forestier et du transport aérien.

7.1 Maintenir le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Dès le début de la pandémie, le gouvernement a déployé le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) afin de soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la COVID-19⁵.

— Ces programmes ont depuis été bonifiés, notamment par la mise en place du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

Le gouvernement prévoit accroître les sommes disponibles pour le PACTE et le PAUPME en mettant en place des enveloppes additionnelles de 200 millions de dollars pour le PACTE et de 100 millions de dollars pour le PAUPME en 2021-2022.

Ces gestes entraîneront un impact financier de 150 millions de dollars en 2021-2022.

⁵ En 2020-2021, le gouvernement a mis près de 3 G\$ à la disposition des entreprises touchées par la pandémie par l'entremise de ces deux programmes.

Aide aux entreprises en régions en alerte maximale

Le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) vise les entreprises devant cesser leurs activités en raison des directives de santé publique.

L'AERAM du PACTE et du PAUPME permet aux entreprises de bénéficier d'un pardon sur leurs prêts, soit une aide financière non remboursable, d'une valeur pouvant atteindre 15 000 \$ par mois et ne pouvant excéder 80 % de la valeur du prêt reçu dans le cadre du PACTE et du PAUPME.

Dernièrement, l'AERAM a été bonifiée pour permettre que l'octroi d'aide financière aux entreprises dans le cadre du PACTE ou du PAUPME soit prolongé pour une période de un à deux mois après la reprise de leurs activités à la suite de la levée de l'ordre de fermeture par la Santé publique.

7.2 Prolonger le crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé

En avril dernier, le gouvernement a instauré un crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (FSS) à l'égard des employés en congé payé pour les employeurs admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).

Ce crédit apporte aux entreprises québécoises admissibles un appui financier additionnel, en compensant l'ensemble des cotisations au FSS liées aux salaires des employés en congé payé.

Le gouvernement a annoncé, en décembre dernier, une nouvelle prolongation jusqu'au 13 mars 2021 du crédit de cotisation des employeurs au FSS pour les employés en congé payé.

Les modalités de la SSUC ayant été rendues publiques pour les périodes allant du 14 mars 2021 au 5 juin 2021, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, une nouvelle prolongation jusqu'au 5 juin 2021 du crédit de cotisation des employeurs au FSS pour les employés en congé payé.

L'impact financier associé à ces deux prolongations du crédit de cotisation des employeurs au FSS est de 21,7 millions de dollars.

— L'impact financier de la mesure s'élève à 64,5 millions de dollars depuis sa mise en place.

7.3 **Prévoir un nouvel assouplissement au calcul des heures rémunérées pour la déduction pour petite entreprise**

Une PME peut, à certaines conditions, être admissible à la déduction pour petite entreprise (DPE), laquelle lui permet de bénéficier d'un taux réduit d'imposition sur ses premiers 500 000 \$ de revenu imposable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les sociétés des secteurs des services et de la construction doivent compter au minimum 5 500 heures rémunérées pour pouvoir en bénéficier pleinement.

Le gouvernement a annoncé, en juin 2020, un ajustement ponctuel au calcul des heures rémunérées relativement à la DPE pour tenir compte de la fermeture obligatoire de certaines entreprises en raison de la COVID-19 pour une période de 107 jours (du 15 mars 2020 au 29 juin 2020 inclusivement).

Considérant l'arrêt temporaire des activités de certaines sociétés au cours des derniers mois, lequel pourrait avoir des impacts sur l'admissibilité à la DPE de ces sociétés, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, un nouvel assouplissement au calcul des heures rémunérées pour la DPE.

— Ainsi, une société pour laquelle l'année d'imposition se termine après le 30 juin 2020 et avant le 1^{er} juillet 2021 pourra bénéficier de la DPE, en effectuant la demande auprès de Revenu Québec, si elle en a bénéficié pour son année d'imposition précédente.

Ce nouvel assouplissement, dont l'impact financier est estimé à 21,0 millions de dollars sur deux ans, permettra à certaines sociétés ayant réalisé un profit de ne pas perdre l'accès à la DPE malgré les fermetures temporaires imposées.

Allonger la période de démarrage pour les détenteurs actuels d'un certificat initial dans le cadre du congé fiscal pour grands projets d'investissement

La situation économique difficile découlant de la pandémie a forcé plusieurs entreprises à revoir l'échéancier de réalisation de leurs projets d'investissement.

Afin de réduire l'incertitude des entreprises et d'encourager la poursuite de leurs investissements majeurs, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, une prolongation de la période de démarrage de 12 mois, portant celle-ci de 60 à 72 mois.

Le détail de cette mesure, dont l'impact financier est estimé à 6,4 millions de dollars sur cinq ans, est présenté à la page D.17 faisant partie de la section 1.2 du présent plan budgétaire.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Accroître la productivité et stimuler l'investissement des entreprises | | | | | | | |
| Brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse | -660,0 | -595,0 | — | — | — | — | -1 255,0 |
| Encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité | | | | | | | |
| – Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises | — | -13,6 | -72,6 | -119,7 | -66,3 | -17,3 | -289,5 |
| – Favoriser l'investissement par la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement | — | -8,0 | -24,3 | -55,6 | -11,8 | -16,8 | -116,5 |
| – Réduire le taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario | — | -44,9 | -71,2 | -73,9 | -76,9 | -79,7 | -346,6 |
| Poursuivre les investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise | | | | | | | |
| – Poursuivre le développement de la filière batterie | — | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -15,0 |
| – Inciter à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques | — | -1,6 | -3,2 | -4,8 | -6,4 | -6,4 | -22,4 |
| – Renouveler la Stratégie québécoise de l'aérospatiale | — | -15,0 | -40,0 | -40,0 | — | — | -95,0 |
| – Appuyer le secteur de l'aluminium | — | — | -17,5 | -17,5 | — | — | -35,0 |
| Sous-total | -660,0 | -683,1 | -238,8 | -311,5 | -161,4 | -120,2 | -2 175,0 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Créer de la richesse par l'innovation | | | | | | | |
| Appuyer la réalisation de projets innovants | | | | | | | |
| – Mettre en place le Conseil de l'innovation | — | -1,0 | -2,0 | — | — | — | -3,0 |
| – Poursuivre le déploiement des zones d'innovation | — | -20,0 | — | — | — | — | -20,0 |
| – Appuyer les accélérateurs et incubateurs du Québec | — | -3,0 | -3,0 | — | — | — | -6,0 |
| – Simplifier le crédit d'impôt pour la R-D universitaire | — | — | — | — | — | — | — |
| Investir dans des infrastructures et des centres de recherches | | | | | | | |
| – Investir dans les infrastructures de recherche et d'innovation au Québec | — | -4,2 | -13,0 | -10,1 | -6,7 | -4,4 | -38,4 |
| – Renouveler le soutien financier à l'Institut national d'optique | -75,0 | — | — | — | — | — | -75,0 |
| – Appuyer le Centre de recherche informatique de Montréal | -20,0 | — | — | — | — | — | -20,0 |
| Appuyer l'innovation dans des secteurs stratégiques | | | | | | | |
| – Encourager l'innovation dans l'industrie forestière | — | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -15,0 |
| – Bonifier le financement de l'organisme FPIInnovations | -3,0 | — | — | — | — | — | -3,0 |
| – Encourager le développement d'innovations dans le secteur touristique | -10,0 | — | — | — | — | — | -10,0 |
| – Prolonger et bonifier le Programme d'innovation en cybersécurité du Québec | -27,5 | — | — | — | — | — | -27,5 |
| Sous-total | -135,5 | -33,2 | -28,0 | -10,1 | -6,7 | -4,4 | -217,9 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail | | | | | | | |
| Soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre | | | | | | | |
| – Répondre aux besoins de main-d'œuvre en TI | | | | | | | |
| ▪ Soutenir le développement de la main-d'œuvre et le recrutement en TI | — | — | -20,0 | — | — | — | -20,0 |
| ▪ Former rapidement une main-d'œuvre qualifiée en TI | — | -7,5 | -11,3 | — | — | — | -18,8 |
| ▪ Mettre en place le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications | — | — | -10,3 | -4,0 | — | — | -14,3 |
| – Augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde | | | | | | | |
| ▪ Former davantage d'éducatrices à la petite enfance | — | -5,0 | -10,0 | — | — | — | -15,0 |
| ▪ Accroître la main-d'œuvre qualifiée en services de garde | — | -9,0 | -9,6 | — | — | — | -18,6 |
| – Bonifier et promouvoir la mesure de formation de la main-d'œuvre pour les organismes communautaires | — | — | -2,0 | -2,0 | — | — | -4,0 |
| – Accroître la participation au marché du travail par la diplomation | — | — | -23,3 | -7,5 | -7,5 | -7,5 | -45,8 |
| – Faciliter l'accès à la formation continue | — | -7,0 | -7,0 | -7,0 | — | — | -21,0 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail (suite) | | | | | | | |
| Favoriser l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail | | | | | | | |
| – Mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes | — | -42,0 | -88,0 | — | — | — | -130,0 |
| – Favoriser l'immigration en région et en fonction des besoins du marché du travail et poursuivre les efforts d'intégration | — | -42,0 | -15,0 | — | — | — | -57,0 |
| – Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français | — | -25,0 | -25,0 | — | — | — | -50,0 |
| – Favoriser l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers | — | -2,9 | -3,1 | -3,1 | — | — | -9,1 |
| Sous-total | — | -140,4 | -224,6 | -23,6 | -7,5 | -7,5 | -403,6 |
| Favoriser le développement économique des régions | | | | | | | |
| Soutenir et relancer le secteur du tourisme au Québec | | | | | | | |
| – Stimuler les investissements privés dans le secteur touristique | — | -25,0 | -10,0 | — | — | — | -35,0 |
| – Favoriser le tourisme de nature et d'aventure | | | | | | | |
| ▪ Encourager la découverte du Québec par l'entremise du réseau de la Sépaq | — | -5,0 | — | — | — | — | -5,0 |
| ▪ Investir dans les établissements de la Sépaq | — | -0,9 | -2,1 | -2,5 | -2,5 | -2,5 | -10,5 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| Favoriser le développement économique des régions (suite) | | | | | | | |
| Soutenir et relancer le secteur du tourisme au Québec (suite) | | | | | | | |
| – Favoriser le tourisme de nature et d'aventure (suite) | | | | | | | |
| ▪ Contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services | — | -0,7 | -1,0 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -3,8 |
| ▪ Soutenir le développement des pourvoies | -24,6 | — | — | — | — | — | -24,6 |
| ▪ Bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique | -5,0 | — | — | — | — | — | -5,0 |
| – Dynamiser l'activité économique en améliorant les infrastructures touristiques | | | | | | | |
| ▪ Compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière | — | -0,1 | -0,5 | -1,0 | -1,2 | -1,2 | -4,0 |
| ▪ Réaménager les espaces du sanctuaire Notre-Dame-du-Cap | — | -15,6 | — | — | — | — | -15,6 |
| – Promouvoir l'industrie touristique québécoise au Québec et au Canada | | | | | | | |
| ▪ Soutenir les efforts promotionnels de la destination touristique québécoise | -29,0 | — | — | — | — | — | -29,0 |
| ▪ Favoriser la tenue de festivals et d'événements touristiques | — | -10,0 | -4,9 | — | — | — | -14,9 |
| ▪ Donner un nouveau souffle au tourisme d'affaires | — | -2,5 | — | — | — | — | -2,5 |
| ▪ Appuyer la relance de centres-villes | — | -25,0 | — | — | — | — | -25,0 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| Favoriser le développement économique des régions (suite) | | | | | | | |
| – Appuyer les producteurs de boissons alcooliques artisanales | — | -9,0 | -10,0 | -11,0 | — | — | -30,0 |
| Appuyer le développement du secteur forestier | | | | | | | |
| – Appuyer la construction de chemins multiusages en forêt publique | — | -50,0 | — | — | — | — | -50,0 |
| – Sécuriser la production de semences et de plants forestiers | — | -10,0 | -10,0 | — | — | — | -20,0 |
| – Favoriser la compétitivité de l'industrie forestière par les données LiDAR | — | -7,0 | -2,0 | — | — | — | -9,0 |
| – Soutenir le développement et la diffusion d'outils et de formations sur la construction en bois | -3,0 | — | — | — | — | — | -3,0 |
| – Poursuivre le développement d'une filière exportatrice de systèmes de construction en bois | -0,2 | — | — | — | — | — | -0,2 |
| – Soutenir les efforts de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette | -7,0 | — | — | — | — | — | -7,0 |
| – Simplifier le remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers | — | -0,8 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -3,6 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| Favoriser le développement économique des régions (suite) | | | | | | | |
| Moderniser les infrastructures régionales | | | | | | | |
| – Poursuivre le déploiement du réseau électrique triphasé | — | -5,3 | -7,3 | — | — | — | -12,6 |
| – Approvisionner la Côte-Nord et le Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié | — | -10,0 | -10,0 | — | — | — | -20,0 |
| – Soutenir financièrement l’extension du réseau de distribution de gaz naturel | — | -3,0 | -7,0 | — | — | — | -10,0 |
| – Favoriser le développement dans le secteur de Matagami | — | -2,0 | — | — | — | — | -2,0 |
| – Assurer l’entretien des infrastructures maritimes du Nunavik | — | -0,4 | -0,3 | — | — | — | -0,7 |
| – Appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux | -0,1 | -45,3 | -0,3 | -0,3 | -0,3 | -0,3 | -46,6 |
| Accentuer l’apport des régions à la création de richesse | — | -20,0 | -20,0 | — | — | — | -40,0 |
| Soutenir les services de transport et les localités | | | | | | | |
| – Soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux | — | -18,0 | — | — | — | — | -18,0 |
| – Bonifier l’aide aux transporteurs interurbains par autocar | — | -20,0 | — | — | — | — | -20,0 |
| Favoriser le développement du secteur bioalimentaire | | | | | | | |
| – Concrétiser la création de l’Institut de technologie agroalimentaire du Québec | — | -2,0 | -2,0 | -3,9 | -3,9 | -3,9 | -15,7 |
| – Valoriser la mission de la Commission de protection du territoire agricole du Québec | — | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -5,0 |
| – Favoriser le développement du secteur de l’aquaculture | — | — | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,4 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Favoriser le développement économique des régions (suite) | | | | | | | |
| Stimuler le développement économique et l'entrepreneuriat inclusif et diversifié | -23,4 | — | — | — | — | — | -23,4 |
| Contribuer à la relance par l'investissement en région | — | 5,5 | -16,6 | — | — | — | -11,1 |
| Appuyer les investissements effectués dans des fonds locaux | — | — | — | — | — | — | — |
| Sous-total | -92,3 | -283,1 | -105,8 | -21,2 | -10,4 | -10,4 | -523,2 |
| Développer de façon durable notre économie | | | | | | | |
| Protéger l'environnement en améliorant la gestion de notre eau | | | | | | | |
| – Optimiser la gestion des eaux usées | — | -0,6 | -0,6 | -0,6 | — | — | -1,8 |
| – Outiller le Québec pour une meilleure gestion des inondations | — | -2,0 | -3,0 | -9,0 | — | — | -14,0 |
| Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour une relance durable | | | | | | | |
| – Délivrer des autorisations environnementales dans les meilleurs délais | — | -5,8 | -7,0 | -8,1 | -10,1 | -10,1 | -41,1 |
| – Soutenir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans la réalisation de ses mandats | — | -2,7 | -2,2 | -2,2 | -2,3 | -2,3 | -11,7 |
| – Assurer le contrôle environnemental et la sécurité des barrages | — | -1,5 | -1,5 | -1,5 | — | — | -4,5 |
| – Réaliser le portrait des sources de contaminants atmosphériques et de pollution sonore | — | -5,4 | -5,2 | — | — | — | -10,6 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Développer de façon durable notre économie (suite) | | | | | | | |
| Mettre en valeur des solutions innovantes pour faire face aux défis de la croissance durable | | | | | | | |
| – Soutenir le déploiement de la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies | — | -20,0 | — | — | — | — | -20,0 |
| – Appuyer la réalisation d'initiatives en économie circulaire | — | -3,0 | -3,0 | — | — | — | -6,0 |
| – Promouvoir le développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant l'Institut nordique du Québec | — | -1,0 | -1,0 | -1,0 | — | — | -3,0 |
| Favoriser le développement économique par l'utilisation responsable des ressources naturelles | | | | | | | |
| – Soutenir le développement responsable du secteur minier | — | — | -1,0 | -0,6 | — | — | -1,6 |
| – Sécuriser certains puits d'hydrocarbures | — | -10,0 | — | — | — | — | -10,0 |
| – Protéger le capital faunique québécois | — | -6,1 | -6,1 | — | — | — | -12,2 |
| Sous-total | — | -58,1 | -30,6 | -23,0 | -12,4 | -12,4 | -136,5 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Promouvoir la culture, le patrimoine québécois et la langue française | | | | | | | |
| Promouvoir la culture | | | | | | | |
| – Bonifier et prolonger le Plan de relance économique du milieu culturel | -47,0 | -100,0 | — | — | — | — | -147,0 |
| – Bonifier les activités entourant la Fête nationale du Québec | — | -1,0 | -1,0 | — | — | — | -2,0 |
| – Rendre la culture plus accessible partout | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| – Assurer l’avenir du musée de la Biosphère | — | -3,0 | -3,0 | -3,0 | -3,0 | -3,0 | -15,0 |
| Valoriser le patrimoine culturel | | | | | | | |
| – Améliorer la gestion du patrimoine bâti | — | -5,0 | -7,4 | — | — | — | -12,4 |
| – Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois | — | -5,3 | -5,3 | -1,8 | — | — | -12,4 |
| – Pérenniser et bonifier le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier | — | -6,0 | -23,2 | -18,4 | — | — | -47,6 |
| – Poursuivre le déploiement du réseau des infrastructures culturelles | — | -2,0 | — | — | — | — | -2,0 |
| Défendre et renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec | -16,0 | -15,7 | -23,3 | -18,0 | -15,3 | -15,3 | -103,6 |
| Sous-total | -63,0 | -148,0 | -73,2 | -51,2 | -28,3 | -28,3 | -392,0 |

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie (suite)

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie | | | | | | | |
| Maintenir le PACTE et le PAUPME | — | -150,0 | — | — | — | — | -150,0 |
| Prolonger le crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé à l'égard des employés en congé payé | -12,9 | -8,8 | — | — | — | — | -21,7 |
| Prévoir un nouvel assouplissement au calcul des heures rémunérées pour la déduction pour petite entreprise | -16,3 | -4,7 | — | — | — | — | -21,0 |
| Sous-total | -29,2 | -163,5 | — | — | — | — | -192,7 |
| TOTAL | -980,0 | -1 509,4 | -701,0 | -440,6 | -226,7 | -183,2 | -4 040,9 |

Section E

SOUTENIR LES QUÉBÉCOIS

| | |
|---|-------------|
| Sommaire..... | E.3 |
| 1. Répondre aux besoins spécifiques des Québécois | E.7 |
| 1.1 Offrir des logements abordables..... | E.8 |
| 1.2 Accompagner les familles..... | E.18 |
| 1.3 Poursuivre l'action en matière de condition féminine | E.26 |
| 1.4 Favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services..... | E.31 |
| 1.5 Soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale..... | E.35 |
| 2. Protéger les victimes et améliorer le système judiciaire | E.37 |
| 2.1 Protéger les victimes et les personnes vulnérables | E.38 |
| 2.2 Améliorer le système judiciaire..... | E.45 |

SOMMAIRE

Le gouvernement du Québec a à cœur d'agir de façon concrète afin de soutenir les Québécois qui vivent des situations difficiles ou qui ont des besoins particuliers. Il entend donc continuer son action en ce sens pour assurer un milieu de vie sain, prospère et sécuritaire pour tous les citoyens.

D'une part, le gouvernement doit agir pour répondre à certains besoins spécifiques des Québécois. À cette fin, le présent budget prévoit notamment des mesures :

- pour offrir aux citoyens des logements sociaux et abordables ainsi que pour améliorer les conditions d'habitation des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement;
- pour accompagner les familles dans le but de les soutenir face aux défis de la parentalité, entre autres en améliorant l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et la conciliation famille-travail.

D'autre part, le gouvernement prévoit des initiatives visant à protéger les victimes et les personnes vulnérables ainsi qu'à améliorer le système judiciaire. Ces actions permettront notamment :

- de protéger les victimes d'actes criminels ainsi que leurs proches et de lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs;
- d'améliorer l'accessibilité aux cours de justice et de lutter contre le trafic d'armes à feu dans la région métropolitaine.

Prises ensemble, ces initiatives représentent des investissements additionnels de près d'un milliard de dollars sur six ans.

TABLEAU E.1

Impact financier des mesures visant à soutenir les Québécois (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Répondre aux besoins spécifiques des Québécois | -85,8 | -211,3 | -138,2 | -47,8 | -44,8 | -52,6 | -580,5 |
| Protéger les victimes et améliorer le système judiciaire | -1,4 | -118,0 | -87,6 | -79,7 | -60,0 | -49,9 | -396,6 |
| TOTAL | -87,2 | -329,3 | -225,8 | -127,5 | -104,8 | -102,5 | -977,1 |

Plus de 2,3 G\$ par année retournés aux Québécois

Depuis l'automne 2018, le gouvernement a posé des gestes concrets qui ont permis de retourner plus de 2,3 milliards de dollars par année aux Québécois. Ces sommes ont bénéficié particulièrement aux aînés, aux travailleurs et aux familles.

Plus de soutien pour les aînés et les personnes aidantes

Dans le présent budget, le gouvernement bonifie le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) afin d'aider les personnes âgées de 70 ans ou plus qui reçoivent des services de maintien à domicile.

Les aînés profiteront d'une aide supplémentaire en raison de la bonification graduelle du taux du CMD de 35 % à 40 % en 2026 et de la hausse du loyer admissible à l'aide fiscale pour refléter l'augmentation des loyers des dernières années.

Ces changements représentent un soutien supplémentaire de près de 143 millions de dollars par année à terme pour les aînés du Québec.

Au total, c'est plus de 420 millions de dollars par année à terme qui seront accordés aux aînés et aux aidants naturels en considérant l'instauration du montant pour le soutien des aînés et la bonification de l'aide pour les personnes aidantes.

Une aide additionnelle à l'égard des travailleurs

En décembre 2020, le gouvernement a annoncé une déduction simplifiée pour les personnes qui ont fait du télétravail. Dans sa déclaration de revenus de 2020, un télétravailleur peut réclamer une déduction de 2 \$ pour chaque jour où il a travaillé à son domicile en 2020 en raison de la pandémie, et ce, jusqu'à un maximum de 400 \$.

Cette annonce permet de remettre 44 millions de dollars aux télétravailleurs en 2020-2021.

De plus, la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière annoncée dans le budget 2019-2020 permet d'inciter les personnes de 60 ans ou plus à demeurer sur le marché du travail. Elle procure une aide additionnelle aux travailleurs de plus de 100 millions de dollars par année.

Un soutien pour les familles et une réduction des dépenses liées à la santé

Le gouvernement a réduit le fardeau fiscal des familles en mettant en place un taux unique de taxe scolaire et en retournant à un tarif unique pour les services de garde subventionnés.

De plus, les familles ont pu profiter d'une hausse de leurs transferts sociofiscaux, notamment par la bonification de l'Allocation famille et un soutien supplémentaire pour les enfants handicapés.

Par ailleurs, les Québécois ont pu profiter de la réduction de certaines dépenses liées à la santé comme la réduction des tarifs de stationnement dans les établissements de santé et un remboursement pour l'achat de lunettes pour les enfants mineurs.

Prises ensemble, ces mesures additionnelles totalisent environ 1,8 milliard de dollars par année.

TABLEAU E.2

Impact financier des actions au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2018

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Aînés et personnes aidantes | | | | | | | |
| Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés | — | -10,5 | -45,3 | -83,8 | -111,8 | -142,8 | -394,2 |
| Montant pour le soutien des aînés | -105,2 | -109,1 | -113,1 | -117,2 | -121,6 | -126,2 | -692,4 |
| Qualité de vie des personnes proches aidantes | -40,0 | -40,0 | -40,0 | -40,0 | -40,0 | -40,0 | -240,0 |
| Crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes | -102,3 | -104,3 | -106,4 | -108,5 | -110,7 | -114,9 | -647,1 |
| Sous-total | -247,5 | -263,9 | -304,8 | -349,5 | -384,1 | -423,9 | -1 973,7 |
| Travailleurs | | | | | | | |
| Déduction relative aux dépenses de télétravail | -44,0 | — | — | — | — | — | -44,0 |
| Prolongation de carrière | -105,6 | -106,6 | -107,7 | -108,8 | -109,9 | -111,0 | -649,6 |
| Sous-total | -149,6 | -106,6 | -107,7 | -108,8 | -109,9 | -111,0 | -693,6 |
| Familles et santé | | | | | | | |
| Allocation famille | -765,7 | -802,0 | -807,8 | -813,1 | -816,7 | -818,4 | -4 823,7 |
| Taux unique de taxe scolaire | -621,7 | -702,3 | -651,3 | -601,6 | -556,6 | -514,5 | -3 648,0 |
| Tarif unique en garde subventionnée | -173,4 | -179,0 | -184,8 | -190,7 | -196,8 | -203,1 | -1 127,8 |
| Soutien pour les enfants handicapés ⁽¹⁾ | -45,5 | -54,1 | -58,3 | -60,5 | -62,7 | -63,5 | -344,6 |
| Exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -217,2 |
| Mieux voir pour réussir | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -216,0 |
| Tarif réduit pour les stationnements des établissements de santé | -120,0 | -120,0 | -132,0 | -145,0 | -159,6 | -159,6 | -836,2 |
| Sous-total | -1 798,5 | -1 929,6 | -1 906,4 | -1 883,1 | -1 864,6 | -1 831,3 | -11 213,5 |
| TOTAL | -2 195,6 | -2 300,1 | -2 318,9 | -2 341,4 | -2 358,6 | -2 366,2 | -13 880,8 |

(1) Ajout d'un deuxième palier au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels et bonification du soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés.

1. RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement met en place des actions visant à répondre concrètement à des besoins jugés prioritaires pour les Québécois et les collectivités. À cette fin, des sommes totalisant 580,5 millions de dollars sur six ans seront investies dans le cadre du budget 2021-2022.

Plus particulièrement, le gouvernement annonce l'ajout de :

- 408,2 millions de dollars sur six ans pour le développement de logements abordables;
- 116,1 millions de dollars sur cinq ans pour accompagner les familles, en améliorant notamment l'offre de services de garde et la conciliation famille-travail;
- 10,5 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre l'action en matière de condition féminine;
- 27,2 millions de dollars en 2021-2022 pour favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services;
- 18,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale.

TABLEAU E.3

Impact financier des mesures pour répondre aux besoins spécifiques des Québécois

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Offrir des logements abordables | -85,8 | -150,9 | -103,4 | -23,9 | -19,1 | -25,1 | -408,2 |
| Accompagner les familles | — | -22,2 | -30,7 | -19,5 | -21,1 | -22,6 | -116,1 |
| Poursuivre l'action en matière de condition féminine | — | -9,7 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -10,5 |
| Favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services | — | -27,2 | — | — | — | — | -27,2 |
| Soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale | — | -1,3 | -3,9 | -4,2 | -4,4 | -4,7 | -18,5 |
| TOTAL | -85,8 | -211,3 | -138,2 | -47,8 | -44,8 | -52,6 | -580,5 |

1.1 Offrir des logements abordables

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de permettre aux ménages d'habiter un logement abordable et conforme à leurs besoins. C'est pourquoi, dans le cadre du budget 2021-2022, des investissements totalisant 408,2 millions de dollars sont prévus pour accroître notamment l'offre de logements abordables d'ici 2025-2026.

Ces investissements permettront :

- d'augmenter l'offre de logements sociaux et abordables;
- d'améliorer l'habitation des Québécois;
- de construire plus de logements en Jamésie;
- d'accorder une aide d'urgence aux ménages et aux municipalités;
- d'élargir et de bonifier l'aide pour les résidences endommagées par la pyrrhotite.

TABLEAU E.4

Impact financier des mesures pour offrir des logements abordables (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Augmenter l'offre de logements sociaux et abordables | -79,4 | -109,0 | -69,9 | -6,8 | -14,8 | -24,6 | -304,5 |
| Améliorer l'habitation des Québécois | — | -35,0 | -27,0 | — | — | — | -62,0 |
| Construire plus de logements en Jamésie | -6,4 | -4,2 | -0,3 | -0,5 | -0,5 | -0,5 | -12,4 |
| Accorder une aide d'urgence aux ménages et aux municipalités | — | -2,7 | -0,9 | — | — | — | -3,6 |
| Élargir et bonifier l'aide pour les résidences endommagées par la pyrrhotite | — | — | -5,3 | -16,6 | -3,8 | — | -25,7 |
| TOTAL | -85,8 | -150,9 | -103,4 | -23,9 | -19,1 | -25,1 | -408,2 |

Notes : Les sommes pour 2020-2021 et 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ces crédits ne comprennent pas une somme de 106,6 M\$ en 2021-2022, déjà incluse dans les prévisions budgétaires de la Société d'habitation du Québec. Si l'on considère les sommes de 33,8 M\$ à compter de 2026-2027, le total des sommes investies dans le cadre du budget 2021-2022 pour offrir des logements abordables s'élève à 442,0 M\$.

❑ Augmenter l'offre de logements sociaux et abordables

Le gouvernement souhaite qu'un plus grand nombre de ménages à faible revenu ou à revenu modeste puissent habiter un logement qui répond à leurs besoins.

À cet égard, dans le cadre du budget 2021-2022, une somme de 304,5 millions de dollars d'ici 2025-2026 est prévue pour augmenter l'offre de logements sociaux et abordables, soit :

- 250 millions de dollars sur trois ans pour accélérer la réalisation d'environ 5 000 logements sociaux qui n'ont pas encore été livrés;
- 37,6 millions de dollars sur quatre ans pour la réalisation de 500 nouveaux logements du programme AccèsLogis;
- 16,9 millions de dollars sur cinq ans pour l'attribution de nouveaux suppléments au loyer.

TABLEAU E.5

Impact financier des mesures pour augmenter l'offre de logements sociaux et abordables (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Réaliser des logements sociaux | | | | | | | |
| – Accélérer la réalisation d'environ 5 000 logements déjà annoncés ⁽¹⁾ | -79,4 | -106,6 | -64,0 | — | — | — | -250,0 |
| – Réaliser 500 nouveaux logements du programme AccèsLogis ⁽²⁾ | — | — | -2,5 | -3,3 | -11,2 | -20,6 | -37,6 |
| Sous-total | -79,4 | -106,6 | -66,5 | -3,3 | -11,2 | -20,6 | -287,6 |
| Octroyer de nouveaux suppléments au loyer | | | | | | | |
| – Suppléments au loyer dans les nouvelles unités AccèsLogis ⁽³⁾ | — | — | — | -0,1 | -0,1 | -0,5 | -0,7 |
| – Suppléments au loyer du marché privé à des personnes ayant des besoins spécifiques ⁽⁴⁾ | — | -2,4 | -3,4 | -3,4 | -3,5 | -3,5 | -16,2 |
| Sous-total | — | -2,4 | -3,4 | -3,5 | -3,6 | -4,0 | -16,9 |
| TOTAL | -79,4 | -109,0 | -69,9 | -6,8 | -14,8 | -24,6 | -304,5 |

(1) La Société d'habitation du Québec prévoit recevoir 106,6 M\$ en 2021-2022 de la part du gouvernement fédéral. Ainsi, des crédits totalisant 143,4 M\$, soit 79,4 M\$ en 2020-2021 et 64,0 M\$ en 2022-2023, seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(2) Si l'on considère les sommes de 13,2 M\$ en 2026-2027 et de 2,3 M\$ en 2027-2028, des crédits totalisant 53,1 M\$ seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. De plus, 16,9 M\$ proviendront du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le logement, ce qui portera le coût total des nouvelles unités à 70,0 M\$.

(3) Si l'on considère les sommes de 1,1 M\$ en 2026-2027, de 1,5 M\$ en 2027-2028, de 1,6 M\$ en 2028-2029, de 1,6 M\$ en 2029-2030, de 1,2 M\$ en 2030-2031 et de 0,6 M\$ en 2031-2032, des crédits totalisant 8,3 M\$ seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(4) Si l'on considère la somme de 0,9 M\$ en 2026-2027, des crédits totalisant 17,1 M\$ seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

■ **Soutenir la réalisation des logements communautaires déjà annoncés**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements pour la réalisation de logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Toutefois, les investissements initialement prévus n'ont pas permis de suivre l'évolution des coûts de construction des dernières années, ce qui a eu pour effet de ralentir la réalisation des logements annoncés.

Dans le cadre des budgets 2019-2020 et 2020-2021, le gouvernement a investi une somme qui totalise 410 millions de dollars afin d'accélérer cette réalisation.

— Par exemple, cette somme a permis la réalisation de 1 759 logements en 2019, comparativement à 834 en 2018. Toutefois, les effets de la pandémie se sont fait sentir en 2020, alors que 841 logements ont été réalisés au 31 décembre.

Malgré ces investissements importants, plusieurs unités annoncées par le passé n'avaient pas encore été mises en chantier en date du 31 décembre 2020.

■ **Accélérer la réalisation d'environ 5 000 unités du programme AccèsLogis Québec**

Afin d'accélérer la réalisation d'environ 5 000 unités, le budget 2021-2022 prévoit un investissement additionnel de 250 millions de dollars d'ici 2022-2023.

— Si l'on tient compte de ces investissements additionnels, il est prévu que 2 411 logements seront réalisés au cours de l'année 2021.

AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (ci-après appelés les promoteurs) de réaliser des logements sociaux, communautaires et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des personnes ayant des besoins particuliers.

Ce programme prévoit un partage des coûts des projets entre le gouvernement, le promoteur du projet et le milieu, généralement la municipalité. Le niveau d'aide financière accordé par le gouvernement du Québec est basé sur les coûts maximaux admissibles pour un projet et varie selon le territoire, les besoins des personnes visées et le nombre de chambres du logement.

Un nouveau programme AccèsLogis sera annoncé au cours des prochains mois. Il visera notamment à réduire les délais de réalisation et à mieux contrôler la croissance des coûts.

■ Réaliser 500 nouveaux logements du programme AccèsLogis

La réalisation des 5 000 unités déjà annoncées permet au gouvernement de prévoir la construction de 500 nouveaux logements qui s'inscriront dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Ainsi, afin d'offrir à plus de ménages à faible revenu ou à revenu modeste un logement qui répond à leurs besoins, le gouvernement annonce un investissement de 37,6 millions de dollars d'ici 2025-2026¹.

Cet investissement permettra également au gouvernement du Québec de réclamer une partie des sommes prévues dans l'Entente Canada-Québec sur le logement.

Entente Canada-Québec sur le logement

Le 6 octobre 2020, la ministre québécoise des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social ont annoncé la conclusion de l'Entente Canada-Québec sur le logement.

Par le biais de cette entente, le gouvernement du Québec obtiendra sa part des sommes, soit un peu plus de 1,8 milliard de dollars sur neuf ans.

En contrepartie, le gouvernement du Québec devra investir une somme équivalente, portant ainsi le total des investissements à près de 3,7 milliards de dollars pour la même période. Ces sommes seront utilisées dans le cadre de trois grandes initiatives visant à :

- financer les priorités du Québec en matière d'habitation, y compris l'accessibilité, la rénovation et la construction de logements abordables;
- préserver, régénérer et accroître le parc de logements sociaux et communautaires, dont notamment les unités réservées aux populations autochtones en milieu urbain;
- financier et/ou bonifier tout programme destiné à offrir une aide pour l'abordabilité du logement, versé directement au ménage, dont le programme Allocation-logement.

Par ailleurs, les acteurs québécois du domaine de l'habitation continueront d'avoir accès au Fonds national de co-investissement pour le logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La Société d'habitation du Québec pourra indiquer ses choix quant aux projets à prioriser.

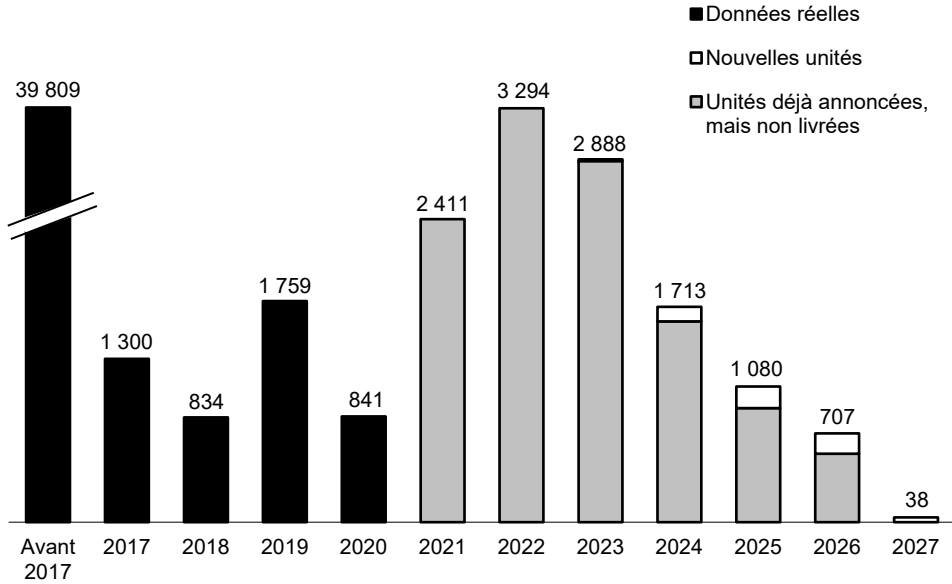
¹ Ces sommes porteront à 70 M\$ le total des investissements prévus d'ici 2027-2028 pour la réalisation de 500 nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis.

■ **Un parc de logements sociaux qui atteindra près de 57 000 unités**

Une fois que toutes les unités auront été livrées, y compris les 5 000 unités déjà annoncées et les 500 nouvelles unités AccèsLogis, le parc de logements sociaux, communautaires et abordables atteindra 56 674 unités.

GRAPHIQUE E.1

Réalisation en logements sociaux, communautaires et abordables
(en nombre d'unités)



Note : Les informations pour 2021 à 2027 sont des projections.
Source : Société d'habitation du Québec.

■ Octroyer de nouveaux suppléments au loyer

Le programme AccèsLogis Québec prévoit qu'environ 75 % des ménages qui habitent les logements réalisés bénéficient du programme Supplément au loyer.

— Par conséquent, 375 des 500 nouveaux logements seront rattachés à un supplément au loyer.

À cet égard, le gouvernement prévoit 0,7 million de dollars d'ici 2025-2026 pour le financement de ces nouvelles unités du programme Supplément au loyer.

| Programme Supplément au loyer |
|---|
| <p>Le programme Supplément au loyer permet à un ménage à faible revenu d'habiter un logement à plus faible coût. Il peut notamment s'agir d'un logement sur le marché locatif privé ou appartenant à une coopérative d'habitation, à un organisme à but non lucratif ou à un office d'habitation.</p> <p>— Le loyer payé est semblable à celui d'une habitation à loyer modique, soit 25 % du revenu admissible du ménage, auquel s'ajoutent certaines charges.</p> |

■ Un soutien en logement pour des personnes ayant des besoins spécifiques

Le gouvernement est sensible aux besoins spécifiques de logement pour certaines personnes, dont celles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, ainsi que les jeunes provenant des services d'hébergement en protection de la jeunesse.

De plus, la Société d'habitation du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux porteront une attention particulière aux besoins en logement pour les femmes victimes de violence conjugale, que ce soit par le programme Supplément au loyer sur le marché privé ou par l'intermédiaire d'un autre programme ou service.

Afin de venir en aide à ces personnes, le gouvernement prévoit 16,2 millions de dollars d'ici 2025-2026, ce qui permettra d'accorder, dès 2021-2022, 400 unités du programme Supplément au loyer sur le marché privé.

L'attribution de ces suppléments au loyer sera accompagnée de services de soutien social, assurés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

❑ Améliorer l'habitation des Québécois

Afin d'assurer l'amélioration des conditions d'habitation des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement, le gouvernement annonce une somme supplémentaire de 62 millions de dollars dans le cadre du budget 2021-2022 pour la poursuite des programmes d'adaptation et de rénovation de domicile de la Société d'habitation du Québec. Sur ce total, le gouvernement prévoit :

- 20 millions de dollars supplémentaires sur deux ans pour le programme RénoRégion, qui accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste et vivant en milieu rural pour corriger des défauts majeurs sur leur résidence;
- 20 millions de dollars additionnels sur deux ans pour le programme Rénovation Québec, qui permet d'appuyer financièrement les municipalités qui veulent se doter de programmes pour la rénovation de logements dans des secteurs résidentiels dégradés;
- 20 millions de dollars de plus sur deux ans pour le Programme d'adaptation de domicile, qui vise à aider les propriétaires de logements à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et adapté aux besoins des personnes handicapées qui y habitent, et ce afin que celles-ci puissent demeurer plus longtemps dans leur domicile;
- 2 millions de dollars en 2021-2022 pour le Programme d'intervention résidentielle – mэрule, qui vise à contribuer financièrement à la réalisation des travaux nécessaires pour remettre en état les bâtiments résidentiels contaminés par la présence de mэрule².

TABLEAU E.6

Impact financier des mesures pour améliorer l'habitation des Québécois (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Bonifier le financement du programme RénoRégion | — | -11,1 | -8,9 | — | — | — | -20,0 |
| Bonifier le financement du programme Rénovation Québec | — | -6,9 | -13,1 | — | — | — | -20,0 |
| Bonifier le financement du Programme d'adaptation de domicile | — | -15,0 | -5,0 | — | — | — | -20,0 |
| Bonifier le financement du Programme d'intervention résidentielle – mэрule | — | -2,0 | — | — | — | — | -2,0 |
| TOTAL | — | -35,0 | -27,0 | — | — | — | -62,0 |

² La mэрule est un type de champignon pouvant s'attaquer aux fondations de bois.

❑ Construire plus de logements en Jamésie

Plusieurs emplois sont disponibles dans le Nord-du-Québec, notamment dans la municipalité régionale de comté de la Jamésie³. Cependant, l'offre de logements dans cette région est limitée. Plusieurs travailleurs, notamment du secteur minier, sont contraints de s'y installer de façon temporaire (*fly-in fly-out*).

De plus, les besoins en logement seront grandissants au cours des prochaines années puisque l'activité économique de cette région connaît un développement important et que l'offre d'emploi de certains secteurs, dont ceux des mines et des forêts, est appelée à augmenter.

Afin de favoriser l'installation permanente des travailleurs et de contribuer à l'essor économique de cette région, le budget 2021-2022 prévoit un investissement de 12,4 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour la réalisation de nouveaux lieux d'habitation, soit :

- 10,4 millions de dollars sur deux ans pour la réalisation de 64 logements locatifs;
- 2 millions de dollars sur cinq ans pour le financement d'un prêt de 87,7 millions de dollars pour la réalisation de 250 maisons unifamiliales.

TABLEAU E.7

Impact financier des mesures pour construire plus de logements en Jamésie

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Réaliser 64 logements locatifs en Jamésie | -6,4 | -4,0 | — | — | — | — | -10,4 |
| Réaliser 250 maisons unifamiliales en Jamésie ⁽¹⁾ | — | -0,2 | -0,3 | -0,5 | -0,5 | -0,5 | -2,0 |
| TOTAL | -6,4 | -4,2 | -0,3 | -0,5 | -0,5 | -0,5 | -12,4 |

(1) Des crédits de 0,5 M\$ en 2026-2027, de 0,5 M\$ en 2027-2028, de 0,5 M\$ en 2028-2029, de 0,5 M\$ en 2029-2030, de 0,5 M\$ en 2030-2031 et de 7,3 M\$ en 2031-2032 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Si l'on considère ces montants, le total des sommes accordées dans le cadre du budget 2021-2022 pour cette mesure s'élève à 11,8 M\$. Ces sommes visent le financement d'un prêt de 87,7 M\$. Cet investissement est prévu dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

³ La Jamésie comprend les municipalités de Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Chapais, Matagami et Eeyou Istchee Baie-James.

☐ Accorder une aide d'urgence aux ménages et aux municipalités

Plusieurs municipalités font face à un manque important de logements locatifs. La diminution du taux d'inoccupation, qui atteint 2 % ou moins dans plusieurs municipalités, crée une pression à la hausse sur les coûts de location. Cette situation affecte plus fortement certains ménages en situation de vulnérabilité, qui risquent de se retrouver sans logement.

— Dans le but de prévenir de telles situations, le gouvernement prévoit un investissement de 1,6 million de dollars afin d'octroyer, pour une période de 12 mois, 200 unités du programme Supplément au loyer d'urgence.

Par ailleurs, certaines municipalités offrent des services d'aide d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis, tels que le remboursement partiel des coûts relatifs à l'entreposage et au transport des biens.

— Le gouvernement entend bonifier son soutien aux municipalités offrant ces services. À cet effet, le budget 2021-2022 prévoit une somme additionnelle de 2 millions de dollars sur deux ans.

TABLEAU E.8

Impact financier des mesures pour accorder une aide d'urgence aux ménages et aux municipalités (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Octroyer 200 unités du programme Supplément au loyer d'urgence | — | -1,2 | -0,4 | — | — | — | -1,6 |
| Aide d'urgence aux municipalités aux prises avec une pénurie de logements locatifs | — | -1,5 | -0,5 | — | — | — | -2,0 |
| TOTAL | — | -2,7 | -0,9 | — | — | — | -3,6 |

❑ **Élargir et bonifier l'aide pour les résidences endommagées par la pyrrhotite**

Au cours des dernières années, près d'un millier de victimes de la pyrrhotite ont pu profiter d'un soutien financier du gouvernement afin de réaliser les travaux nécessaires pour assurer l'intégrité des fondations de leurs résidences. Toutefois, ce problème touche toujours de nombreuses résidences qui devront faire l'objet de travaux dans les prochaines années.

Afin d'appuyer les propriétaires de ces résidences, le budget 2021-2022 prévoit une somme additionnelle de 25,7 millions de dollars sur trois ans. De plus, le Québec s'attend à ce que le gouvernement fédéral contribue financièrement à l'élargissement et à la bonification de l'aide pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, comme il l'a fait en 2016.

Les détails de cette initiative seront dévoilés ultérieurement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

— Cette nouvelle initiative s'ajoutera à l'aide financière, annoncée en décembre dernier, qui permet de couvrir 75 % du coût de réalisation des rapports d'expertise pour les propriétaires qui veulent faire effectuer les examens nécessaires pour détecter la présence de pyrrhotite.

De plus, le gouvernement procédera à des modifications législatives dans le but d'apporter des améliorations aux règles d'étalement des valeurs foncières. Ces améliorations visent à remédier à certains effets non désirés des règles actuelles, plus particulièrement concernant la taxe scolaire, et pouvant survenir à la suite de la réalisation de travaux de réparation sur des propriétés ayant subi une baisse de valeur importante, par exemple pour les habitations endommagées par la pyrrhotite.

1.2 Accompagner les familles

Le gouvernement souhaite améliorer la qualité de vie des familles du Québec, notamment par le biais des services de garde éducatifs à l'enfance. D'ailleurs, la déclaration d'urgence sanitaire a démontré l'importance d'aider les Québécois à mieux concilier la famille et le travail.

Étant donné que la rareté de main-d'œuvre a un effet négatif sur le développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, la priorité du gouvernement sera d'augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées⁴ et d'accélérer la réalisation des places de garde déjà annoncées.

Dans le but d'accompagner les familles, le gouvernement compte également investir pour :

- améliorer l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance;
- soutenir les milieux de travail et les organismes qui souhaitent mettre en place des mesures ou services pour favoriser la conciliation famille-travail;
- abolir la contribution financière exigée des parents dont l'enfant est hébergé dans un milieu de vie substitut.

Globalement, une somme additionnelle de 116,1 millions de dollars est prévue sur cinq ans pour mieux répondre aux besoins des familles.

TABLEAU E.9

Impact financier des mesures pour accompagner les familles (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Améliorer l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance | | | | | | | |
| Stimuler la création de nouvelles places de garde en milieu familial ⁽¹⁾ | — | -16,3 | -17,9 | -19,5 | -21,1 | -22,6 | -97,4 |
| Financer de nouvelles initiatives pour stimuler l'offre de garde à horaire atypique ⁽¹⁾ | — | -0,2 | -9,5 | — | — | — | -9,7 |
| Bonifier l'offre d'activités des haltes-garderies communautaires ⁽¹⁾ | — | -3,5 | — | — | — | — | -3,5 |
| Sous-total | — | -20,0 | -27,4 | -19,5 | -21,1 | -22,6 | -110,6 |
| Favoriser la conciliation famille-travail ⁽¹⁾ | — | -2,2 | -3,3 | — | — | — | -5,5 |
| Abolir la contribution financière au placement d'enfants ⁽²⁾ | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | — | -22,2 | -30,7 | -19,5 | -21,1 | -22,6 | -116,1 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Famille.

(2) Le ministère de la Santé et des Services sociaux dispose déjà des sommes nécessaires pour la mise en œuvre de la mesure.

⁴ Ces mesures sont présentées dans la section D, « Accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie ».

❑ Améliorer l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance

Le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance contribue positivement à la conciliation famille-travail ainsi qu'au développement de l'enfant.

Le gouvernement souhaite améliorer l'offre de services de garde et la rendre plus flexible afin qu'elle puisse répondre aux besoins variés des Québécois.

Ainsi, dans le but de poursuivre le développement du réseau et d'améliorer l'offre de services, le gouvernement annonce des actions concrètes pour répondre rapidement aux besoins des familles en :

- stimulant la création de nouvelles places de garde subventionnées en service de garde en milieu familial;
- favorisant l'offre de garde à horaire atypique;
- bonifiant le soutien offert aux haltes-garderies communautaires.

Par ailleurs, la rareté de la main-d'œuvre dans le domaine contribue actuellement à limiter la création de nouvelles places de garde. Ainsi, afin d'assurer le bon développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, il est essentiel de former des éducatrices qualifiées.

Comme présenté précédemment dans la section D, « Accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie », le gouvernement prévoit :

- 45 millions de dollars pour l'ajout d'un volet au Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la Commission des partenaires du marché du travail (COUD), volet qui sera réservé aux projets liés à la formation d'éducatrices à la petite enfance;
- 18,6 millions de dollars sur deux ans pour accroître la main-d'œuvre qualifiée dans les services de garde avec des initiatives visant, entre autres, à valoriser la profession d'éducatrice, à appuyer les étudiantes en techniques d'éducation à l'enfance et à accélérer la qualification des éducatrices actuelles.

Réaliser les places de garde déjà annoncées

Le rythme de réalisation des places de garde annoncées est ralenti, soit parce que des demandeurs ont abandonné leur projet, soit que des projets en cours de réalisation accusent un retard important. La pandémie a contribué à exacerber la situation.

— Plus de 10 000 places de garde annoncées n'ont toujours pas été réalisées.

Pour cette raison, le gouvernement veillera d'abord à accélérer la réalisation des places de garde déjà annoncées et à s'assurer que les nouveaux services de garde disposent de la main-d'œuvre suffisante ainsi que d'un personnel qualifié.

D'ailleurs, pour réaliser les places de garde plus rapidement, le ministre de la Famille a annoncé¹ que le processus lié au développement des centres de la petite enfance (CPE) a été revu et optimisé, notamment en réduisant le nombre d'étapes que doivent franchir les projets avant de se concrétiser.

¹ *Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance – Un processus plus simple pour rendre disponibles des places plus rapidement*, [Communiqué], www.quebec.ca.

■ Stimuler la création de nouvelles places de garde en milieu familial

Actuellement, parmi l'ensemble des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), 23 % accueillent plus de six enfants.

— Cependant, pour qu'une RSG puisse recevoir plus de six enfants, elle doit employer une assistante.

Afin d'inciter davantage de RSG à accueillir un plus grand nombre d'enfants, le gouvernement versera une aide financière additionnelle aux RSG accueillant neuf enfants.

— Avec cet ajout, c'est près de 3 600 enfants supplémentaires qui pourraient fréquenter un service de garde en milieu familial.

Cette mesure représente un investissement additionnel de 97,4 millions de dollars sur cinq ans. Les détails de cette mesure seront annoncés ultérieurement par le ministre de la Famille.

■ Financer de nouvelles initiatives pour stimuler l'offre de garde à horaire atypique

Certains parents ont des besoins de garde à horaire atypique, par exemple ceux qui travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine. Le gouvernement souhaite que les parents puissent profiter d'une offre de services diversifiée et flexible qui favorise la conciliation famille-travail.

Afin de mieux cibler les besoins de garde atypiques, le ministère de la Famille réalisera d'abord une étude de marché en 2021 afin d'identifier les endroits où les besoins sont les plus importants.

Par la suite, dans le but d'augmenter l'offre de garde à horaire atypique, le gouvernement prévoit du financement additionnel afin de favoriser celle-ci en 2022-2023. Cela permettra de valider l'intérêt des milieux de garde existants et de financer de nouveaux projets innovants pendant un an. Ceux-ci pourraient être prolongés s'ils donnent de bons résultats.

La réalisation de l'étude de marché et le financement de nouveaux projets innovants pendant un an nécessitent des sommes additionnelles totalisant 9,7 millions de dollars pour 2021-2022 et 2022-2023.

■ Bonifier l'offre d'activités des haltes-garderies communautaires

Dans le contexte actuel de la pandémie, le gouvernement souhaite bonifier le soutien accordé aux haltes-garderies communautaires. Celles-ci offrent des services de garde occasionnelle pour favoriser la participation des parents aux activités d'un organisme communautaire et pour permettre à leurs enfants d'avoir des activités de socialisation, ce qui facilite leur intégration en milieu scolaire.

Par ailleurs, le soutien aux haltes-garderies communautaires permet aussi d'offrir un répit aux parents, de prévenir l'épuisement parental et de favoriser le retour sur le marché du travail des femmes qui ont perdu leur emploi en raison de la pandémie. En effet, l'accès aux services de garde occasionnelle vise également à permettre à ces femmes de participer aux activités de formation professionnelle ou de recherche d'emploi nécessaires pour réintégrer le marché du travail.

À cette fin, le gouvernement prévoit donc une aide ponctuelle de 3,5 millions de dollars dans le cadre du budget 2021-2022 pour bonifier le financement des haltes-garderies communautaires.

Cette mesure s'ajoutera aux actions déjà prévues dans le cadre du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie, annoncé le 8 mars 2021.

❑ Favoriser la conciliation famille-travail

En plus d'améliorer l'offre de services de garde, le gouvernement souhaite mettre en œuvre des mesures visant à favoriser la conciliation famille-travail.

En effet, les circonstances actuelles entourant les mesures de confinement, les nouvelles habitudes de télétravail ainsi que la fermeture des écoles et des services de garde éducatifs à l'enfance ont démontré l'importance de cet enjeu pour de nombreux parents.

À cet égard, le gouvernement prévoit 5,5 millions de dollars pour la période de 2021-2022 à 2022-2023 pour le financement de mesures permettant une meilleure conciliation famille-travail, soit :

- une somme de 3,1 millions de dollars pour le Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail⁵;
- une somme de 1,2 million de dollars pour les organismes qui assurent, dans un cadre sécuritaire et adapté, des services de surveillance pour des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui ne peuvent demeurer seuls à la maison;
- une somme de 1,2 million de dollars pour le Programme de soutien financier aux activités favorisant l'exercice de la coparentalité. Ce programme permet d'encourager notamment les organismes communautaires et les services de garde à mettre en œuvre des activités pour favoriser un partage plus équitable des responsabilités familiales entre les parents.

⁵ Il s'agit d'un programme permettant d'appuyer financièrement les employeurs qui désirent implanter des mesures pour faciliter la conciliation famille-travail.

❑ Abolir la contribution financière au placement d'enfants

Au Québec, lorsqu'un enfant est hébergé dans un milieu de vie substitut, ses parents sont appelés à verser une contribution financière. Les parents continuent de recevoir le crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles⁶ à la condition que la contribution financière soit payée.

Or, des changements concernant cette contribution financière sont demandés depuis longtemps.

Le Protecteur du citoyen mentionnait, dans son rapport sur la contribution financière au placement d'enfants mineurs publié en 2013, que le cadre de gestion de la contribution était désuet. En effet, le montant minimal en vigueur est basé sur le soutien aux familles qui était offert en 1997.

— Bien que les sommes allouées aux familles aient augmenté substantiellement au fil des ans, le montant minimal n'a pas été indexé depuis 1997.

Le Protecteur du citoyen mentionnait également avoir constaté d'importantes disparités, d'un centre jeunesse à l'autre, dans l'application du règlement et de la politique de contribution. Ces disparités de pratiques ont notamment été observées dans la facturation et la négociation d'ententes avec les parents qui éprouvent des difficultés à payer la contribution financière.

D'ailleurs, la moitié des familles ne paient actuellement pas cette contribution, ce qui les prive du crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles.

Ainsi, afin de répondre aux problématiques soulevées et pour simplifier les démarches administratives lorsqu'un enfant fait l'objet d'un hébergement dans un milieu de vie substitut, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, l'abolition de la contribution financière au placement d'enfants.

⁶ Le crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles est composé de l'Allocation famille, du supplément pour enfant handicapé, du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels et du supplément pour l'achat de fournitures scolaires. Toutefois, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels n'est pas versé dans le cas d'un enfant hébergé.

■ **Modifier les modalités d'attribution du crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles**

Le crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles a pour objectif d'aider les familles à subvenir aux besoins de leurs enfants mineurs.

Lorsque l'enfant est hébergé jusqu'à sa majorité conformément à un jugement prononcé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, les parents n'auront plus à contribuer au coût d'hébergement de leur enfant. En conséquence, les trois sommes liées au crédit d'impôt remboursable, soit l'Allocation famille, le supplément pour enfant handicapé et le supplément pour l'achat de fournitures scolaires, ne seront plus versées.

Le versement de ces sommes se poursuivra toutefois pour tous les autres cas d'hébergement, et ce, dans le but de favoriser le retour de l'enfant dans le domicile familial.

— Ainsi, les familles qui actuellement ne paient pas la contribution financière et dont l'enfant ne fait pas l'objet d'un hébergement jusqu'à sa majorité seront dorénavant admissibles aux versements liés au crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles.

■ **Des modifications qui s'appliqueront à partir du 1^{er} septembre 2021**

Les modifications apportées à la contribution financière au placement d'enfants et au versement du crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles s'appliqueront simultanément à compter du 1^{er} septembre 2021⁷.

⁷ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure.

■ Gain pour les parents dont l'enfant est hébergé temporairement

Le montant de la contribution financière au placement d'enfants est fonction du revenu des parents de l'enfant qui est hébergé.

Dans le cas des parents d'enfants hébergés temporairement, l'abolition de la contribution entraînera un gain qui variera selon le montant qui était payé auparavant. De plus, les ménages qui ne payaient pas la contribution et qui n'étaient donc pas admissibles à l'Allocation famille le seront dorénavant.

À titre illustratif, dans le cas d'un enfant âgé de sept ans sans handicap qui est hébergé temporairement dans un milieu de vie substitut, le gain en 2021 pour les parents :

- variera entre 267 \$ et 6 120 \$, selon le revenu familial, pour ceux qui payaient auparavant la contribution financière, puisqu'ils ne seront plus tenus de la payer;
- sera d'au plus 2 652 \$ pour ceux qui ne payaient pas la contribution financière, puisqu'ils seront dorénavant admissibles à l'Allocation famille et au supplément pour l'achat de fournitures scolaires.

TABLEAU E.10

Gain annuel découlant de l'abolition de la contribution pour un couple de parents dont l'enfant de sept ans est temporairement hébergé – 2021 (en dollars)

| Revenu familial | Parents payant actuellement la contribution ⁽¹⁾ | Parents ne payant pas actuellement la contribution ⁽²⁾ |
|--------------------|--|---|
| Moins de 25 000 \$ | +267 | +2 652 |
| 50 000 \$ | +1 040 | +2 652 |
| 75 000 \$ | +6 120 | +1 673 |
| 100 000 \$ | +6 120 | +1 118 |

(1) Le gain présenté correspond au montant de la contribution financière au placement d'enfants selon les paramètres en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

(2) Le gain présenté correspond au montant de l'Allocation famille et du supplément pour l'achat de fournitures scolaires.

1.3 Poursuivre l'action en matière de condition féminine

L'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des priorités québécoises. Dans l'objectif d'améliorer et de consolider le soutien apporté aux femmes, plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux ont été mis en œuvre au cours des dernières années. Or, deux de ces stratégies arriveront à échéance en mars 2021. De plus, la crise sanitaire a eu des incidences sur la rareté de la main-d'œuvre, notamment en matière de soutien aux femmes qui se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Dans ce contexte, le gouvernement souhaite agir pour mieux soutenir les femmes et les organismes œuvrant sur le terrain, en plus de promouvoir l'égalité et la visibilité des modèles féminins.

À cet égard, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 10,5 millions de dollars pour :

- prolonger l'action visant à prévenir et à contrer les violences sexuelles ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique;
- soutenir l'analyse différenciée selon les sexes.

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures pour poursuivre l'action en matière de condition féminine (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Prolonger l'action en matière de violences sexuelles et d'égalité entre les femmes et les hommes | — | -8,4 | — | — | — | — | -8,4 |
| Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique | — | -1,1 | — | — | — | — | -1,1 |
| Soutenir l'analyse différenciée selon les sexes | — | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -1,0 |
| TOTAL | — | -9,7 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -10,5 |

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance. À ces sommes s'ajoutent 6,4 M\$ de dollars déjà détenus par le Secrétariat à la condition féminine afin de financer la poursuite, en 2021-2022, de mesures qui sont sous sa responsabilité.

❑ Prolonger l'action en matière de violences sexuelles et d'égalité entre les femmes et les hommes

Le contexte social a été marqué de plusieurs vagues de dénonciations contre les violences à caractère sexuel, ce qui a permis de mettre en lumière la fréquence de ces violences vécues majoritairement par des femmes. De plus, la hausse récente des féminicides commis au Québec démontre l'importance de continuer d'agir contre les violences faites aux femmes et de promouvoir une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs actions ont été mises en œuvre au cours des dernières années à cet effet.

La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles⁸ cible deux problématiques, soit les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle.

— Cette stratégie comporte des actions relatives à une variété d'enjeux tels que la prostitution, qui expose les personnes au risque d'être victimes d'exploitation sexuelle, ainsi que l'éducation à la sexualité, laquelle promeut des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes.

— En tout, une somme de 44 millions de dollars a été allouée dans le cadre de cette stratégie.

Pour sa part, la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes⁹ a pour objectif de réduire les inégalités persistantes qui touchent les femmes et de promouvoir des rapports égalitaires entre les sexes.

— Plus de 80 millions de dollars ont déjà été alloués au cours des cinq dernières années dans le cadre de cette stratégie dans le but de lutter contre les inégalités, les stéréotypes ainsi que la violence faite aux femmes, tout en favorisant la mixité en emploi et la parité entre les genres.

Le gouvernement reconnaît l'importance de continuer à contrer les violences sexuelles et à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes pour bâtir un Québec équitable et prospère. Dans le cadre du budget 2021-2022, il annonce donc des sommes de 8,4 millions de dollars pour prolonger ces deux stratégies gouvernementales.

⁸ La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles a été rendue publique en 2016.

⁹ La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été rendue publique en 2017.

Des actions pour lutter contre la violence conjugale

Le gouvernement a dévoilé, le 3 décembre 2020, le Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes.

À cet égard, plus de 180 millions de dollars seront investis sur cinq ans pour la mise en place de nouvelles mesures visant à accentuer les efforts de prévention de la violence conjugale et à offrir un meilleur accompagnement aux victimes.

Le principal enjeu auquel répondra ce plan d'action est la prévention des situations à haut risque de dangerosité, principalement des homicides conjugaux, dont sont majoritairement victimes trop de femmes chaque année au Québec. Ainsi, le plan d'action a notamment pour effet :

- de rehausser le financement des maisons d'hébergement d'urgence pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale;
- de bonifier le budget du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement;
- de consolider les cellules d'intervention rapide servant à assurer un suivi des personnes ayant des comportements violents à risque d'homicide et d'en implanter de nouvelles dans six régions du Québec;
- d'étendre à trois régions administratives supplémentaires¹ le Service d'évaluation des conjoints violents au stade de la mise en liberté provisoire;
- de mener une étude de faisabilité quant à l'implantation de bracelets anti-rapprochements comme moyen de prévention des homicides conjugaux;
- de mettre sur pied un service juridique d'urgence pour déterminer, notamment, les droits de garde d'enfants en contexte de violence conjugale.

¹ Les trois régions administratives supplémentaires sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, les Laurentides et la Montérégie (le sud-ouest et le nord-est).

❑ Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique

Le gouvernement a rendu public le 8 mars 2021 son Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie.

L'une des mesures phares de ce plan d'action consiste à soutenir des initiatives visant à briser l'isolement des femmes et à contrer la détresse psychologique vécue par ces dernières dans le contexte de la crise. Cette mesure vise particulièrement les femmes en situation de vulnérabilité et certaines travailleuses du secteur communautaire.

Considérant l'importance des besoins dans le contexte actuel de pandémie, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles de 1,1 million de dollars en 2021-2022 afin de bonifier la portée de cette mesure et de mettre en place un plus grand nombre d'initiatives.

❑ Soutenir l'analyse différenciée selon les sexes

Une autre mesure du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie porte sur la sensibilisation des ministères et organismes aux impacts qu'aura eus la crise sur les femmes, notamment en les incitant à utiliser davantage l'analyse différenciée selon les sexes.

Pour ce faire, le Secrétariat à la condition féminine effectuera des travaux d'accompagnement des différents ministères et organismes afin de soutenir l'analyse différenciée selon les sexes.

— Une somme de 1,0 million de dollars est prévue sur une période de cinq ans dans le cadre du budget 2021-2022 pour bonifier cette mesure.

L'analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes est une démarche d'analyse qui, appliquée aux projets des instances décisionnelles¹, permet de tenir compte des besoins et réalités différenciés des femmes et des hommes, dans toute leur diversité, afin de prévenir la création ou la reproduction d'inégalités et de favoriser l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes.

En s'intéressant aux retombées et conséquences des projets sur les femmes et les hommes, l'analyse différenciée selon les sexes contribue à s'assurer que les femmes et les hommes sont équitablement rejoints par les mesures gouvernementales.

Le Secrétariat à la condition féminine est l'instance chargée d'accompagner les ministères et organismes pour l'application de cette démarche d'analyse dans les projets ayant un impact structurant sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

¹ Les projets des instances décisionnelles auxquels l'analyse différenciée peut être appliquée comprennent les projets de loi ou de règlement, les programmes, les plans d'action, les politiques ou les stratégies.

Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie

Le Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie, rendu public le 8 mars 2021, permettra d'apporter des réponses rapides à certains enjeux importants grâce à des investissements de plus de 23 millions de dollars¹.

Le plan d'action vise cinq grands objectifs, soit :

- favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique;
- identifier les impacts différenciés selon les sexes et sensibiliser à ce sujet les ministères et organismes ainsi que le grand public en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes;
- appuyer la conciliation famille-travail et favoriser un partage équitable des tâches familiales supplémentaires entraînées par la pandémie;
- accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité;
- valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie.

Un montant supplémentaire de 5,6 millions de dollars

Dans le cadre du budget 2021-2022, 5,6 millions de dollars supplémentaires sont prévus pour des mesures qui s'inscrivent dans le cadre de ce plan d'action, soit :

- une somme de 1,1 million de dollars pour briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique;
- une somme de 1,0 million de dollars pour soutenir l'analyse différenciée selon les sexes;
- une somme de 3,5 millions de dollars pour bonifier l'offre d'activités de haltes-garderies communautaires.

¹ Ces investissements sont financés à même les crédits déjà alloués aux ministères et organismes concernés afin que ceux-ci bonifient leurs mesures qui répondent aux objectifs du plan d'action.

1.4 Favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services

Les organismes communautaires représentent une composante importante du filet social québécois. Ils répondent à de nombreux besoins présents dans leur communauté et ils sont actifs dans une grande variété de domaines.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les organismes communautaires jouent un rôle essentiel, notamment pour répondre aux besoins des populations, briser l'isolement, accompagner les personnes vulnérables, sensibiliser la population et expliquer les consignes de la Santé publique.

À cet égard, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit un total de 27,2 millions de dollars en 2021-2022 pour :

- augmenter le soutien à certains organismes communautaires afin de leur permettre de s'ajuster au contexte de la crise actuelle;
- soutenir l'action bénévole;
- améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec;
- rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophones.

TABLEAU E.12

Impact financier des mesures pour favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Augmenter le soutien à certains organismes communautaires ⁽¹⁾ | — | -13,2 | — | — | — | — | -13,2 |
| Soutenir l'action bénévole ⁽²⁾ | — | -10,0 | — | — | — | — | -10,0 |
| Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec ⁽³⁾ | — | -3,0 | — | — | — | — | -3,0 |
| Rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophones ⁽⁴⁾ | — | -1,0 | — | — | — | — | -1,0 |
| TOTAL | — | -27,2 | — | — | — | — | -27,2 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui les répartira entre les différents ministères et organismes concernés.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(4) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

☐ **Augmenter le soutien à certains organismes communautaires**

Dans un contexte où la réalisation d'activités d'autofinancement des organismes communautaires est plus difficile en raison de la pandémie, et où les besoins sont grands, le gouvernement souhaite offrir une aide ponctuelle à ces organismes afin de leur permettre de maintenir ou d'accroître leurs services.

Ainsi, le gouvernement prévoit des investissements de 13,2 millions de dollars en 2021-2022 afin de bonifier le soutien financier des organismes communautaires admissibles.

Une partie des sommes servira à hausser temporairement le financement des programmes suivants :

- le Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole – volets Promotion des droits et Organismes multisectoriels;
- le Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire.

Une autre partie des sommes sera répartie par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales parmi les différents ministères et organismes concernés.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sera également responsable d'effectuer une reddition de comptes sur l'utilisation des sommes accordées.

☐ **Soutenir l'action bénévole**

Plusieurs organismes ont perdu beaucoup de bénévoles depuis le début de la pandémie et les besoins sont particulièrement urgents en cette période de crise.

Ainsi, une aide financière supplémentaire sera accordée au programme Soutien à l'action bénévole pour permettre un soutien accru aux organismes communautaires qui offrent des services aux clientèles vulnérables.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 10 millions de dollars en 2021-2022.

❑ **Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec**

Le réseau des Banques alimentaires du Québec est un acteur important en matière d'aide alimentaire au Québec. Il approvisionne en denrées près de 1 200 organismes locaux et dessert chaque année une clientèle grandissante.

— Une augmentation du recours à l'aide alimentaire a notamment été observée en raison de la pandémie, et une partie de cette hausse pourrait perdurer.

Depuis 2015, le réseau des Banques alimentaires du Québec gère le Programme de récupération en supermarchés, une initiative mise en place pour diminuer le gaspillage alimentaire attribuable au commerce de détail en récupérant des denrées qui auraient été rejetées par les détaillants.

En 2019-2020, le Programme de récupération en supermarchés a permis la récupération de 6,7 millions de kg de denrées. D'ici 2025, le réseau des Banques alimentaires du Québec souhaite passer de 426 à 645 supermarchés participants en plus de récupérer davantage de denrées auprès des producteurs et des transformateurs.

Pour y arriver tout en augmentant les services offerts aux bénéficiaires, des investissements sont requis dans les infrastructures d'entreposage des denrées alimentaires du réseau.

Ainsi, une enveloppe de 3 millions de dollars est prévue en 2021-2022 pour améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec. Ces sommes permettront de :

- poser un diagnostic sur les besoins en infrastructures;
- financer les travaux les plus urgents, qui débiteront dès 2021-2022.

❑ **Rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophones**

L'usage de la langue anglaise peut représenter une barrière pour les Québécois d'expression anglaise qui veulent accéder à certains services ou programmes communautaires, particulièrement dans les régions.

Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise mettra en place un programme permettant à des organismes d'action communautaire francophones d'étendre leurs services aux Québécois d'expression anglaise.

Pour ce programme, le gouvernement prévoit 1 million de dollars en 2021-2022.

Soutien à l'action communautaire en 2021-2022

Le gouvernement du Québec reconnaît la contribution des organismes communautaires au développement du Québec et il accorde un soutien financier annuel de plus de 1,3 milliard de dollars à environ 5 000 d'entre eux.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement entend soutenir davantage le secteur de l'action communautaire en accordant une aide additionnelle de 174,9 millions de dollars sur cinq ans pour certaines initiatives ciblées.

De ce montant, 65,9 millions de dollars sont accordés en 2021-2022 à cette fin, soit :

- 13,2 millions de dollars pour augmenter ponctuellement le soutien financier de certains organismes communautaires afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins de la population dans le contexte de la pandémie;
- 10 millions de dollars pour bonifier le programme Soutien à l'action bénévole;
- 1 million de dollars pour rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophones;
- 16 millions de dollars pour renforcer l'appui aux organismes communautaires du secteur de la santé et des services sociaux;
- 3 millions de dollars pour améliorer les infrastructures d'entreposage de denrées du réseau des Banques alimentaires du Québec;
- 1,1 million de dollars pour briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique;
- 4 millions de dollars pour augmenter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir en contribuant à l'offre d'accompagnement;
- 3,5 millions de dollars pour bonifier l'offre d'activités des haltes-garderies communautaires;
- 13,9 millions de dollars pour assurer un financement stable des carrefours jeunesse-emploi;
- 0,2 million de dollars pour soutenir des projets de bénévolat dans toutes les écoles secondaires publiques du Québec ainsi que dans certains centres de formation aux adultes.

Les actions ciblées accordées en 2021-2022 ne constituent pas une bonification récurrente du soutien à la mission globale des organismes, mais plutôt un soutien ponctuel visant à appuyer ces organismes dans le contexte de la pandémie.

Vers un nouveau plan d'action

Le gouvernement entend réaliser des travaux afin d'être en mesure de produire un plan d'action destiné à l'action communautaire.

1.5 Soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale

Lorsqu'un ménage bénéficiaire des programmes d'assistance sociale a besoin de faire l'achat de certains produits ou équipements indispensables, il peut se prévaloir de prestations spéciales afin d'en diminuer le prix d'achat.

Or, les montants de certaines de ces prestations spéciales n'ont pas été majorés depuis plusieurs années, et le gouvernement entend remédier à cette situation.

Ainsi, afin de s'assurer que ces ménages à très faible revenu peuvent continuer de bénéficier de biens essentiels au maintien de leur santé, le gouvernement prévoit 18,5 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2021-2022 pour :

- majorer la prestation spéciale pour l'achat de préparations lactées;
- bonifier les prestations spéciales de santé aux programmes d'assistance sociale.

TABLEAU E.13

Impact financier des mesures pour soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Majorer la prestation spéciale pour l'achat de préparations lactées | — | -0,1 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,9 |
| Bonifier les prestations spéciales de santé aux programmes d'assistance sociale | — | -1,2 | -3,7 | -4,0 | -4,2 | -4,5 | -17,6 |
| TOTAL | — | -1,3 | -3,9 | -4,2 | -4,4 | -4,7 | -18,5 |

Note : Des crédits seront accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Majorer la prestation spéciale pour l'achat de préparations lactées

Les prestataires d'assistance sociale qui sont admissibles à la prestation spéciale pour l'achat de préparations lactées paient un montant abordable et fixe à la pharmacie pour les préparations lactées destinées aux jeunes enfants. Le prix réduit de ces préparations découle des ententes conclues dans le passé entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que les fabricants et pharmaciens pour le transfert d'une somme d'argent sous forme de prestation spéciale.

Or, le montant de cette prestation spéciale n'a pas été majoré depuis 1994. Ainsi, dans le but de permettre le maintien de ce produit à un prix réduit pour les prestataires d'assistance sociale, la prestation spéciale pour l'achat de préparations lactées sera rehaussée le 1^{er} janvier 2022.

À cet égard, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 0,9 million de dollars sur cinq ans.

❑ **Bonifier les montants de prestations spéciales de santé aux programmes d'assistance sociale**

Les prestations spéciales de santé sont des montants qui peuvent être accordés aux prestataires d'assistance sociale pour le remboursement des frais de santé liés à un besoin particulier, tel que l'achat de prothèses, de lunettes ou d'un appareil respiratoire.

Ces prestations ne font pas l'objet d'une indexation annuelle automatique et certains de ces montants n'ont pas été bonifiés depuis 2006, ce qui pourrait rendre inabordables pour des ménages à très faible revenu certains biens et services de santé essentiels.

D'ailleurs, le Protecteur du citoyen recommandait déjà, dans son rapport annuel de 2011-2012, que les montants de prestations spéciales soient révisés et qu'ils soient indexés par la suite.

À cet égard, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements de 17,6 millions de dollars sur cinq ans pour :

- majorer de 20 % les prestations spéciales visées au 1^{er} janvier 2022, ce qui permettra de rajuster les montants à leur valeur réelle de 2006;
- indexer ces montants annuellement à partir du 1^{er} janvier 2023¹⁰.

Le rehaussement des prestations spéciales permettra de tenir compte de la hausse des prix de ces biens indispensables, ce qui favorisera l'acquisition d'équipements de qualité pour les prestataires d'assistance sociale.

¹⁰ Le taux d'indexation correspondra à celui utilisé pour indexer les prestations de base des programmes d'assistance sociale et du régime d'imposition des particuliers.

2. PROTÉGER LES VICTIMES ET AMÉLIORER LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Le gouvernement du Québec agit afin de prendre soin des personnes vulnérables et d'assurer une société juste et moderne. C'est pourquoi il renforce le soutien offert aux victimes d'actes criminels et intensifie les efforts dans la lutte contre les crimes.

À cet égard, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit plus de 396 millions de dollars, soit :

- 313,9 millions de dollars pour protéger les victimes et les personnes vulnérables, notamment en renforçant la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs et en réformant l'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- 82,7 millions de dollars pour améliorer le système judiciaire afin que celui-ci soit mieux adapté à la réalité et aux enjeux de la société actuelle, notamment avec l'utilisation de la visiocomparution les fins de semaine et les jours fériés ainsi que par une réforme du modèle policier.

TABLEAU E.14

Impact financier des initiatives visant à protéger les victimes et à améliorer le système judiciaire (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Protéger les victimes et les personnes vulnérables | — | -89,7 | -67,6 | -62,7 | -52,0 | -41,9 | -313,9 |
| Améliorer le système judiciaire | -1,4 | -28,3 | -20,0 | -17,0 | -8,0 | -8,0 | -82,7 |
| TOTAL | -1,4 | -118,0 | -87,6 | -79,7 | -60,0 | -49,9 | -396,6 |

2.1 Protéger les victimes et les personnes vulnérables

Le gouvernement souhaite protéger les victimes et les personnes vulnérables. Ainsi, il compte mettre en place des initiatives concrètes afin de soutenir les citoyens qui vivent des situations difficiles.

À cet égard, le budget 2021-2022 prévoit 313,9 millions de dollars sur cinq ans pour :

- lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs;
- ajouter des restrictions à certaines mesures fiscales;
- réformer l'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- intensifier la détection des crimes sexuels et la lutte contre ces crimes;
- soutenir les familles d'enfants autochtones disparus;
- lutter contre les dépendances.

TABLEAU E.15

Impact financier des mesures pour protéger les victimes et les personnes vulnérables (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs ⁽¹⁾ | — | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -150,0 |
| Ajouter des restrictions à certaines mesures fiscales | — | — | — | — | — | — | — |
| Réformer l'indemnisation des victimes d'actes criminels ^{(2),(3)} | — | -48,1 | -25,1 | -21,1 | -12,0 | -1,9 | -108,2 |
| Intensifier la détection des crimes sexuels et la lutte contre ces crimes ^{(2),(4)} | — | -0,6 | -1,5 | -1,6 | — | — | -3,7 |
| Soutenir les familles d'enfants autochtones disparus ^{(2),(5)} | — | -1,0 | -1,0 | — | — | — | -2,0 |
| Lutter contre les dépendances | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| TOTAL | — | -89,7 | -67,6 | -62,7 | -52,0 | -41,9 | -313,9 |

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance pour les années 2021-2022 à 2025-2026.

(2) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance pour 2021-2022.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(4) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(5) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

Intention du gouvernement de revoir certaines modalités de la rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec

Le Régime de rentes du Québec (RRQ) ne vise pas qu'à accorder des rentes de retraite aux travailleurs du Québec. Il prévoit également des prestations pour invalidité visant à offrir une protection financière de base contre la perte de revenu de travail résultant d'une invalidité.

Au cours de la transition du travail vers la retraite, le versement d'une prestation pour invalidité a pour objectif de reconnaître une baisse de la capacité de travailler d'une personne, de même que la pénibilité de certains emplois.

Or, une évaluation de la rente d'invalidité a permis de constater que des changements étaient nécessaires pour offrir une protection en cas d'invalidité qui serait mieux adaptée à la situation des personnes qui accèdent à la retraite, mais aussi à celles dont l'invalidité est un obstacle pour réintégrer pleinement le marché du travail¹.

Ainsi, le gouvernement du Québec annonce son intention d'entreprendre, au cours des prochains mois, les travaux permettant d'identifier les changements requis au RRQ et d'effectuer les modifications législatives nécessaires afin, notamment, de mieux répondre à la réalité des travailleurs âgés de 60 ans ou plus qui se retrouvent dans une situation d'invalidité. Ces travaux permettront notamment d'accroître la protection offerte aux travailleurs en situation d'invalidité et d'améliorer leur situation lorsqu'ils accèdent à la retraite.

1 Retraite Québec, *Rapport d'évaluation – Prestations d'invalidité du Régime de rentes du Québec*, 2019.

❑ Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs

La poursuite des efforts visant à prévenir et à contrer l'exploitation sexuelle, en particulier celle des mineurs, est nécessaire pour permettre aux jeunes d'évoluer dans un environnement sain et sécuritaire.

En réponse aux recommandations émises par la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs en décembre 2020, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2021-2022, des investissements additionnels de 150 millions de dollars sur cinq ans qui permettront l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à contrer l'exploitation sexuelle des mineurs.

Ces sommes serviront notamment à informer et à sensibiliser la population sur ce sujet, à renforcer la répression des proxénètes et la responsabilisation des clients-abuseurs ainsi qu'à soutenir la réhabilitation des victimes pour briser le cercle de l'exploitation, par la mise en œuvre de plusieurs mesures telles que :

- l'élaboration de campagnes de sensibilisation;
- le renforcement de la capacité de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme;
- la bonification du soutien aux organismes qui interviennent auprès des victimes et des clients-abuseurs.

La Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

En raison de l'évolution rapide des technologies et de l'avènement des médias sociaux, les intervenants du milieu constatent depuis plusieurs années que l'exploitation sexuelle des mineurs demeure une problématique importante, malgré les efforts visant à contrer ce fléau.

En réponse à cette constatation, la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs a été mise en place en juin 2019, afin d'établir un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec.

Dans son rapport final, déposé en décembre 2020, la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs émet 58 recommandations visant globalement :

- à bonifier l'action gouvernementale en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle;
- à sensibiliser la population et certains acteurs spécifiques à cette problématique;
- à secourir et à soutenir les jeunes victimes, ainsi que leurs proches;
- à promouvoir la recherche et la concertation des intervenants;
- à responsabiliser les clients-abuseurs.

❑ Ajouter des restrictions à certaines mesures fiscales

Le gouvernement souhaite s'assurer que la diffusion de contenus qui comportent des scènes de sexualité explicite ne bénéficie pas d'incitatifs fiscaux.

Plusieurs mesures fiscales incitatives, notamment dans le secteur culturel, prévoient des restrictions particulières à cet égard. Un examen de la législation fiscale a permis de constater que, pour la plupart des incitatifs fiscaux, les restrictions actuelles sont déjà suffisantes ou ne trouveraient simplement pas application. Pour d'autres mesures, des ajouts ou des ajustements sont cependant requis.

Ainsi, des restrictions seront ajoutées aux crédits d'impôt suivants¹¹ :

- les crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D);
- le crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation (C3I);
- les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE);
- le crédit d'impôt capital synergie.

De plus, des ajustements seront apportés aux restrictions déjà en place à l'égard des mesures suivantes :

- les crédits d'impôt pour les titres multimédias;
- le congé fiscal pour grands projets d'investissement.

¹¹ Plus d'informations concernant cette mesure sont présentées à la section A des *Renseignements additionnels 2021-2022*.

❑ Réformer l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Dans le cadre du budget de mars 2020, le gouvernement a annoncé son intention de revoir les modalités du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels afin d'améliorer les services d'assistance, de mieux répondre aux différents besoins des personnes victimes ainsi que de redéfinir les critères et la nature de l'aide financière offerte.

— À cet effet, des investissements de 201,1 millions de dollars étaient prévus de 2020-2021 à 2025-2026.

Depuis, de nouvelles orientations ont été retenues pour revoir d'autres modalités, toujours dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des victimes. À cet effet, le projet de loi n° 84, intitulé Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, a été présenté le 10 décembre 2020 à l'Assemblée nationale.

— Le projet de loi prévoit que le délai pour déposer une demande passe à trois ans suivant la connaissance du préjudice subi. Il prévoit également qu'une demande peut être présentée en tout temps si elle est en lien avec la violence conjugale, les violences sexuelles et les violences subies durant l'enfance.

— Il prévoit que les bénéficiaires actuels du régime conservent leurs indemnités liées à l'incapacité totale temporaire.

— Il prévoit le versement d'indemnités de décès aux parents d'enfant majeur décédé et aux enfants d'un parent décédé.

Les consultations particulières et l'étude détaillée du projet de loi n° 84 ont permis de mettre en lumière la nécessité de soutenir financièrement les personnes victimes qui sont sans emploi.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 108,2 millions de dollars, portant les investissements totaux à 309,3 millions de dollars de 2021-2022 à 2025-2026 pour réformer et améliorer le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

❑ Intensifier la détection des crimes sexuels et la lutte contre ces crimes

Ces dernières années, le nombre de dénonciations d'agressions sexuelles a grandement augmenté au Québec.

Afin de soutenir les victimes d'agressions sexuelles, le gouvernement accroîtra la capacité de traitement d'analyses génétiques pour les dossiers d'agressions sexuelles du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

À cette fin, le gouvernement prévoit 3,7 millions de dollars sur trois ans.

❑ Soutenir les familles d'enfants autochtones disparus

Le gouvernement souhaite accompagner les familles concernées par les disparitions d'enfants autochtones survenues depuis les années 1950 jusqu'aux années 1980 à la suite de leur admission dans un établissement de santé et de services sociaux.

À cet effet, le budget 2021-2022 prévoit 2 millions de dollars sur deux ans¹² pour permettre la mise en place au Secrétariat aux affaires autochtones d'une équipe de soutien qui aura pour mandat d'aider ces familles dans leurs recherches de renseignements quant aux circonstances ayant entouré la disparition ou le décès de leur enfant.

Cette aide permettra d'offrir aux familles un accompagnement culturellement adapté, d'orienter ces familles afin qu'elles aient accès à du soutien psychologique et de les appuyer dans les procédures à suivre pour obtenir des renseignements sur la disparition de leur enfant.

Mise en œuvre des recommandations de la commission Viens et de l'ENFFADA

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement a annoncé des investissements additionnels de 200 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre la mise en œuvre des mesures prioritaires visant à donner suite aux recommandations issues de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) et de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (commission Viens).

Afin d'établir les actions à entreprendre de manière prioritaire et ainsi de déterminer les mesures qui seront mises en œuvre grâce à ces sommes, le gouvernement a tenu à travailler en concertation avec les représentants des communautés autochtones.

À l'issue de ces discussions, le ministre responsable des Affaires autochtones, en collaboration avec la ministre responsable de la Condition féminine et les ministres de la Sécurité publique, de la Justice, de l'Enseignement supérieur et de la Santé et des Services sociaux, a engagé des investissements totalisant près de 80 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre de plusieurs initiatives, dont :

- 18,6 millions de dollars pour améliorer la prestation des services policiers auprès des communautés autochtones;
- 19,2 millions de dollars pour améliorer les services offerts aux Premières Nations et aux Inuits en matière de justice;
- 18,4 millions de dollars pour la construction de trois centres d'hébergement visant à offrir aux étudiants autochtones des logements abordables et conformes à leurs besoins;
- 15 millions de dollars pour favoriser la sécurisation culturelle des Autochtones dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Les discussions vont se poursuivre au cours des prochains mois pour identifier les autres actions prioritaires auxquelles seront allouées les sommes restantes.

¹² Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

☐ **Lutter contre les dépendances**

Les effets négatifs des dépendances à l'alcool, aux drogues et aux jeux de hasard et d'argent sur la santé sont indéniables. Dans un contexte où les facteurs de risque associés aux dépendances sont souvent interreliés, le gouvernement accentuera ses actions en matière de lutte contre celles-ci.

À cette fin, le Fonds de lutte contre les dépendances sera mis en place pour financer des initiatives favorisant la prévention et le traitement des dépendances aux substances psychoactives (dont les drogues et l'alcool) et au jeu pathologique.

Ce fonds sera financé notamment par la Société québécoise du cannabis, la Société des alcools du Québec et Loto-Québec. Une somme de 10 millions de dollars additionnels par année sur cinq ans est prévue à cette fin. Des modifications législatives seront nécessaires.

L'efficacité des actions du gouvernement en matière de lutte contre les dépendances sera ainsi renforcée.

2.2 Améliorer le système judiciaire

La société québécoise est en constante évolution et il est donc nécessaire que les pratiques judiciaires et policières soient adaptées à la réalité d'aujourd'hui. Notamment, les nouvelles technologies permettent de faciliter l'accès au système judiciaire.

C'est pourquoi, afin d'améliorer le système judiciaire au Québec, le gouvernement investira 82,7 millions de dollars sur six ans. Ces sommes serviront à :

- permettre la visiocomparution les fins de semaine et les jours fériés;
- ajouter des juges suppléants;
- entreprendre la réforme du modèle policier;
- soutenir la création de l'équipe policière dédiée à la lutte contre le trafic d'armes.

TABLEAU E.16

Impact financier des initiatives visant à améliorer le système judiciaire (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Permettre la visiocomparution les fins de semaine et les jours fériés ⁽¹⁾ | — | -7,0 | -7,0 | -7,0 | -8,0 | -8,0 | -37,0 |
| Ajouter des juges suppléants ^{(1),(2)} | -1,4 | -14,3 | — | — | — | — | -15,7 |
| Entreprendre la réforme du modèle policier ⁽³⁾ | — | -5,0 | -10,0 | -10,0 | — | — | -25,0 |
| Soutenir la création de l'équipe policière dédiée à la lutte contre le trafic d'armes ⁽³⁾ | — | -2,0 | -3,0 | — | — | — | -5,0 |
| TOTAL | -1,4 | -28,3 | -20,0 | -17,0 | -8,0 | -8,0 | -82,7 |

Note : Les sommes pour 2021-2022 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(2) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

Permettre la visiocomparution les fins de semaine et les jours fériés

Le Code criminel prévoit la comparution d'un détenu à l'intérieur d'un délai maximal de 24 heures suivant son arrestation.

À cet effet, des investissements de 37,0 millions de dollars sont prévus d'ici 2025-2026 pour la création de deux pôles centraux, aux palais de justice de Montréal et de Québec, pour la réception et le traitement des demandes de comparution et les enquêtes sur mise en liberté la fin de semaine et les jours fériés afin d'assurer le respect des droits et des délais de comparution. L'audience virtuelle sera également utilisée pour desservir toutes les régions à partir de Montréal et de Québec et ainsi limiter les déplacements.

❑ Ajouter des juges suppléants

Le retard dans le système judiciaire occasionné par la crise sanitaire actuelle s'avère un enjeu important.

Dans un objectif de rattrapage judiciaire, des sommes de 15,7 millions de dollars ont été prévues dans le but d'ajouter des juges suppléants à la Cour du Québec pour une période de 16 mois.

❑ Entreprendre la réforme du modèle policier

Le rôle des policiers évolue constamment et ceux-ci sont appelés à devenir des intervenants investis dans leurs communautés. Les policiers agissent désormais à la fois en prévention et en tant que gardiens de l'ordre, et ils interviennent davantage auprès des citoyens les plus fragilisés ou marginalisés.

Le modèle policier actuel doit être ajusté à ces nouvelles réalités. Le gouvernement entreprendra donc une réforme du modèle afin notamment de favoriser le développement de pratiques exemplaires en matière policière, de mieux orienter les politiques publiques et de combattre le profilage racial, tout en assurant la représentativité des communautés ethnoculturelles au sein des corps policiers.

Ce repositionnement du modèle policier prendra aussi en considération divers enjeux sociaux tels que les problématiques de santé mentale, d'itinérance et de toxicomanie.

Afin d'entreprendre cette réforme, le gouvernement prévoit 25 millions de dollars d'ici 2023-2024. Cette réforme vient notamment donner suite à une des recommandations du Groupe d'action contre le racisme.

Rapport du Groupe d'action contre le racisme

Le 15 juin 2020, le gouvernement du Québec mettait en place le Groupe d'action contre le racisme, dont le mandat était d'élaborer une série d'actions efficaces afin de lutter contre le racisme.

À la suite de consultations auprès d'organismes et d'experts, d'analyses et de recherches, le Groupe d'action a déposé son rapport le 14 décembre 2020. Celui-ci contient 25 propositions d'actions concrètes visant à faire progresser le Québec vers une société sans racisme.

Le rapport propose des mesures fortes pour une société sans racisme qui sont regroupées sous les thèmes suivants :

- mettre fin aux cas de discrimination policière;
- éliminer le racisme dans l'accès au logement;
- mettre un terme au racisme dans l'accès à l'emploi;
- mieux informer les Québécois sur la réalité du racisme;
- miser sur l'éducation des jeunes pour éliminer le racisme;
- agir en gouvernement exemplaire.

Le rapport recommande également des actions convaincantes pour répondre aux réalités des Premières Nations et des Inuits.

❑ **Soutenir la création de l'équipe policière dédiée à la lutte contre le trafic d'armes**

Le nombre de crimes commis avec des armes à feu est en forte croissance sur le territoire de la Ville de Montréal. Afin de réduire l'accessibilité aux armes à feu sur son territoire, la Ville a déployé une équipe policière dédiée à la lutte contre le trafic d'armes. Cette équipe permettra d'améliorer la sécurité de la population en s'attaquant directement à la source, soit aux trafiquants d'armes à feu.

Le gouvernement participera à la mise en place de cette nouvelle équipe en octroyant 5 millions de dollars sur deux ans à la Ville de Montréal.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU E.17

Impact financier des mesures visant à soutenir les Québécois (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------|
| Répondre aux besoins spécifiques des Québécois | | | | | | | |
| Offrir des logements abordables | | | | | | | |
| – Augmenter l'offre de logements sociaux et abordables | | | | | | | |
| ▪ Accélérer la réalisation d'environ 5 000 logements déjà annoncés | -79,4 | -106,6 | -64,0 | — | — | — | -250,0 |
| ▪ Réaliser 500 nouveaux logements du programme AccèsLogis | — | — | -2,5 | -3,3 | -11,2 | -20,6 | -37,6 |
| – Octroyer de nouveaux suppléments au loyer | | | | | | | |
| ▪ Suppléments au loyer dans les nouvelles unités AccèsLogis | — | — | — | -0,1 | -0,1 | -0,5 | -0,7 |
| ▪ Suppléments au loyer du marché privé à des personnes ayant des besoins spécifiques | — | -2,4 | -3,4 | -3,4 | -3,5 | -3,5 | -16,2 |
| – Améliorer l'habitation des Québécois | | | | | | | |
| ▪ Bonifier le financement du programme RénoRégion | — | -11,1 | -8,9 | — | — | — | -20,0 |
| ▪ Bonifier le financement du programme Rénovation Québec | — | -6,9 | -13,1 | — | — | — | -20,0 |
| ▪ Bonifier le financement du Programme d'adaptation de domicile | — | -15,0 | -5,0 | — | — | — | -20,0 |
| ▪ Bonifier le financement du Programme d'intervention résidentielle – mэрule | — | -2,0 | — | — | — | — | -2,0 |
| – Construire plus de logements en Jamésie | | | | | | | |
| ▪ Réaliser 64 logements locatifs en Jamésie | -6,4 | -4,0 | — | — | — | — | -10,4 |
| ▪ Réaliser 250 maisons unifamiliales en Jamésie | — | -0,2 | -0,3 | -0,5 | -0,5 | -0,5 | -2,0 |
| – Accorder une aide d'urgence aux ménages et aux municipalités | | | | | | | |
| ▪ Octroyer 200 unités du programme Supplément au loyer d'urgence | — | -1,2 | -0,4 | — | — | — | -1,6 |
| ▪ Aide d'urgence aux municipalités aux prises avec une pénurie de logements locatifs | — | -1,5 | -0,5 | — | — | — | -2,0 |
| – Élargir et bonifier l'aide pour les résidences endommagées par la pyrrhotite | — | — | -5,3 | -16,6 | -3,8 | — | -25,7 |

TABLEAU E.17

Impact financier des mesures visant à soutenir les Québécois (suite)
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Répondre aux besoins spécifiques des Québécois (suite) | | | | | | | |
| Accompagner les familles | | | | | | | |
| - Améliorer l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance | | | | | | | |
| ▪ Stimuler la création de nouvelles places de garde en milieu familial | — | -16,3 | -17,9 | -19,5 | -21,1 | -22,6 | -97,4 |
| ▪ Financer de nouvelles initiatives pour stimuler l'offre de garde à horaire atypique | — | -0,2 | -9,5 | — | — | — | -9,7 |
| ▪ Bonifier l'offre d'activités des haltes-garderies communautaires | — | -3,5 | — | — | — | — | -3,5 |
| - Favoriser la conciliation famille-travail | — | -2,2 | -3,3 | — | — | — | -5,5 |
| - Abolir la contribution financière au placement d'enfants | — | — | — | — | — | — | — |
| Poursuivre l'action en matière de condition féminine | | | | | | | |
| - Prolonger l'action en matière de violences sexuelles et d'égalité entre les femmes et les hommes | — | -8,4 | — | — | — | — | -8,4 |
| - Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique | — | -1,1 | — | — | — | — | -1,1 |
| - Soutenir l'analyse différenciée selon les sexes | — | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -1,0 |
| Favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services | | | | | | | |
| - Augmenter le soutien à certains organismes communautaires | — | -13,2 | — | — | — | — | -13,2 |
| - Soutenir l'action bénévole | — | -10,0 | — | — | — | — | -10,0 |
| - Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec | — | -3,0 | — | — | — | — | -3,0 |
| - Rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophones | — | -1,0 | — | — | — | — | -1,0 |
| Soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale | | | | | | | |
| - Majorer la prestation spéciale pour l'achat de préparations lactées | — | -0,1 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,2 | -0,9 |
| - Bonifier les prestations spéciales de santé aux programmes d'assistance sociale | — | -1,2 | -3,7 | -4,0 | -4,2 | -4,5 | -17,6 |
| Sous-total | -85,8 | -211,3 | -138,2 | -47,8 | -44,8 | -52,6 | -580,5 |

TABLEAU E.17

Impact financier des mesures visant à soutenir les Québécois (suite)
(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Protéger les victimes et améliorer le système judiciaire | | | | | | | |
| Protéger les victimes et les personnes vulnérables | | | | | | | |
| – Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs | — | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -30,0 | -150,0 |
| – Ajouter des restrictions à certaines mesures fiscales | — | — | — | — | — | — | — |
| – Réformer l'indemnisation des victimes d'actes criminels | — | -48,1 | -25,1 | -21,1 | -12,0 | -1,9 | -108,2 |
| – Intensifier la détection des crimes sexuels et la lutte contre ces crimes | — | -0,6 | -1,5 | -1,6 | — | — | -3,7 |
| – Soutenir les familles d'enfants autochtones disparus | — | -1,0 | -1,0 | — | — | — | -2,0 |
| – Lutter contre les dépendances | — | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| Améliorer le système judiciaire | | | | | | | |
| – Permettre la visioconférence les fins de semaine et les jours fériés | — | -7,0 | -7,0 | -7,0 | -8,0 | -8,0 | -37,0 |
| – Ajouter des juges suppléants | -1,4 | -14,3 | — | — | — | — | -15,7 |
| – Entreprendre la réforme du modèle policier | — | -5,0 | -10,0 | -10,0 | — | — | -25,0 |
| – Soutenir la création de l'équipe policière dédiée à la lutte contre le trafic d'armes | — | -2,0 | -3,0 | — | — | — | -5,0 |
| Sous-total | -1,4 | -118,0 | -87,6 | -79,7 | -60,0 | -49,9 | -396,6 |
| TOTAL | -87,2 | -329,3 | -225,8 | -127,5 | -104,8 | -102,5 | -977,1 |

Section F

ASSURER L'ÉQUITÉ

| | |
|--|------------|
| Sommaire | F.3 |
| 1. Assurer l'équité fiscale | F.5 |
| 2. Maintenir la taxe compensatoire des institutions financières | F.7 |
| 3. Faciliter la remise de tous les produits financiers non réclamés aux ayants droit..... | F.9 |

SOMMAIRE

L'équité est au cœur des préoccupations des Québécois. Il s'agit d'une valeur fondamentale. Tous doivent faire leur juste part et chacun doit recevoir ce qui lui est dû.

Le gouvernement entend poursuivre ses actions visant à assurer l'intégrité et l'équité du régime fiscal. Ce faisant, il s'assurera notamment que la TVQ est perçue à l'égard des biens en provenance de l'étranger fournis au Québec par l'entremise d'entrepôts de distribution ainsi qu'à l'égard de logements provisoires fournis au Québec par l'entremise d'une plateforme.

Par ailleurs, plutôt que d'éliminer la taxe compensatoire des institutions financières à compter du 1^{er} avril 2024, comme il était prévu, le gouvernement abolira la surtaxe temporaire introduite en 2014, mais rendra permanente la taxe compensatoire des institutions financières.

Enfin, la loi prévoit que lorsque des entreprises ont en leur possession des biens financiers dont le propriétaire légitime ne peut être retrouvé (par exemple, des valeurs mobilières ou des droits de pension), elles doivent remettre ces biens à Revenu Québec, qui effectue à son tour des recherches. Le gouvernement s'assurera que ces biens sont remis à Revenu Québec et ultimement à leurs ayants droit.

— Il est à noter que lorsque Revenu Québec ne réussit pas à retrouver le propriétaire d'un bien, ce bien est liquidé et le produit de la liquidation est versé au Fonds des générations.

Ainsi, au total, le gouvernement prévoit des revenus additionnels, à terme, de l'ordre de 500 millions de dollars par année.

TABLEAU F.1

Impact financier des mesures visant à assurer l'équité (en millions de dollars)

| | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Assurer l'équité fiscale | 83,3 | 128,8 | 149,6 | 172,4 | 198,9 | 733,0 |
| Maintenir la taxe compensatoire des institutions financières | — | — | — | 269,9 | 276,5 | 546,4 |
| Faciliter la remise de tous les produits financiers non réclamés aux ayants droit | 12,0 | 19,0 | 237,0 | 257,0 | 25,0 | 550,0 |
| TOTAL | 95,3 | 147,8 | 386,6 | 699,3 | 500,4 | 1 829,4 |

1. ASSURER L'ÉQUITÉ FISCALE

L'équité fiscale est un principe central qui implique que chacun paie sa juste part en s'acquittant de ses obligations fiscales. Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale est la stratégie adoptée par le gouvernement du Québec pour lutter contre l'évasion fiscale¹ et l'évitement fiscal², ce qui permet de renforcer la confiance de tous les citoyens dans l'équité des lois et des règles fiscales et d'assurer le financement des services publics.

En plus de poursuivre les actions annoncées dans les budgets précédents, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives pour :

- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale;
- assurer la sécurité de l'information à Revenu Québec.

Ainsi, le gouvernement du Québec renforce son action en matière de commerce électronique en mettant en place des mesures additionnelles assurant la perception de la taxe de vente dans le contexte de l'économie numérique.

De plus, le gouvernement investira 77,5 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour de nouvelles initiatives en matière de contrôle fiscal et de vérification dans les secteurs jugés à haut risque d'évasion fiscale. La description détaillée des initiatives du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale est présentée dans les *Renseignements additionnels 2021-2022*.

Les revenus générés par les nouvelles initiatives prévues au Plan d'action pour assurer l'équité fiscale sont estimés à 733 millions de dollars au net sur cinq ans.

TABLEAU F.2

Impact financier des initiatives visant à assurer l'équité fiscale (en millions de dollars)

| | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale | -11,4 | -12,1 | -12,5 | -13,0 | -14,0 | -63,0 |
| Assurer la sécurité de l'information à Revenu Québec | -2,9 | -2,9 | -2,9 | -2,9 | -2,9 | -14,5 |
| Sous-total | -14,3 | -15,0 | -15,4 | -15,9 | -16,9 | -77,5 |
| Revenus générés par les initiatives du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale | 97,6 | 143,8 | 165,0 | 188,3 | 215,8 | 810,5 |
| TOTAL | 83,3 | 128,8 | 149,6 | 172,4 | 198,9 | 733,0 |

Note : Ces mesures sont présentées en détail dans les *Renseignements additionnels 2021-2022*.

¹ L'évasion fiscale se définit comme l'ensemble des gestes illégaux consistant à ne pas déclarer des revenus légaux, à dissimuler des revenus illégaux ou à désobéir aux règles fiscales.

² L'évitement fiscal correspond à des interprétations de la loi à la limite de la légalité. Le recours à ce procédé ne contrevient à aucune règle particulière de la loi, mais il est non conforme à son esprit.

2. MAINTENIR LA TAXE COMPENSATOIRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Depuis le 1^{er} juillet 1992, les institutions financières faisant des affaires au Québec sont assujetties à la taxe compensatoire des institutions financières (TCIF).

La TCIF a subi plusieurs modifications au fil des ans, dont l'introduction d'une surtaxe temporaire en décembre 2014.

Au cours des prochaines années, il était prévu que :

- la surtaxe temporaire introduite en 2014 serait abolie à compter du 1^{er} avril 2022;
- la TCIF serait abolie à compter du 1^{er} avril 2024.

Afin que les institutions financières poursuivent leur contribution au financement des services publics, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2021-2022, le maintien de la TCIF au-delà du 31 mars 2024.

- Ainsi, les taux de la TCIF seront réduits à compter du 1^{er} avril 2022, comme prévu.
- Par la suite, plutôt que d'être abolie le 1^{er} avril 2024, la TCIF sera maintenue, et elle sera désormais permanente.

□ Des revenus additionnels de près de 550 millions de dollars

Cette mesure générera des revenus additionnels pour le gouvernement de près de 550 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025.

TABLEAU F.3

Impact financier du maintien de la taxe compensatoire des institutions financières (en millions de dollars)

| | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| Maintenir la taxe compensatoire des institutions financières | — | — | — | 269,9 | 276,5 | 546,4 |

Note : Cette mesure est présentée en détail dans les *Renseignements additionnels 2021-2022*.

3. FACILITER LA REMISE DE TOUS LES PRODUITS FINANCIERS NON RÉCLAMÉS AUX AYANTS DROIT

À la suite de certains événements comme un décès, il arrive que des bénéficiaires aient droit à des produits financiers, mais qu'ils n'en soient pas informés.

- Ces produits financiers non réclamés peuvent être par exemple des dépôts d'argent dans une institution financière, des valeurs mobilières, une police d'assurance ou un régime de retraite.

Les organisations qui détiennent des produits financiers non réclamés doivent en faire la remise à Revenu Québec, qui s'occupe ensuite d'en rechercher les propriétaires ou ayants droit. Pour ce faire, non seulement Revenu Québec affiche-t-il ces biens au registre des biens non réclamés, mais il utilise également l'ensemble des données à sa disposition afin de tenter de retracer les citoyens à qui ils appartiennent.

- Cependant, en raison de différends quant à l'interprétation de la législation applicable, des sommes qui devraient être remises à Revenu Québec sont parfois conservées au sein de certaines institutions.

Afin d'aider les ayants droit à obtenir les biens qui leur sont dus, le gouvernement prévoit :

- d'apporter des modifications législatives afin de clarifier la Loi sur les biens non réclamés, par exemple en précisant les critères d'assujettissement qui touchent les contrats d'assurance sur la vie;
- de mettre en place une mesure qui incitera les détenteurs concernés, sur une période de 18 mois, à remettre à Revenu Québec des produits financiers non réclamés dus depuis plusieurs années, sans intérêts de retard ni amende.

Ces mesures faciliteront la recherche des propriétaires et des ayants droit et permettront de récupérer 1 milliard de dollars en biens financiers non réclamés.

- Les propriétaires et les ayants droit récupéreront des produits financiers évalués à 450 millions de dollars sur 5 ans. À cet effet, la majorité des remises seront effectuées en 2023-2024 et en 2024-2025 en raison de la période de 18 mois prévue pour la mesure d'incitation.
- On estime par ailleurs que des sommes qui demeureront non réclamées, soit environ 550 millions de dollars sur cinq ans, profiteront à l'ensemble de la population québécoise puisqu'elles seront affectées au Fonds des générations. Ces sommes n'y seront déposées que si Revenu Québec ne réussit pas à retrouver les ayants droit.

TABLEAU F.4

**Bénéfices liés à la remise de tous les produits financiers non réclamés
aux ayants droit**
(en millions de dollars)

| | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Remises aux ayants droit | 9,0 | 15,0 | 195,0 | 211,0 | 20,0 | 450,0 |
| Remises à l'État (transferts au Fonds des générations) | 12,0 | 19,0 | 237,0 | 257,0 | 25,0 | 550,0 |
| TOTAL | 21,0 | 34,0 | 432,0 | 468,0 | 45,0 | 1 000,0 |

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances du Québec.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU F.5

Impact financier des mesures pour assurer l'équité (en millions de dollars)

| | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Assurer l'équité fiscale | | | | | | |
| S'assurer de la perception de la TVQ dans le contexte de l'économie numérique | 97,6 | 143,8 | 165,0 | 188,3 | 215,8 | 810,5 |
| Soutenir de nouvelles initiatives de Revenu Québec en matière de contrôle fiscal | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -50,0 |
| Accompagner les entreprises dans la réforme du Registraire des entreprises du Québec | -0,4 | -1,1 | -1,5 | -2,0 | -3,0 | -8,0 |
| Augmenter les efforts de lutte contre la contrebande de boissons alcooliques | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -5,0 |
| Renforcer la cybersécurité | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -5,0 |
| Accentuer les capacités de détection et de lutte contre les fraudes identitaires | -1,9 | -1,9 | -1,9 | -1,9 | -1,9 | -9,5 |
| Sous-total | 83,3 | 128,8 | 149,6 | 172,4 | 198,9 | 733,0 |
| Maintenir la taxe compensatoire des institutions financières | — | — | — | 269,9 | 276,5 | 546,4 |
| Faciliter la remise de tous les produits financiers non réclamés aux ayants droit | 12,0 | 19,0 | 237,0 | 257,0 | 25,0 | 550,0 |
| TOTAL | 95,3 | 147,8 | 386,6 | 699,3 | 500,4 | 1 829,4 |

Section G

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2021 ET 2022

| | |
|--|-------------|
| Sommaire | G.3 |
| 1. Les conséquences de la crise sanitaire au Québec | G.5 |
| 1.1 Une récession atypique | G.5 |
| 1.2 Le marché du travail a été frappé de plein fouet | G.8 |
| 1.3 Un écart de production à combler..... | G.11 |
| 2. La situation économique du Québec..... | G.15 |
| 2.1 L'économie retrouve le sentier de la croissance | G.15 |
| 2.2 La demande intérieure, le pivot de la relance..... | G.17 |
| 2.3 La récupération du marché du travail est amorcée | G.20 |
| 2.4 La consommation des ménages au cœur de la reprise | G.21 |
| 2.5 Le marché immobilier surprend par sa vigueur | G.23 |
| 2.6 Les entreprises seront des vecteurs de la relance | G.25 |
| 2.7 Les investissements des gouvernements à des sommets | G.28 |
| 2.8 La reprise des échanges commerciaux..... | G.29 |
| 2.9 Une robuste progression du PIB nominal | G.30 |
| 2.10 Un raffermissement de l'inflation | G.31 |
| 2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé | G.32 |
| 3. La situation des principaux partenaires économiques du Québec | G.35 |
| 3.1 La situation économique au Canada | G.35 |
| 3.2 La situation économique aux États-Unis | G.39 |
| 4. La situation économique mondiale..... | G.45 |
| 5. L'évolution des marchés financiers..... | G.53 |
| 6. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévisions | G.57 |
| 6.1 Analyse de sensibilité aux variables économiques | G.59 |

SOMMAIRE

La pandémie de la COVID-19 et les mesures qui ont été prises pour enrayer la propagation du virus ont précipité l'économie mondiale dans une profonde récession.

- En 2020, le produit intérieur brut (PIB) réel mondial a reculé de 3,5 %¹. Il s'agit d'une baisse plus marquée que celle observée lors de la crise financière de 2008-2009, le PIB réel mondial ayant alors diminué de 0,1 %. Aux États-Unis, un repli de 3,5 % a été constaté en 2020.
- Le Québec et le Canada n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire. Des contractions de la production de 5,2 % et de 5,4 % ont respectivement été enregistrées pour l'ensemble de l'année.

Le redressement des économies s'est amorcé rapidement dans la deuxième moitié de l'année 2020 avec l'assouplissement des mesures sanitaires. Toutefois, la résurgence du virus dans de nombreuses régions du monde a freiné temporairement le redémarrage.

- Malgré cette pause, l'économie mondiale retrouvera le sentier de la croissance. Une augmentation du PIB réel de 5,3 % est prévue en 2021.
- Un important rebond de l'activité économique est également attendu au Québec (+4,2 %) et au Canada (+4,4 %).

La progression de la vaccination laisse entrevoir la fin de la pandémie et annonce une relance soutenue de l'économie. Ainsi, la forte hausse du PIB réel se prolongera en 2022.

TABLEAU G.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------|------|------|------|
| Québec | -5,2 | 4,2 | 4,0 |
| Canada | -5,4 | 4,4 | 4,1 |
| États-Unis | -3,5 | 5,0 | 3,8 |
| Monde | -3,5 | 5,3 | 4,3 |

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Bloomberg, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section repose sur les données disponibles au 12 mars 2021.

❑ Une prévision empreinte d'incertitude

Un degré d'incertitude très élevé pèse sur les prévisions économiques et financières. En effet, l'évolution de l'économie sera tributaire de la situation épidémiologique mondiale ainsi que des mesures de soutien et de relance mises en place.

- Au cours des prochains mois, de nouvelles vagues de contagion pourraient freiner temporairement la croissance.
 - La recrudescence du nombre de cas de contamination pourrait amener les gouvernements à remettre en place certaines restrictions.
 - Les mesures pourraient également se prolonger si les vaccins actuels contre la COVID-19 s'avéraient moins efficaces contre les différents variants.
 - Ainsi, le rythme de la croissance économique dépendra du regain de la confiance des populations, qui sera elle-même tributaire du succès des campagnes de vaccination et de l'allègement des mesures sanitaires.
- La reprise économique dépendra aussi de l'efficacité des plans de relance qui seront mis en place. Par ailleurs, un retrait prématuré des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises pourrait ralentir le rythme de la reprise.

Le scénario de prévisions repose sur plusieurs hypothèses.

- Le ministère des Finances du Québec prévoit que les campagnes de vaccination au Canada et au Québec devraient permettre d'immuniser la majorité de la population d'ici l'automne 2021.
- Des restrictions sanitaires devraient demeurer en place jusqu'à ce qu'une proportion suffisante de la population soit vaccinée. Par la suite, ces mesures devraient être levées progressivement avec l'atténuation de la propagation du virus.

1. LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE AU QUÉBEC

1.1 Une récession atypique

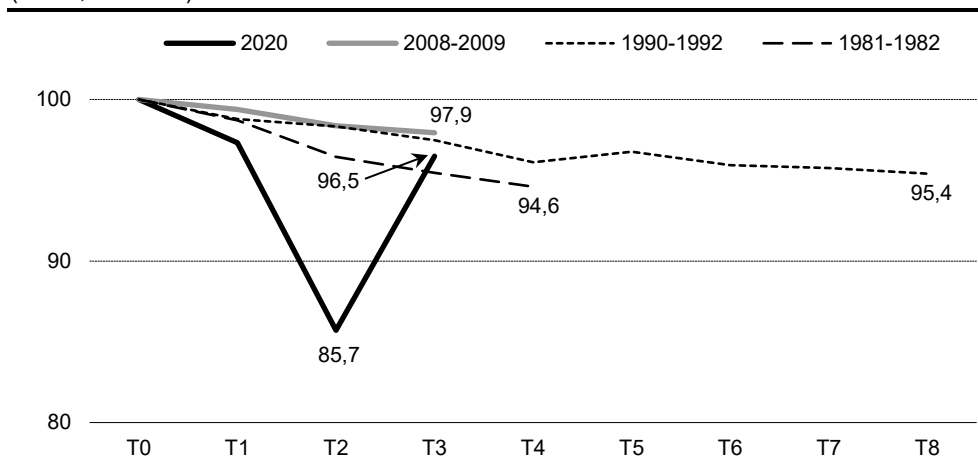
Au Québec, les mesures sanitaires ont forcé l'interruption des activités au printemps dernier. Cette mise sur « pause » a provoqué une récession, c'est-à-dire un recul du PIB réel pendant au moins deux trimestres consécutifs. Cette récession est toutefois très différente des autres qu'a connues le Québec depuis 1981.

- Elle n'a pas été occasionnée par un déséquilibre des marchés, tel qu'une augmentation des prix, un resserrement de la politique monétaire ou encore un endettement excessif. Elle a plutôt été causée par une interruption temporaire de l'économie qui visait à réduire la transmission communautaire du virus en limitant les contacts. En effet, avant la pandémie, l'économie du Québec tournait à plein régime et le marché du travail était robuste.
- Néanmoins, la crise sanitaire a conduit à un recul de l'activité économique plus important que lors des récessions précédentes. Au total, le PIB réel s'est contracté de 14,3 % entre le quatrième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020.

Par ailleurs, les gouvernements ont agi promptement pour soutenir les ménages et les entreprises pendant cette période de turbulences. Ainsi, bien que la récession ait été d'une ampleur inégalée, le redémarrage de la production s'est amorcé rapidement, limitant à deux trimestres la chute de l'économie. En effet, dès le troisième trimestre de 2020, le PIB réel a rebondi, passant d'un creux de 85,7 % à 96,5 % du niveau atteint avant la pandémie.

GRAPHIQUE G.1

Évolution du PIB réel au Québec pendant les périodes de récession (indice, T0 = 100)



Note : T0 désigne le trimestre qui correspond au sommet du PIB réel avant la récession.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une importante récupération du PIB réel par industrie depuis mai

Au printemps 2020, l'économie québécoise a subi une onde de choc alors que la fermeture des secteurs jugés non essentiels est entrée en vigueur à la fin du mois de mars.

— Cette fermeture, de même que l'application de mesures sanitaires strictes, a provoqué un recul du PIB réel par industrie de 9,4 % en mars et de 14,6 % en avril.

L'amorce du déconfinement a entraîné un rebond de la croissance du PIB réel par industrie en mai (+11,8 %). Ainsi, de mai à novembre, la réouverture graduelle de l'économie a entraîné six hausses mensuelles du PIB réel.

— Par conséquent, le PIB réel par industrie avait déjà retrouvé, en novembre, 97,5 % de son niveau observé en février 2020.

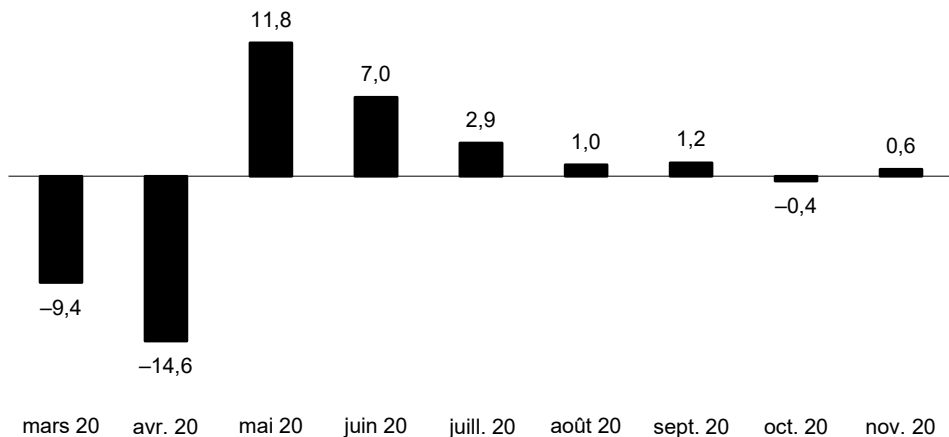
Bien que la reprise soit en cours, les effets de la crise sanitaire demeurent présents. Le resserrement des mesures de confinement à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021 devrait entraîner de nouveaux reculs mensuels de la production. Ce repli devrait toutefois être plus modéré que lors de la première vague.

— En effet, moins d'industries ont été visées par les fermetures, et celles qui ont été les plus touchées par les mesures fonctionnaient déjà à une capacité moindre que leur potentiel.

— De plus, les entreprises se sont adaptées au contexte sanitaire.

GRAPHIQUE G.2

Évolution du PIB réel par industrie au Québec (variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Un choc considérable pour certaines industries

Au Québec, le PIB réel par industrie a fortement chuté en mars et en avril. En mai, l'assouplissement des mesures a entraîné une remontée du PIB réel par industrie.

Cependant, les effets de la pandémie varient de façon importante d'une industrie à l'autre.

- Plusieurs industries ont déjà dépassé les niveaux de production qui prévalaient en février 2020.
 - C'est le cas notamment de la finance, des assurances et des services immobiliers (102,2 %) ainsi que des services professionnels, scientifiques et techniques (101,7 %).
- Toutefois, la reprise est plus lente dans les secteurs les plus touchés par les mesures sanitaires, qui sont généralement les plus intensifs en main-d'œuvre.
 - En novembre, le PIB réel dans l'industrie de l'hébergement et de la restauration se situait à 59,4 % du niveau observé en février. Pour l'information, la culture et les loisirs, ce ratio était de 87,0 %.

Les secteurs les plus touchés par les mesures sanitaires pourraient ne pas connaître un retour à la normale tant que la propagation du virus ne sera pas contrôlée. En effet, la nécessité de conserver des mesures de distanciation maintiendra l'activité de ces industries en dessous de son plein potentiel au cours des prochains mois.

Taux de récupération du PIB réel par industrie

(en pourcentage)

| | Niveau de novembre par rapport à février |
|---|---|
| Agriculture et ressources naturelles | 103,0 |
| Services publics | 95,1 |
| Construction | 98,6 |
| Fabrication | 98,0 |
| Commerce | 103,4 |
| Transport et entreposage | 83,4 |
| Finance, assurances et services immobiliers | 102,2 |
| Services professionnels, scientifiques et techniques | 101,7 |
| Services aux entreprises | 91,0 |
| Services d'enseignement | 95,2 |
| Soins de santé et assistance sociale | 101,1 |
| Information, culture et loisirs | 87,0 |
| Hébergement et restauration | 59,4 |
| Autres services (sauf administrations publiques) ⁽¹⁾ | 91,0 |
| Administrations publiques | 97,7 |
| ENSEMBLE DES INDUSTRIES | 97,5 |

(1) Les autres services comprennent notamment les services rendus aux ménages privés par des travailleurs autonomes pour effectuer des tâches ayant trait principalement à la conduite de la maison, les services personnels, dont les services de coiffure et d'esthétique de même que les services funéraires, la réparation ou l'entretien, par exemple quant aux véhicules automobiles, ainsi que les activités religieuses.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.2 Le marché du travail a été frappé de plein fouet

À l'instar du Canada et de l'Ontario, le Québec a vu son marché du travail être frappé de plein fouet par les mesures sanitaires mises en place au début de l'année 2020.

- Entre février et avril, l'emploi a diminué de 19,0 % au Québec. Il s'agit d'une chute plus importante que celles enregistrées en Ontario (-14,4 %) et au Canada (-15,6 %).
 - Les mesures sanitaires mises en place au Québec étaient alors plus restrictives qu'ailleurs au Canada.
- Pendant cette période, le taux de chômage a grimpé de 13,1 points de pourcentage au Québec, pour atteindre 17,6 % en avril 2020. Il s'agissait du taux le plus élevé parmi les provinces canadiennes. À titre comparatif, en mai, le taux de chômage a atteint un sommet à 13,5 % en Ontario et à 13,7 % au Canada.

Depuis mai, la reprise des activités s'est traduite par une hausse de 19,5 % de l'emploi au Québec.

- En février 2021, l'emploi se situait à 96,8 % de son niveau observé avant la pandémie. Pour la même période, en Ontario, l'emploi était à 95,9 % de son niveau de février 2020, et au Canada, ce pourcentage était de 96,9 %.

Par ailleurs, depuis le sommet d'avril, le taux de chômage s'est replié de 11,2 points au Québec, pour s'établir à 6,4 % en février 2021. Il s'agit du plus faible niveau parmi l'ensemble des provinces (9,2 % en Ontario et 8,2 % au Canada).

- La baisse du taux de chômage observée au cours des derniers mois résulte en partie de la baisse du taux d'activité. En effet, le taux d'activité au Québec est passé de 64,8 % en février 2020 à 63,6 % en février 2021. Certaines personnes ont pu quitter la population active au cours de la dernière année en raison de difficultés à trouver un emploi et des mesures de soutien des gouvernements.
- Des baisses de taux d'activité sont également observées au Canada (de 65,5 % en février 2020 à 64,7 % en février 2021) et en Ontario (de 65,1 % à 64,4 %).

TABLEAU G.2

Évolution de l'emploi

(variation en milliers, sauf indication contraire)

| | Québec | | Canada | | Ontario | |
|--|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
| | Variation | % | Variation | % | Variation | % |
| Entre février et avril 2020 | -825,9 | -19,0 | -2 988,7 | -15,6 | -1 081,2 | -14,4 |
| Entre avril 2020 et février 2021 | 687,3 | 19,5 | 2 389,6 | 14,8 | 775,9 | 12,1 |
| Entre février 2020 et février 2021 | -138,6 | -3,2 | -599,1 | -3,1 | -305,3 | -4,1 |
| Taux de récupération en février 2021 par rapport au niveau de février 2020 (en %) | — | 96,8 | — | 96,9 | — | 95,9 |

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les pertes d'emplois se sont concentrées dans les industries à bas salaires

La majorité des pertes d'emplois sont survenues dans les industries les plus touchées par les mesures sanitaires, soit les industries des services d'hébergement et de restauration, de l'information, de la culture et des loisirs, ainsi que des autres services.

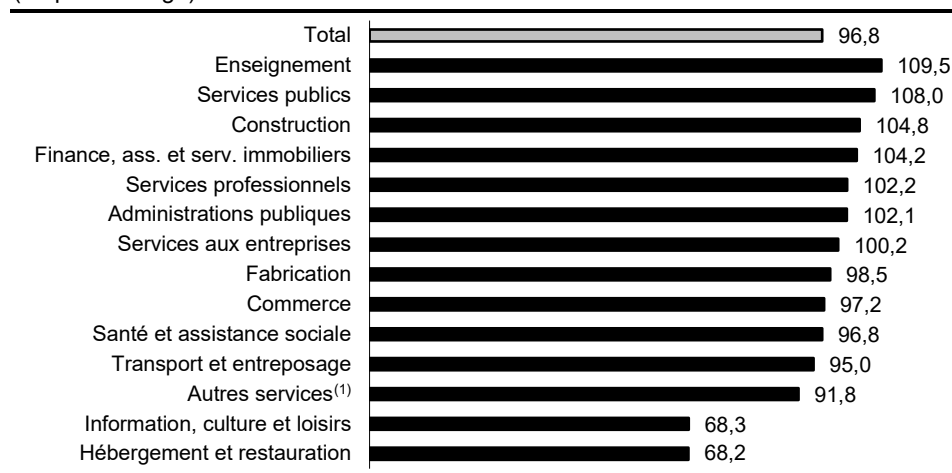
- Entre février et avril, il s'est perdu plus de 220 000 emplois dans ces trois industries, soit 26,7 % de tous les emplois perdus pendant cette période. En 2019, ces industries ne représentaient que 14,1 % de l'emploi total.
- En dépit de la reprise du marché du travail depuis mai, l'emploi de ces secteurs accuse toujours un retard important.
 - En février 2021, l'emploi de ces secteurs a atteint 74,9 % de son niveau de février 2020. En excluant ces industries, l'emploi avait dépassé le niveau observé avant la pandémie (100,4 % du niveau de février 2020).

Les emplois dans ces trois industries requièrent généralement une qualification moins grande et leur proportion d'emplois à temps partiel (33,2 % en 2019) est plus importante que dans l'ensemble des secteurs (19,0 %). Ils sont, par conséquent, moins bien rémunérés.

- Le salaire hebdomadaire moyen des salariés dans ces industries était, en 2019, plus faible que celui de l'ensemble des salariés.

GRAPHIQUE G.3

Proportion d'emplois en février 2021 par rapport à février 2020 (en pourcentage)



(1) Les autres services comprennent notamment les services rendus aux ménages privés par des travailleurs autonomes pour effectuer des tâches ayant trait principalement à la conduite de la maison, les services personnels, dont les services de coiffure et d'esthétique de même que les services funéraires, la réparation ou l'entretien, par exemple quant aux véhicules automobiles, ainsi que les activités religieuses.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les jeunes sont les plus durement touchés par les pertes d'emplois

La bonne situation économique qui prévalait au Québec avant la pandémie suscitait une demande soutenue en main-d'œuvre.

- En particulier, en 2019, c'était au Québec que le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans (64,2 %) était le plus élevé parmi les provinces (57,8 % au Canada).
- Un constat similaire a été fait pour le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans (74,1 % comparativement à 71,2 % au Canada).

Or, la pandémie est venue bouleverser l'évolution du marché du travail. Les pertes d'emplois ont été plus importantes chez les jeunes et les femmes. En effet, les jeunes et les femmes sont plus présents dans les secteurs plus fortement touchés par les mesures sanitaires.

- En 2020, 65,8 % des emplois perdus par les jeunes étaient dans les industries des services d'hébergement et de restauration, de l'information, de la culture et des loisirs, ainsi que des autres services. Cette proportion était de 57,0 % pour les femmes.

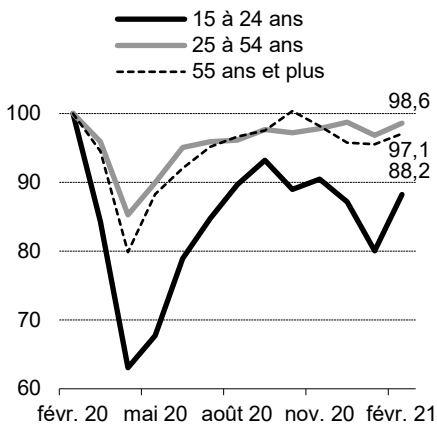
Ainsi, en février 2021, l'emploi des jeunes s'élevait à 88,2 % de son niveau d'avant la pandémie. Pour ce qui est de l'emploi des femmes de 15 à 64 ans, il se situait à 96,1 % du niveau observé en février 2020. Pour les hommes, ce taux atteignait 97,9 %.

- Malgré ces difficultés, les taux d'emploi des jeunes (58,7 %) et des femmes de 15 à 64 ans (72,3 %) en février 2021 restaient plus élevés au Québec que dans l'ensemble du Canada (respectivement 52,0 % et 68,8 %).

GRAPHIQUE G.4

Évolution de l'emploi au Québec, par groupe d'âge

(indice, février 2020 = 100)

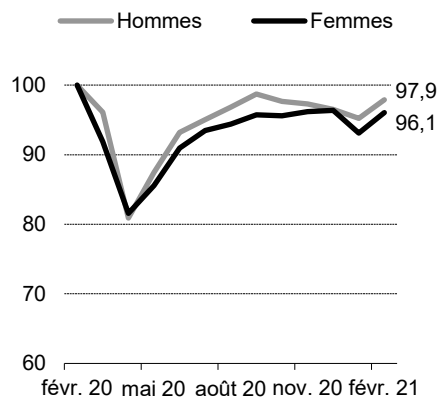


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.5

Évolution de l'emploi de la population de 15 à 64 ans au Québec, par sexe

(indice, février 2020 = 100)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 Un écart de production à combler

Malgré le redémarrage en cours, les effets de la crise sanitaire sur l'économie et l'emploi persisteront.

- En effet, le redressement des activités dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre sera plus lent.
- À l'échelle mondiale, plusieurs économies ne fonctionneront pas à leur plein potentiel en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement.
- De plus, le repli de l'investissement non résidentiel pendant la crise pourrait ralentir la croissance de la productivité.

Selon la prévision actuelle, le PIB réel pourrait retrouver son niveau du quatrième trimestre de 2019 à compter du quatrième trimestre de 2021. Quant à l'emploi, le niveau observé avant le début de la pandémie ne devrait être récupéré qu'au deuxième trimestre de 2022.

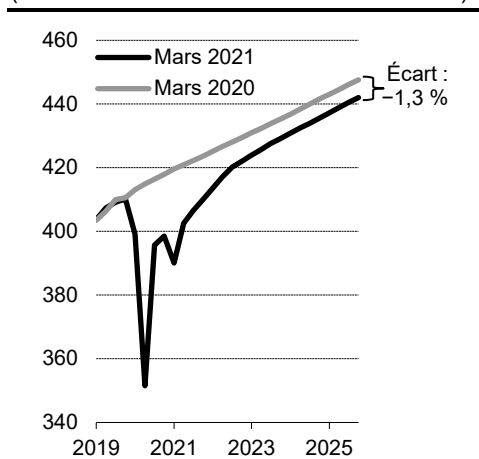
Ainsi, le choc occasionné par la pandémie de la COVID-19 pourrait entraîner des changements importants dans l'économie et engendrer une baisse permanente de la production qui serait difficile à combler.

- En 2025, le PIB réel du Québec sera inférieur de 1,3 % au niveau prévu à la même période dans le budget 2020-2021. Pour le PIB nominal, cet écart sera de 2,2 %. Au Canada, le PIB réel et le PIB nominal afficheront des écarts respectifs de 1,9 % et de 2,0 % avec le scénario de prévisions de mars 2020.

La volonté du gouvernement d'atteindre une croissance supérieure à 2 % en 2023-2024 et en 2024-2025 s'inscrit dans l'objectif de combler rapidement l'écart de production.

GRAPHIQUE G.6

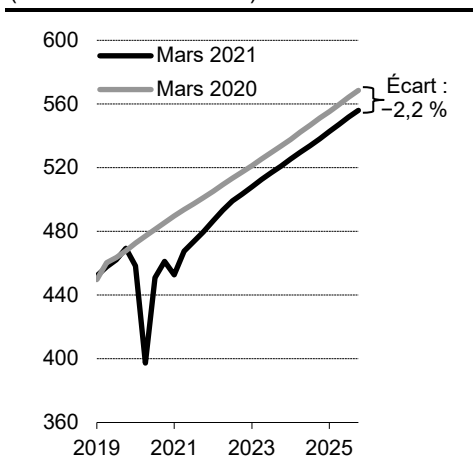
Prévision du PIB réel au Québec (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.7

Prévision du PIB nominal au Québec (en milliards de dollars)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Poursuivre les efforts pour accroître le potentiel économique du Québec

Le gouvernement maintient les objectifs qu'il s'est donnés en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique.

Pour assurer une relance soutenue, le Québec doit compter sur la participation de tous ses travailleurs.

- En 2019, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus avait atteint un sommet, à 61,5 %. Puis, la crise sanitaire a fait reculer ce taux à un creux de 50,1 % en avril 2020. Malgré une remontée à 59,5 % en février 2021, le taux d'emploi se situe en deçà de son niveau prépandémique.
- La récupération des emplois qui ont été perdus en 2020 devrait se traduire par une importante augmentation du taux d'emploi de 2021 à 2023 (+2,1 % en moyenne annuellement).

La relance économique et l'accroissement du potentiel dépendront également des gains de productivité.

- La crise sanitaire a fait reculer la productivité de 0,4 % en 2020. Le redémarrage de l'économie se traduira par un rebond de la productivité. Elle devrait progresser en moyenne de 1,3 % par année de 2021 à 2023.
- À moyen terme, l'amélioration de la productivité sera le principal levier de la hausse du PIB réel.

Une fois le virus maîtrisé, la relance soutenue de l'économie sera essentielle afin de tirer pleinement profit des capacités de production. Le rehaussement du potentiel économique contribuera également à l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des Québécois.

TABLEAU G.3

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | 2009-2018 | 2019 | 2020 | 2021-2023 | 2024-2025 |
|--|------------|------------|-------------|------------|------------|
| PIB réel | 1,5 | 2,7 | -5,2 | 3,4 | 1,5 |
| Facteurs de croissance (contribution) | | | | | |
| Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾ | 0,2 | 0,4 | -0,1 | -0,1 | -0,1 |
| Taux d'emploi ⁽²⁾ | 0,7 | 1,6 | -4,8 | 2,1 | 0,4 |
| Productivité ⁽³⁾ | 0,7 | 0,6 | -0,4 | 1,3 | 1,1 |
| NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾ | 0,7 | 1,5 | -6,0 | 2,8 | 0,9 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Des écarts de niveau de vie et de productivité à résorber

Au Québec, le niveau de vie défini par le PIB réel par habitant a progressé de façon marquée en 2019. En effet, il a augmenté de 1,5 % au Québec, comparativement à des hausses de 0,4 % au Canada et en Ontario.

Cette amélioration a permis de réduire les écarts de niveau de vie. Toutefois, malgré cette bonne performance, des écarts subsistent toujours.

— En 2019, le niveau de vie au Canada était supérieur de 16,6 % à celui du Québec. L'écart de l'Ontario avec le Québec s'élevait à 14,5 %.

L'amélioration du niveau de vie des Québécois passe essentiellement par des gains de productivité, mesurés par le PIB réel par emploi. Or, le Québec accuse un retard de productivité par rapport au Canada et à l'Ontario.

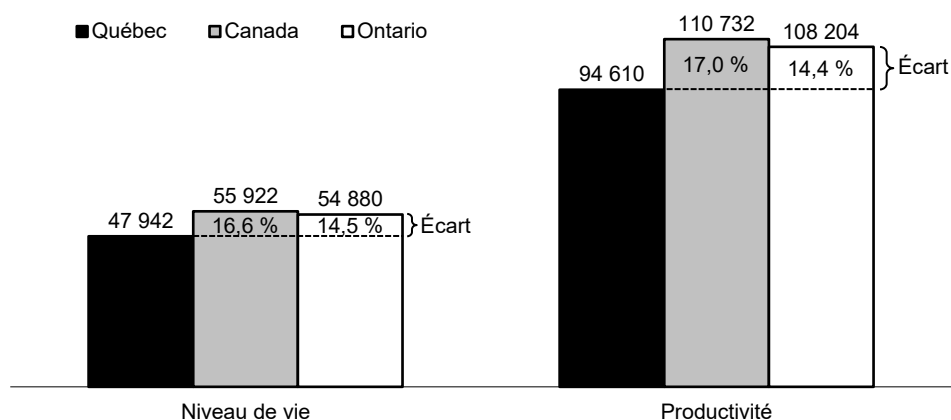
— En 2019, la productivité au Canada était supérieure de 17,0 % à celle du Québec. L'écart avec l'Ontario s'élevait à 14,4 %.

L'écart de productivité peut être résorbé par une hausse des investissements non résidentiels des entreprises, un élément déterminant de la croissance économique future.

Au cours des prochaines années, l'évolution du niveau de vie sera fortement touchée par la pandémie actuelle. Toutefois, les écarts observés avec l'Ontario et le Canada devraient continuer de se résorber.

GRAPHIQUE G.8

Niveau de vie et productivité en 2019 (en dollars enchaînés de 2012 et écart en points de pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant et la productivité représente le PIB réel par emploi.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Les investissements des entreprises au Québec doivent rattraper ceux de l'Ontario

Le Québec n'a pas atteint son plein potentiel en matière d'investissements des entreprises. En 2019, les investissements non résidentiels des entreprises s'élevaient à 12 641 \$ par emploi privé, soit un niveau inférieur à ceux de l'Ontario (14 275 \$ par emploi privé) et du Canada (17 912 \$ par emploi privé).

— Le Québec affichait donc, en 2019, un sous-investissement de 1 634 \$ pour chaque emploi privé par rapport à l'Ontario. Par conséquent, si le Québec souhaite atteindre le même niveau d'investissements par emploi privé que l'Ontario, les entreprises québécoises devraient rehausser la valeur de leurs investissements d'environ 5 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse d'environ 13 %.

L'écart entre le Québec et l'Ontario s'explique principalement par un sous-investissement dans la composante machines et matériel, le principal déterminant de la productivité.

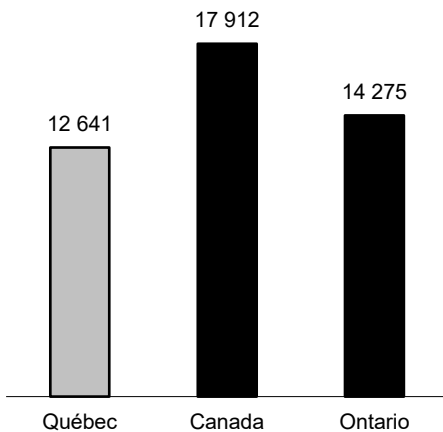
— En 2019, le niveau d'investissements en machines et matériel au Québec affichait un retard de 963 \$ par emploi privé par rapport au niveau observé en Ontario.

Pour ce qui est des autres composantes de l'investissement, soit les ouvrages non résidentiels et les produits de propriété intellectuelle, le Québec affichait des écarts moins importants avec l'Ontario.

GRAPHIQUE G.9

Investissements non résidentiels des entreprises par emploi privé en 2019

(en dollars courants)

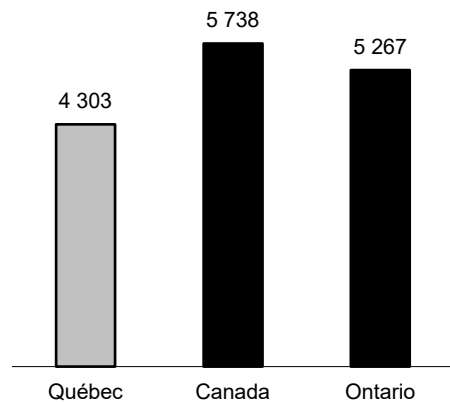


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.10

Investissements en machines et matériel par emploi privé en 2019

(en dollars courants)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 L'économie retrouve le sentier de la croissance

Après d'importants reculs de l'activité économique en mars et en avril derniers, l'économie du Québec a retrouvé le sentier de la croissance. Le PIB réel devrait progresser de 4,2 % en 2021 et de 4,0 % en 2022.

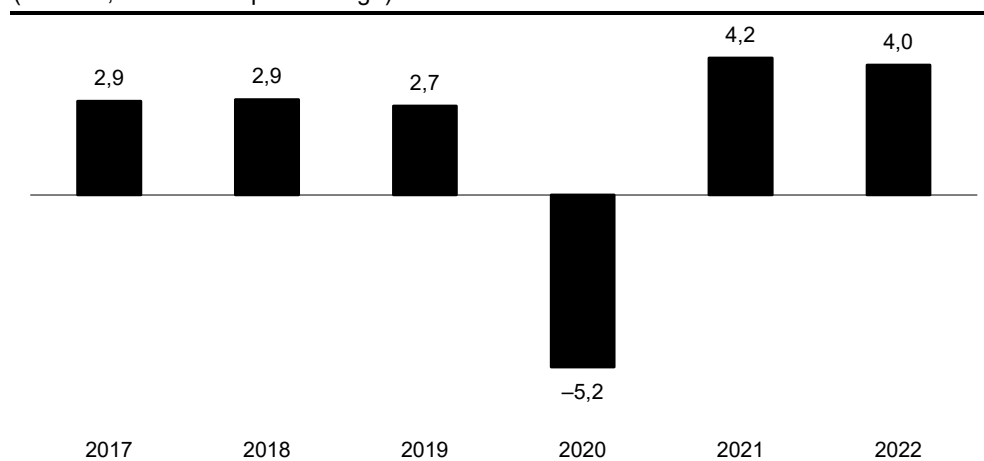
- Bien que la reprise soit en cours, les effets de la crise sanitaire demeurent présents. Notamment, l'évolution du virus et l'application de mesures plus strictes à la fin de 2020 et au début de 2021 freineront temporairement le redémarrage de l'économie au premier trimestre.
- Le recul trimestriel prévu sera toutefois moins important que celui enregistré au printemps dernier. En particulier, les restrictions sanitaires sont plus ciblées que lors de la première vague et les entreprises se sont adaptées à ces mesures. Par ailleurs, les généreux programmes de soutien déjà en place atténueront le repli du PIB réel au premier trimestre de 2021.
- Au cours des trimestres subséquents, la croissance économique demeurera élevée alors que les restrictions seront allégées. La hausse du PIB réel sera également appuyée par les plans de relance annoncés.

Ainsi, l'économie du Québec retrouvera rapidement sa vitesse de croisière. La progression de la vaccination permettra de poursuivre l'assouplissement des mesures.

- L'immunité à venir d'une proportion importante de la population permet de prévoir une reprise durable de l'ensemble des activités économiques.

GRAPHIQUE G.11

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les répercussions de la deuxième vague sur l'économie du Québec

En mars 2020, la pandémie a forcé l'arrêt de toutes les activités non essentielles. Une interruption brutale de la production a été observée dans plusieurs secteurs, dont la construction, la fabrication, les services d'enseignement, l'hébergement et la restauration ainsi que le commerce. Cette suspension des activités s'est traduite par un recul de la production de 9,4 % en mars et de 14,6 % en avril.

- Malgré une importante reprise de la croissance en mai (+11,8 %), le PIB réel a diminué de 11,9 % au deuxième trimestre de 2020, le plus important repli trimestriel observé depuis le début de la compilation de ces statistiques en 1981.

Bien que la deuxième vague de contamination ait forcé certaines entreprises à réduire ou à cesser leurs activités, elle n'entraînera pas de contraction du PIB réel aussi prononcée que celle observée au printemps dernier.

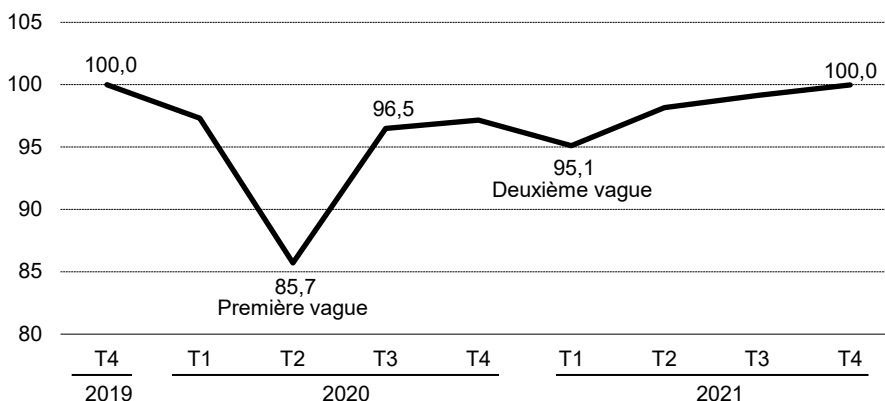
- Les industries les plus touchées par les mesures fonctionnaient déjà à une capacité considérablement inférieure à leur plein potentiel. De leur côté, les secteurs de la construction et de la fabrication ont pu poursuivre leurs activités.
- De plus, les entreprises se sont adaptées au contexte sanitaire. Par exemple, elles ont déjà effectué des investissements pour acquérir les outils et les équipements nécessaires au télétravail.
- Les entreprises ont également élaboré des solutions de remplacement afin de pouvoir continuer à fournir leurs prestations de services, notamment avec l'implantation du commerce en ligne et de la cueillette en magasin.

Lors de la première vague, le PIB réel avait chuté à 85,7 % de son niveau observé avant la pandémie. La deuxième vague entraînera un recul plus modéré de la production qu'au cours de la première vague.

- Au premier trimestre de 2021, le PIB réel devrait se situer à 95,1 % de son niveau pré-pandémique, avant de remonter graduellement avec la reprise des activités. À la fin de l'année 2021, la production aura retrouvé le niveau d'avant la récession.

Évolution de l'activité économique au Québec

(PIB réel, indice, 4^e trimestre de 2019 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La demande intérieure, le pivot de la relance

L'ensemble des composantes du PIB réel se redressera en 2021 et en 2022. Les ménages, les entreprises et les gouvernements appuieront la relance de l'activité économique.

- La consommation des ménages et l'investissement résidentiel augmenteront. Ils seront soutenus notamment par la reprise du marché de l'emploi, par les conditions de crédit qui demeureront accommodantes ainsi que par l'épargne accumulée au cours des derniers trimestres.
- L'investissement non résidentiel des entreprises devrait reprendre. La réduction de l'incertitude résultant de l'assouplissement des mesures sanitaires, les mesures de relance des gouvernements et la hausse de la demande de biens et de services devraient inciter les entreprises à mettre en œuvre leurs projets d'investissement.
- Les plans de relance appuieront la progression des investissements et des dépenses publiques. De plus, les différents ordres de gouvernement continueront de soutenir les entreprises ainsi que le revenu des ménages au moyen de transferts. Cette aide publique n'est toutefois pas comptabilisée comme des dépenses des administrations publiques dans le calcul du PIB.

De son côté, le secteur extérieur ralentira la croissance de l'économie. En effet, les exportations se redresseront, mais à un rythme moins rapide que les importations.

- En 2020, le recul des importations (-13,7 %) a été plus prononcé que celui des exportations (-10,5 %). En conséquence, le rebond attendu en 2021 et en 2022 sera plus important pour les importations. Ces dernières seront stimulées par la vigueur de la demande intérieure.

TABLEAU G.4

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | Variation | | | Contribution | | |
|--|-------------|------------|------------|--------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Demande intérieure | -3,9 | 5,0 | 4,0 | -4,1 | 5,2 | 4,2 |
| – Consommation des ménages | -5,4 | 5,0 | 4,3 | -3,2 | 3,0 | 2,6 |
| – Investissements résidentiels | 1,0 | 5,5 | 0,9 | 0,1 | 0,4 | 0,1 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | -9,7 | 6,3 | 5,3 | -0,8 | 0,5 | 0,4 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | -0,4 | 4,7 | 3,8 | -0,1 | 1,3 | 1,0 |
| Secteur extérieur | — | — | — | 2,1 | -2,3 | -1,1 |
| – Exportations | -10,5 | 3,1 | 4,5 | -4,8 | 1,4 | 1,9 |
| – Importations | -13,7 | 7,9 | 6,2 | 6,9 | -3,6 | -3,0 |
| Stocks | — | — | — | -3,1 | 1,2 | 0,8 |
| PIB RÉEL | -5,2 | 4,2 | 4,0 | -5,2 | 4,2 | 4,0 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Autres scénarios possibles de prévisions économiques

Le scénario de prévisions économiques sert à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec. Les hypothèses qui sont retenues reflètent le plus fidèlement possible la situation actuelle et l'évolution attendue de l'économie.

Toutefois, un degré d'incertitude très élevé pèse actuellement sur les prévisions. Au cours des prochains trimestres, l'évolution de l'économie sera tributaire de plusieurs facteurs, notamment la situation épidémiologique et les mesures de relance qui seront mises en place.

Ainsi, deux autres scénarios possibles de prévisions ont été élaborés afin d'illustrer la sensibilité des prévisions à l'incertitude. Bien que l'analyse porte sur l'évolution du PIB réel selon les différents scénarios, les hypothèses relatives aux perspectives économiques influencent l'ensemble des composantes de la prévision, dont le PIB nominal et l'emploi.

Scénario optimiste

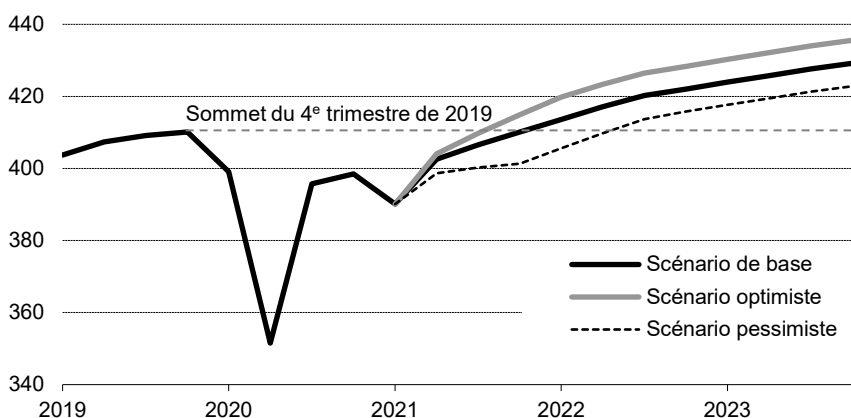
Le scénario optimiste reflète une reprise économique qui serait plus dynamique que celle attendue dans le scénario de base.

- Par exemple, la confiance des ménages et des entreprises pourrait s'améliorer plus rapidement que prévu.
- Ainsi, les ménages qui ont accumulé une épargne importante pendant la pandémie pourraient rehausser fortement leurs dépenses de consommation. De leur côté, les entreprises pourraient être disposées à investir davantage afin d'augmenter leur productivité et de répondre à la demande accrue des consommateurs.

Par rapport au scénario de base, la croissance économique serait plus élevée de 0,6 point de pourcentage en 2021 et de 0,9 point en 2022. Dans le scénario optimiste, le PIB réel du Québec retrouverait dès 2023 son niveau prévu à la même période dans le budget 2020-2021 (+1,5 % par rapport au scénario de base). La pandémie n'aurait donc pas entraîné de perte de production à moyen terme.

Évolution du PIB réel selon les différents scénarios

(en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Autres scénarios possibles de prévisions économiques (suite)

Scénario pessimiste

Le scénario pessimiste reflète une reprise économique moins forte à court terme que celle prévue dans le scénario de base.

- Les ménages et les entreprises pourraient faire preuve d'une plus grande prudence et leur confiance pourrait prendre plus de temps pour se rétablir.
- Ces derniers pourraient reporter une partie de leurs dépenses de consommation et d'investissement, ce qui entraînerait une reprise économique moins vigoureuse à court terme.

Par rapport au scénario de base, la croissance économique serait plus faible de 1,3 point de pourcentage en 2021 et de 0,6 point en 2022, mais plus élevée de 0,2 point en 2023. Ainsi, en 2023, la perte de production par rapport au scénario de base serait de 1,5 %.

- Soulignons que dans le scénario de base, l'écart de production en 2023 serait de -1,5 % par rapport au budget 2020-2021.

Comparaison des prévisions selon différents scénarios économiques

(variation annuelle en pourcentage)

| | Scénario pessimiste | Scénario de base | Scénario optimiste |
|--------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|
| PIB réel | | | |
| 2021 | 2,9 | 4,2 | 4,8 |
| 2022 | 3,4 | 4,0 | 4,9 |
| 2023 | 2,2 | 2,0 | 2,0 |
| PIB nominal | | | |
| 2021 | 4,5 | 6,0 | 6,7 |
| 2022 | 5,2 | 5,8 | 6,9 |
| 2023 | 4,1 | 3,8 | 3,8 |
| Emplois | | | |
| 2021 | 3,0 | 3,6 | 3,9 |
| 2022 | 1,2 | 1,8 | 2,4 |
| 2023 | 0,8 | 0,7 | 0,7 |

Note : Les chiffres sont arrondis.

Source : Ministère des Finances du Québec.

2.3 La récupération du marché du travail est amorcée

Après un recul annuel historique de 208 500 emplois en moyenne en 2020, la création d'emplois reprendra. Des hausses de 148 900 emplois en 2021 et de 75 500 emplois en 2022 sont attendues, soit des augmentations respectives de 3,6 % et de 1,8 %.

- La progression du marché du travail sera soutenue par la reprise de la croissance économique.
- Par ailleurs, la vaccination de masse devrait entraîner un allègement des mesures sanitaires, ce qui appuiera le redémarrage de l'emploi dans les secteurs plus durement touchés par la pandémie.

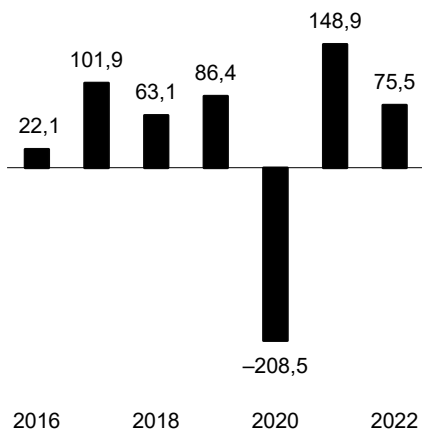
Le taux de chômage devrait reculer, passant de 8,9 % en moyenne en 2020 à 6,4 % en 2021 et à 6,0 % en 2022.

- Malgré ce repli, le taux de chômage demeurera supérieur au niveau qui prévalait avant la pandémie (5,1 % en moyenne en 2019).

Pour assurer la relance de l'économie, le Québec doit compter sur la participation de tous ses travailleurs. Le gouvernement du Québec doit favoriser le retour en emploi des chômeurs de même que la requalification et le rehaussement des compétences des travailleurs.

GRAPHIQUE G.12

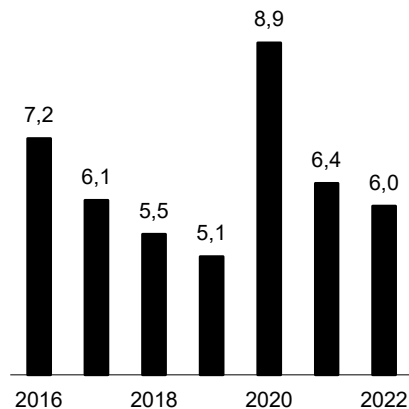
Création d'emplois au Québec (moyenne annuelle en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.13

Taux de chômage au Québec (moyenne annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.4 La consommation des ménages au cœur de la reprise

Les dépenses de consommation des ménages seront au cœur de la relance économique. Elles progresseront de 5,0 % en 2021 et de 4,3 % en 2022 en termes réels, après un recul de 5,4 % en 2020.

— Ces hausses seront appuyées notamment par l'épargne accumulée au cours des derniers trimestres (voir l'encadré à la page G.22). De plus, les achats qui ont été temporairement retardés pendant la pandémie, la reprise de la création d'emplois et les conditions de crédit qui demeureront accommodantes appuieront la consommation des ménages.

Par ailleurs, la pandémie et le confinement ont modifié les habitudes de consommation.

— Historiquement, l'évolution des dépenses de biens et de services suivait une trajectoire comparable. Or, en 2020, les achats de biens ont progressé (+1,5 %), alors que les achats de services ont chuté (-11,6 %).

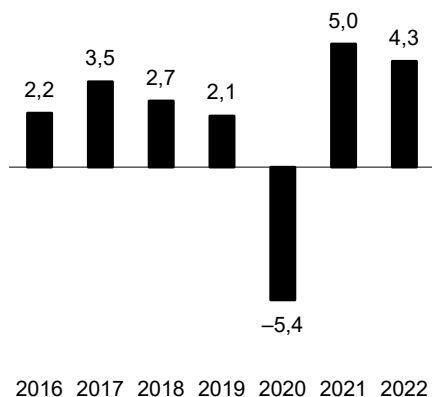
— Les achats de biens ont pu se poursuivre en ligne lors des périodes de mise à l'arrêt des commerces non essentiels.

— Par contre, au cours de ces périodes, les dépenses de services ont fortement diminué. Les mesures sanitaires ont restreint l'offre de plusieurs services qui peuvent difficilement être livrés ou consommés par le biais du commerce électronique.

— En 2021 et en 2022, les dépenses de biens continueront de progresser, alors que les dépenses de services bondiront d'environ 6,5 % en moyenne par année.

GRAPHIQUE G.14

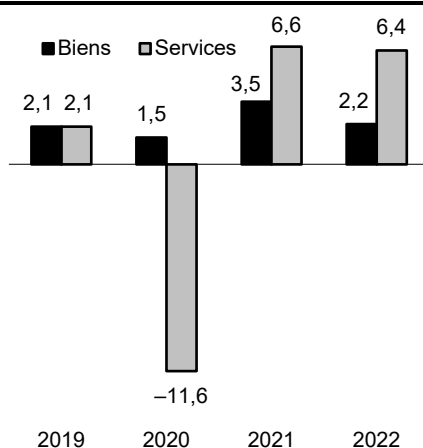
Dépenses de consommation des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.15

Dépenses de consommation de biens et de services au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les ménages sont en bonne position pour appuyer la relance

Globalement, la situation financière des ménages est demeurée favorable en 2020. En effet, le revenu disponible des Québécois s'est nettement accru, et ce, en dépit de la diminution de l'emploi.

- Pour l'ensemble de l'année, les salaires et traitements ont augmenté de 0,3 %. Pour sa part, le revenu disponible des ménages a bondi de 10,7 %.
- Cette forte croissance résulte notamment des généreuses mesures de soutien au revenu accordées par les différents ordres de gouvernement pour compenser les pertes de salaires.

Par ailleurs, les ménages ont modifié leurs habitudes de consommation pendant la pandémie. La fermeture temporaire des commerces non essentiels a réduit la disponibilité des biens et services et restreint les dépenses de consommation.

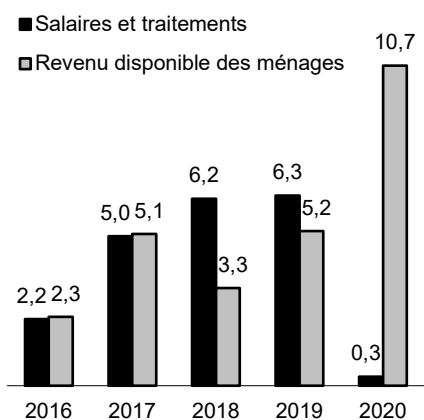
Ainsi, l'accroissement des revenus, combiné à la diminution de la consommation, s'est traduit par une augmentation importante de l'épargne.

- Le taux d'épargne est passé de 6,8 % en 2019 à 20,0 % en 2020, un sommet depuis 1981, année du début de la publication des comptes économiques au Québec.
- Ainsi, le montant d'épargne accumulé par les ménages en 2020 s'est élevé à 13,1 % du PIB québécois en 2020 (3,9 % en 2019).

Cette épargne stimulera la croissance des dépenses de consommation au cours des prochaines années. Les ménages seront ainsi un appui important à la relance économique.

Salaires et traitements et revenu disponible des ménages au Québec

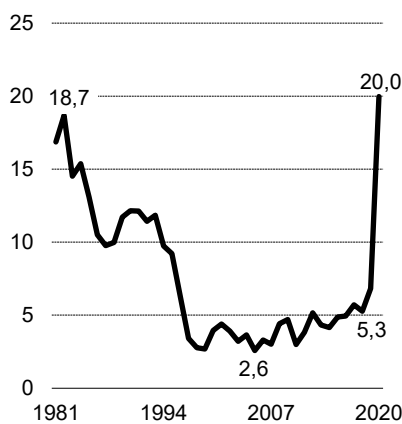
(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Taux d'épargne des ménages au Québec

(en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.5 Le marché immobilier surprend par sa vigueur

Le marché immobilier a connu une bonne performance au cours des derniers mois. En effet, l'investissement résidentiel (+1,0 %) est la seule grande composante du PIB réel qui a affiché une hausse en 2020.

L'investissement résidentiel a été soutenu notamment par le dynamisme du marché de la revente, qui s'est traduit par l'augmentation des dépenses reliées aux transactions immobilières (+16,4 %). De plus, les mises en chantier se sont situées en moyenne à 54 100 unités, le niveau le plus élevé depuis 2004 (58 400).

— Cette bonne performance s'explique principalement par la faiblesse des taux d'intérêt hypothécaires et par l'évolution des besoins en matière de logement découlant de la pandémie. La hausse de l'épargne résultant de l'augmentation des transferts des gouvernements et de la réduction de la consommation a également favorisé l'investissement résidentiel.

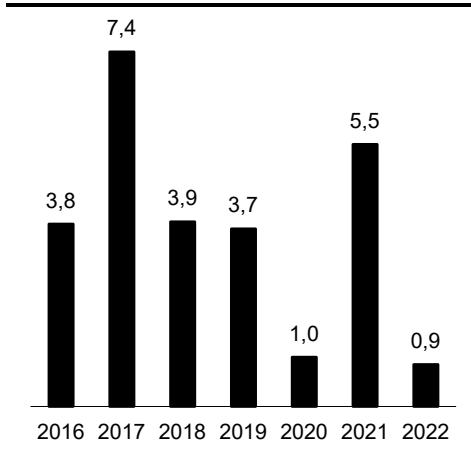
Le marché immobilier demeurera une source de croissance pour l'économie au cours des prochaines années. Les investissements résidentiels devraient progresser de 5,5 % en 2021 et de 0,9 % en 2022, en termes réels.

— Les mises en chantier devraient se situer à 50 400 unités en 2021 et à 48 800 unités en 2022, des niveaux supérieurs à celui observé en moyenne au cours des 10 dernières années.

— Toutefois, la hausse des prix de l'immobilier, la fin des reports de paiement, la hausse des taux d'intérêt et la baisse temporaire de l'immigration pourraient limiter l'activité du secteur résidentiel.

GRAPHIQUE G.16

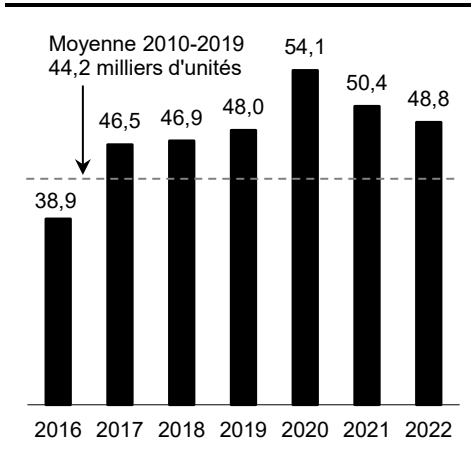
Investissements résidentiels au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.17

Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

La pandémie n'a pas tempéré l'effervescence du marché résidentiel

Bien que la pandémie ait paralysé l'activité du marché résidentiel en mars et en avril derniers, ce secteur a surpris par sa vigueur en 2020.

- Les mises en chantier ont progressé de 12,7 % et ont atteint en moyenne 54 100 unités.
- De leur côté, les transactions sur le marché de la revente ont grimpé de 16,9 %, pour se situer à 113 000 unités vendues, un sommet.

Les acheteurs d'habitation sont demeurés nombreux et actifs.

- La forte demande de logements, qui existait déjà avant la pandémie, n'a pas été freinée. De plus, les programmes d'aide mis en place par les gouvernements, la faiblesse des taux d'intérêt et le report des paiements hypothécaires ont limité les difficultés financières des ménages et contribué à l'effervescence sur le marché résidentiel. Les limitations apportées à la consommation ont également libéré des liquidités qui ont été en partie utilisées pour l'investissement résidentiel.
- Par ailleurs, la pandémie a modifié les préférences en logement. Plusieurs ménages ont décidé de devancer leur premier achat ou ont choisi d'acquérir une habitation mieux adaptée à leurs besoins.

Également, la quantité de propriétés disponibles s'est avérée insuffisante pour absorber l'augmentation du nombre d'acheteurs potentiels.

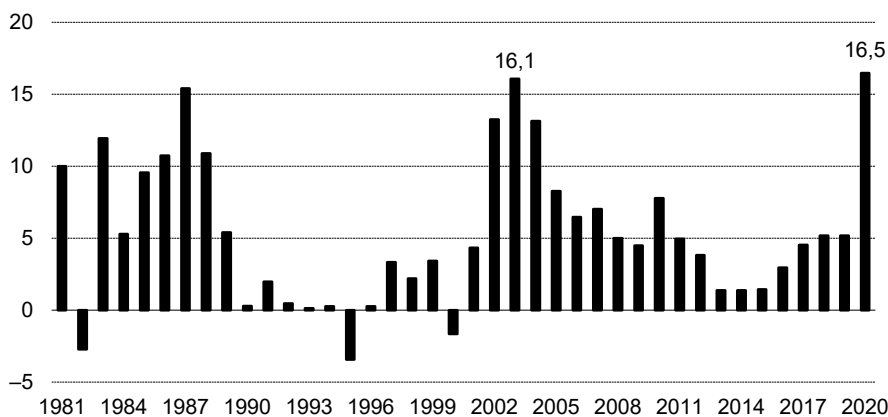
- Les nouvelles inscriptions de propriétés à vendre ont reculé de 5,4 % en 2020. Il s'agit d'un sixième repli annuel consécutif.

Cette situation a entraîné un resserrement du marché et une hausse des prix.

- Le ratio des ventes sur les nouvelles inscriptions (RVNI) présente le rapport entre la demande et l'offre de court terme. Lorsque le ratio dépasse 0,55, le marché est considéré comme étant à l'avantage des vendeurs. En 2020, le RVNI s'élevait à 0,86.
- Ainsi, les prix moyens des propriétés sur le marché de la revente ont bondi de 16,5 % au Québec en 2020, la plus importante progression annuelle jamais enregistrée.

Prix moyen des propriétés sur le marché de la revente au Québec

(variation en pourcentage)



Source : Haver Analytics.

2.6 Les entreprises seront des vecteurs de la relance

Après un recul de 9,7 % en 2020, les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accroître de 6,3 % en 2021 et de 5,3 % en 2022. La progression de la vaccination devrait soutenir la confiance des dirigeants d'entreprises au cours des prochains mois et appuyer la relance des investissements.

L'ensemble des composantes des investissements devrait se redresser :

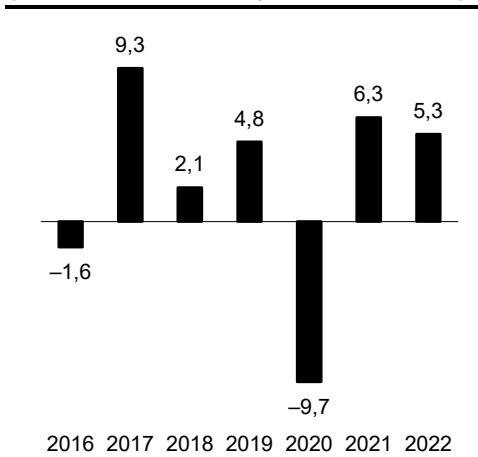
- la reprise de la demande de biens et de services exercera des pressions sur les capacités de production, ce qui devrait soutenir les achats de machines et matériel;
- les dépenses en construction non résidentielle seront stimulées par la faiblesse des taux d'intérêt ainsi que par la reprise de la croissance économique;
- le virage numérique devrait avoir un effet favorable sur les dépenses des entreprises en produits de propriété intellectuelle.

Toutefois, le degré d'incertitude demeure élevé, ce qui pourrait retarder le redémarrage des investissements.

GRAPHIQUE G.18

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

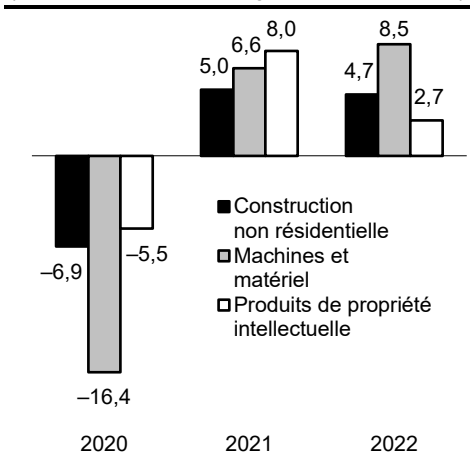


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.19

Composantes de l'investissement non résidentiel des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec en tête des intentions d'investissement pour 2021

La plus récente enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations (EDIR) de Statistique Canada montre que les entreprises et les gouvernements ont l'intention d'augmenter leurs investissements au Québec en 2021.

La valeur des investissements non résidentiels totaux au Québec devrait s'élever à 48,3 milliards de dollars en 2021¹, soit une hausse de 10,9 % (-4,9 % en 2020).

— Le Québec se situe ainsi au premier rang des provinces canadiennes en matière de croissance des intentions d'investissement en 2021.

Au Canada, la valeur des investissements non résidentiels totaux devrait atteindre 266,2 milliards de dollars en 2021, soit une hausse de 7,0 % (-9,2 % en 2020).

Sept des 10 provinces canadiennes ont des perspectives d'investissement positives pour 2021, dont le Québec (+10,9 %), le Nouveau-Brunswick (+10,1 %) et l'Ontario (+9,1 %), qui affichent des augmentations plus importantes que la moyenne canadienne.

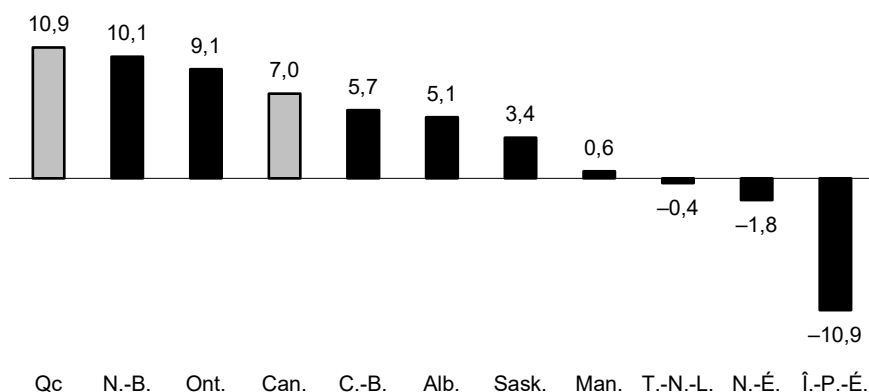
Selon l'enquête, les principales catégories d'investissement seront en hausse au Québec en 2021, alors que :

- les investissements en construction non résidentielle devraient augmenter de 14,1 %, pour atteindre 32,0 milliards de dollars;
- les investissements en machines et matériel devraient augmenter de 5,0 %, pour se situer à 16,3 milliards de dollars.

Au Québec, les importants projets de transport en commun expliquent une partie de cette croissance.

Investissements non résidentiels totaux par province, perspectives pour l'année 2021

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Source : Statistique Canada.

¹ Les statistiques de l'Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations (EDIR) pour 2020 représentent des estimations provisoires. Pour 2021, il s'agit d'intentions d'investissement.

Les liquidités mises à la disposition des entreprises devraient appuyer la reprise des investissements

Certaines entreprises ont été frappées de plein fouet par la pandémie. Celles faisant partie des secteurs touchés par les mesures sanitaires ont dû ralentir ou cesser temporairement leurs activités pendant les périodes de confinement.

Afin de leur venir en aide, les gouvernements ont agi rapidement en mettant en place de nombreux programmes de soutien.

- L'aide versée aux entreprises a été importante. En effet, au deuxième trimestre de 2020, la valeur des subventions sur la production octroyées par les gouvernements aux entreprises a été plus importante que les impôts indirects qu'elles ont payés sur la production, tels que les impôts fonciers et les taxes sur la rémunération. Il s'agit d'une première depuis la publication de ces statistiques en 1981.

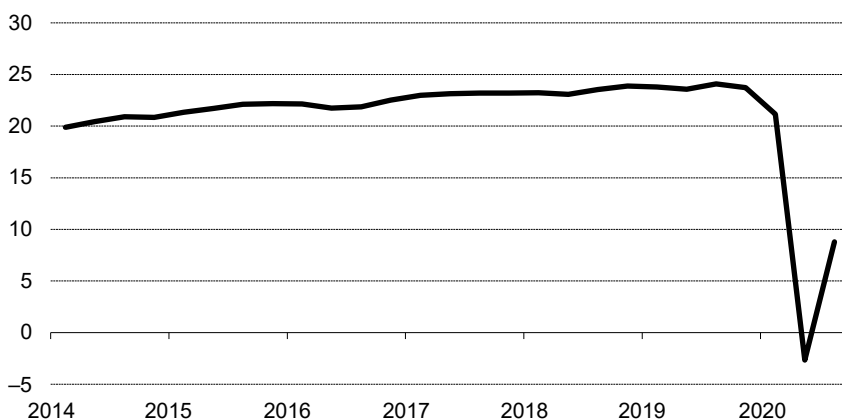
Les mesures mises en place pour aider financièrement les entreprises ont atténué les effets de la crise sanitaire sur l'ensemble de l'économie.

- Ces mesures ont permis de sauvegarder un bon nombre d'emplois.
- De plus, elles ont permis d'éviter une augmentation des faillites d'entreprises.
- Ainsi, l'aide des gouvernements a protégé le capital productif de l'économie afin d'empêcher que les pertes de production temporaires ne se transforment en pertes de production permanentes.

Les liquidités mises à la disposition des entreprises appuieront la reprise des investissements et, par conséquent, la relance économique.

Impôts moins les subventions sur la production au Québec

(en milliards de dollars)



Source : Institut de la statistique du Québec.

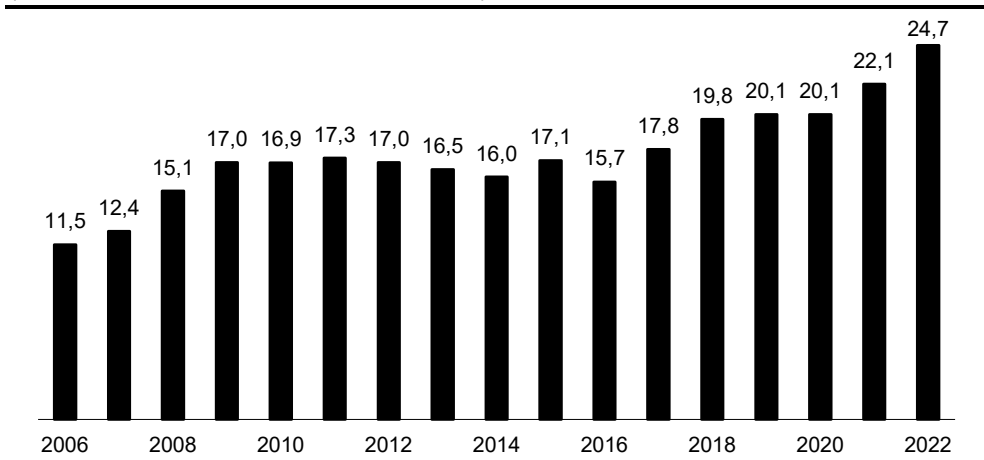
2.7 Les investissements des gouvernements à des sommets

Les gouvernements augmenteront fortement leurs investissements en 2021 et en 2022. En effet, les gouvernements mettront en œuvre d'importants plans de relance au cours des prochaines années. Par conséquent, les investissements publics devraient croître de 10,0 % en 2021 et de 11,5 % en 2022, pour se chiffrer à 24,7 milliards de dollars en termes nominaux en 2022.

- Le gouvernement du Québec déploiera des ressources considérables pour favoriser la relance de l'économie, notamment en rehaussant les investissements inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI). Ce plan permet d'ajouter des infrastructures et de remettre en état celles qui sont en situation de déficit de maintien d'actifs.
- Dans le budget 2021-2022, le gouvernement du Québec annonce une augmentation de 4,5 milliards de dollars des investissements dans le cadre du PQI 2021-2031.
- Avec ce rehaussement, ces investissements passeront de 130,5 milliards à 135,0 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans.
- Le programme Investir dans le Canada du gouvernement fédéral et la hausse des investissements dans les grandes municipalités québécoises, dont Montréal, Québec et Laval, appuieront également la progression des investissements des administrations publiques.

GRAPHIQUE G.20

Investissements des administrations publiques au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.8 La reprise des échanges commerciaux

En 2020, le volume des échanges du Québec avec ses partenaires économiques a chuté. En effet, les exportations ont diminué de 10,5 % et les importations, de 13,7 %.

— La fermeture temporaire de nombreuses entreprises et l'effondrement du commerce mondial ont bouleversé les chaînes d'approvisionnement, ce qui a contribué au repli des échanges commerciaux du Québec.

En 2021 et en 2022, la reprise économique soutiendra à la fois la hausse des exportations et celle des importations. Les chaînes d'approvisionnement internationales se rétabliront et la demande étrangère se raffermira.

Au Québec, la croissance des exportations devrait être plus faible que celle des importations.

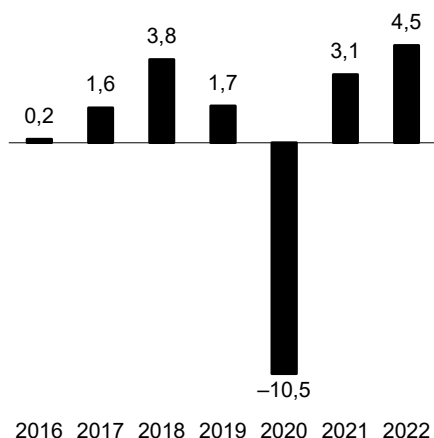
— En 2020, le recul des importations a été plus accentué que celui des exportations. En conséquence, les importations devraient enregistrer un rebond plus important. Ces dernières seront stimulées par une forte hausse de la demande intérieure.

— De plus, l'appréciation du dollar canadien devrait favoriser les importations, mais aura également des effets sur la compétitivité internationale des biens et services des entreprises québécoises, ce qui limitera les exportations.

Ainsi, le secteur extérieur ralentira la croissance de l'économie en 2021 et en 2022.

GRAPHIQUE G.21

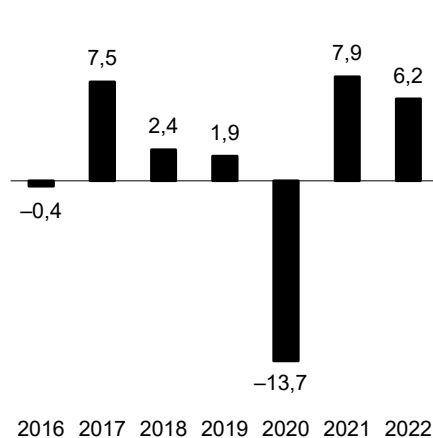
Exportations du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.22

Importations du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.9 Une robuste progression du PIB nominal

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en incorporant l'effet des prix, progressera de 6,0 % en 2021 et de 5,8 % en 2022. Ces robustes hausses s'expliquent par la reprise de l'activité économique ainsi que par les prix du PIB, qui augmenteront de 1,7 % en 2021 et de 1,8 % en 2022.

Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par deux éléments :

- les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'indice des prix à la consommation (IPC);
- les termes de l'échange, qui peuvent être mesurés par le ratio entre les prix à l'exportation et à l'importation.

Les principales assiettes taxables du gouvernement afficheront de fortes hausses.

- La croissance des salaires et traitements bondira, passant de 0,3 % en 2020 à 6,0 % en 2021 et à 3,5 % en 2022. Elle sera appuyée par le dynamisme du marché du travail.
- L'excédent d'exploitation net des sociétés affichera un gain de 2,2 % en 2021 après un recul de 5,3 % en 2020. En 2022, l'excédent d'exploitation net devrait toutefois fléchir de 3,8 % alors que différents programmes de subventions aux entreprises prendront fin.
- La consommation nominale augmentera de 7,0 % en 2021 et de 6,2 % en 2022. L'épargne excédentaire, la demande latente et la hausse des salaires et traitements contribueront à stimuler les dépenses des ménages.

TABLEAU G.5

Croissance du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------|-------------|------------|------------|
| PIB réel | -5,2 | 4,2 | 4,0 |
| Prix – déflateur du PIB | 1,3 | 1,7 | 1,8 |
| PIB NOMINAL | -4,0 | 6,0 | 5,8 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.10 Un raffermissement de l'inflation

La pandémie a eu des répercussions importantes sur l'inflation mesurée par l'IPC. Globalement, l'IPC n'a crû que de 0,8 % en 2020. Cependant, en excluant les aliments et l'énergie, deux composantes volatiles de l'indice, les prix ont augmenté de 1,3 %.

- Les prix des biens ont reculé de 0,4 %. La hausse des prix pour la plupart des composantes a été contrebalancée par le repli de 14,6 % des prix de l'essence.
- Les prix des services ont progressé de 2,0 %. Certaines entreprises de services ont dû supporter des coûts supplémentaires, notamment pour acheter des équipements de protection. Ces coûts ont pu être transférés aux consommateurs.

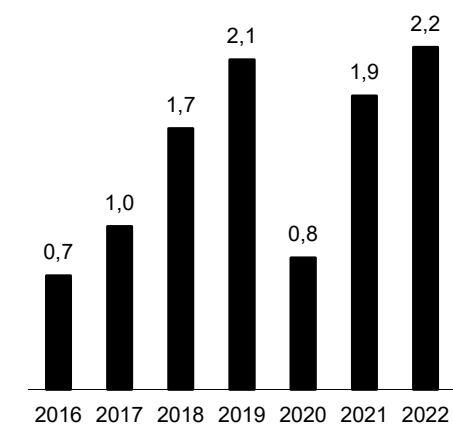
Au cours des prochaines années, la croissance de l'IPC devrait se raffermir. La hausse des prix du pétrole, la demande accrue de biens et de services et la progression des salaires et traitements devraient appuyer l'augmentation de l'IPC. Par conséquent, l'inflation devrait évoluer pour se situer près de la cible de 2 % de la Banque du Canada.

- Cette cible de 2 % est le point médian d'une fourchette cible allant de 1 à 3 %. La cible est exprimée en fonction de la variation annuelle de l'IPC total. La Banque du Canada surveille également une série de mesures de l'inflation fondamentale qui lui permettent d'avoir une meilleure idée de la tendance sous-jacente de l'inflation en faisant abstraction des fluctuations transitoires.
- En 2021, comme tous les cinq ans, la Banque du Canada renouvellera son entente avec le gouvernement fédéral sur la cible d'inflation. Par la même occasion, elle pourrait revoir le cadre de sa politique monétaire.

GRAPHIQUE G.23

Indice des prix à la consommation au Québec

(variation en pourcentage)

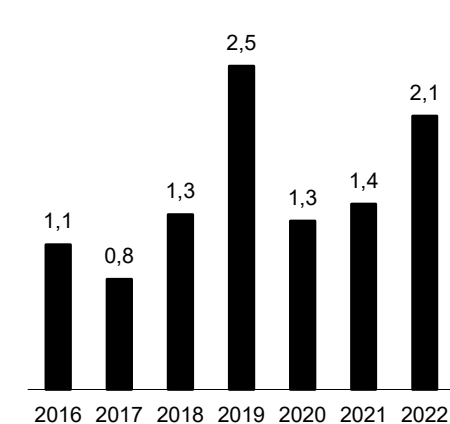


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.24

Indice des prix à la consommation excluant les aliments et l'énergie au Québec

(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

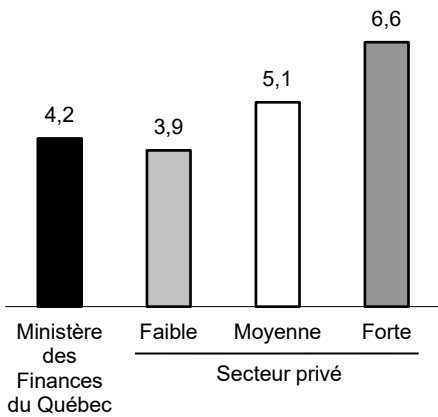
En 2021, la reprise économique attendue par le ministère des Finances du Québec (+4,2 %) est moins prononcée que celle anticipée par les prévisionnistes du secteur privé (+5,1 %).

En 2022, le ministère des Finances du Québec s'attend à une progression de l'activité économique (+4,0 %) légèrement plus importante que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,8 %).

GRAPHIQUE G.25

Croissance économique en 2021 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)

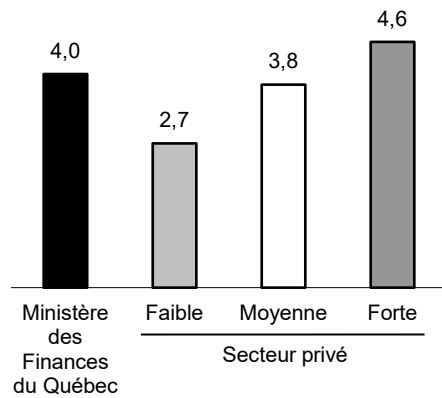


Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 12 mars 2021.

GRAPHIQUE G.26

Croissance économique en 2022 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 12 mars 2021.

TABLEAU G.6

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Moyenne 2021-2025 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|-------------------|
| PIB réel | | | | | | | |
| Ministère des Finances du Québec | -5,2 | 4,2 | 4,0 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | 2,6 |
| Moyenne du secteur privé | — | 5,1 | 3,8 | 2,1 | 1,7 | 1,6 | 2,8 |
| PIB nominal | | | | | | | |
| Ministère des Finances du Québec | -4,0 | 6,0 | 5,8 | 3,8 | 3,3 | 3,3 | 4,4 |
| Moyenne du secteur privé | — | 7,4 | 5,8 | 4,2 | 3,7 | 3,6 | 4,9 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 12 mars 2021.

TABLEAU G.7

Perspectives économiques au Québec
 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Production | | | | | | | |
| PIB réel | 2,7 | -5,2 | 4,2 | 4,0 | 2,0 | 1,5 | 1,5 |
| PIB nominal | 4,3 | -4,0 | 6,0 | 5,8 | 3,8 | 3,3 | 3,3 |
| PIB nominal (en milliards de dollars) | 460,4 | 442,0 | 468,4 | 495,7 | 514,6 | 531,8 | 549,5 |
| Composantes du PIB (en termes réels) | | | | | | | |
| Demande intérieure finale | 2,3 | -3,9 | 5,0 | 4,0 | 2,0 | 1,3 | 1,1 |
| – Consommation des ménages | 2,1 | -5,4 | 5,0 | 4,3 | 2,0 | 1,4 | 1,4 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | 1,7 | -0,4 | 4,7 | 3,8 | 1,6 | 0,8 | 0,3 |
| – Investissements résidentiels | 3,7 | 1,0 | 5,5 | 0,9 | 1,7 | 0,5 | 0,4 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | 4,8 | -9,7 | 6,3 | 5,3 | 3,7 | 2,8 | 2,6 |
| Exportations | 1,7 | -10,5 | 3,1 | 4,5 | 3,1 | 3,2 | 2,9 |
| Importations | 1,9 | -13,7 | 7,9 | 6,2 | 3,0 | 2,5 | 1,9 |
| Marché du travail | | | | | | | |
| Population (en milliers) | 8 502 | 8 575 | 8 593 | 8 660 | 8 727 | 8 791 | 8 841 |
| Population de 15 ans et plus (en milliers) | 7 001 | 7 054 | 7 087 | 7 135 | 7 197 | 7 259 | 7 310 |
| Emploi (en milliers) | 4 308 | 4 100 | 4 248 | 4 324 | 4 352 | 4 370 | 4 386 |
| Création d'emplois (en milliers) | 86,4 | -208,5 | 148,9 | 75,5 | 28,4 | 17,2 | 16,8 |
| Taux de chômage (en pourcentage) | 5,1 | 8,9 | 6,4 | 6,0 | 5,8 | 5,7 | 5,5 |
| Autres indicateurs économiques (en termes nominaux) | | | | | | | |
| Consommation des ménages | 3,7 | -4,3 | 7,0 | 6,2 | 3,8 | 3,1 | 3,0 |
| – Excluant les produits alimentaires et le logement | 3,2 | -8,6 | 8,3 | 7,4 | 3,9 | 3,0 | 2,9 |
| Mises en chantier (en milliers d'unités) | 48,0 | 54,1 | 50,4 | 48,8 | 48,5 | 46,9 | 45,4 |
| Investissements résidentiels | 7,1 | 7,8 | 10,6 | 3,2 | 3,9 | 2,7 | 2,6 |
| Investissements non résidentiels des entreprises | 7,5 | -8,8 | 7,4 | 6,3 | 4,7 | 4,1 | 4,2 |
| Salaires et traitements | 6,3 | 0,3 | 6,0 | 3,5 | 3,2 | 3,1 | 3,1 |
| Revenu des ménages | 5,5 | 6,2 | 1,6 | 2,7 | 3,5 | 3,3 | 3,4 |
| Excédent d'exploitation net des sociétés | -0,2 | -5,3 | 2,2 | -3,8 | 4,6 | 3,9 | 3,7 |
| Indice des prix à la consommation | 2,1 | 0,8 | 1,9 | 2,2 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |
| – Excluant les aliments et l'énergie | 2,5 | 1,3 | 1,4 | 2,1 | 1,9 | 1,8 | 1,8 |

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La croissance économique mondiale se raffermira en 2021 et en 2022 après une chute historique du PIB réel de 3,5 % en 2020. Les mesures monétaires et budgétaires mises en œuvre par les autorités, les efforts de vaccination et la levée progressive des restrictions seront au cœur de la reprise. La relance sera synchronisée dans la plupart des économies, dont au Canada et aux États-Unis, les principaux partenaires commerciaux du Québec.

3.1 La situation économique au Canada

□ La relance de l'activité économique est en cours

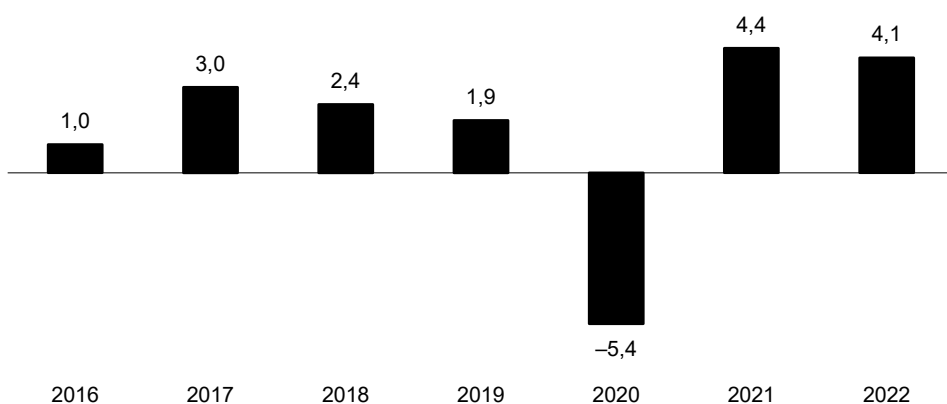
Après une contraction de l'activité économique de 5,4 % en 2020, le Canada devrait enregistrer des augmentations du PIB réel de 4,4 % en 2021 et de 4,1 % en 2022². Toutes les provinces connaîtront une reprise de la croissance en 2021.

Le rebond de l'économie canadienne sera légèrement plus fort que celui du Québec, alors que des progressions de 4,2 % en 2021 et de 4,0 % en 2022 sont attendues.

— En effet, malgré des mesures plus restrictives au Québec en mars et en avril, le recul du PIB réel a été plus prononcé au Canada (-5,4 %) qu'au Québec (-5,2 %) en 2020. Les prix du pétrole, qui ont atteint des creux, ont accentué les difficultés dans les provinces productrices, tandis que l'économie québécoise a fait preuve de résilience face à la crise sanitaire. Par conséquent, la reprise en 2021 et en 2022 devrait être légèrement plus importante au Canada.

GRAPHIQUE G.27

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

² Le Ministère pose l'hypothèse que le plan de relance économique du gouvernement canadien s'établira à 70 G\$ sur un horizon de trois ans.

☐ La demande intérieure sera au cœur de la reprise

Comme au Québec, la demande intérieure sera le principal moteur de la croissance économique au Canada. En effet :

- la consommation devrait afficher des gains importants. Les ménages pourront utiliser en partie l'épargne qu'ils ont accumulée depuis le début de la pandémie. De plus, la création d'emplois stimulera la progression des salaires et traitements;
- les investissements résidentiels demeureront robustes, soutenus par les bas taux d'intérêt, par les changements de besoins en matière de logement et par l'amélioration de la situation sur le marché de l'emploi;
- les investissements non résidentiels des entreprises reprendront, appuyés par la hausse de la demande de biens et de services et par la remontée des prix du pétrole;
- les dépenses totales des administrations publiques renoueront avec la croissance. En particulier, les différents ordres de gouvernement voudront relancer l'économie par l'entremise d'investissements en infrastructures.

Par ailleurs, le secteur extérieur ne contribuera pas à la hausse du PIB réel.

- Les exportations seront soutenues par la reprise de l'activité économique mondiale, notamment aux États-Unis.
- Toutefois, le rebond des importations sera plus important que celui des exportations. La croissance des importations sera appuyée par la demande intérieure ainsi que par l'appréciation du dollar canadien.

TABLEAU G.8

PIB réel et ses principales composantes au Canada

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | Variation | | | Contribution | | |
|--|-------------|------------|------------|--------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Demande intérieure | -4,5 | 4,0 | 3,8 | -4,5 | 4,0 | 3,8 |
| – Consommation des ménages | -6,1 | 4,1 | 4,3 | -3,4 | 2,3 | 2,4 |
| – Investissements résidentiels | 3,9 | 4,9 | 0,1 | 0,3 | 0,4 | 0,0 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | -11,6 | 5,6 | 8,0 | -1,3 | 0,6 | 0,8 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | -0,3 | 3,2 | 2,2 | -0,1 | 0,8 | 0,6 |
| Secteur extérieur | — | — | — | 0,7 | -0,5 | -0,1 |
| – Exportations | -9,8 | 5,7 | 5,7 | -3,1 | 1,7 | 1,8 |
| – Importations | -11,3 | 7,6 | 5,9 | 3,8 | -2,3 | -1,8 |
| Stocks | — | — | — | -1,6 | 0,9 | 0,4 |
| PIB RÉEL | -5,4 | 4,4 | 4,1 | -5,4 | 4,4 | 4,1 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation des ménages, un facteur clé de la reprise

Les mesures d'aide octroyées par les gouvernements ont soutenu l'augmentation du revenu des ménages canadiens l'an dernier. Ainsi, malgré la perte de 986 400 emplois en 2020, le revenu disponible des ménages s'est accru de 10,0 %. Il s'agit du plus important gain depuis 1981 (15,9 %). Par ailleurs, cette hausse du revenu disponible, conjuguée au recul de la consommation, s'est traduite par une forte accumulation de l'épargne.

Cette épargne excédentaire, combinée à la demande latente, contribuera à stimuler la consommation des ménages. De plus, les revenus de travail progresseront avec la reprise de la création d'emplois. Par conséquent, les dépenses des ménages s'accroîtront de 4,1 % en 2021 et de 4,3 % en 2022.

❑ Un marché immobilier résilient

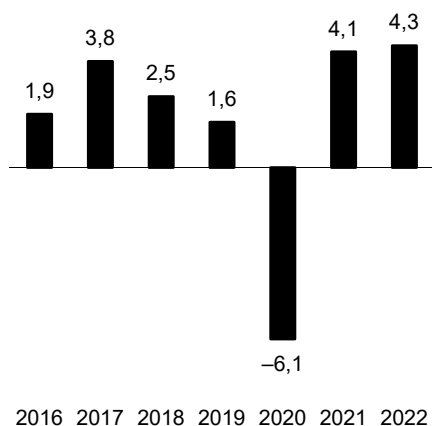
Malgré un ralentissement des activités sur le marché de l'habitation au printemps dernier, l'investissement résidentiel était en hausse de 3,9 % en 2020. En particulier, les marchés du Québec et de l'Ontario ont affiché des performances remarquables.

L'augmentation des investissements résidentiels se poursuivra en 2021, avec une progression attendue de 4,9 %. Cette croissance sera appuyée par le redressement du marché du travail, par l'épargne élevée des ménages, par les changements des préférences des acheteurs et par la faiblesse des coûts de financement.

En 2022, l'incidence de l'évolution des besoins en matière de logement sur la demande devrait s'estomper. De plus, la baisse temporaire de l'immigration et la diminution de l'accessibilité atténueront la hausse de l'investissement résidentiel.

GRAPHIQUE G.28

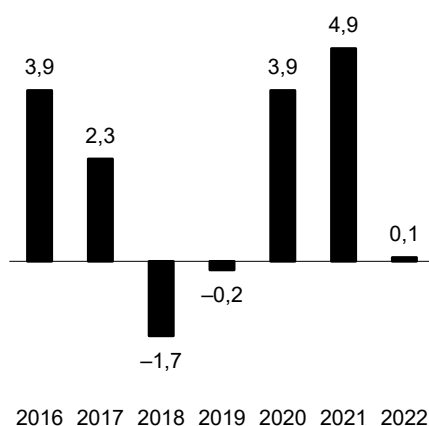
Dépenses de consommation des ménages au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.29

Investissements résidentiels au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

☐ Une reprise des investissements des entreprises

Les investissements non résidentiels des entreprises se redresseront en 2021 et en 2022.

- Les pressions sur les capacités de production devraient s'intensifier en raison de la hausse de la demande intérieure et internationale. De plus, le maintien des conditions de crédit accommodantes devrait appuyer les investissements.
- Par ailleurs, la remontée des cours du pétrole ainsi que la poursuite de la construction des infrastructures de transport de pétrole (dont l'expansion de l'oléoduc Trans Mountain) et de gaz (le gazoduc Coastal GasLink) devraient stimuler les investissements énergétiques.
 - En dépit du rebond attendu, les investissements du secteur pétrolier demeureront, en 2022, inférieurs d'environ 3,6 % au niveau observé avant le début de la pandémie.

☐ Une accélération des échanges commerciaux

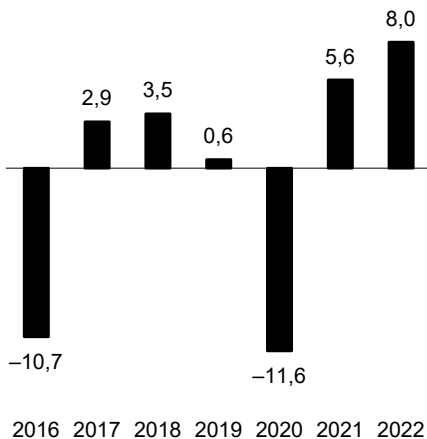
Les exportations devraient augmenter annuellement de 5,7 % en 2021 et en 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par la reprise de l'activité économique mondiale, notamment aux États-Unis.

- L'ampleur du rebond sera toutefois atténuée par une demande modérée de pétrole ainsi que par certaines contraintes liées à la pandémie qui seront toujours présentes en 2021, en particulier pour les voyages. De plus, l'appréciation du dollar canadien limitera la progression des exportations.

De son côté, la croissance des importations sera soutenue par la vigueur de la demande intérieure et par l'appréciation du taux de change, qui réduit le coût en dollars canadiens de biens et de services produits à l'étranger.

GRAPHIQUE G.30

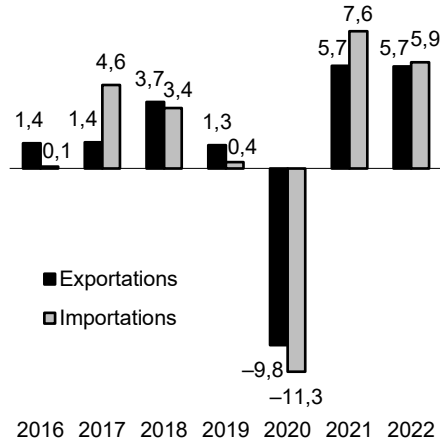
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.31

Exportations et importations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 La situation économique aux États-Unis

❑ Les plans de relance budgétaire soutiendront la reprise économique

Après avoir enregistré une contraction de 3,5 % en 2020, la plus forte depuis 1946, le PIB réel américain devrait se redresser et croître de 5,0 % en 2021 et de 3,8 % en 2022.

Le rebond de la croissance économique sera soutenu principalement par la demande intérieure, laquelle bénéficiera de l'adoption de plans de relance budgétaire par le gouvernement fédéral et de la poursuite de la vaccination de la population.

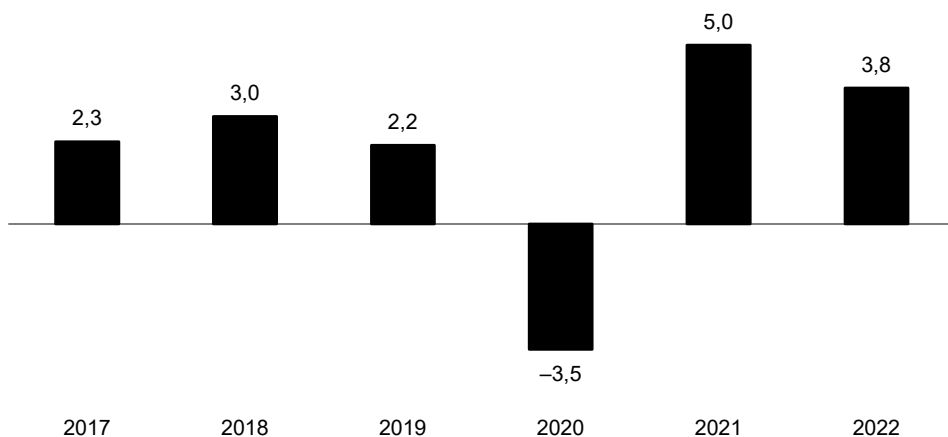
- En effet, le Congrès américain a d'abord adopté un plan de relance de plus de 900 milliards de dollars américains en décembre dernier, puis a approuvé le plan de relance de 1 900 milliards de dollars de la nouvelle administration Biden le 10 mars. Ces plans devraient stimuler la croissance économique américaine au cours des deux prochaines années.
- De plus, la vaccination de la population progresse rapidement. Au 11 mars, 64,1 millions d'Américains avaient reçu au moins une première dose de vaccin, l'équivalent de 19,2 % de la population américaine, et le nombre de nouvelles infections quotidiennes se situait à un creux depuis octobre 2020.

Ces développements positifs se traduiront par une forte accélération de la croissance économique à partir du printemps 2021.

Les perspectives économiques aux États-Unis demeurent toutefois incertaines, et malgré l'amélioration récente de la situation épidémiologique, l'arrivée de nouveaux variants du virus représente un risque pour la reprise économique.

GRAPHIQUE G.32

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Un important soutien des plans de relance budgétaire

Le Congrès américain a approuvé en décembre 2020 un plan de relance budgétaire de plus de 900 milliards de dollars américains, soit 4,4 % du PIB, en réponse à la dégradation de la situation épidémiologique observée l'automne dernier.

- Ce plan inclut notamment le versement de paiements directs de 600 \$ US aux individus dont le revenu annuel est inférieur à 75 000 \$ US, le prolongement de la durée des programmes spéciaux d'assurance-emploi, qui élargit entre autres l'admissibilité aux travailleurs autonomes, et des fonds pour les PME.

Par ailleurs, le plan de relance de 1 900 milliards de dollars américains (9,1 % du PIB) de l'administration de Joe Biden a également été adopté par le Congrès américain le 10 mars. La prévision américaine intègre ce plan; cependant, ses effets économiques resteront limités par les conditions sanitaires.

- Le plan de l'administration Biden inclut le versement de paiements directs de 1 400 \$ US par individu, portant le montant total versé à 2 000 \$ US en tenant compte du plan de décembre, ainsi que de l'aide financière aux gouvernements d'État et locaux et pour la campagne de vaccination.

Au total, les différents plans de relance mis en œuvre jusqu'à maintenant totalisent 6 000 milliards de dollars américains, soit près de 30 % du PIB.

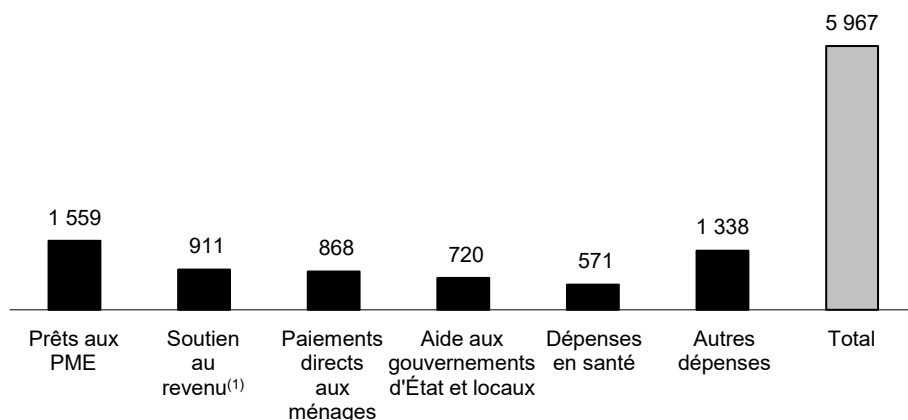
Des effets multiplicateurs plus limités

Le Congressional Budget Office (CBO) a estimé qu'en raison des mesures sanitaires qui limitent l'activité économique, les effets multiplicateurs des dépenses fiscales sont plus faibles actuellement que lors de récessions normales.

- Dans ce contexte, bien que la réponse du gouvernement fédéral soit nécessaire pour la reprise, les impacts économiques des nouveaux plans de relance seront plus limités que les effets de ceux adoptés dans le cadre des précédentes récessions.

Montants alloués dans les plans de relance adoptés depuis le début de 2020

(en milliards de dollars américains)



(1) Le soutien au revenu inclut notamment la bonification du programme d'assurance-emploi.
Sources : Committee for a Responsible Federal Budget et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation des ménages et l'investissement résidentiel seront au cœur de la reprise économique

Faisant suite à une baisse de 3,9 % en 2020, les dépenses de consommation des ménages devraient progresser de 5,3 % en 2021 et de 4,2 % en 2022. Elles seront soutenues par les mesures fiscales et par le retrait graduel des restrictions sanitaires, qui permettront notamment un important rattrapage des dépenses dans le secteur des services, où une plus grande proximité sociale est nécessaire.

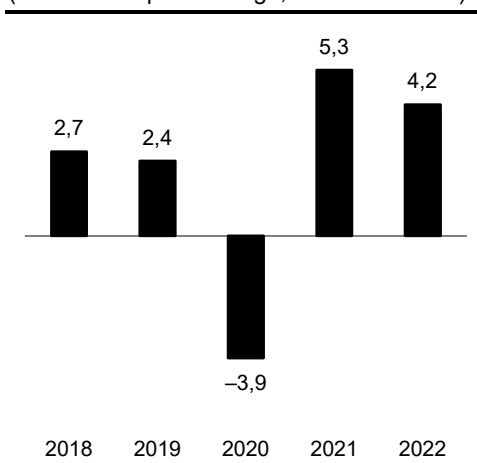
- D'une part, l'injection de liquidités dans le portefeuille des consommateurs par les plans de relance du gouvernement fédéral entraînera une forte croissance du revenu disponible, qui s'ajoutera à l'épargne déjà élevée.
- D'autre part, la poursuite de l'amélioration de la situation épidémiologique devrait permettre une reprise du secteur des services, où les dépenses demeurent inférieures de 7,1 % au niveau de février 2020, alors que les dépenses en biens durables (+18,4 %) et non durables (+6,1 %) ont plutôt connu une hausse.

Parallèlement, la vigueur du secteur résidentiel se poursuivra, soutenue par la faiblesse des taux hypothécaires, par l'amélioration du bilan financier des ménages en raison notamment des transferts gouvernementaux et par les changements de besoins en matière de logement.

- Les investissements résidentiels, qui ont augmenté de 6,0 % en 2020 malgré la pandémie, devraient ainsi croître de 14,5 % en 2021 et de 4,7 % en 2022.
- En outre, les mises en chantier devraient s'établir à 1,45 million d'unités en 2021 et à 1,48 million en 2022, un sommet depuis 2006.

GRAPHIQUE G.33

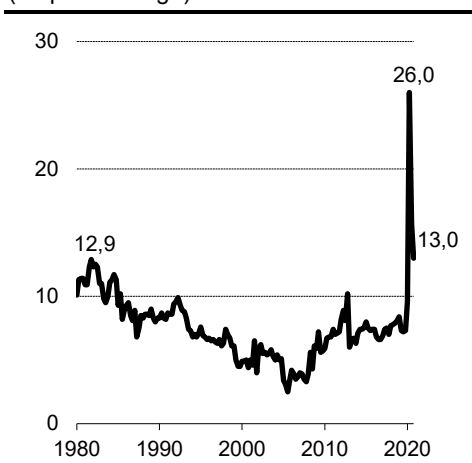
Dépenses de consommation aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.34

Taux d'épargne aux États-Unis (en pourcentage)



Source : IHS Markit.

Des effets inégaux sur le marché du travail

La pandémie de la COVID-19 a entraîné d'importantes perturbations sur le marché du travail aux États-Unis. En effet, plus de 22 millions d'emplois ont été perdus entre février et avril 2020, tandis que le taux de chômage a bondi à 14,8 %, un sommet historique.

Comme au Québec, les effets sur le marché du travail ont toutefois été inégaux aux États-Unis. En effet, les travailleurs à plus faible revenu ont été plus durement touchés alors que les mesures sanitaires ont surtout visé les industries où la rémunération est plus faible.

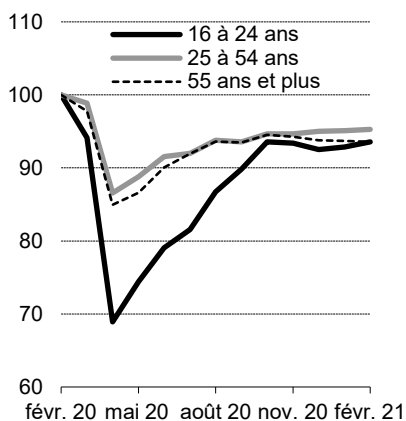
- Puisque les jeunes et les femmes représentent une plus forte proportion de l'emploi dans ces secteurs, ce sont ces deux groupes qui ont été les plus fortement touchés par la pandémie.
- Ainsi, en février 2021, l'emploi des femmes s'est établi à 94,3 % de son niveau de février 2020, comparativement à 95,0 % pour les hommes. Pour les jeunes âgés de 16 à 24 ans, cette proportion s'est établie à 93,6 % (95,3 % pour les 25 à 54 ans).

Par ailleurs, la pandémie a eu des effets indirects sur le marché du travail, en raison entre autres de l'école à distance et des responsabilités familiales qui en découlent. Cette situation a entraîné une diminution de la participation au marché du travail des individus qui ont des enfants, particulièrement chez les femmes.

- Selon une étude de la Réserve fédérale de San Francisco, 700 000 femmes qui ont au moins un enfant ont quitté le marché du travail pour s'acquitter des responsabilités familiales, ce qui s'est traduit par un impact négatif de 0,5 point de pourcentage sur le taux d'activité total des femmes.

Emploi par groupe d'âge aux États-Unis

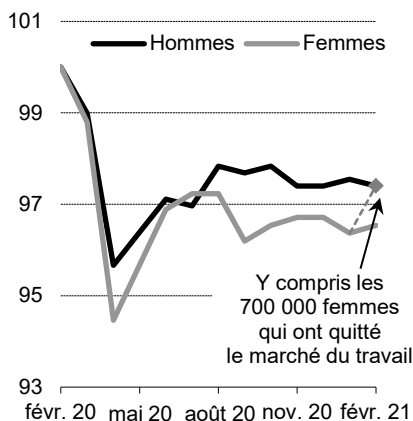
(indice, février 2020 = 100)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Taux d'activité par sexe aux États-Unis

(indice, février 2020 = 100)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Un redressement des investissements des entreprises et du secteur extérieur

Après avoir chuté de 4,0 % en 2020, les investissements des entreprises devraient croître de 6,1 % en 2021 et de 4,6 % en 2022.

- La croissance des investissements des entreprises sera principalement attribuable à un fort rebond de 12,6 % de l'investissement en machines et matériel en 2021, soutenu par la vigueur du secteur manufacturier.
- Cependant, la baisse des investissements dans le secteur de l'énergie se poursuivra en 2021 avec un recul de 14,9 %, alors que la production de pétrole devrait diminuer avant de renouer avec la croissance en 2022.

La reprise des investissements des entreprises se traduira par une augmentation des importations de 11,3 % en 2021 et de 4,1 % en 2022 (-9,3 % en 2020). En effet, les entreprises devront reconstituer leurs stocks afin de répondre à la vigueur de la demande intérieure.

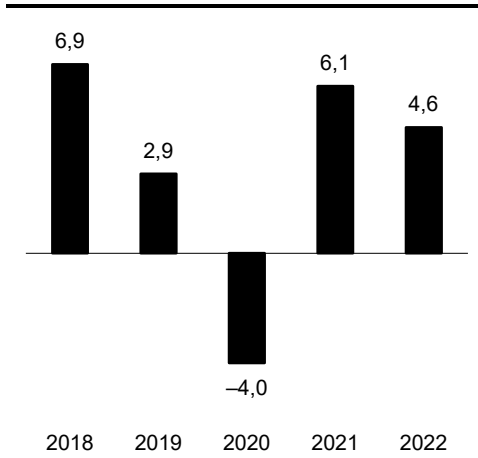
Pour leur part, les exportations devraient croître de 5,3 % en 2021 et de 5,0 % en 2022 (-13,0 % en 2020), soutenues par la reprise de l'activité économique mondiale et par la remise en marche des capacités de production aux États-Unis.

- Dans ce contexte, le niveau des importations devrait croître plus fortement que celui des exportations au cours des deux prochaines années, ce qui se traduira par une augmentation du déficit commercial. Le secteur extérieur devrait ainsi contribuer négativement à la croissance économique.

GRAPHIQUE G.35

Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

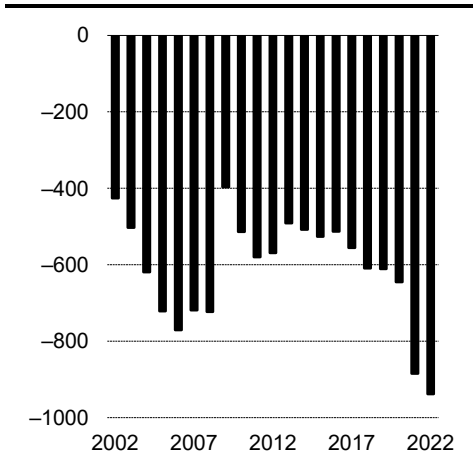


Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.36

Solde commercial aux États-Unis

(en milliards de dollars américains, en termes nominaux)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

❑ Une croissance mondiale soutenue par les progrès dans la vaccination et par les mesures de soutien

La situation sanitaire mondiale liée à la COVID-19 s'était détériorée à la fin de l'année 2020 en raison de la recrudescence du nombre de cas de contamination, principalement en Europe et en Amérique du Nord, et de l'apparition de nouveaux variants du virus dans quelques pays.

La recrudescence des cas a forcé plusieurs gouvernements à maintenir ou à réintroduire des mesures de confinement, notamment au Japon, au Royaume-Uni, en Allemagne et en France, ainsi qu'au Canada et dans certains États américains.

Après une fin d'année 2020 et un début de 2021 difficiles, marqués par des signes de ralentissement, une reprise est attendue pour le reste de l'année 2021.

Le PIB réel mondial devrait ainsi progresser de 5,3 % en 2021 puis de 4,3 % en 2022, après la chute survenue en 2020 (-3,5 %), la pire depuis la Seconde Guerre mondiale.

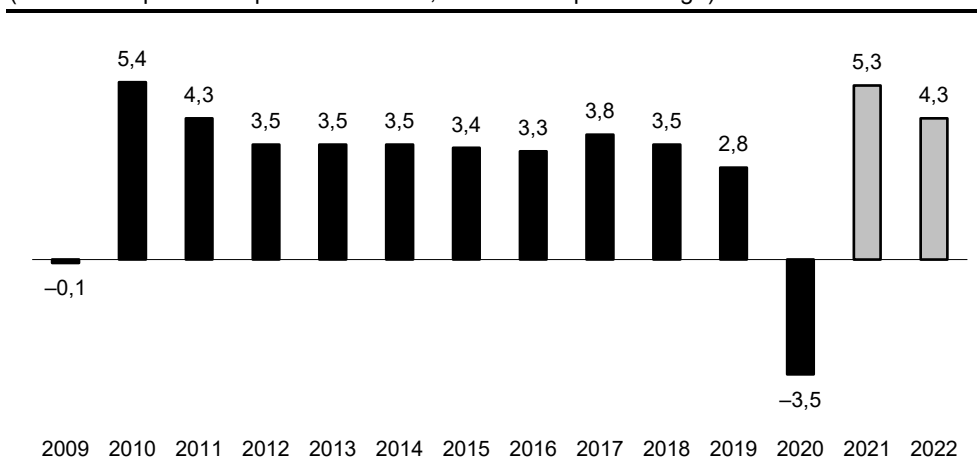
— La reprise sera soutenue par l'effet des importantes mesures monétaires et budgétaires instaurées par les autorités, par les efforts de vaccination et par le retrait progressif des restrictions à la mobilité.

Toutefois, les perspectives de l'économie mondiale demeurent incertaines. Elles pourraient être révisées à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des risques, notamment selon les progrès dans la vaccination, l'évolution du virus et des variants ainsi que celle des mesures gouvernementales.

GRAPHIQUE G.37

Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU G.9

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

| | Poids ⁽¹⁾ | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|----------------------|-------------|------------|------------|
| Monde⁽²⁾ | 100,0 | -3,5 | 5,3 | 4,3 |
| Économies avancées⁽²⁾ | 43,1 | -4,7 | 4,3 | 3,7 |
| Québec | 0,3 | -5,2 | 4,2 | 4,0 |
| Canada | 1,4 | -5,4 | 4,4 | 4,1 |
| États-Unis | 15,9 | -3,5 | 5,0 | 3,8 |
| Zone euro | 12,5 | -6,6 | 4,2 | 4,0 |
| – Allemagne | 3,5 | -4,9 | 3,7 | 3,6 |
| – France | 2,4 | -8,1 | 5,6 | 3,8 |
| – Italie | 2,0 | -8,9 | 4,5 | 3,6 |
| Royaume-Uni | 2,4 | -9,9 | 4,3 | 5,5 |
| Japon | 4,0 | -4,8 | 2,8 | 2,0 |
| Économies émergentes et en développement⁽²⁾ | 56,9 | -2,6 | 6,0 | 4,7 |
| Chine | 17,3 | 2,3 | 8,2 | 5,5 |
| Inde ⁽³⁾ | 7,1 | -8,0 | 9,5 | 6,1 |

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2019.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Bloomberg, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Une crise de l'emploi induite par la COVID-19

La crise sanitaire a eu des répercussions majeures sur le marché du travail dans le monde en 2020 à la suite des importantes restrictions imposées pour limiter la contagion.

Des pertes d'emplois historiques qui pénalisent surtout les femmes et les jeunes ainsi que certains secteurs

Au deuxième trimestre de 2020, dans la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la part des personnes en âge de travailler et qui ont un emploi (64,8 %) a atteint un creux depuis le troisième trimestre de 2011. Elle s'est maintenue à 2,2 points de pourcentage sous le niveau pré-pandémique au trimestre suivant.

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime qu'en 2020, 8,8 % des heures de travail à l'échelle mondiale ont été perdues par rapport au quatrième trimestre de 2019.

- Ces pertes en heures travaillées, jamais vues auparavant, sont équivalentes à 255 millions d'emplois à temps plein. Elles sont environ quatre fois plus importantes que celles enregistrées pendant la crise financière de 2008-2009.

Les heures de travail perdues proviennent de deux composantes en parts presque égales, soit la réduction des heures de travail au sein de l'emploi (4,5 %) et les pertes d'emplois (4,3 %), qui se sont chiffrées à 114 millions.

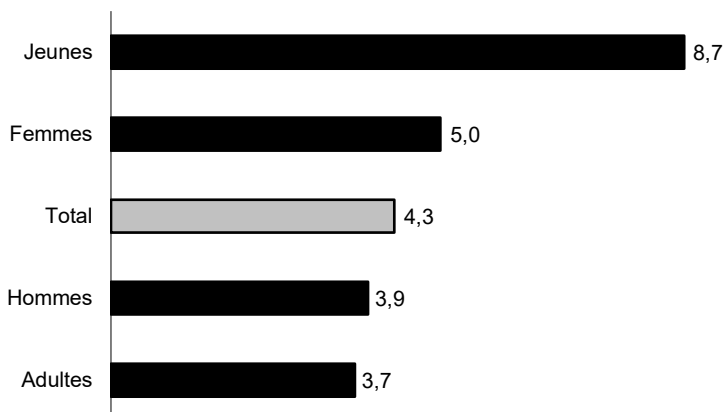
Les pourcentages de pertes d'emplois ont été plus grands chez les femmes (5,0 %) et les jeunes de moins de 25 ans (8,7 %) que chez les hommes (3,9 %) et les personnes de 25 ans et plus (3,7 %).

- En effet, les femmes courent un risque plus élevé que les hommes de quitter le marché du travail, et un nombre important de jeunes qui n'ont pas d'emploi ou qui devaient entrer sur le marché du travail ont tout simplement quitté la vie active ou retardé leur entrée.

Par ailleurs, l'OIT a observé des pertes d'emplois massives dans les secteurs à risque, comme l'hébergement et la restauration, le commerce et la fabrication, au deuxième et au troisième trimestres. Les deux groupes de travailleurs sont surreprésentés parmi les travailleurs de ces secteurs, qui constituent 38 % de la main-d'œuvre mondiale.

Ampleur des pertes d'emplois par sexe et par âge à l'échelle mondiale

(en pourcentage, année 2020)



Source : Organisation internationale du travail.

❑ Une reprise de l'activité économique empreinte d'incertitude

Les fermetures de commerces et les restrictions à la mobilité ont contribué à une contraction de l'activité économique d'une ampleur historique dans certains pays et à des pertes d'emplois sans précédent à l'échelle mondiale en 2020.

L'économie mondiale a commencé à se remettre de la récession enregistrée au premier semestre. En effet, au troisième trimestre :

- le PIB réel des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a progressé en moyenne de 42,3 % en variation trimestrielle à taux annualisé, après un recul de 7,3 % au premier trimestre et une chute brutale de 35,8 % au deuxième trimestre;
- le commerce de marchandises, la production industrielle et l'investissement ont renoué avec la croissance.

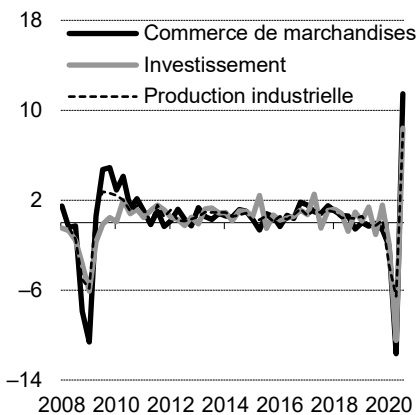
Malgré ces signes prometteurs, le niveau élevé de l'inactivité et du chômage ainsi que la forte hausse de la dette et des déficits sont parmi les sources d'incertitude. L'évolution de la situation économique dépendra de la situation sanitaire.

- Après une vague importante de cas de contamination et l'apparition de nouveaux variants du virus dans quelques pays en fin d'année 2020, la situation sanitaire s'améliore dans plusieurs pays.
- Les mesures sanitaires et l'avancée de la campagne de vaccination semblent constituer les principaux facteurs contribuant à une baisse des nouveaux cas de contamination dans plusieurs pays et régions, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni.
- Toutefois, l'évolution des variants et leur réponse aux vaccins constituent une importante source d'incertitude.

GRAPHIQUE G.38

Commerce, production industrielle et investissement

(variation trimestrielle en pourcentage)

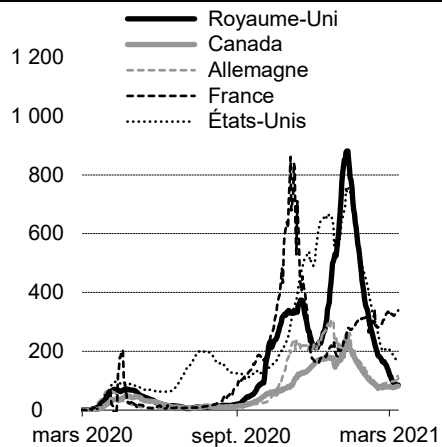


Sources : OCDE, Bureau central du plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.39

Nouveaux cas de contamination à la COVID-19 au 11 mars

(nombre de cas par jour et par million d'habitants, moyenne mobile de 7 jours)



Source : Our World in Data.

La campagne de vaccination

La reprise économique mondiale qui se dessine dépendra entre autres du rythme de la vaccination et de l'efficacité des vaccins et traitements.

Le rythme de la vaccination s'accélère

Depuis le lancement de la campagne de vaccination contre la COVID-19 en décembre, plus de 120 pays ont commencé à vacciner leur population. La plupart des pays ont priorisé certains groupes, notamment les personnes les plus vulnérables.

- Au 11 mars, plus de 200 millions de personnes ont reçu au moins une des 335,4 millions de doses de vaccins distribuées. Le rythme de vaccination s'est accéléré alors que 5,4 millions de personnes avaient reçu une des 10,0 millions de doses distribuées en décembre.
- La part de la population mondiale ayant reçu une première dose de vaccin a atteint 2,6 %. Israël occupe le premier rang (59,1 %), et est suivi notamment par le Royaume-Uni (34,0 %) et les États-Unis (19,2 %).

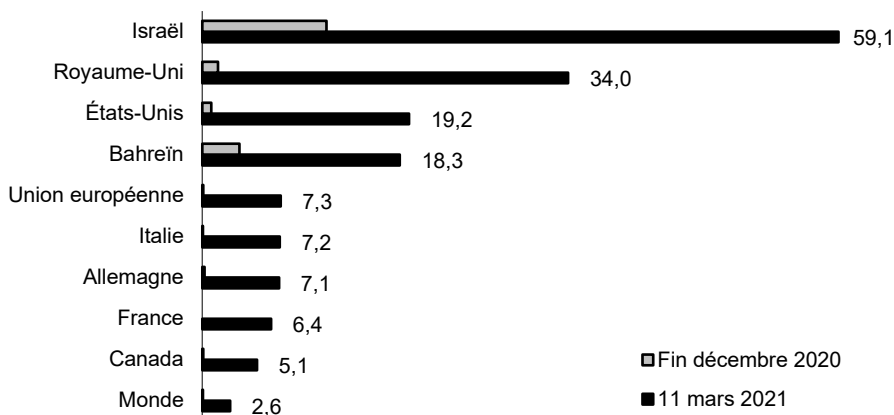
Plusieurs experts s'attendent à une accélération de la campagne de vaccination, notamment au Canada, ces prochains mois, et certains prévoient un déploiement à grande échelle dans le monde entre la fin de 2021 et l'année 2022.

- D'ailleurs, les gouvernements multiplient leurs démarches auprès des laboratoires pour obtenir les doses de vaccins nécessaires à l'immunité collective de la population mondiale. Celle-ci sera atteinte, selon l'Organisation mondiale de la santé, lorsqu'une part importante de la population sera vaccinée.

L'inquiétude a augmenté au début de l'année concernant la propagation des nouveaux variants du virus. La réponse de ces variants aux vaccins influencera les perspectives économiques.

Part de la population ayant reçu au moins une dose de vaccin

(en pourcentage, au 11 mars, sauf indication contraire)



Note : Les plus récentes données sont celles du 6 mars pour le Canada et du 10 mars pour le Royaume-Uni.
Sources : Our World in Data et gouvernement du Canada.

❑ Les grandes économies devraient renouer avec la croissance

Dans les économies avancées, après une contraction marquée de 4,7 % en 2020, le PIB réel devrait progresser de 4,3 % en 2021 et de 3,7 % en 2022.

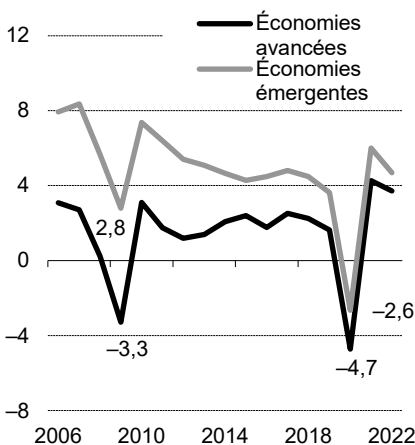
- La croissance sera soutenue par les plans de relance mis en œuvre notamment aux États-Unis, au Japon et en Europe.
- L'atténuation des mesures de confinement dans une majorité de pays à mesure que la campagne de vaccination progressera favorisera également la reprise de la demande intérieure.

Pour leur part, les économies émergentes et en développement devraient afficher une croissance de 6,0 % en 2021 et de 4,7 % en 2022, après une chute de 2,6 % en 2020. Toutefois, selon la Banque mondiale, le choc économique lié à la pandémie pourrait avoir effacé au moins 10 ans de gains de revenu par habitant dans plus d'un quart de ces économies l'année dernière.

- La bonne tenue de l'économie chinoise ainsi que le rebond des prix du pétrole, des métaux et d'autres matières premières profiteront aux pays producteurs.
- La Chine est l'unique grande économie à avoir évité une contraction du PIB en 2020 (+2,3 %). Il s'agissait néanmoins de sa plus faible croissance depuis 1976.
- La croissance en Chine devrait s'accélérer à 8,2 % en 2021 et s'établir à 5,5 % en 2022, mais la consolidation de la reprise économique en 2021 dépendra largement de la politique budgétaire, de la performance des exportations et du dynamisme du marché du travail.

GRAPHIQUE G.40

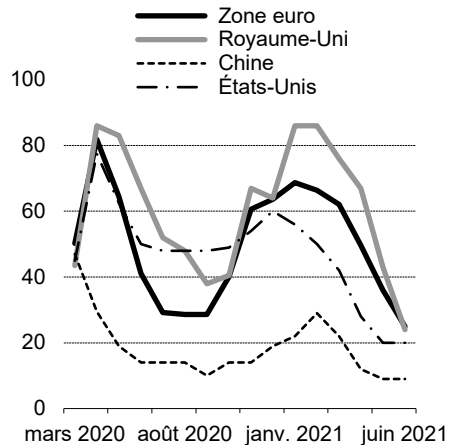
Croissance économique des économies avancées et émergentes
(PIB réel, variation en pourcentage, données en parité des pouvoirs d'achat)



Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Bloomberg, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.41

Indices de confinement au 10 mars 2021
(indice, 0 indiquant l'absence de restrictions et 100 un degré élevé de restrictions)



Source : IHS Markit.

Les mesures gouvernementales à la rescousse

Les gouvernements ont mis en place de nombreuses mesures d'urgence pour financer le secteur de la santé et amoindrir les impacts économiques de la crise sanitaire. Le Fonds monétaire international (FMI) estime qu'à la fin de décembre 2020, les mesures budgétaires ont atteint environ 14 000 milliards de dollars américains à l'échelle mondiale (15,8 % du PIB mondial).

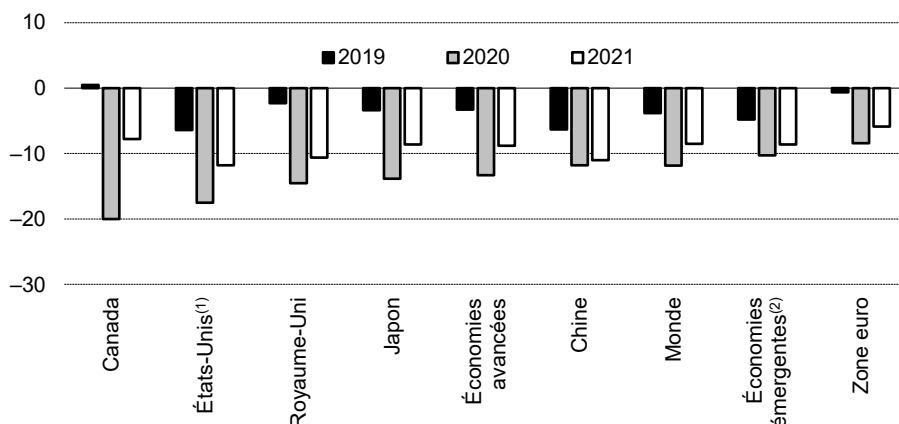
- Elles ont pris la forme, d'une part, de dépenses supplémentaires ou de pertes de recettes (7 800 G\$ US) et, d'autre part, de prêts, de garanties et d'injections de capitaux par le secteur public (6 000 G\$ US).
- Elles incluent des indemnités de chômage, des subventions salariales, des aides de trésorerie pour les entreprises, des reports et des réductions d'impôts temporaires ainsi que des dépenses directement consacrées à la santé, comme les dépenses relatives à la recherche de vaccins et de traitements.
- L'ampleur et la nature des mesures varient selon les pays. Les mesures les plus vigoureuses proviennent des économies avancées (11 800 G\$ US).

En plus d'un soutien à court terme, certains pays ont annoncé des mesures pour redémarrer leur économie et soutenir les capacités de production après la pandémie. Des investissements verts et la transformation numérique sont parmi les mesures annoncées notamment par l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Selon le FMI, les recettes augmenteront et les dépenses reculeront automatiquement dans le contexte de la reprise économique.

- Ainsi, malgré les nouvelles mesures annoncées par certains gouvernements, le déficit budgétaire moyen devrait diminuer à 8,5 % du PIB en 2021 à l'échelle mondiale, comparativement à un important déficit de 11,8 % du PIB en 2020.
- La dette publique devrait augmenter modestement, après avoir atteint 97,6 % du PIB en 2020, puis se stabiliser à moyen terme. Toutefois, les ratios d'endettement resteront généralement plus élevés qu'avant la pandémie.

Solde budgétaire à l'échelle mondiale et dans certaines économies (en pourcentage du PIB)



(1) Dans le rapport du Moniteur des finances publiques qui a été publié en janvier, le FMI a pris en compte le soutien apporté en mars et en avril aux ménages, aux entreprises et aux administrations d'État fédérées et locales et le plan fédéral de relance budgétaire de décembre 2020.

(2) Les déficits des pays à revenu moyen sont également pris en compte.

Source : Fonds monétaire international.

5. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Les marchés financiers stimulés par l'attente d'une reprise économique robuste

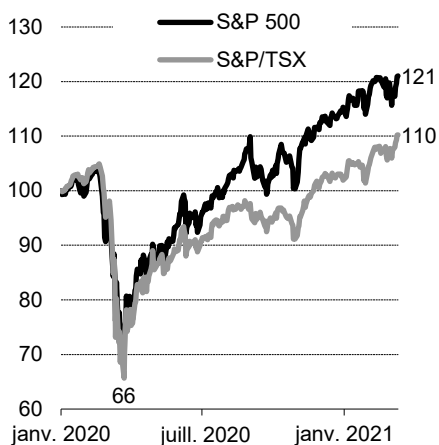
L'optimisme s'est maintenu sur les marchés financiers internationaux au cours des derniers mois. Les développements positifs concernant les vaccins contre la COVID-19 ainsi que les plans de relance économique adoptés ou proposés par les gouvernements ont soutenu l'appétit des investisseurs pour le risque. Ainsi :

- les principaux indices boursiers nord-américains ont poursuivi leur ascension et ont établi de nouveaux records en mars;
- les taux obligataires ont connu des hausses importantes dans les principales économies avancées, en particulier aux États-Unis et au Canada;
- plusieurs devises, dont le dollar canadien, ont continué de s'apprécier par rapport au dollar américain.

Par ailleurs, les prix des matières premières, notamment ceux du pétrole, ont connu des augmentations marquées en raison principalement des attentes relatives à une reprise robuste de l'activité économique mondiale dans les prochaines années.

GRAPHIQUE G.42

Évolution des marchés boursiers aux États-Unis et au Canada (indices, 2 janvier 2020 = 100)

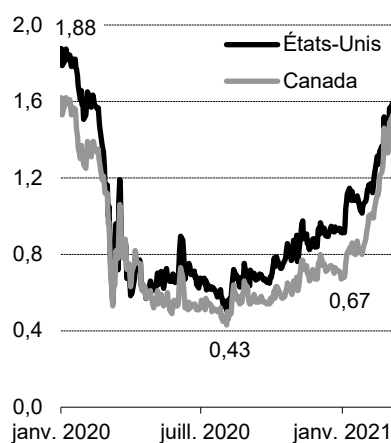


Note : Les dernières données sont celles du 12 mars 2021.

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.43

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans (en pourcentage)



Note : Les dernières données sont celles du 12 mars 2021.

Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

❑ Réserve fédérale : pas de hausse du taux directeur avant 2023

Aux États-Unis, le taux directeur se situe dans la fourchette 0,0 %-0,25 % depuis mars 2020. La Réserve fédérale américaine a réitéré en janvier qu'elle attendra notamment que l'inflation dépasse 2 % pendant un certain temps avant de commencer à relever les taux d'intérêt.

— Dans ce contexte, aucune hausse du taux directeur n'est prévue avant 2023 aux États-Unis.

Par ailleurs, la Réserve fédérale continue d'acheter des actifs au rythme d'au moins 120 milliards de dollars américains par mois, afin de soutenir la reprise. Elle a indiqué qu'elle poursuivra ses achats à ce rythme jusqu'à ce qu'une amélioration substantielle de la situation économique soit observable, tant du côté du marché du travail que de celui de l'inflation.

❑ Banque du Canada : un taux directeur inchangé jusqu'en 2023

Au Canada, le taux directeur est également resté inchangé à 0,25 % depuis mars 2020. La Banque du Canada a mentionné que le taux directeur sera maintenu à sa valeur plancher jusqu'à ce que la cible d'inflation soit atteinte de manière durable. Elle a réitéré en mars que cela ne se produira pas avant 2023.

— La Banque du Canada devrait donc garder son taux directeur inchangé jusqu'en 2023.

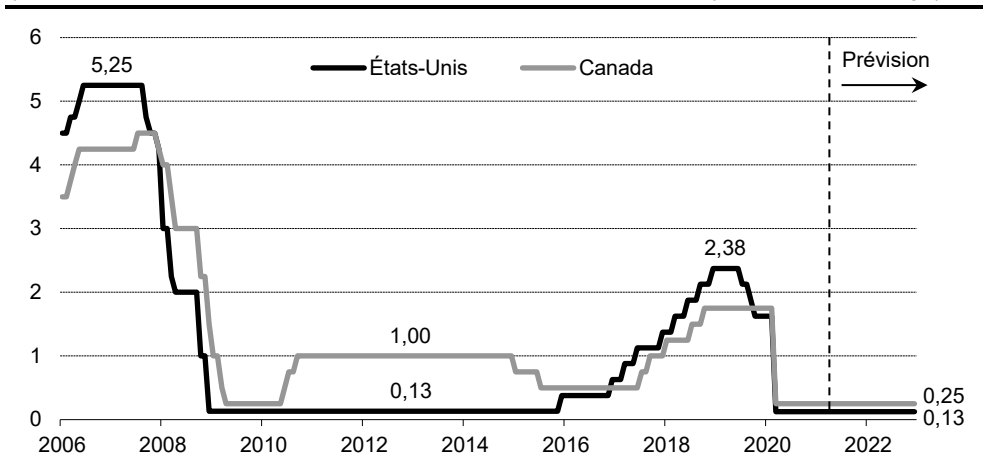
La Banque du Canada poursuit également son programme d'assouplissement quantitatif, au rythme d'au moins 4 milliards de dollars par semaine. Elle ajustera son programme à mesure que sa confiance à l'égard de la vigueur de la reprise augmentera.

— Elle devrait donc procéder à une diminution du rythme de ses achats en 2021.

GRAPHIQUE G.44

Taux directeur aux États-Unis et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾ et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Une poursuite de la hausse des taux obligataires

Les taux obligataires ont suivi une tendance haussière depuis novembre, laquelle s'est intensifiée depuis le début de 2021, notamment en Amérique du Nord. Au Canada, le taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans est passé de 0,7 % en moyenne en novembre à 1,4 % en mars.

Cette augmentation reflète, d'une part, des perspectives de croissance économique plus favorables pour les prochaines années, en raison notamment des développements positifs sur le front de la vaccination au cours des derniers mois.

— D'autre part, les importants plans de relance économique adoptés ou proposés par les gouvernements, en particulier par le gouvernement américain, ont stimulé les attentes d'inflation des marchés financiers et soutenu les taux d'intérêt de long terme.

Au cours des prochaines années, les taux obligataires devraient continuer d'augmenter graduellement. Par ailleurs, une reprise économique plus forte que prévu ou un effet positif plus important résultant de la mise en œuvre des plans de relance pourraient mener à une hausse plus rapide des taux.

— Toutefois, les programmes d'assouplissement quantitatif des grandes banques centrales, la recherche de rendement et l'incertitude élevée quant à l'évolution de la situation économique devraient continuer de soutenir la demande d'obligations, limitant le potentiel de hausse des taux de long terme.

❑ Le dollar canadien à près de 80 cents américains

Le dollar canadien s'est apprécié au cours des derniers mois, passant de 76 cents américains en novembre à près de 80 cents américains en mars.

— Cette hausse reflète en partie la dépréciation généralisée du dollar américain en lien avec la reprise économique mondiale. L'augmentation marquée des prix des matières premières a aussi soutenu le dollar canadien dans les derniers mois.

La vigueur de la devise canadienne devrait se maintenir au cours des prochains mois. Par la suite, le dollar canadien devrait se stabiliser à 80 cents américains.

TABLEAU G.10

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux cible du financement à un jour | 0,5 (0,3) | 0,3 (0,3) | 0,3 (0,3) |
| Bons du Trésor – 3 mois | 0,4 (0,1) | 0,1 (0,2) | 0,3 (0,4) |
| Obligations – 10 ans | 0,7 (0,7) | 1,4 (1,5) | 1,6 (1,7) |
| Dollar canadien (en cents américains) | 74,6 (78,6) | 79,8 (80,9) | 80,6 (80,0) |
| Dollar américain (en dollar canadien) | 1,34 (1,27) | 1,25 (1,24) | 1,24 (1,25) |

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les prix du pétrole influencés par l'évolution de la pandémie

Les prix du pétrole se sont redressés dans les derniers mois, alors que le cours du pétrole WTI s'est situé en moyenne à 64 \$ US le baril en mars, un sommet depuis avril 2019. Le prix du pétrole canadien WCS s'est quant à lui établi en moyenne à 52 \$ US le baril en mars, alors qu'il avait touché un creux de 7 \$ US en avril 2020.

La hausse des cours pétroliers a été alimentée principalement par :

- l'optimisme des marchés financiers concernant une reprise de l'économie mondiale, la levée des restrictions sanitaires à travers le monde et les développements positifs au sujet des vaccins;
- la poursuite des efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de ses partenaires pour limiter leur production et la diminution des inventaires mondiaux de pétrole.

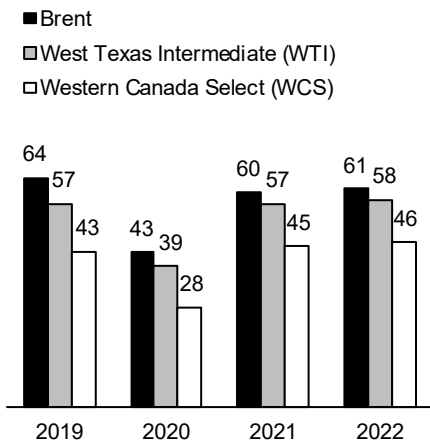
Ces facteurs continueront d'influencer l'évolution des prix du pétrole au cours des prochains mois.

Par ailleurs, une grande incertitude demeure quant à l'évolution des prix. Ainsi, le maintien dans plusieurs pays de restrictions dans les déplacements, les retards possibles dans les campagnes de vaccination ainsi que la perspective d'un ajustement de l'offre mondiale pourraient limiter la hausse des prix du pétrole.

GRAPHIQUE G.45

Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(en dollars américains le baril)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.46

Production de pétrole des pays membres de l'OPEP

(en millions de barils par jour)



Source : Bloomberg.

6. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISIONS

Les prévisions économiques et financières dans le budget 2021-2022 du Québec reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

- Le contexte de pandémie représente la plus grande source d'incertitude.
- D'autres risques planent également sur le secteur immobilier et sur les marchés financiers, et ils pourraient modifier les perspectives de croissance.

❑ **Les progrès de la campagne de vaccination et l'évolution de la pandémie**

Les prévisions mondiales peuvent être révisées à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de la pandémie et les progrès de la campagne de vaccination.

- Une multiplication des variants, qui limiterait l'efficacité des vaccins, compte parmi les risques.
 - Pour le moment, l'Organisation mondiale de la santé s'attend à ce que les vaccins contre la COVID-19 qui sont en développement ou qui ont été approuvés offrent une certaine protection contre les nouveaux variants.
- La croissance économique mondiale pourrait s'avérer plus faible advenant des progrès plus lents que prévu de la campagne de vaccination, qui a commencé en décembre et qui évolue de manière différente d'un pays à l'autre.
 - Une maîtrise plus difficile de la pandémie, découlant par exemple de la multiplication des variants, ou une vision plus pessimiste de la situation, pourrait amener les ménages et les entreprises à faire preuve d'une plus grande prudence. Ces derniers pourraient alors reporter leurs dépenses de consommation et d'investissement.
- En revanche, le déploiement efficace et à grande échelle des vaccins plus tôt que prévu et une confiance accrue dans les perspectives économiques représentent des développements positifs pour la croissance mondiale.
 - Les conditions seraient alors propices pour un regain de confiance des ménages et des entreprises.
 - Ce regain de confiance pourrait entraîner une augmentation plus importante que prévu de la consommation et des investissements. Notamment, les ménages pourraient décaisser l'épargne accumulée pendant la pandémie de façon plus rapide qu'escompté. Cette hausse additionnelle de la demande soutiendrait les investissements et la croissance économique.

❑ **Des effets positifs plus importants que prévu des plans de relance économique aux États-Unis**

Le Congrès américain a adopté un plan de relance économique de 1 900 milliards de dollars américains en mars. Ce plan vient s'ajouter à ceux adoptés depuis le début de la pandémie aux États-Unis.

— Les effets positifs des plans de relance économique pourraient être plus importants que prévu si les mesures sanitaires sont assouplies plus rapidement, ce qui se traduirait alors par une croissance plus forte du PIB réel américain. Les économies canadienne et québécoise ressentiraient également les effets positifs d'une croissance américaine plus vigoureuse.

❑ **Une correction des prix immobiliers au Québec et au Canada pourrait survenir**

L'effervescence actuellement observée sur le marché immobilier au Canada et au Québec augmente le risque d'une surévaluation des prix dans certaines villes.

— Le nombre d'acheteurs demeure élevé et l'offre semble insuffisante pour absorber la demande. Ce déséquilibre continue de faire pression sur les prix, qui atteignent des sommets.

— La vigueur observée sur ce marché soutient la croissance économique.

— Une correction des prix immobiliers pourrait survenir en réaction à une hausse des taux d'intérêt hypothécaires ou à une demande qui s'essouffle à la suite de la vague d'achats actuelle. Cela pourrait entraîner un ralentissement plus rapide que prévu de l'investissement résidentiel et ainsi freiner la croissance économique.

❑ **D'éventuelles perturbations sur les marchés financiers et pétroliers**

Les marchés financiers internationaux ont été caractérisés par un fort sentiment d'optimisme depuis le début de l'année. Celui-ci est illustré par les niveaux élevés des marchés boursiers, par la forte hausse des taux obligataires, par l'augmentation marquée des prix du pétrole et d'autres matières premières ainsi que par l'appréciation de plusieurs devises par rapport au dollar américain.

— Un changement rapide et soudain de la perception des investisseurs quant à la situation économique et financière future pourrait mener à des perturbations sur les marchés financiers. Cela pourrait entraîner une perte de confiance dans la reprise économique ainsi qu'une pause de celle-ci.

6.1 Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions économiques tiennent compte de certains éléments d'incertitude. La concrétisation de ceux-ci peut conduire à des résultats différents de ceux qui sont prévus.

□ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Effets des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif³ structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se produit après un délai d'un trimestre.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable à la sienne. En 2017, les exportations vers l'Ontario représentaient plus de 58 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABLEAU G.11

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

| Chocs externes de 1 % | Maturité ⁽¹⁾ (en trimestres) | Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage) |
|-----------------------|--|---|
| PIB réel américain | 2 | 0,45 |
| PIB réel ontarien | 1 | 0,42 |

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

³ Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

Section H

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

| | |
|---|-------------|
| Sommaire | H.3 |
| 1. La situation budgétaire du Québec..... | H.5 |
| 1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire..... | H.7 |
| 1.2 Les révisions détaillées en 2020-2021 | H.14 |
| 2. Le retour à l'équilibre budgétaire..... | H.23 |
| 2.1 Préparer le retour à l'équilibre budgétaire..... | H.24 |
| 2.2 Le cadre financier pluriannuel | H.26 |
| 3. Les prévisions de revenus et de dépenses..... | H.29 |
| 3.1 L'évolution des revenus | H.30 |
| 3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement..... | H.31 |
| 3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement..... | H.38 |
| 3.1.3 Les transferts fédéraux..... | H.40 |
| 3.2 L'évolution des dépenses..... | H.43 |
| 3.2.1 Les dépenses de portefeuilles | H.44 |
| 3.2.2 Le service de la dette | H.57 |
| 4. Les investissements en infrastructures publiques | H.59 |
| ANNEXE : Informations complémentaires | H.65 |

SOMMAIRE

Le budget 2021-2022 est l'occasion pour le gouvernement de préciser ses orientations budgétaires, de faire état de ses efforts pour vaincre la crise sanitaire et de présenter ses actions pour reprendre la trajectoire de la prospérité et de la croissance qui caractérisait le Québec il y a un an.

Le budget 2021-2022 présente :

- des mesures totalisant 2,9 milliards de dollars en 2020-2021 et 5,2 milliards de dollars en 2021-2022, lesquelles visent essentiellement à :
 - renforcer notre système de santé,
 - appuyer la réussite scolaire et les jeunes,
 - accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie,
 - soutenir les Québécois,
 - assurer l'équité;
- un déficit budgétaire de 15,0 milliards de dollars en 2020-2021 et de 12,3 milliards de dollars en 2021-2022;
 - Après l'utilisation de la réserve de stabilisation, le déficit budgétaire 2020-2021 s'établit à 6,2 milliards de dollars.
- un financement stable pour les grandes priorités du gouvernement¹ :
 - la croissance des dépenses en santé et services sociaux atteindra 5,8 % en 2021-2022 et 4,0 % par la suite,
 - les croissances des dépenses en éducation et en enseignement supérieur atteignent respectivement 4,6 % et 8,2 % en 2021-2022. Elles seront de 3,0 % par la suite;
- une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars en 2021-2022 et 2022-2023, de 750 millions de dollars en 2023-2024 et de 500 millions de dollars annuellement par la suite;
- la trajectoire pour retrouver l'équilibre budgétaire en sept ans, soit l'élimination d'un déficit structurel de 6,5 milliards de dollars en 2027-2028.
 - Les efforts de résorption du déficit budgétaire seront mis en œuvre lorsque le Québec aura retrouvé le plein emploi.
 - Le gouvernement souhaite suspendre les effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de réduire graduellement le déficit sans nuire aux services aux Québécois et à la reprise durable de la croissance de l'économie.

1 La croissance des dépenses assurant un financement stable est établie avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

En 2021-2022, le solde budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations et la prise d'une provision pour risques est déficitaire de 12,3 milliards de dollars.

- Les revenus s'établissent à 122,6 milliards de dollars.
- Les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 116,9 milliards de dollars².
- Le service de la dette s'élève à 8,6 milliards de dollars.
- Les mesures exceptionnelles de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 représentent des dépenses additionnelles de 4,3 milliards de dollars.
- Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert³ augmente les dépenses de 732 millions de dollars.
- Une provision de 1,3 milliard de dollars est incluse dans le cadre financier pour pallier les risques économiques potentiels et financer les mesures additionnelles de soutien et de relance.
- Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations atteignent 3,1 milliards de dollars.

² Les dépenses de portefeuilles sont celles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 et avant le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

³ Les incidences du changement d'application de cette norme comptable au 31 mars 2021 sur les états financiers du gouvernement sont expliquées dans l'annexe de la section I, « La dette du gouvernement du Québec ».

TABLEAU H.1

Budget du Québec – Mars 2021
(en millions de dollars)

| | 2021-2022 |
|---|------------------|
| Revenus | |
| Revenus autonomes | 95 668 |
| <i>Variation en %</i> | 6,3 |
| Transferts fédéraux | 26 899 |
| <i>Variation en %</i> | -11,1 |
| Total des revenus | 122 567 |
| <i>Variation en %</i> | 1,9 |
| Dépenses | |
| Dépenses de portefeuilles | -116 858 |
| <i>Variation en %</i> | 5,4 |
| Service de la dette | -8 613 |
| <i>Variation en %</i> | 12,4 |
| Total des dépenses | -125 471 |
| <i>Variation en %</i> | 5,9 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | -4 284 |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | -732 |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | -1 250 |
| SURPLUS (DÉFICIT) | -9 170 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3 080 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ | -12 250 |

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Depuis mars 2020, le ralentissement de l'activité économique et les initiatives mises en place pour lutter contre la COVID-19 ont entraîné d'importantes révisions défavorables à la situation financière du gouvernement.

Ces impacts défavorables totalisent 15,0 milliards de dollars en 2020-2021, 12,3 milliards de dollars en 2021-2022 et 8,5 milliards de dollars en 2022-2023.

Malgré des signes encourageants qui amènent des révisions positives de la situation économique et budgétaire depuis novembre 2020, l'économie du Québec reste empreinte d'une grande incertitude en raison de la pandémie de COVID-19 toujours en cours, ce qui force le gouvernement à mettre en œuvre des initiatives supplémentaires pour vaincre la crise sanitaire et assurer une relance durable de l'économie.

TABLEAU H.2

Révisions du cadre financier depuis mars 2020

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|----------------|----------------|---------------|
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2020 | — | — | — |
| SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | | | |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | | | |
| – Revenus fiscaux | –3 659 | –2 527 | –1 364 |
| – Autres revenus | –719 | –68 | –222 |
| Sous-total | –4 378 | –2 595 | –1 586 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | –826 | –457 | –134 |
| Sous-total – Revenus autonomes | –5 204 | –3 052 | –1 720 |
| Transferts fédéraux | 4 582 | 606 | –371 |
| Sous-total – Revenus | –622 | –2 446 | –2 091 |
| Dépenses de portefeuilles | 545 | –1 058 | –901 |
| Service de la dette | 601 | 17 | –317 |
| Sous-total – Dépenses | 1 146 | –1 041 | –1 218 |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | –285 | –50 | 145 |
| TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | 239 | –3 537 | –3 164 |
| INITIATIVES DE JUIN ET NOVEMBRE 2020⁽²⁾ | –10 504 | –1 427 | –511 |
| INITIATIVES DE MARS 2021 | | | |
| Renforcer notre système de santé | –1 706 | –2 915 | –1 406 |
| Appuyer la réussite scolaire et les jeunes | –80 | –521 | –392 |
| Accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie | –980 | –1 509 | –701 |
| Soutenir les Québécois | –87 | –329 | –226 |
| Assurer l'équité | — | 95 | 148 |
| Sous-total | –2 853 | –5 179 | –2 576 |
| TOTAL DES INITIATIVES | –13 357 | –6 606 | –3 087 |
| Élimination de l'écart à résorber prévu dans le budget 2020-2021 ⁽³⁾ | — | –125 | –250 |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | –632 | –732 | –749 |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | –1 250 | –1 250 | –1 250 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION | –15 000 | –12 250 | –8 500 |
| Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽⁴⁾ | 8 760 | — | — |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2021 | –6 240 | –12 250 | –8 500 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Un rappel des initiatives de juin et novembre 2020 est présenté dans l'encadré de la page H.11.

(3) Il s'agit de l'élimination de l'écart à résorber qui était prévu pour maintenir l'équilibre budgétaire dans le budget 2020-2021. L'écart à résorber prévu est présenté en page A.21 du budget 2020-2021.

(4) La réserve de stabilisation est révisée à la baisse de 3,2 G\$ en raison du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert (voir l'annexe de la section I pour les détails).

❑ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Une révision à la hausse de 239 millions de dollars en 2020-2021 ainsi que des révisions à la baisse de 3,5 milliards de dollars en 2021-2022 et de 3,2 milliards de dollars en 2022-2023 sont prévues dans le cadre financier par rapport à mars 2020. Elles s'expliquent notamment par :

- une baisse des revenus autonomes excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement de 4,4 milliards de dollars en 2020-2021, de 2,6 milliards de dollars en 2021-2022 et de 1,6 milliard de dollars en 2022-2023;
 - Cette révision est avant tout attribuable à la baisse des assiettes fiscales de l'impôt des particuliers, des impôts des sociétés et de la taxe de vente en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le niveau de l'activité économique.
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 826 millions de dollars en 2020-2021, de 457 millions de dollars en 2021-2022 et de 134 millions de dollars en 2022-2023 en raison notamment de la fermeture temporaire des casinos et des salons de jeux de Loto-Québec, ainsi que de la diminution des ventes d'électricité au Québec et des exportations nettes d'Hydro-Québec;
- une hausse des revenus provenant des transferts fédéraux de 4,6 milliards de dollars en 2020-2021 et de 606 millions de dollars en 2021-2022, suivie d'un manque à gagner de 371 millions de dollars en 2022-2023;
 - Les révisions à la hausse en 2020-2021 et en 2021-2022 découlent notamment de l'Accord sur la relance sécuritaire signé avec le gouvernement fédéral, de l'entente pour les travailleurs essentiels et de l'ajout du volet Résilience à la COVID-19 à l'entente bilatérale intégrée en matière d'infrastructures.
 - La révision à la baisse en 2022-2023 s'explique par des revenus de péréquation moindres, qui résultent de l'amélioration relative de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.
- une variation des dépenses de portefeuilles⁴ :
 - à la baisse de 545 millions de dollars en 2020-2021 en raison principalement du ralentissement des activités gouvernementales depuis le début de l'année provoqué par la réaction à la crise, de l'ajustement à la baisse des dépenses dans plusieurs organismes financés en partie par des droits, permis et autres revenus de tarification, et enfin, d'une révision du rythme de réalisation de projets d'infrastructures,
 - à la hausse de 1,1 milliard de dollars en 2021-2022 et de 901 millions de dollars en 2022-2023 s'expliquant notamment par une révision du rythme de réalisation de certains projets d'infrastructures et par le respect de l'engagement du gouvernement en matière de croissance des dépenses;

⁴ Les dépenses de portefeuilles sont celles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 et avant le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

- une baisse du service de la dette de 601 millions de dollars en 2020-2021 et de 17 millions de dollars en 2021-2022.
- Bien que les déficits budgétaires prévus engendrent une hausse de la dette, celle-ci est plus que compensée par la baisse des taux d'intérêt. Pour 2022-2023, le service de la dette est révisé à la hausse de 317 millions de dollars, principalement en raison de la hausse du niveau de la dette.

❑ Les initiatives du budget 2021-2022

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement prévoit des initiatives de 5,2 milliards de dollars pour 2021-2022, soit :

- 2,9 milliards de dollars pour renforcer notre système de santé;
- 521 millions de dollars pour appuyer la réussite scolaire et les jeunes;
- 1,5 milliard de dollars pour accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie;
- 329 millions de dollars dans le but de soutenir les Québécois;
- des revenus de 95 millions de dollars afin d'assurer l'équité.

Le coût total des initiatives depuis le budget 2020-2021 s'élève à 13,4 milliards de dollars en 2020-2021, à 6,6 milliards de dollars en 2021-2022 et à 3,1 milliards de dollars en 2022-2023.

Rappel des initiatives de juin et novembre 2020

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020 et du *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021* de juin 2020, le gouvernement a annoncé des investissements de 10,5 milliards de dollars en 2020-2021, de 1,4 milliard de dollars en 2021-2022 et de 511 millions de dollars en 2022-2023. Par ces investissements, le gouvernement a mis en œuvre des initiatives pour :

- renforcer notre système de santé et faire face à la deuxième vague de la pandémie de COVID-19;
- soutenir les Québécois et notre économie, notamment pour mieux composer avec la nouvelle réalité touchant le marché du travail, les pertes de revenus et l'accès à plusieurs services;
- relancer l'économie par de premières actions concrètes visant à accélérer les investissements en infrastructures, à favoriser la réintégration au marché du travail, à stimuler la croissance économique, à accroître la relance verte et à encourager la production québécoise et locale.

Initiatives de juin et novembre 2020

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 ⁽¹⁾ | 2021-2022 | 2022-2023 |
|--|--------------------------|---------------|-------------|
| Renforcer notre système de santé | -4 861 | — | — |
| Soutenir les Québécois et notre économie | -5 048 | -449 | -237 |
| Relancer l'économie | -595 | -978 | -274 |
| TOTAL | -10 504 | -1 427 | -511 |

(1) Le montant des initiatives en 2020-2021 tient compte d'une réévaluation de 10 M\$ de l'impact financier de certaines mesures.

❑ Les autres révisions

Par ailleurs, pour les années 2021-2022 et 2022-2023, les révisions prennent en compte l'élimination de l'écart à résorber qui était prévu pour maintenir l'équilibre budgétaire dans le budget 2020-2021⁵.

Également, le budget 2021-2022 tient compte des incidences financières du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert recommandé par le Vérificateur général du Québec. Ce changement entraîne une augmentation des dépenses de 632 millions de dollars, de 732 millions de dollars et de 749 millions de dollars respectivement en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2022-2023.

Le cadre financier prévoit aussi une provision de 1,3 milliard de dollars en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2022-2023 pour pallier les risques économiques potentiels et financer les mesures additionnelles de soutien et de relance.

— Bien que l'année financière se termine le 31 mars 2021, la provision prévue en 2020-2021 permet de couvrir les risques liés à l'incertitude qui subsiste quant au suivi budgétaire mensuel à venir et aux éléments qui pourraient survenir d'ici la publication des *Comptes publics 2020-2021*.

Enfin, l'utilisation de la totalité de la réserve de stabilisation en 2020-2021 permet de réduire le déficit budgétaire à 6,2 milliards de dollars.

Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

Afin de se conformer à la recommandation du Vérificateur général du Québec, le gouvernement procède au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget 2021-2022 intègre donc l'impact financier de ce changement dans le cadre budgétaire du gouvernement.

De 2020-2021 à 2025-2026, un impact financier annuel moyen de 639 millions de dollars a été intégré dans le cadre financier pour prendre en considération l'application de la norme révisée. Cela concerne notamment des subventions à des projets de construction des municipalités et des universités à charte.

Il importe de mentionner qu'il ne s'agit pas de nouvelles dépenses, mais de dépenses qui, suivant la pratique précédente, auraient été intégrées dans le cadre financier sur une période beaucoup plus longue. Pour les années postérieures à 2025-2026, une baisse des dépenses équivalentes est estimée.

Des informations additionnelles sont présentées en annexe de la section I, « La dette du gouvernement du Québec ».

⁵ L'écart à résorber prévu est présenté en page A.21 du budget 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis novembre 2020

Le cadre financier prévoit le maintien du déficit budgétaire de 15,0 milliards de dollars avant utilisation de la réserve de stabilisation en 2020-2021, comme présenté dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020.

- L'amélioration globale de la situation économique et budgétaire présente une révision favorable de 735 millions de dollars.
- L'évolution de la crise sanitaire incite le gouvernement à financer des initiatives additionnelles qui totalisent 2,9 milliards de dollars, et le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert engendre une hausse des dépenses de 632 millions de dollars.
- Ces révisions sont compensées par l'utilisation, à hauteur de 2,8 milliards de dollars, de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance.

Révisions du cadre financier depuis novembre 2020

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 |
|---|----------------|
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2020 | -15 000 |
| SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | 1 238 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 382 |
| Transferts fédéraux | -22 |
| Dépenses de portefeuilles | -410 |
| Service de la dette | -92 |
| Autres | -361 |
| TOTAL DES RÉVISIONS LIÉES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | 735 |
| INITIATIVES | |
| Renforcer notre système de santé | -1 706 |
| Appuyer la réussite scolaire et les jeunes | -80 |
| Accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie | -980 |
| Soutenir les Québécois | -87 |
| Assurer l'équité | — |
| TOTAL DES INITIATIVES DE MARS 2021 | -2 853 |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | -632 |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | 2 750 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2021 | -15 000 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

1.2 Les révisions détaillées en 2020-2021

Le budget 2021-2022 présente les révisions détaillées des revenus et des dépenses pour 2020-2021 depuis mars 2020.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du solde budgétaire de 239 millions de dollars en 2020-2021.

Les initiatives et les autres éléments du cadre financier, en excluant l'utilisation de la réserve de stabilisation, entraînent des révisions défavorables de 15,2 milliards de dollars pour la même année. Celles-ci s'expliquent par :

- une baisse de 371 millions de dollars des revenus autonomes;
- une hausse des dépenses de portefeuilles de :
 - 1,1 milliard de dollars pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives budgétaires,
 - 11,9 milliards de dollars pour des mesures exceptionnelles de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19,
 - 632 millions de dollars en raison du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- la prise d'une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars.

La somme des révisions porte le solde budgétaire à un déficit de 15,0 milliards de dollars en 2020-2021.

- En incluant l'utilisation de la réserve de stabilisation de 8,8 milliards de dollars, le déficit budgétaire est réduit à 6,2 milliards de dollars.

TABLEAU H.3

Révisions du cadre financier de 2020-2021 depuis mars 2020
 (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | | | | Mars 2021 |
|---|-----------------|------------------------------------|---------------------------------|----------------|-----------------|
| | Mars 2020 | Révisions | | Total | |
| | | Situation économique et budgétaire | Initiatives et autres révisions | | |
| Revenus autonomes | | | | | |
| Revenus fiscaux | 75 171 | -3 659 | -368 | -4 027 | 71 144 |
| Autres revenus | 15 618 | -719 | -3 | -722 | 14 896 |
| Sous-total | 90 789 | -4 378 | -371 | -4 749 | 86 040 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 4 814 | -826 | — | -826 | 3 988 |
| Total des revenus autonomes | 95 603 | -5 204 | -371 | -5 575 | 90 028 |
| Transferts fédéraux | 25 692 | 4 582 | — | 4 582 | 30 274 |
| Revenus | 121 295 | -622 | -371 | -993 | 120 302 |
| Dépenses de portefeuilles | -110 300 | 545 | -1 066 | -521 | -110 821 |
| Service de la dette | -8 266 | 601 | — | 601 | -7 665 |
| Dépenses | -118 566 | 1 146 | -1 066 | 80 | -118 486 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | — | — | -11 920 | -11 920 | -11 920 |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | — | — | -632 | -632 | -632 |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | — | — | -1 250 | -1 250 | -1 250 |
| SURPLUS (DÉFICIT) | 2 729 | 524 | -15 239 | -14 715 | -11 986 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -2 729 | -285 | — | -285 | -3 014 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION | — | 239 | -15 239 | -15 000 | -15 000 |
| Utilisation de la réserve de stabilisation | — | — | 8 760 | 8 760 | 8 760 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ | — | 239 | -6 479 | -6 240 | -6 240 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2020-2021, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement affichent une révision à la baisse de 4,7 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2020 et totalisent 86,0 milliards de dollars.

— Fortement atteintes par le ralentissement de l'activité économique au Québec en raison de la pandémie de COVID-19, les sources de revenus autonomes ont toutes été révisées à la baisse.

TABLEAU H.4

Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

| | 2020-2021 |
|--|---------------|
| REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2020 | 90 789 |
| Revenus fiscaux | |
| Impôt des particuliers | -219 |
| Cotisations pour les services de santé | -441 |
| Impôts des sociétés | -545 |
| Impôt foncier scolaire | -183 |
| Taxes à la consommation | -2 639 |
| Sous-total | -4 027 |
| Autres revenus | |
| Droits et permis | -265 |
| Revenus divers | -457 |
| Sous-total | -722 |
| Total des révisions | -4 749 |
| REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2021 | 86 040 |

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2020-2021, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la baisse de 219 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2020.

- Cette diminution s'explique par la révision à la baisse des salaires et traitements de 4,5 points de pourcentage par rapport à ce qui était prévu en mars 2020.
- L'impact de cette révision est amoindri par l'impôt additionnel prélevé auprès des particuliers sur les mesures de soutien au revenu, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la baisse de 441 millions de dollars pour l'année 2020-2021. Cette révision traduit une croissance plus faible qu'anticipé des salaires et traitements en 2020 par rapport à la prévision de mars 2020.

- Elle prend aussi en compte l'impact du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la baisse de 545 millions de dollars en 2020-2021 par rapport à la prévision de mars 2020. Cette diminution provient de la révision à la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 4,2 points de pourcentage en 2019 et de 8,9 points de pourcentage en 2020.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 183 millions de dollars en 2020-2021 par rapport à la prévision de mars 2020. Cette révision s'explique par la réduction des taux de taxation à la suite de la mise en place du taux unique de taxation scolaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la baisse de 2,6 milliards de dollars en 2020-2021.

- Cette diminution s'explique notamment par la variation de la consommation des ménages⁶ de -8,6 % en 2020, soit une révision à la baisse de 11,9 points de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2020 légèrement compensée par la révision à la hausse de la construction résidentielle de 3,7 points de pourcentage en 2020.

⁶ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la baisse de 265 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment des revenus plus faibles que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) du Québec (marché du carbone).

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la baisse de 457 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment de revenus moins élevés que prévu pour certains organismes autres que budgétaires ainsi que pour les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. La révision s'explique également par des revenus d'intérêts et de ventes de biens et services des ministères plus faibles que prévu.

❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2020-2021, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 826 millions de dollars, pour s'établir à 4,0 milliards de dollars.

Cette diminution s'explique principalement par l'impact de la COVID-19, notamment sur les résultats :

- de Loto-Québec, étant donné la fermeture temporaire des points de vente de loterie, des casinos et des salons de jeux ainsi que la suspension provisoire des activités de loterie vidéo;
- d'Hydro-Québec, en raison notamment de la baisse de la demande d'électricité au Québec et de la baisse de la valeur des exportations nettes d'électricité.

Cette révision à la baisse est partiellement compensée par :

- une hausse exceptionnelle des revenus d'Investissement Québec découlant d'une augmentation de la valeur de ses titres détenus en portefeuille qui ont bénéficié d'une reprise rapide de la bourse;
- une hausse des revenus des autres entreprises du gouvernement due principalement à la reclassification du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus.

TABLEAU H.5

Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

| | 2020-2021 |
|--|--------------|
| REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2020 | 4 814 |
| Hydro-Québec | -621 |
| Loto-Québec | -974 |
| Société des alcools du Québec | -21 |
| Investissement Québec | 537 |
| Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾ | 10 |
| Autres ⁽²⁾ | 243 |
| Total des révisions | -826 |
| REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2021 | 3 988 |

(1) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire ainsi que Capital Financière agricole.

❑ Les transferts fédéraux

En 2020-2021, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 30,3 milliards de dollars, soit 4,6 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget 2020-2021.

Cette révision à la hausse s'explique principalement par les revenus des autres programmes de transfert, qui ont été plus élevés que prévu de 4,5 milliards de dollars.

— Ces revenus plus importants découlent principalement des ententes pour la relance sécuritaire (3 076 millions de dollars), les travailleurs essentiels (661 millions de dollars) et la rentrée scolaire sécuritaire (432 millions de dollars sur deux ans, dont 302 millions de dollars en 2020-2021) conclues avec le gouvernement fédéral pour la mise en place de mesures en réponse à la pandémie.

TABLEAU H.6

Révisions des revenus aux transferts fédéraux (en millions de dollars)

| | 2020-2021 |
|--|---------------|
| TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2020 | 25 692 |
| Péréquation | — |
| Transferts pour la santé | 31 |
| Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux | 9 |
| Autres programmes, dont : | 4 542 |
| – l'Accord sur la relance sécuritaire | 3 076 |
| – le Fonds de soutien aux travailleurs essentiels | 661 |
| – le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire | 302 |
| Total des révisions | 4 582 |
| TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2021 | 30 274 |

❑ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2020-2021, les dépenses de portefeuilles avant les mesures de soutien et de relance COVID-19 et le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert atteignent 110,8 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 521 millions de dollars par rapport aux prévisions de mars 2020.

La révision est principalement attribuable :

- aux nouvelles initiatives du budget 2021-2022 qui ne sont pas des mesures de soutien et de relance COVID-19, soit 660 millions de dollars pour brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse et 406 millions de dollars pour les autres initiatives;
- au ralentissement des activités gouvernementales et au report de la mise en œuvre d'initiatives de mars 2020, qui s'élèvent à 545 millions de dollars, en raison des efforts déployés pour répondre à la crise sanitaire.

En ajoutant les mesures de soutien et de relance COVID-19 de 11,9 milliards de dollars et le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 632 millions de dollars, les dépenses de portefeuilles atteignent 123,4 milliards de dollars.

TABLEAU H.7

Révisions des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 |
|--|----------------|
| DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2020 | 110 300 |
| Brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse | 660 |
| Autres initiatives qui ne sont pas des mesures de soutien et de relance COVID-19 | 406 |
| Ralentissement des activités gouvernementales et report de la mise en œuvre d'initiatives en raison de la pandémie | -545 |
| Total des révisions | 521 |
| DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – AVANT LES MESURES DE SOUTIEN ET DE RELANCE COVID-19 ET LE CHANGEMENT D'APPLICATION DE LA NORME COMPTABLE SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT | 110 821 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | 11 920 |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | 632 |
| DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2021 | 123 373 |

❑ Le service de la dette

Pour l'année 2020-2021, le service de la dette est révisé à la baisse de 601 millions de dollars. Il atteint 7,7 milliards de dollars.

- Les intérêts sur la dette directe sont inférieurs de 857 millions de dollars en raison de taux d'intérêt qui ont atteint un creux historique. La baisse des taux d'intérêt a notamment entraîné des gains sur disposition d'actifs que le ministère des Finances détient. La révision à la baisse du service de la dette en 2020-2021 due à ces gains s'élève à 723 millions de dollars.
- La révision à la hausse de 256 millions de dollars des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs découle de revenus de placement moindres du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette⁷.

TABLEAU H.8

Révisions du service de la dette (en millions de dollars)

| | 2020-2021 |
|---|--------------|
| SERVICE DE LA DETTE – MARS 2020 | 8 266 |
| Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾ | -857 |
| Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾ | 256 |
| Total des révisions | -601 |
| SERVICE DE LA DETTE – MARS 2021 | 7 665 |

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

⁷ En 2019-2020, le FARR a enregistré un rendement négatif de 2,92 % en raison de la baisse des marchés boursiers en mars 2020. En 2020-2021, un rendement supérieur à celui espéré à long terme est cependant prévu en raison du rebond des marchés.

2. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Malgré des signes encourageants, l'économie du Québec reste empreinte d'une grande incertitude en raison de la pandémie toujours en cours. La priorité reste la gestion de la crise sanitaire et la relance de l'économie.

Le gouvernement veut s'assurer d'une reprise durable de l'économie avant de mettre en place un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

— Ainsi, les efforts de résorption du déficit budgétaire seront mis en œuvre lorsque le Québec aura retrouvé le plein emploi.

Il souhaite suspendre les effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire dès 2021-2022, afin de réduire graduellement le déficit sans nuire aux services aux Québécois ni à la reprise durable de la croissance de l'économie.

— Des modifications législatives seront donc proposées afin de ne pas enclencher des dispositions ayant différentes implications pour le budget 2021-2022, soit les obligations :

- de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- d'engager des mesures de résorption des dépassements au cours de l'année financière visée par le budget.

Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu en 2027-2028.

2.1 Préparer le retour à l'équilibre budgétaire

Le retour à l'équilibre budgétaire s'appuiera sur les principes suivants :

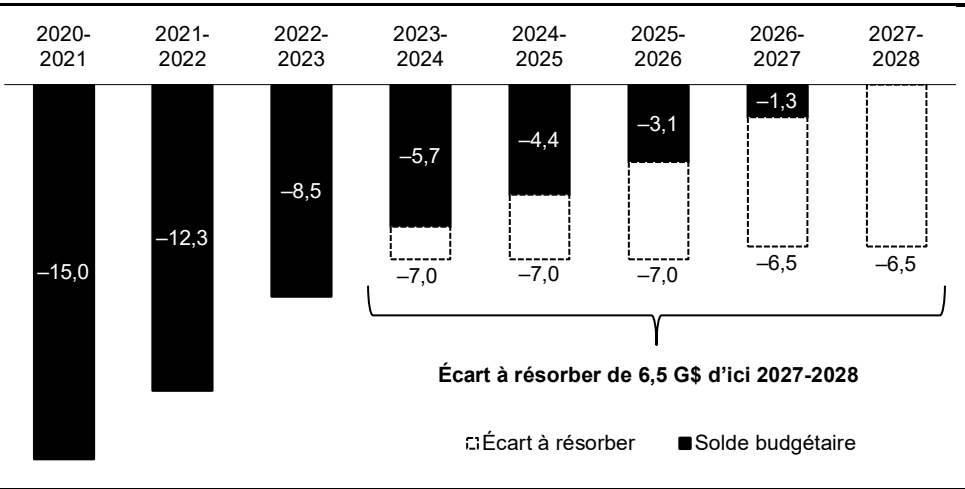
- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
- l'accélération de la croissance économique;
- une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé⁸.

Le cadre financier prévoit un écart à résorber illustrant les gains à réaliser pour retrouver l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

- Un écart à résorber croissant de 1,3 milliard de dollars par année pendant cinq ans à compter de 2023-2024 est ainsi prévu afin de résorber l'écart structurel entre les revenus et les dépenses découlant de la crise actuelle.
- Cela correspond à un écart annuel moyen inférieur à 1 % des revenus ou des dépenses à compter de 2023-2024.

GRAPHIQUE H.1

Évolution du solde budgétaire – Retour à l'équilibre budgétaire (en milliards de dollars)



⁸ Le Québec demande au gouvernement fédéral une augmentation du Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier. Pour de plus amples informations, voir le fascicule *Pour un financement fédéral accru en santé : augmenter le Transfert canadien en matière de santé* accompagnant le plan budgétaire 2021-2022.

Un contexte d'incertitude qui pourrait générer des revenus autonomes additionnels sur l'horizon de prévision

Les prévisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflètent le plus fidèlement possible la situation actuelle et l'évolution attendue de l'économie. Toutefois, un degré d'incertitude pèse actuellement sur les prévisions.

- Au cours des prochains trimestres, l'évolution des revenus sera tributaire de plusieurs facteurs, notamment la situation épidémiologique et les mesures de relance qui seront mises en place.

Dans ce contexte, un scénario plus optimiste de prévisions économiques a été élaboré par le ministère des Finances afin d'illustrer la sensibilité des prévisions à l'incertitude. Ce scénario reflète notamment une reprise économique qui serait plus dynamique que celle attendue dans le scénario de base¹.

- Par rapport au scénario de base, la croissance du PIB nominal serait plus élevée de 0,7 point de pourcentage en 2021 et de 1,1 point de pourcentage en 2022.

Selon l'analyse de sensibilité globale du ministère des Finances, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 800 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

- En conséquence, une amélioration des perspectives économiques pourrait contribuer au retour à l'équilibre des finances publiques par des revenus additionnels de 560 millions de dollars en 2021-2022 et de 1,4 milliard de dollars par année à compter de 2022-2023.

Impact d'un scénario économique optimiste sur les revenus autonomes

(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

| | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| PIB nominal⁽¹⁾ | | | |
| Scénario optimiste | 6,7 | 6,9 | 3,8 |
| Scénario de base | 6,0 | 5,8 | 3,8 |
| Écart | 0,7 | 1,1 | — |
| Impact sur les revenus autonomes (en M\$)⁽²⁾ | 560 | 1 440 | 1 440 |

Note : Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

(1) Il s'agit du PIB nominal en années civiles.

(2) Il s'agit de l'impact cumulatif sur les revenus autonomes.

1 Pour plus de renseignements, voir la page G.18 du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.

2.2 Le cadre financier pluriannuel

Le budget 2021-2022 présente les perspectives de revenus et de dépenses du Québec jusqu'en 2027-2028, perspectives sur lesquelles repose la trajectoire vers le retour à l'équilibre budgétaire.

▣ Les perspectives budgétaires

Les revenus atteignent 122,6 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 1,9 %. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2022-2023.

Les dépenses s'élèvent à 125,5 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 5,9 %. Celle-ci atteindra 2,5 % en 2022-2023.

Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 3,1 milliards de dollars en 2021-2022 et atteindront 3,2 milliards de dollars en 2022-2023.

Le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars en 2021-2022 et en 2022-2023.

Un déficit budgétaire de 12,3 milliards de dollars en 2021-2022 et de 8,5 milliards de dollars en 2022-2023 est prévu.

— Plus particulièrement pour 2021-2022 et 2022-2023, les initiatives depuis le budget 2020-2021 s'élèvent respectivement à 6,6 milliards de dollars et à 3,1 milliards de dollars.

En 2027-2028, le cadre financier intègre un écart à résorber de 6,5 milliards de dollars pour retrouver l'équilibre budgétaire.

— Sur l'horizon du cadre financier, une réduction graduelle du déficit est prévue par la prise en compte d'un écart à résorber croissant de 1,3 milliard de dollars par année pendant cinq ans à compter de 2023-2024.

— La Loi sur l'équilibre budgétaire sera modifiée pour permettre au gouvernement d'éliminer graduellement son déficit budgétaire et d'atteindre l'équilibre en 2027-2028.

— Par ailleurs, l'équilibre budgétaire au sens des comptes publics, excluant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, et avant la prise en compte de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance, sera atteint en 2024-2025.

TABLEAU H.9

Cadre financier pluriannuel
 (en milliards de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | 2026- 2027 | 2027- 2028 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Revenus | | | | | | | | |
| Impôt des particuliers | 35,2 | 35,9 | 37,3 | 38,9 | 40,4 | 42,0 | 43,7 | 45,3 |
| Cotisations pour les services de santé | 6,5 | 6,8 | 7,0 | 7,1 | 7,3 | 7,5 | 7,7 | 7,8 |
| Impôts des sociétés | 8,0 | 8,0 | 8,5 | 8,3 | 8,8 | 9,1 | 9,6 | 9,9 |
| Impôt foncier scolaire | 1,2 | 1,1 | 1,2 | 1,3 | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,6 |
| Taxes à la consommation | 20,3 | 23,3 | 24,7 | 25,6 | 26,4 | 27,2 | 27,9 | 28,7 |
| Droits et permis | 4,4 | 4,9 | 4,7 | 4,9 | 4,9 | 5,1 | 5,2 | 5,3 |
| Revenus divers | 10,5 | 11,0 | 11,5 | 12,1 | 12,7 | 13,0 | 13,5 | 14,1 |
| Entreprises du gouvernement | 4,0 | 4,7 | 5,4 | 5,8 | 5,9 | 5,8 | 6,1 | 6,3 |
| Revenus autonomes | 90,0 | 95,7 | 100,3 | 104,1 | 107,8 | 111,2 | 115,1 | 119,0 |
| <i>Variation en %</i> | <i>-1,9</i> | <i>6,3</i> | <i>4,8</i> | <i>3,8</i> | <i>3,6</i> | <i>3,1</i> | <i>3,6</i> | <i>3,3</i> |
| Transferts fédéraux | 30,3 | 26,9 | 26,2 | 26,8 | 26,4 | 27,0 | 27,5 | 27,9 |
| <i>Variation en %</i> | <i>20,0</i> | <i>-11,1</i> | <i>-2,8</i> | <i>2,4</i> | <i>-1,3</i> | <i>2,0</i> | <i>2,1</i> | <i>1,5</i> |
| Total des revenus | 120,3 | 122,6 | 126,4 | 130,8 | 134,3 | 138,1 | 142,7 | 146,9 |
| <i>Variation en %</i> | <i>2,8</i> | <i>1,9</i> | <i>3,2</i> | <i>3,5</i> | <i>2,6</i> | <i>2,9</i> | <i>3,3</i> | <i>3,0</i> |
| Dépenses | | | | | | | | |
| Dépenses de portefeuilles | -110,8 | -116,9 | -119,6 | -123,8 | -126,6 | -130,5 | -134,9 | -139,2 |
| <i>Variation en %</i> | <i>4,1</i> | <i>5,4</i> | <i>2,3</i> | <i>3,5</i> | <i>2,3</i> | <i>3,1</i> | <i>3,4</i> | <i>3,2</i> |
| Service de la dette | -7,7 | -8,6 | -9,0 | -9,0 | -9,4 | -9,3 | -9,1 | -9,2 |
| <i>Variation en %</i> | <i>-0,1</i> | <i>12,4</i> | <i>4,5</i> | <i>-0,1</i> | <i>4,8</i> | <i>-1,3</i> | <i>-2,2</i> | <i>1,3</i> |
| Total des dépenses | -118,5 | -125,5 | -128,6 | -132,7 | -136,0 | -139,8 | -144,0 | -148,4 |
| <i>Variation en %</i> | <i>3,9</i> | <i>5,9</i> | <i>2,5</i> | <i>3,3</i> | <i>2,5</i> | <i>2,8</i> | <i>3,0</i> | <i>3,1</i> |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | -11,9 | -4,3 | -1,2 | -0,1 | — | — | — | — |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | -0,6 | -0,7 | -0,7 | -0,5 | -0,6 | -0,6 | -0,1 | 0,4 |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | -1,3 | -1,3 | -1,3 | -0,8 | -0,5 | -0,5 | -0,5 | -0,5 |
| Écart à résorber | — | — | — | 1,3 | 2,6 | 3,9 | 5,2 | 6,5 |
| SURPLUS (DÉFICIT) | -12,0 | -9,2 | -5,3 | -1,9 | -0,3 | 1,1 | 3,2 | 4,9 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | | | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3,0 | -3,1 | -3,2 | -3,8 | -4,1 | -4,2 | -4,5 | -4,9 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION | -15,0 | -12,3 | -8,5 | -5,7 | -4,4 | -3,1 | -1,3 | — |
| Utilisation de la réserve de stabilisation | 8,8 | — | — | — | — | — | — | — |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ | -6,2 | -12,3 | -8,5 | -5,7 | -4,4 | -3,1 | -1,3 | — |

Notes : Les données à compter de 2026-2027 constituent des projections plutôt que des prévisions.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

☐ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2020, la réserve de stabilisation s'est établie à 8,8 milliards de dollars⁹. Elle sera utilisée dans sa totalité en 2020-2021 pour réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU H.10

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

| Année financière | Solde au début | Affectations | Utilisations | Solde à la fin |
|------------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
| 2015-2016 | — | 2 003 | — | 2 003 |
| 2016-2017 | 2 003 | 2 146 | — | 4 149 |
| 2017-2018 | 4 149 | 721 | — | 4 870 |
| 2018-2019 | 4 870 | 4 413 | — | 9 283 |
| 2019-2020 | 9 283 | — | -523 | 8 760 |
| 2020-2021 | 8 760 | — | -8 760 | — |

La réserve de stabilisation

La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires, car les excédents dégagés servent à réduire la dette. En d'autres mots, la réserve n'est pas de l'argent en banque.

En 2020-2021, le gouvernement utilise la réserve de stabilisation afin de réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Ainsi, l'utilisation de la réserve entraîne une augmentation de la dette.

⁹ La réserve de stabilisation est révisée à la baisse de 3,2 G\$ en raison du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. L'annexe de la section I, « La dette du gouvernement du Québec », détaille les incidences de ce changement d'application sur les états financiers du gouvernement.

3. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le budget 2021-2022 présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans de 2020-2021 à 2022-2023.

TABLEAU H.11

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Revenus | | | | |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | 86 040 | 91 010 | 94 887 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,5 | 5,8 | 4,3 | 2,8 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 3 988 | 4 658 | 5 401 | |
| <i>Variation en %</i> | -9,8 | 16,8 | 16,0 | 6,9 |
| Transferts fédéraux | 30 274 | 26 899 | 26 158 | |
| <i>Variation en %</i> | 20,0 | -11,1 | -2,8 | 1,2 |
| Total des revenus | 120 302 | 122 567 | 126 446 | |
| <i>Variation en %</i> | 2,8 | 1,9 | 3,2 | 2,6 |
| Dépenses | | | | |
| Dépenses de portefeuilles | -110 821 | -116 858 | -119 560 | |
| <i>Variation en %</i> | 4,1 | 5,4 | 2,3 | 4,0 |
| Service de la dette | -7 665 | -8 613 | -9 000 | |
| <i>Variation en %</i> | -0,1 | 12,4 | 4,5 | 5,4 |
| Total des dépenses | -118 486 | -125 471 | -128 560 | |
| <i>Variation en %</i> | 3,9 | 5,9 | 2,5 | 4,1 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | -11 920 | -4 284 | -1 179 | |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | -632 | -732 | -749 | |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | -1 250 | -1 250 | -1 250 | |
| SURPLUS (DÉFICIT) | -11 986 | -9 170 | -5 292 | |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3 014 | -3 080 | -3 208 | |
| SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION | -15 000 | -12 250 | -8 500 | |
| Utilisation de la réserve de stabilisation | 8 760 | — | — | |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾ | -6 240 | -12 250 | -8 500 | |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

3.1 L'évolution des revenus

Les revenus comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux.

Les revenus totalisent 120,3 milliards de dollars en 2020-2021, soit 90,0 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 30,3 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

Les revenus s'établiront à 122,6 milliards de dollars en 2021-2022 et à 126,4 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente respectivement une croissance de 1,9 % et de 3,2 %.

TABLEAU H.12

Évolution des revenus (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Revenus autonomes | | | | |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | 86 040 | 91 010 | 94 887 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,5 | 5,8 | 4,3 | 2,8 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 3 988 | 4 658 | 5 401 | |
| <i>Variation en %</i> | -9,8 | 16,8 | 16,0 | 6,9 |
| Sous-total | 90 028 | 95 668 | 100 288 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,9 | 6,3 | 4,8 | 3,0 |
| Transferts fédéraux | 30 274 | 26 899 | 26 158 | |
| <i>Variation en %</i> | 20,0 | -11,1 | -2,8 | 1,2 |
| TOTAL | 120 302 | 122 567 | 126 446 | |
| <i>Variation en %</i> | 2,8 | 1,9 | 3,2 | 2,6 |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique au Québec et aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone, et les revenus divers, tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

Les revenus autonomes atteindront 86,0 milliards de dollars en 2020-2021, 91,0 milliards de dollars en 2021-2022 et 94,9 milliards de dollars en 2022-2023, soit des variations de -1,5 %, de 5,8 % et de 4,3 % respectivement. Ces variations reflètent essentiellement l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'effet des mesures fiscales annoncées et mises en œuvre.

TABLEAU H.13

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – Sommaire (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Revenus fiscaux | 71 144 | 75 168 | 78 698 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,0 | 5,7 | 4,7 | 3,1 |
| Autres revenus | 14 896 | 15 842 | 16 189 | |
| <i>Variation en %</i> | -3,9 | 6,4 | 2,2 | 1,5 |
| TOTAL | 86 040 | 91 010 | 94 887 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,5 | 5,8 | 4,3 | 2,8 |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

▣ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établira à 35,2 milliards de dollars en 2020-2021, à 35,9 milliards de dollars en 2021-2022 et à 37,3 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente respectivement une croissance de 4,1 %, de 2,0 % et de 3,9 %.

- Cette croissance reflète notamment l'augmentation du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, et prend en compte l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.
 - La croissance de 4,1 % de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2020-2021 prend non seulement en compte la croissance de 0,3 % des salaires et traitements en 2020, mais aussi l'impôt additionnel prélevé auprès des particuliers sur les mesures de soutien au revenu¹⁰.
- Elle prend également en compte la non-récurrence en 2021-2022, de l'ordre de 1,6 milliard de dollars, de l'impôt additionnel prélevé auprès des particuliers sur les mesures de soutien au revenu en 2020-2021.

Les cotisations pour les services de santé s'établiront à 6,5 milliards de dollars en 2020-2021, à 6,8 milliards de dollars en 2021-2022 et à 7,0 milliards de dollars en 2022-2023, soit respectivement des variations de -1,0 %, de 5,3 % et de 2,9 %.

- Cette évolution reflète la variation prévue des salaires et traitements de 0,3 % en 2020, de 6,0 % en 2021 et de 3,5 % en 2022.
- Elle tient également compte de l'effet, en 2020-2021, du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé.

Les revenus provenant des impôts des sociétés atteindront 8,0 milliards de dollars en 2020-2021 ainsi qu'en 2021-2022 et 8,5 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente respectivement une variation de -7,2 %, de 0,4 % et de 6,0 %.

- Cette évolution traduit la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à -5,3 % en 2020, à 2,2 % en 2021 et à -3,8 % en 2022.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment les mesures d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage, annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, et la réduction du taux d'imposition des PME à compter du jour qui suit celui du discours sur le budget, annoncée dans le présent budget.

¹⁰ Ces mesures comprennent notamment la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'établiront à 1,2 milliard de dollars en 2020-2021, à 1,1 milliard de dollars en 2021-2022 et à 1,2 milliard de dollars en 2022-2023, soit respectivement des variations de -24,2 %, de -4,5 % et de 8,5 %. Cette évolution s'explique principalement par l'impact de la réduction des taux de taxation découlant de la mise en place du taux unique de taxation scolaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

- Elle tient également compte de l'augmentation du nombre d'élèves et de la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire, dont l'effet est plus marqué en 2022-2023 en raison de la pleine implantation de la réduction des taux et du taux unique de taxation l'année précédente.

Les revenus provenant des taxes à la consommation atteindront 20,3 milliards de dollars en 2020-2021, 23,3 milliards de dollars en 2021-2022 et 24,7 milliards de dollars en 2022-2023, soit respectivement des variations de -4,8 %, de 14,8 % et de 5,8 %.

- Cette évolution traduit notamment la diminution prévue de la consommation des ménages¹¹ de 8,6 % en 2020, suivie d'une augmentation de 8,3 % et de 7,4 % respectivement en 2021 et en 2022.
- Elle traduit également la croissance prévue de la construction résidentielle de 7,8 % en 2020, de 10,6 % en 2021 et de 3,2 % en 2022.
- Elle prend aussi en compte l'harmonisation du régime de la TVQ au régime de la TPS/TVH à la suite des annonces fédérales du 30 novembre 2020¹² relatives aux entrepôts de distribution et aux logements provisoires qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2021.

¹¹ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

¹² Pour plus de renseignements, voir la page B.4 des *Renseignements additionnels 2021-2022*.

TABLEAU H.14

**Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises
du gouvernement**
(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Revenus fiscaux | | | | |
| Impôt des particuliers | 35 216 | 35 921 | 37 338 | |
| <i>Variation en %</i> | 4,1 | 2,0 | 3,9 | 3,4 |
| Cotisations pour les services de santé | 6 455 | 6 796 | 6 990 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,0 | 5,3 | 2,9 | 2,3 |
| Impôts des sociétés | 7 985 | 8 013 | 8 494 | |
| <i>Variation en %</i> | -7,2 | 0,4 | 6,0 | -0,4 |
| Impôt foncier scolaire | 1 166 | 1 113 | 1 208 | |
| <i>Variation en %</i> | -24,2 | -4,5 | 8,5 | -7,8 |
| Taxes à la consommation | 20 322 | 23 325 | 24 668 | |
| <i>Variation en %</i> | -4,8 | 14,8 | 5,8 | 4,9 |
| Sous-total | 71 144 | 75 168 | 78 698 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,0 | 5,7 | 4,7 | 3,1 |
| Autres revenus | | | | |
| Droits et permis | 4 378 | 4 853 | 4 707 | |
| <i>Variation en %</i> | -3,5 | 10,8 | -3,0 | 1,2 |
| Revenus divers | 10 518 | 10 989 | 11 482 | |
| <i>Variation en %</i> | -4,1 | 4,5 | 4,5 | 1,6 |
| Sous-total | 14 896 | 15 842 | 16 189 | |
| <i>Variation en %</i> | -3,9 | 6,4 | 2,2 | 1,5 |
| TOTAL | 86 040 | 91 010 | 94 887 | |
| <i>Variation en %</i> | -1,5 | 5,8 | 4,3 | 2,8 |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

❑ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis atteindront 4,4 milliards de dollars en 2020-2021, 4,9 milliards de dollars en 2021-2022 et 4,7 milliards de dollars en 2022-2023, soit respectivement des variations de -3,5 %, de 10,8 % et de -3,0 %.

— Cette évolution s'explique notamment par l'évolution attendue des revenus provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES)¹³ et des revenus provenant des ressources naturelles.

Les revenus divers s'établiront à 10,5 milliards de dollars en 2020-2021, à 11,0 milliards de dollars en 2021-2022 et à 11,5 milliards de dollars en 2022-2023, soit des variations de -4,1 % pour la première année, puis de 4,5 % pour chacune des deux années suivantes.

— Cette évolution provient principalement des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

— L'évolution à la baisse des revenus du réseau de la santé et des services sociaux est attribuable notamment aux revenus de stationnement, dont la tarification a été revue à la baisse, et de cafétéria.

— L'évolution à la baisse des revenus du réseau de l'éducation est influencée entre autres par les revenus des droits de scolarité, l'évolution des clientèles et les revenus provenant des usagers.

¹³ Après avoir diminué de 34,2 % en 2020-2021 en raison notamment de la crise sanitaire, les revenus provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES devraient augmenter fortement en 2021-2022, compte tenu de la remise en vente des unités invendues lors des enchères de mai et août 2020.

❑ Une évolution conforme à celle de l'économie

L'évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète généralement l'évolution de l'activité économique au Québec et les effets des mesures mises en place par le gouvernement.

Pour 2020-2021 et 2021-2022, une décroissance de 1,5 % suivie d'une croissance de 5,8 % est attendue pour les revenus autonomes.

- Cette évolution découle en grande partie du ralentissement économique observé en 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19 ainsi que de la reprise attendue de l'activité économique au Québec en 2021-2022.
- Elle est également tributaire des différentes initiatives mises en œuvre ces dernières années, notamment celles visant à accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.
- L'évolution résulte aussi des effets sur les revenus des prestations fédérales de soutien au revenu dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, qui ont notamment contribué à atténuer la décroissance des revenus en 2020-2021.

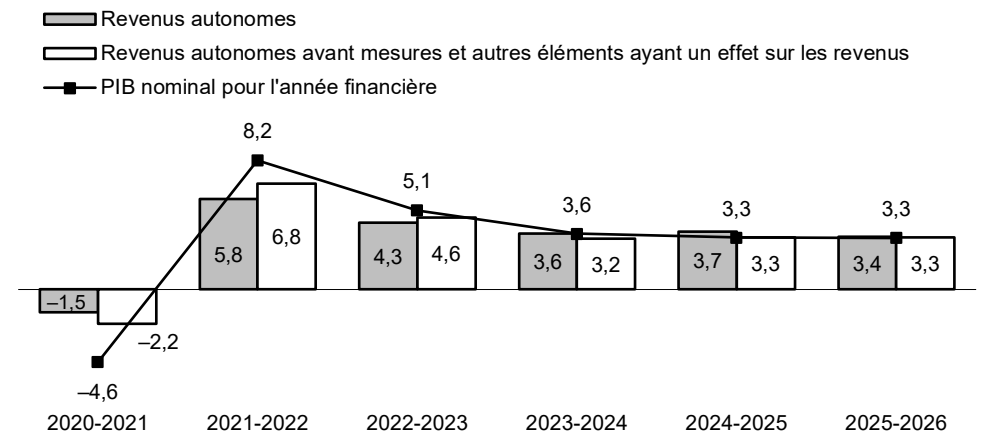
Si les mesures n'avaient pas été mises en place, la variation des revenus s'établirait à -2,2 % et à 6,8 %, respectivement pour 2020-2021 et 2021-2022, soit une évolution se rapprochant davantage de celle de l'activité économique au Québec.

- Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus autonomes évoluera au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE H.2

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en pourcentage)



Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Le tableau suivant présente la croissance des revenus autonomes avant et après le redressement des mesures et autres éléments ayant un effet sur leur évolution. En excluant les mesures mises en place par le gouvernement, la croissance des revenus autonomes s'élève à -2,2 % en 2020-2021 et à 6,8 % en 2021-2022, soit une croissance qui se rapproche de celle du PIB nominal, laquelle s'établit à -4,6 % en 2020-2021 et à 8,2 % en 2021-2022. Sur l'horizon de prévision, les revenus autonomes suivront le même rythme de croissance que le PIB nominal.

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – 2020-2021 à 2025-2026

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 |
|--|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Revenus autonomes | 90 028 | 95 668 | 100 288 | 104 057 | 107 816 | 111 172 |
| <i>Variation en %</i> | <i>-1,9</i> | <i>6,3</i> | <i>4,8</i> | <i>3,8</i> | <i>3,6</i> | <i>3,1</i> |
| Moins : Entreprises du gouvernement | 3 988 | 4 658 | 5 401 | 5 763 | 5 883 | 5 803 |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | 86 040 | 91 010 | 94 887 | 98 294 | 101 933 | 105 369 |
| <i>Variation en %</i> | <i>-1,5</i> | <i>5,8</i> | <i>4,3</i> | <i>3,6</i> | <i>3,7</i> | <i>3,4</i> |
| Mesures et autres éléments ayant un effet sur l'évolution des revenus⁽¹⁾ | | | | | | |
| Budget 2021-2022 | -29 | 47 | 48 | 268 | 620 | 414 |
| Mise à jour de l'automne 2020 | -30 | — | — | — | — | — |
| Portrait de juin 2020 | -312 | -186 | -134 | -83 | -37 | 6 |
| Budget 2020-2021 | -183 | -252 | -266 | -224 | -251 | -251 |
| Mise à jour de l'automne 2019 | -99 | -75 | -87 | -100 | -114 | -113 |
| Budget 2019-2020 | -381 | -377 | -374 | -369 | -369 | -369 |
| Mise à jour de l'automne 2018 | -544 | -344 | -287 | -252 | -61 | 1 |
| Budgets antérieurs et autres ⁽²⁾ | 589 | -743 | -1 212 | -1 247 | -1 463 | -1 343 |
| Sous-total | -989 | -1 930 | -2 312 | -2 007 | -1 675 | -1 654 |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement avant mesures | 87 029 | 92 940 | 97 199 | 100 301 | 103 608 | 107 023 |
| <i>Variation en %</i> | <i>-2,2</i> | <i>6,8</i> | <i>4,6</i> | <i>3,2</i> | <i>3,3</i> | <i>3,3</i> |
| <i>Croissance du PIB nominal</i> | <i>-4,6</i> | <i>8,2</i> | <i>5,1</i> | <i>3,6</i> | <i>3,3</i> | <i>3,3</i> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sauf exception, les montants sont ceux qui ont été publiés dans les budgets et les mises à jour automnales.

(1) Il s'agit des principales mesures ayant un effet sur la croissance des revenus.

(2) Cette catégorie comprend notamment les mesures des budgets et des mises à jour automnales publiés depuis mars 2017, les revenus du marché du carbone, l'abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises, les revenus de placement du Fonds des générations, le congé fiscal pour grands projets d'investissement ainsi que l'impôt des particuliers prélevé sur les mesures fédérales de soutien au revenu dans le contexte de la crise sanitaire.

3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,0 milliards de dollars en 2020-2021, en baisse de 9,8 %, à 4,7 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 16,8 %, et à 5,4 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 16,0 %.

TABLEAU H.15

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Hydro-Québec | 1 654 | 2 125 | 2 450 | |
| Loto-Québec | 398 | 1 061 | 1 422 | |
| Société des alcools du Québec | 1 201 | 1 282 | 1 315 | |
| Investissement Québec | 668 | 92 | 96 | |
| Société québécoise du cannabis ⁽²⁾ | 60 | 88 | 105 | |
| Autres ⁽³⁾ | 7 | 10 | 13 | |
| TOTAL | 3 988 | 4 658 | 5 401 | |
| Variation en % | -9,8 | 16,8 | 16,0 | 6,9 |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(3) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole et, à partir de 2021-2022, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

La décroissance de 9,8 % en 2020-2021 s'explique principalement par :

- la diminution des résultats attendus de Loto-Québec, à la suite de la fermeture temporaire des points de vente de loterie, des casinos et des salons de jeux ainsi que de la suspension provisoire des activités de loterie vidéo;
- la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la baisse de la demande d'électricité au Québec et de la baisse de la valeur des exportations nettes d'électricité.
- Ces diminutions sont partiellement compensées par une hausse exceptionnelle des revenus d'Investissement Québec découlant d'une augmentation de la valeur de ses titres détenus en portefeuille qui ont bénéficié d'une reprise rapide de la bourse.

La croissance de 16,8 % en 2021-2022 et de 16,0 % en 2022-2023 reflète principalement le retour progressif à la normale des résultats attendus à la suite des diminutions exceptionnelles en 2020-2021 en lien avec la COVID-19. Elle inclut une augmentation prévue des résultats :

- de Loto-Québec, attribuable à la réouverture graduelle des installations avec l'application des mesures de distanciation physique requises;
- d'Hydro-Québec, reflétant une augmentation de la consommation au Québec.
 - Ces hausses sont partiellement compensées par la non-récurrence des revenus exceptionnels d'Investissement Québec en 2020-2021 découlant d'une augmentation de la valeur de ses titres détenus en portefeuille, qui ont bénéficié d'une reprise rapide de la bourse.

3.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

En 2020-2021, les revenus de transferts fédéraux connaissent une forte augmentation de 20,0 %, en raison principalement des ententes pour la relance sécuritaire (3 076 millions de dollars), les travailleurs essentiels (661 millions de dollars) et la rentrée scolaire sécuritaire (432 millions de dollars sur deux ans, dont 302 millions de dollars en 2020-2021) conclues avec le gouvernement fédéral pour la mise en place de mesures en réponse à la pandémie.

Les revenus de transferts fédéraux diminueront de 11,1 % en 2021-2022 en raison de la non-réurrence des sommes découlant des ententes conclues avec le gouvernement fédéral dans le contexte de la pandémie. Ils diminueront également en 2022-2023 en raison d'une baisse prévue des revenus de péréquation.

La diminution des revenus de péréquation en 2021-2022 et en 2022-2023 réduira la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation de 66,2 % en 2019-2020 à 58,8 % en 2022-2023. Cette diminution s'explique par l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

TABLEAU H.16

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Péréquation | 13 253 | 13 119 | 12 676 | |
| <i>Variation en %</i> | 1,0 | -1,0 | -3,4 | -1,2 |
| Transferts pour la santé | 6 799 | 7 025 | 7 121 | |
| <i>Variation en %</i> | 2,8 | 3,3 | 1,4 | 2,5 |
| Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux | 1 590 | 1 632 | 1 666 | |
| <i>Variation en %</i> | 3,1 | 2,6 | 2,1 | 2,6 |
| Autres programmes | 8 632 | 5 123 | 4 695 | |
| <i>Variation en %</i> | 118,8 | -40,7 | -8,4 | 6,0 |
| TOTAL | 30 274 | 26 899 | 26 158 | |
| <i>Variation en %</i> | 20,0 | -11,1 | -2,8 | 1,2 |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

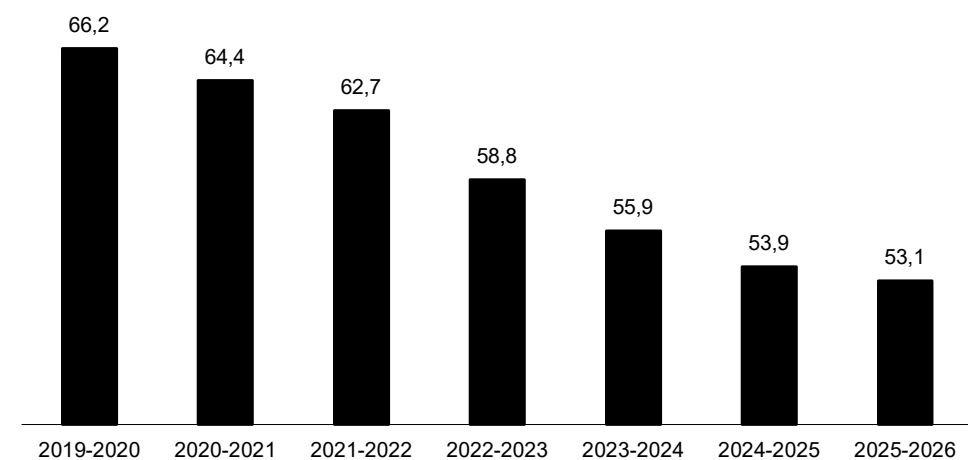
❑ Une diminution de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation qui se poursuivra

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021. Cette tendance se poursuivra au cours des années à venir en raison de l'amélioration prévue de la situation économique par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 53,1 % en 2025-2026.

GRAPHIQUE H.3

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2021-2022 sont basés sur les données relatives aux années 2017-2018 (25 %), 2018-2019 (25 %) et 2019-2020 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec est la province bénéficiaire qui reçoit le moins de péréquation par habitant

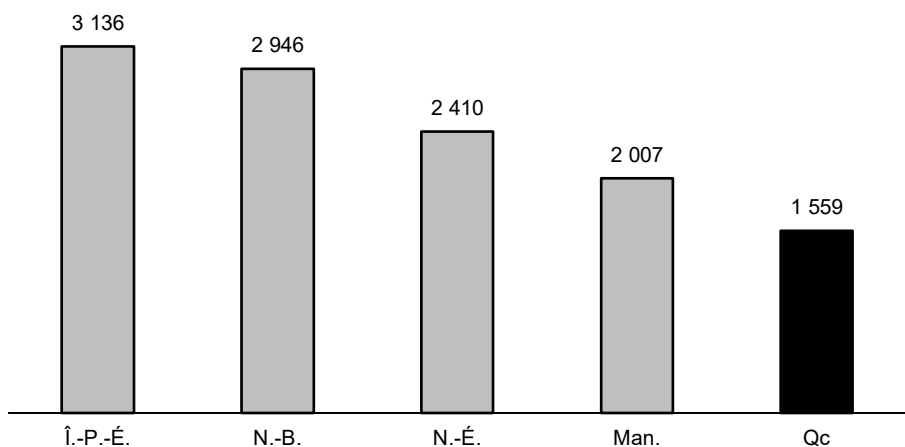
Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas toutes la même capacité à générer des revenus.

Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des 10 provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalente à la moyenne des 10 provinces pour assurer les services publics¹.

En 2021-2022, cinq provinces recevront de la péréquation, soit le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec est la province bénéficiaire qui reçoit le moins de péréquation par habitant (1 559 \$ par habitant).

Paiements de péréquation des provinces – 2021-2022

(en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

¹ La capacité fiscale des provinces est évaluée à partir de cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses totalisent 118,5 milliards de dollars en 2020-2021, soit 110,8 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles¹⁴ et 7,7 milliards de dollars pour le service de la dette.

Les dépenses excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19 s'établiront à 125,5 milliards de dollars en 2021-2022 et à 128,6 milliards de dollars en 2022-2023.

La croissance des dépenses s'établira à 3,9 % en 2020-2021, à 5,9 % en 2021-2022 et à 2,5 % en 2022-2023.

— La croissance de 5,9 % en 2021-2022 s'explique par la hausse de 5,4 % des dépenses de portefeuilles résultant de la mise en œuvre des initiatives du présent budget et par la hausse de 12,4 % du service de la dette, notamment causée par l'augmentation de celle-ci.

De 2020-2021 à 2022-2023, la croissance annuelle des dépenses atteindra 4,1 % en moyenne.

TABLEAU H.17

Évolution des dépenses

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Dépenses de portefeuilles | 110 821 | 116 858 | 119 560 | |
| <i>Variation en %</i> | 4,1 | 5,4 | 2,3 | 4,0 |
| Service de la dette | 7 665 | 8 613 | 9 000 | |
| <i>Variation en %</i> | -0,1 | 12,4 | 4,5 | 5,4 |
| TOTAL⁽²⁾ | 118 486 | 125 471 | 128 560 | |
| <i>Variation en %</i> | 3,9 | 5,9 | 2,5 | 4,1 |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

(2) Les mesures de soutien et de relance COVID-19 ne sont pas incluses dans le total des dépenses. Les dépenses de portefeuilles avant et après mesures de soutien et de relance COVID-19 sont présentées aux pages H.44 et H.45.

¹⁴ Les dépenses de portefeuilles sont celles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 et le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

3.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19 et le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 110,8 milliards de dollars en 2020-2021, à 116,9 milliards de dollars en 2021-2022 et à 119,6 milliards de dollars en 2022-2023.

De 2020-2021 à 2022-2023, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 4,0 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance s'élèveront à 11,9 milliards de dollars en 2020-2021, à 4,3 milliards de dollars en 2021-2022 et à 1,2 milliard de dollars en 2022-2023.

TABLEAU H.18

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|----------------|--------------------|----------------|---------------------|
| Santé et Services sociaux | 47 202 | 49 947 | 51 938 | |
| <i>Variation en %</i> | 5,7 | 5,8 | 4,0 | 5,2 |
| Éducation | 17 284 | 18 077 | 18 611 | |
| <i>Variation en %</i> | 7,5 | 4,6 | 3,0 | 5,0 |
| Enseignement supérieur | 8 556 | 9 261 | 9 536 | |
| <i>Variation en %</i> | 2,9 | 8,2 ⁽²⁾ | 3,0 | 4,7 |
| Autres portefeuilles ⁽³⁾ | 37 779 | 39 573 | 39 475 | |
| <i>Variation en %</i> | 1,2 | 4,7 | -0,2 | 1,9 |
| Sous-total – Avant mesures de soutien et de relance COVID-19 | 110 821 | 116 858 | 119 560 | |
| <i>Variation en %</i> | 4,1 | 5,4 | 2,3 | 4,0 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | 11 920 | 4 284 | 1 179 | |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | 632 | 732 | 749 | |
| TOTAL | 123 373 | 121 874 | 121 488 | |
| <i>Variation en %</i> | 15,1 | -1,2 | -0,3 | 4,3 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

(2) La croissance est principalement attribuable à des dépenses prévues mais non réalisées en 2020-2021 et à une hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles. En 2022-2023, la diminution de 0,2 % s'explique essentiellement par la non-récurrence des investissements de 595 M\$ en 2021-2022 pour brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse.

Dépenses de portefeuilles incluant les mesures de soutien et de relance

L'arrivée de la pandémie au Québec a nécessité la mise en place de mesures exceptionnelles pour renforcer le système de santé, pour accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie et pour soutenir les Québécois. L'année 2020-2021 est caractérisée par un choc à la hausse des dépenses du gouvernement. Ainsi, les dépenses des années subséquentes diminueront en raison de la fin des programmes mis en œuvre pour faire face à la crise sanitaire.

En intégrant les mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 122,7 milliards de dollars en 2020-2021, à 121,1 milliards de dollars en 2021-2022 et à 120,7 milliards de dollars en 2022-2023.

– De 2020-2021 à 2022-2023, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 4,2 % en moyenne.

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel – Après mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|--|----------------|---------------------|----------------|---------------------|
| Santé et Services sociaux | 53 782 | 52 358 | 52 488 | |
| <i>Variation en %</i> | 20,0 | -2,6 ⁽²⁾ | 0,2 | 5,4 |
| Éducation | 17 624 | 18 312 | 18 715 | |
| <i>Variation en %</i> | 9,6 | 3,9 | 2,2 | 5,2 |
| Enseignement supérieur | 8 749 | 9 491 | 9 536 | |
| <i>Variation en %</i> | 5,2 | 8,5 | 0,5 | 4,7 |
| Autres portefeuilles ⁽³⁾ | 42 586 | 40 981 | 40 000 | |
| <i>Variation en %</i> | 13,7 | -3,8 | -2,4 | 2,2 |
| Sous-total – Avant le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | 122 741 | 121 142 | 120 739 | |
| <i>Variation en %</i> | 15,0 | -1,3 | -0,3 | 4,2 |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | 632 | 732 | 749 | |
| TOTAL | 123 373 | 121 874 | 121 488 | |
| <i>Variation en %</i> | 15,1 | -1,2 | -0,3 | 4,3 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

(2) La diminution des dépenses de 2,6 % en 2021-2022 est attribuable à la réduction du montant alloué pour les mesures de soutien et de relance COVID-19. Ce montant passe de 6,6 G\$ en 2020-2021 à 2,4 G\$ en 2021-2022.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

Les offres salariales du gouvernement aux représentants syndicaux des secteurs public et parapublic

Dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, des propositions d'entente de principe ont été présentées aux représentants syndicaux des secteurs public et parapublic.

Les ententes conclues avec la plupart des employés de l'État pour la période 2015-2020 sont venues à échéance le 31 mars 2020.

Dans le contexte particulier de la pandémie, le gouvernement a révisé au printemps 2020 sa proposition en ramenant la période couverte par le prochain renouvellement de cinq à trois ans, comme le demandaient l'ensemble des organisations syndicales au moment du dépôt de leurs propres propositions en octobre 2019.

Les bonifications récurrentes offertes totalisent 6,20 % sur trois ans.

Le gouvernement maintient son offre de paramètres salariaux de 5,00 % sur trois ans, alors que la variation prévue de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2020 à 2022 totalise 4,87 %. À cela s'ajoutent des bonifications récurrentes de 1,20 % afin de mettre en œuvre ses engagements visant certains groupes d'employés tels que les préposés aux bénéficiaires, les enseignants et les infirmières, et des marges de manœuvre sectorielles pour l'organisation du travail.

De plus, la prise en compte des montants forfaitaires offerts, soit 1 % en 2019-2020 et en 2020-2021, amène une bonification non récurrente additionnelle de 2 % pour la période de renouvellement proposée.

Cette proposition est avantageuse considérant l'inflation prévue et en raison d'un déficit structurel important qui devra être résorbé à la suite de la crise.

Ces éléments sont inclus dans le cadre financier du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.

Cadre financier de négociation

(en pourcentage)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | Total 3 ans |
|--|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Paramètres salariaux | — | 1,75 | 1,75 | 1,50 | 5,00 |
| Autres bonifications récurrentes | — | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 1,20 |
| Total récurrent | — | 2,15 | 2,15 | 1,90 | 6,20 |
| IPC⁽¹⁾ | | 0,84 | 1,86 | 2,17 | 4,87 |
| Montants forfaitaires non récurrents | 1,00 | 1,00 | — | — | 2,00 |
| Sommes consenties sur une base annuelle | 1,00 | 3,15 | 2,15 | 1,90 | |
| Effort total du gouvernement pour la période | | | | | 8,20 |

(1) Il s'agit de l'indice des prix à la consommation en années civiles. Le total 3 ans correspond à la somme des trois variations annuelles.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

❑ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 47,2 milliards de dollars en 2020-2021, à 49,9 milliards de dollars en 2021-2022 et à 51,9 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 43 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses en 2021-2022 de 5,8 % est expliquée par la mise en œuvre d'initiatives en 2021-2022, notamment pour intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile et pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.
- En 2022-2023, la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux se stabilisera à 4,0 % afin d'en assurer un financement stable et prévisible.

De 2020-2021 à 2022-2023, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 5,2 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour le portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 6,6 milliards de dollars en 2020-2021, à 2,4 milliards de dollars en 2021-2022 et à 550 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent essentiellement des mesures afin de vaincre la crise sanitaire.

TABLEAU H.19

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux (en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Dépenses régulières du portefeuille Santé et Services sociaux | 47 202 | 49 947 | 51 938 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>5,7</i> | <i>5,8</i> | <i>4,0</i> | <i>5,2</i> |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | 6 580 | 2 411 | 550 | |
| TOTAL DES DÉPENSES DU PORTEFEUILLE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX | 53 782 | 52 358 | 52 488 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>20,0</i> | <i>-2,6</i> | <i>0,2</i> | <i>5,4</i> |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

Mesures de soutien et de relance COVID-19 en santé et services sociaux

Depuis mars 2020, les mesures pour vaincre la crise sanitaire totalisent 12,0 milliards de dollars, dont 2,4 milliards de dollars en 2021-2022.

La portion récurrente des mesures, qui se traduit principalement par des embauches de personnel en santé et services sociaux, s'élève à 750 millions de dollars annuellement.

Dans la mesure où ces dépenses permettent notamment d'accélérer des embauches prévues ultérieurement et de convertir des postes à temps partiel en postes à temps plein, la récurrence de ces mesures est graduellement financée à même la croissance de l'enveloppe budgétaire de 4 % par année à compter de 2022-2023.

Ainsi, les mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 6,6 milliards de dollars en 2020-2021, 2,4 milliards de dollars en 2021-2022 et 550 millions de dollars en 2022-2023.

Impact financier des mesures de soutien et de relance COVID-19 en santé et services sociaux

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Vaincre la crise sanitaire | | | | | | | |
| Mesures du budget 2021-2022 | -1 706 | -2 334 | -750 | -750 | -750 | -750 | -7 040 |
| Mesures de novembre 2020 ⁽¹⁾ | -4 874 | -77 | — | — | — | — | -4 951 |
| Total des mesures pour vaincre la crise sanitaire | -6 580 | -2 411 | -750 | -750 | -750 | -750 | -11 991 |
| Intégration graduelle du financement dans l'enveloppe du MSSS | — | — | 200 | 750 | 750 | 750 | 2 450 |
| IMPACT FINANCIER DES MESURES DE SOUTIEN ET DE RELANCE COVID-19 | -6 580 | -2 411 | -550 | — | — | — | -9 541 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les montants incluent les initiatives en santé mentale de 13 M\$ en 2020-2021 et de 77 M\$ en 2021-2022.

□ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement (les centres de services scolaires, les commissions scolaires anglophones et à statut particulier ainsi que les établissements d'enseignement privés). Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi que ceux de la condition féminine.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance, les dépenses du portefeuille Éducation s'établiront à 17,3 milliards de dollars en 2020-2021, à 18,1 milliards de dollars en 2021-2022 et à 18,6 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 15 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses de 4,6 % en 2021-2022 permet notamment d'améliorer le soutien au réseau scolaire et de favoriser la réussite.
- En 2022-2023, la croissance des dépenses du portefeuille Éducation se stabilisera à 3,0 % afin d'en assurer un financement stable et prévisible.

De 2020-2021 à 2022-2023, la croissance annuelle du portefeuille Éducation atteindra 5,0 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour l'éducation s'établiront à 340 millions de dollars en 2020-2021, à 235 millions de dollars en 2021-2022 et à 104 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent principalement des mesures visant à renforcer le soutien des élèves et du personnel dans les écoles ainsi que leur sécurité pendant la crise sanitaire.

TABLEAU H.20

Dépenses du portefeuille Éducation

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Dépenses régulières du portefeuille Éducation | 17 284 | 18 077 | 18 611 | |
| Variation en % | 7,5 | 4,6 | 3,0 | 5,0 |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | 340 | 235 | 104 | |
| TOTAL DES DÉPENSES DU PORTEFEUILLE ÉDUCATION | 17 624 | 18 312 | 18 715 | |
| Variation en % | 9,6 | 3,9 | 2,2 | 5,2 |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

Mesures de soutien et de relance COVID-19 en éducation

Depuis le début de la pandémie, 679 millions de dollars en mesures de soutien et de relance COVID-19 ont été annoncées en éducation.

En particulier, avant le budget 2021-2022, des mesures totalisant 405 millions de dollars ont été annoncées et découlent essentiellement du soutien accordé aux élèves et au personnel du milieu scolaire.

Dans le cadre du budget 2021-2022, les mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 275 millions de dollars d'ici 2025-2026, ce qui comprend notamment :

- 250 millions de dollars pour soutenir la réussite scolaire;
- 10 millions de dollars pour la bonification du soutien à l'action bénévole.

Impact financier des mesures de soutien et de relance COVID-19 en éducation (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | TOTAL |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Mesures avant le budget 2021-2022 | | | | | | | |
| Soutenir les élèves et le personnel du milieu scolaire | 212 | — | — | — | — | — | 212 |
| Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail | 27 | 65 | — | — | — | — | 92 |
| Bonification du soutien à l'action bénévole | 20 | — | — | — | — | — | 20 |
| Autres mesures ⁽¹⁾ | 81 | — | — | — | — | — | 81 |
| Sous-total | 340 | 65 | — | — | — | — | 405 |
| Mesures du budget 2021-2022 | | | | | | | |
| Soutenir la réussite scolaire | — | 155 | 95 | — | — | — | 250 |
| Bonification du soutien à l'action bénévole | — | 10 | — | — | — | — | 10 |
| Autres mesures | — | 6 | 9 | — | — | — | 15 |
| Sous-total | — | 171 | 104 | — | — | — | 275 |
| TOTAL | 340 | 235 | 104 | — | — | — | 679 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le montant prévu en 2020-2021 tient compte de la réévaluation à la hausse de certaines mesures et de certains coûts totalisant 70 M\$.

□ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement supérieur (cégeps et universités). Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance, les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 8,6 milliards de dollars en 2020-2021, à 9,3 milliards de dollars en 2021-2022 et à 9,5 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 8 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance de 2,9 % en 2020-2021 est notamment expliquée par un ralentissement des dépenses dans les cégeps et les universités du Québec découlant de la suspension de certaines activités au printemps 2020, en plus de dépenses moindres que prévu pour l'aide financière aux études.
- La croissance de 8,2 % en 2021-2022 est principalement attribuable à des dépenses prévues mais non réalisées en 2020-2021 et à une hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022.
- En 2022-2023, la croissance des dépenses du portefeuille Enseignement supérieur se stabilisera à 3,0 % afin d'en assurer un financement stable et prévisible.

De 2020-2021 à 2022-2023, la croissance annuelle du portefeuille Enseignement supérieur atteindra 4,7 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour le portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 193 millions de dollars en 2020-2021 et à 230 millions de dollars en 2021-2022. Elles comprennent essentiellement des mesures visant à améliorer les services d'aide aux étudiants et à alléger leur fardeau financier en contexte de pandémie.

TABLEAU H.21

Dépenses du portefeuille Enseignement supérieur

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Dépenses régulières du portefeuille Enseignement supérieur | 8 556 | 9 261 | 9 536 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>2,9</i> | <i>8,2</i> | <i>3,0</i> | <i>4,7</i> |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | 193 | 230 | — | |
| TOTAL DES DÉPENSES DU PORTEFEUILLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | 8 749 | 9 491 | 9 536 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>5,2</i> | <i>8,5</i> | <i>0,5</i> | <i>4,7</i> |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

Mesures de soutien et de relance COVID-19 en enseignement supérieur

Depuis le début de la pandémie, 423 millions de dollars en mesure de soutien et de relance COVID-19 ont été annoncées en enseignement supérieur.

En particulier, avant le budget 2021-2022, des mesures totalisant 268 millions de dollars ont été annoncées et découlent essentiellement de l'aide financière aux études et des services d'aides aux étudiants.

Dans le cadre du budget 2021-2022, les mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 155 millions de dollars d'ici 2025-2026 et sont attribuables à l'allègement du fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie.

Impact financier des mesures de soutien et de relance COVID-19 en enseignement supérieur

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | TOTAL |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Mesures avant le budget 2021-2022 | | | | | | | |
| Aide financière aux études et services d'aide aux étudiants ⁽¹⁾ | 130 | 50 | — | — | — | — | 180 |
| Suspension des remboursements des prêts étudiants | 36 | — | — | — | — | — | 36 |
| Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail et autres mesures | 27 | 26 | — | — | — | — | 52 |
| Sous-total | 193 | 76 | — | — | — | — | 268 |
| Mesures du budget 2021-2022 | | | | | | | |
| Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie | — | 155 | — | — | — | — | 155 |
| TOTAL | 193 | 230 | — | — | — | — | 423 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le montant prévu en 2020-2021 tient compte d'une réévaluation à la baisse de 60 M\$.

❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les portefeuilles, sauf les portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur. Elles assurent notamment le financement du milieu culturel, du secteur des transports, des services de garde ainsi que le soutien aux personnes, aux municipalités et aux entreprises.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance, les dépenses des autres portefeuilles s'établiront à 37,8 milliards de dollars en 2020-2021, à 39,6 milliards de dollars en 2021-2022 et à 39,5 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 34 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles, dont 1 % pour le portefeuille Culture et Communication.

- La faible croissance de 1,2 % en 2020-2021 est principalement expliquée par les dépenses exceptionnelles en 2019-2020 découlant des pertes sur investissement dans la CSeries d'un montant de 1 037 millions de dollars.
- Pour l'exercice 2021-2022, la croissance des dépenses à 4,7 % est notamment expliquée par :
 - le financement des initiatives du budget dans les autres portefeuilles, notamment pour la culture et les infrastructures régionales;
 - une révision à la hausse des dépenses de certaines entités gouvernementales, notamment par le déploiement du Plan pour une économie verte (PEV) et le devancement de projets de logement pour la Société d'habitation du Québec (SHQ).
- La diminution des dépenses de 0,2 % en 2022-2023 est notamment expliquée par la fin de certains investissements non récurrents, dont celui de brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse.

De 2020-2021 à 2022-2023, la croissance annuelle des autres portefeuilles atteindra 1,9 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour les autres portefeuilles s'établiront à 4,8 milliards de dollars en 2020-2021, à 1,4 milliard de dollars en 2021-2022 et à 525 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent essentiellement des mesures visant à soutenir les Québécois et à accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie.

TABLEAU H.22

Dépenses des autres portefeuilles

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Dépenses régulières des autres portefeuilles | 37 779 | 39 573 | 39 475 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>1,2</i> | <i>4,7</i> | <i>-0,2</i> | <i>1,9</i> |
| Mesures de soutien et de relance COVID-19 | 4 807 | 1 408 | 525 | |
| TOTAL DES DÉPENSES DES AUTRES PORTEFEUILLES | 42 586 | 40 981 | 40 000 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>13,7</i> | <i>-3,8</i> | <i>-2,4</i> | <i>2,2</i> |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

Mesures de soutien et de relance COVID-19 des autres portefeuilles

Depuis le début de la pandémie, des mesures de soutien et de relance COVID-19 atteignant 6,9 milliards de dollars ont été annoncées dans les autres portefeuilles.

En particulier, depuis le budget 2020-2021, des mesures totalisant 5,5 milliards de dollars ont été annoncées, ce qui comprend notamment :

- 2,3 milliards de dollars pour des mesures visant à soutenir les municipalités;
- 1,3 milliard de dollars pour des mesures visant à atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie, dont 180 millions de dollars pour le secteur de la culture.

Dans le cadre du budget 2021-2022, les mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 1,4 milliard de dollars d'ici 2025-2026, ce qui comprend notamment :

- 424 millions de dollars pour favoriser le développement économique des régions;
- 304 millions de dollars pour appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail.

Impact financier des mesures de soutien et de relance COVID-19 des autres portefeuilles

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | TOTAL |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Mesures avant le budget 2021-2022 | | | | | | | |
| Soutenir les Québécois | 466 | 23 | — | — | — | — | 488 |
| Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie | 1 343 | — | — | — | — | — | 1 343 |
| Soutenir les municipalités | 2 300 | — | — | — | — | — | 2 300 |
| Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail | 233 | 92 | — | — | — | — | 325 |
| Stimuler la croissance économique | 238 | 656 | 117 | 18 | 18 | — | 1 047 |
| Sous-total | 4 579 | 771 | 117 | 18 | 18 | — | 5 503 |
| Mesures du budget 2021-2022 | | | | | | | |
| Créer de la richesse par l'innovation | 136 | 29 | 15 | — | — | — | 180 |
| Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail | — | 124 | 174 | 5 | — | — | 304 |
| Favoriser le développement économique des régions | 92 | 239 | 82 | 11 | — | — | 424 |
| Poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie | — | 150 | — | — | — | — | 150 |
| Autres mesures | — | 95 | 136 | 78 | — | — | 309 |
| Sous-total | 228 | 637 | 408 | 94 | — | — | 1 366 |
| TOTAL | 4 807 | 1 408 | 525 | 112 | 18 | — | 6 869 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses par mission

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation permet de mieux comparer les prévisions aux résultats réels.

Les missions consacrées aux services publics sont les suivantes :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe principalement les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

Dépenses par mission

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Santé et services sociaux ⁽¹⁾ | 52 989 | 51 260 | 51 321 |
| Éducation et culture | 27 624 | 28 213 | 28 447 |
| Économie et environnement | 18 957 | 17 993 | 17 399 |
| Soutien aux personnes et aux familles | 11 417 | 11 614 | 11 693 |
| Gouverne et justice ⁽²⁾ | 11 754 | 12 062 | 11 879 |
| Sous-total | 122 741 | 121 142 | 120 739 |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | 632 | 732 | 749 |
| TOTAL | 123 373 | 121 874 | 121 488 |
| Variation en % | 15,1 | -1,2 | -0,3 |

Note : Les dépenses de mission incluent les mesures de soutien et de relance COVID-19.

(1) Les dépenses de la mission Santé et services sociaux sont inférieures à celles du portefeuille Santé et Services sociaux, principalement en raison du traitement différent des dépenses effectuées au bénéfice d'entités d'autres portefeuilles. En effet, ces dépenses sont éliminées dans les missions lors de l'établissement des dépenses par mission, alors qu'elles sont éliminées dans la rubrique distincte « Éliminations interportefeuilles » lors de l'établissement des dépenses par portefeuille.

(2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

3.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du FARR.

De manière globale, le service de la dette s'établira à 7,7 milliards de dollars en 2020-2021, à 8,6 milliards de dollars en 2021-2022 et à 9,0 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente respectivement des variations de -0,1 %, de 12,4 % et de 4,5 %.

En 2020-2021, les taux d'intérêt qui ont atteint un creux historique expliquent la faible augmentation de 0,2 % des intérêts sur la dette directe, malgré une hausse importante du niveau de la dette. La baisse des taux d'intérêt a notamment entraîné des gains sur disposition d'actifs que le ministère des Finances détient.

En 2021-2022 et en 2022-2023, les intérêts sur la dette directe augmenteront respectivement de 18,0 % et de 6,8 %, et ce, en raison de l'augmentation de la dette et de l'évolution prévue des taux d'intérêt à long terme, notamment une hausse des taux d'intérêt depuis janvier 2021. La hausse plus marquée en 2021-2022 s'explique par des intérêts sur la dette directe qui se sont établis à un niveau très faible en 2020-2021 en raison des taux d'intérêt ayant atteint un creux historique.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux diminueront en 2021-2022 et en 2022-2023 en raison de l'augmentation prévue des revenus de placement du FARR. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

TABLEAU H.23

Évolution du service de la dette

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | TCAM ⁽¹⁾ |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾ | 6 782 | 8 006 | 8 548 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>0,2</i> | <i>18,0</i> | <i>6,8</i> | |
| Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾ | 883 | 607 | 452 | |
| TOTAL | 7 665 | 8 613 | 9 000 | |
| <i>Variation en %</i> | <i>-0,1</i> | <i>12,4</i> | <i>4,5</i> | <i>5,4</i> |

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, soit la moyenne géométrique de 2020-2021 à 2022-2023.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

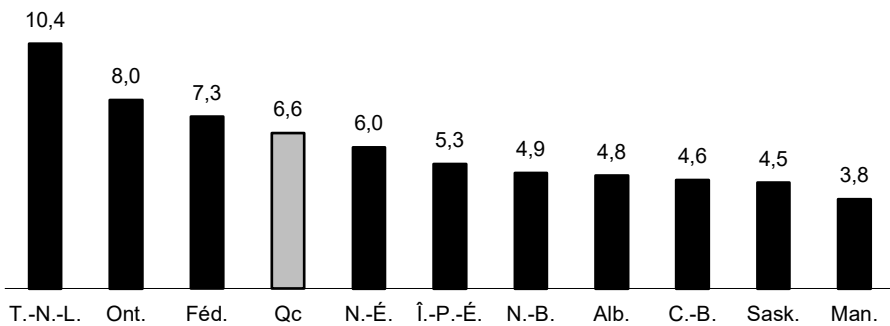
Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2019-2020, le service de la dette du Québec, en pourcentage des revenus, était parmi les plus élevés au Canada.

- Ce sont 7,7 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette en 2019-2020, soit 6,6 % des revenus ou 905 \$ par habitant.
- Le service de la dette représente la quatrième dépense en importance du gouvernement après la santé, l'éducation et l'enseignement supérieur.

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2019-2020

(en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics des gouvernements.

4. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre et de relancer l'économie, le gouvernement annonce un rehaussement de 4,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031.

- Le PQI 2021-2031 est ainsi porté à 135,0 milliards de dollars, soit 13,5 milliards de dollars par année en moyenne.
- Le PQI 2021-2031 accorde des sommes considérables en santé et services sociaux (21 milliards de dollars), en éducation et en enseignement supérieur (27 milliards de dollars), pour le transport collectif (14 milliards de dollars¹⁵) et pour maintenir le réseau routier en bon état (28 milliards de dollars).

TABLEAU H.24

Investissements dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 (en milliards de dollars)

| | 2021-2031 |
|---|------------------|
| Investissements dans le PQI 2020-2030 | 130,5 |
| Hausse des investissements | 4,5 |
| INVESTISSEMENTS PRÉVUS DANS LE PQI 2021-2031 | 135,0 |

¹⁵ Ces investissements incluent ceux prévus à l'enveloppe centrale.

❑ Des investissements en appui à la relance économique

Pour relancer l'économie, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures publiques. Ces investissements majeurs contribueront à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse à long terme en plus de combler l'espace laissé sur le marché de la construction par les projets privés abandonnés en raison de la pandémie.

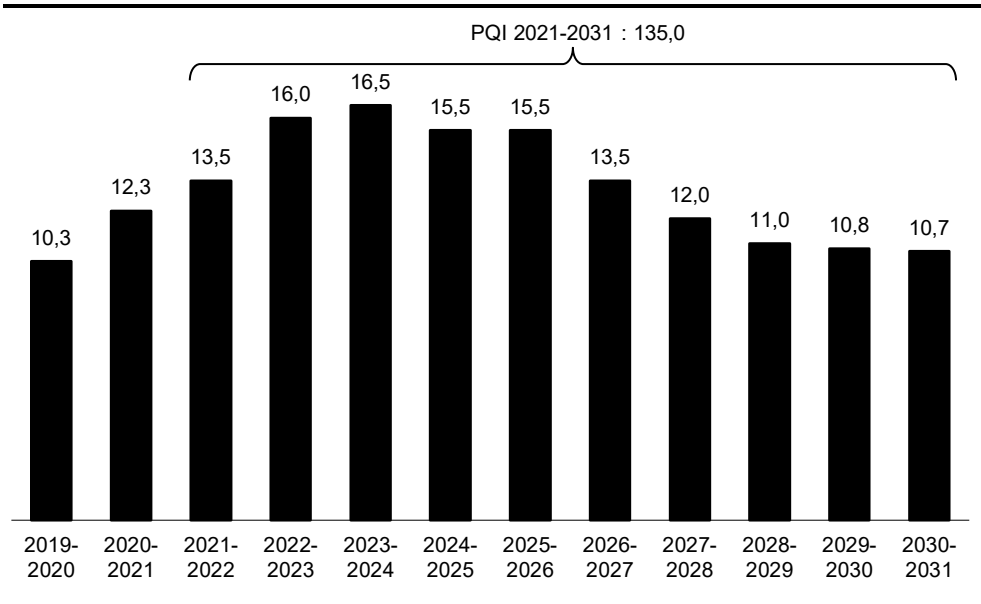
L'augmentation des investissements du PQI 2021-2031 de 4,5 milliards de dollars, soit une hausse de 130,5 milliards de dollars à 135,0 milliards de dollars, contribuera à relancer l'économie. L'accélération de sa mise en œuvre favorisera également cette relance.

— Près de 60 % des investissements du plan décennal auront lieu d'ici les cinq prochaines années.

GRAPHIQUE H.4

Investissements annuels dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031

(en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

La Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Le projet de loi n° 66, intitulé Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, a été adopté en décembre dernier. En vertu de cette loi, 180 projets d'infrastructures publiques seront accélérés, ce qui viendra renforcer l'économie.

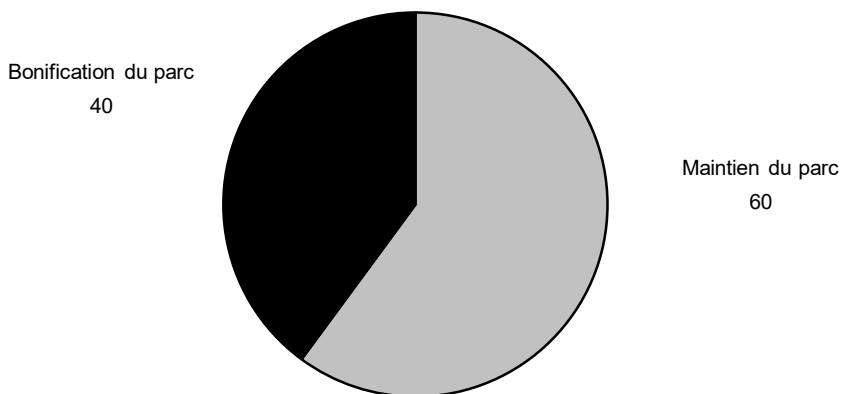
Des procédures seront allégées, sans que les normes existantes soient réduites ou modifiées, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructures, notamment des projets d'écoles, de maisons des aînés, d'hôpitaux ainsi que d'infrastructures routières et de transport collectif.

❑ Une part importante du PQI allouée au maintien du parc

Les investissements du PQI 2021-2031 serviront principalement au maintien d'actifs, à la prise en charge du déficit de maintien d'actifs et au remplacement, soit dans une proportion de 60 %¹⁶. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 40 %.

GRAPHIQUE H.5

Plan québécois des infrastructures 2021-2031 par type d'investissement (en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹⁶ Cette proportion exclut l'enveloppe centrale.

❑ Une plus grande proportion des infrastructures en bon état

Le gouvernement du Québec détient ou finance un parc d'infrastructures important, évalué à plus de 450 milliards de dollars, dont :

- près de 28 000 immeubles;
- quelque 9 700 ponts et viaducs, et plus de 31 000 kilomètres de routes;
- plus de 97 800 kilomètres de réseaux d'eau potable, usée et pluviale.

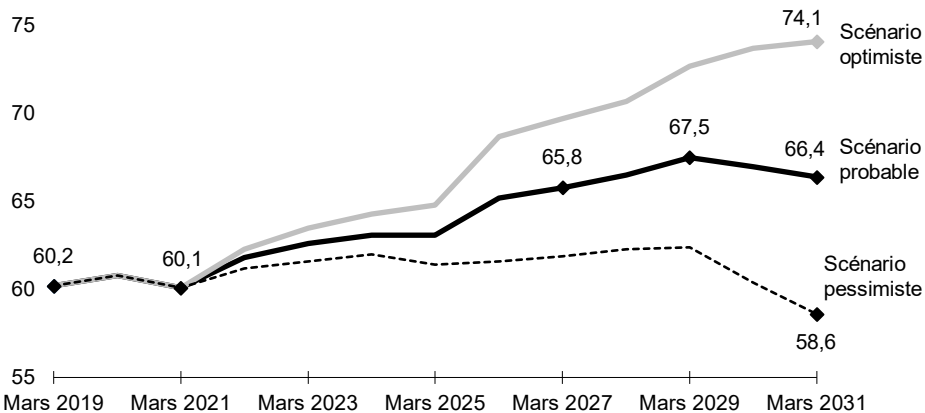
Au cours des prochaines années, le gouvernement continuera de poser les gestes nécessaires pour accroître la qualité des infrastructures publiques au Québec.

Considérant les investissements actuels prévus dans le PQI 2021-2031, dont une large part ira au maintien d'actifs, le gouvernement prévoit que la proportion des infrastructures en bon état augmentera au cours des prochaines années.

- Il est estimé¹⁷ que la proportion des infrastructures en bon état passera de 60,1 % en mars 2021 à 66,4 % en mars 2031.

GRAPHIQUE H.6

Évolution prévue de la proportion des infrastructures en bon état des organismes publics (en pourcentage)



Note : La proportion des infrastructures en bon état pourrait s'améliorer et atteindre un taux de 74,1 % en mars 2031 si les prochains PQI accordent une prépondérance à la réalisation des travaux de maintien. Elle pourrait cependant ne pas dépasser un taux de 58,6 % si le taux de dégradation ou l'inflation du coût des travaux sont plus élevés que prévu.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹⁷ Cet exercice de modélisation est mis à jour annuellement et les résultats obtenus par le modèle continueront d'être précisés et améliorés au cours des prochaines années. Les résultats obtenus pourraient grandement varier en fonction des choix d'investissement qui seront faits par les ministères et organismes, de leur capacité à réaliser les travaux planifiés et de celle de l'industrie de la construction d'y répondre.

❑ Du financement fédéral additionnel attendu

Le gouvernement fédéral contribue au financement de projets d'infrastructures publiques par l'entremise de divers programmes. Toutes proportions gardées, les sommes injectées par le gouvernement du Québec sont beaucoup plus importantes.

— Il est estimé que pour chaque dollar investi au Québec, la part du Québec dépasse les 80 %.

Le Québec demande au gouvernement fédéral de consacrer des sommes additionnelles au financement des projets d'infrastructures publiques des provinces et territoires. À cet égard, une grande partie des sommes que le gouvernement fédéral compte allouer à la relance devrait l'être à cette fin.

Par ailleurs, à l'instar des autres provinces et territoires, le Québec demande au gouvernement fédéral d'augmenter son soutien financier en matière d'infrastructures de 10 milliards de dollars par année pendant 10 ans et de simplifier son approche dans le domaine.

De manière à respecter les priorités des provinces et territoires en matière d'infrastructures, ces sommes additionnelles devraient leur être transmises par l'entremise d'un transfert sans conditions.

Le Québec pourra ainsi distribuer ces fonds selon ses priorités : projets structurants en transport collectif, écoles et hôpitaux, maisons des aînés, maintien des infrastructures (notamment routières), infrastructures technologiques, etc.

Un tel transfert serait beaucoup plus efficace que les ententes actuelles, qui soumettent les provinces à de nombreuses conditions et qui viennent alourdir les processus administratifs et retarder la réalisation des projets.

ANNEXE : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage vers des documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- *Le budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- les marges de prudence, les analyses de sensibilité et les principaux risques à la situation financière du Québec;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du budget 2021-2022 :

www.finances.gouv.qc.ca/budget

Section I

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

| | |
|--|-------------|
| Sommaire | I.3 |
| 1. La dette du Québec..... | I.5 |
| 1.1 Les différents concepts de dette | I.5 |
| 1.2 La dette brute | I.6 |
| 1.3 La dette nette | I.13 |
| 1.4 La dette représentant les déficits cumulés | I.16 |
| 1.5 Le Fonds des générations | I.19 |
| 1.6 La réduction de la dette | I.21 |
| 2. Le financement..... | I.23 |
| 2.1 Le programme de financement..... | I.23 |
| 2.2 La stratégie de gestion de la dette..... | I.27 |
| 2.3 Le rendement des titres du Québec | I.30 |
| 3. Les régimes de retraite des secteurs public et parapublic..... | I.31 |
| 3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite | I.31 |
| 4. Les cotes de crédit..... | I.37 |
| 4.1 Les cotes de crédit du Québec | I.37 |
| 4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes | I.38 |
| ANNEXE : Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert | I.39 |

SOMMAIRE

□ La dette du Québec¹

Au 31 mars 2021, la dette brute s'établira à 219,0 milliards de dollars, soit 49,5 % du PIB. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une augmentation de 20,2 milliards de dollars ou 6,3 points de pourcentage du PIB.

La pandémie de la COVID-19 a mis un frein à la baisse du ratio de la dette brute au PIB qui avait cours depuis 2015-2016. Le poids de la dette au 31 mars 2021 demeurera néanmoins en deçà du niveau qui prévalait encore en 2017, soit 51,0 % du PIB.

Une stabilisation du ratio de la dette brute au PIB est prévue dès 2021-2022. Le poids de la dette brute devrait diminuer graduellement au cours des années qui viennent pour s'établir à 47,0 % du PIB au 31 mars 2026.

□ Le Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi, malgré les déficits prévus, le gouvernement choisit de maintenir les versements au Fonds des générations.

— En 2021-2022, les versements au Fonds des générations s'établiront à 3,1 milliards de dollars.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Compte tenu de l'augmentation considérable de la dette en 2020-2021, laquelle est attribuable à la détérioration importante de la situation financière du Québec en raison de la crise sanitaire, il n'est pas prévu que les cibles soient atteintes.

La situation économique du Québec demeure incertaine en raison de la pandémie actuelle. Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera de suivre l'évolution de l'économie et des finances publiques. À la lumière de ces informations, il révisera la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour l'année 2025-2026.

Pour le gouvernement, la réduction du poids de la dette demeure une priorité. C'est une question d'équité intergénérationnelle. Le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus endettées et n'est pas à l'abri d'une augmentation des taux d'intérêt ou d'une autre récession.

¹ Les données sur la dette présentées dans cette section sont après résorption des écarts prévus au cadre financier pour le retour à l'équilibre budgétaire.

❑ **Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert**

Afin de se conformer à la recommandation du Vérificateur général du Québec, le gouvernement procède à la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, ce qui entraîne une augmentation de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés de 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2020 ou 2,7 points de pourcentage du PIB.

Trois raisons motivent cette décision :

- Premièrement, le respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public constitue une priorité pour le ministère des Finances, et celui-ci souhaite que le rapport de l'auditeur indépendant ne contienne plus de réserve.
- Deuxièmement, le gouvernement du Québec souhaite que ses informations financières, dont l'indicateur de la dette nette, soient pleinement comparables avec celles du gouvernement fédéral et des autres provinces.
- Troisièmement, la pratique comptable et l'interprétation de la norme par les grands cabinets comptables ont évolué depuis l'entrée en vigueur de la norme révisée en 2012.

Des informations additionnelles sont présentées en annexe de la présente section.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces emploient ce concept pour présenter l'évolution de leur dette².
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

TABLEAU I.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| DETTE BRUTE⁽¹⁾ | 198 792 | 218 957 | 230 314 |
| <i>En % du PIB</i> | 43,2 | 49,5 | 49,2 |
| Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾ | -15 066 | -19 897 | -17 294 |
| DETTE NETTE | 183 726 | 199 060 | 213 020 |
| <i>En % du PIB</i> | 39,9 | 45,0 | 45,5 |
| Moins : Actifs non financiers | -76 107 | -79 455 | -84 245 |
| DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS | 107 619 | 119 605 | 128 775 |
| <i>En % du PIB</i> | 23,4 | 27,1 | 27,5 |

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs) en sont soustraits.

² Le Fonds monétaire international compare la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

1.2 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

La bonne tenue de l'économie et l'assainissement des finances publiques ont contribué à la réduction graduelle de la dette en proportion du PIB depuis cinq ans. Le poids de la dette brute s'établissait ainsi à 43,2 % du PIB au 31 mars 2020. En raison des répercussions majeures de la crise sanitaire sur la situation économique et financière du Québec, la dette brute remontera à 49,5 % du PIB au 31 mars 2021.

Une diminution graduelle du ratio de la dette brute au PIB est prévue au cours des prochaines années. Le poids de la dette brute devrait s'établir à 47,0 % du PIB au 31 mars 2026.

Par ailleurs, au 31 mars 2026, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), visant à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, excéderont le passif du gouvernement à cet égard.

- Ainsi, en ce qui concerne les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, le gouvernement sera en position d'actif net.
- Au cours des années à venir, le gouvernement pourra ainsi utiliser l'actif du FARR pour payer les prestations de retraite de ses employés.

TABLEAU I.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette directe consolidée | 192 975 | 218 583 | 235 821 | 253 760 | 269 861 | 280 530 | 291 374 |
| Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾ | 14 716 | 12 287 | 9 486 | 6 482 | 2 873 | 441 | -2 638 |
| Moins : Fonds des générations | -8 899 | -11 913 | -14 993 | -18 201 | -21 978 | -26 087 | -30 312 |
| DETTE BRUTE | 198 792 | 218 957 | 230 314 | 242 041 | 250 756 | 254 884 | 258 424 |
| En % du PIB | 43,2 | 49,5 | 49,2 | 48,8 | 48,7 | 47,9 | 47,0 |

(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

❑ La dette demeure sous contrôle

La dette a augmenté de façon importante en 2020-2021, et ce, en raison de la baisse des revenus, qui a résulté de la contraction de l'économie, et des actions mises en œuvre par le gouvernement pour gérer la crise sanitaire et soutenir l'économie.

— Le ratio de la dette brute au PIB atteindra 49,5 % au 31 mars 2021.

Le poids de la dette au 31 mars 2021 demeurera néanmoins en deçà des niveaux atteints à la suite de la récession de 2008-2009 et de celui qui prévalait encore en 2017, soit 51,0 % du PIB.

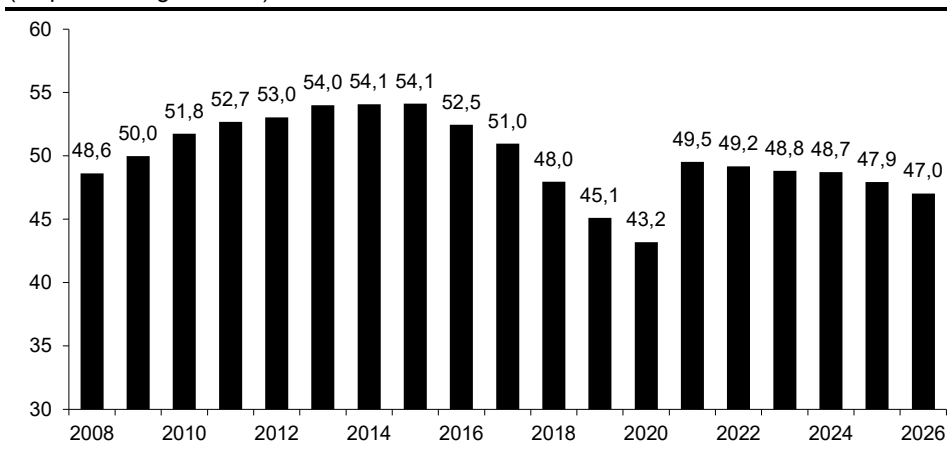
Une stabilisation du ratio de la dette brute au PIB est prévue dès 2021-2022. Le poids de la dette brute devrait diminuer graduellement au cours des années qui viennent grâce au maintien des versements au Fonds des générations et à l'amélioration attendue de la situation financière du Québec.

— Le poids de la dette brute s'établira à 47,0 % du PIB au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE I.1

Évolution de la dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à un niveau historiquement bas

Malgré une hausse importante de la dette, la part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à un niveau historiquement bas en raison des très faibles taux d'intérêt. En 2020-2021, cette part s'établira à 6,4 %.

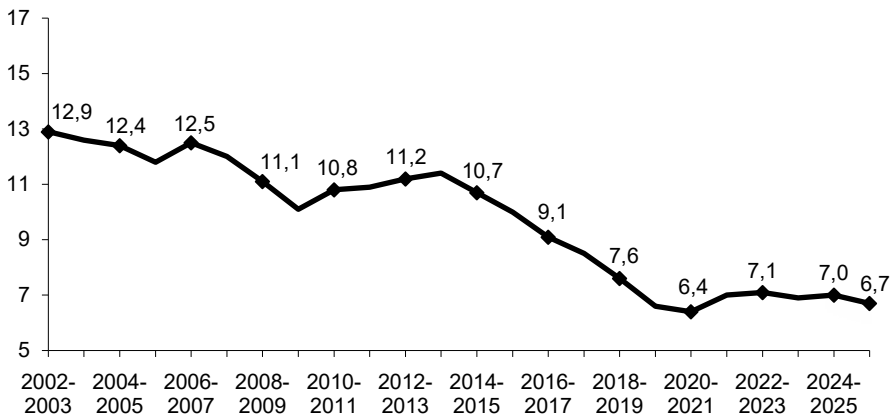
D'ici 2025-2026, elle restera à un niveau inférieur à celui de 2018-2019.

La hausse de la part des revenus consacrée au service de la dette à partir de 2021-2022 s'explique par la hausse du niveau de la dette et l'évolution prévue des taux d'intérêt à long terme. La prévision tient compte de la hausse des taux d'intérêt observée depuis janvier 2021.

Au cours des cinq prochaines années, la dette brute augmentera principalement en raison de la situation budgétaire déficitaire et des investissements dans les infrastructures publiques.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus)



La sensibilité du service de la dette à une hausse des taux d'intérêt

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 540 millions de dollars la première année et de 1,9 milliard de dollars la cinquième année.

Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt

(en millions de dollars)

| | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année | 5 ^e année |
|--------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Impact | 540 | 917 | 1 267 | 1 586 | 1 906 |

❑ Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2020

Par rapport au budget de mars 2020, la dette brute a été révisée à la hausse de 39,9 milliards de dollars au 31 mars 2025, passant de 215,0 milliards de dollars à 254,9 milliards de dollars.

En pourcentage du PIB, le poids de la dette brute au 31 mars 2025 a été révisé à la hausse de 8,4 points de pourcentage, passant de 39,5 % à 47,9 %.

Cette révision à la hausse s'explique par la situation budgétaire déficitaire causée par la pandémie.

TABLEAU I.3

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2020 (en millions de dollars)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Mars 2021 | 198 792 | 218 957 | 230 314 | 242 041 | 250 756 | 254 884 |
| <i>En % du PIB</i> | 43,2 | 49,5 | 49,2 | 48,8 | 48,7 | 47,9 |
| Mars 2020 | 197 685 | 202 185 | 206 517 | 209 983 | 213 639 | 215 026 |
| <i>En % du PIB</i> | 43,0 | 42,2 | 41,7 | 41,1 | 40,5 | 39,5 |
| Révisions | 1 107 | 16 772 | 23 797 | 32 058 | 37 117 | 39 858 |
| <i>En % du PIB</i> | 0,2 | 7,3 | 7,5 | 7,7 | 8,2 | 8,4 |

TABLEAU I.4

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

| | Dette au début de l'exercice | Déficit (surplus) budgétaire | Placements, prêts et avances | Immobilisations nettes⁽¹⁾ | Autres facteurs⁽²⁾ | Versements au Fonds des générations | Variation totale | Dette à la fin de l'exercice | En % du PIB |
|-----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------------|--|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| 2012-2013 | 183 384 | 4 102 ⁽³⁾ | 278 | 4 863 | 200 | -961 | 8 482 | 191 866 | 54,0 |
| 2013-2014 | 191 866 | 3 263 | 1 100 | 3 977 | -978 | -1 421 | 5 941 | 197 807 | 54,1 |
| 2014-2015 | 197 807 | 1 813 | 1 417 | 2 980 | 1 219 | -1 279 | 6 150 | 203 957 | 54,1 |
| 2015-2016 | 203 957 | -2 003 | 929 | 2 695 | -647 | -1 584 | -610 | 203 347 | 52,5 |
| 2016-2017 | 203 347 | -2 146 | 2 110 | 1 784 | 396 | -2 001 | 143 | 203 490 | 51,0 |
| 2017-2018 | 203 490 | -721 | 227 | 2 173 | -1 805 | -2 293 | -2 419 | 201 071 | 48,0 |
| 2018-2019 | 201 071 | -4 413 | -224 | 3 002 | 3 139 | -3 477 | -1 973 | 199 098 | 45,1 |
| 2019-2020 | 199 098 | 523 | 540 | 3 737 | -2 500 | -2 606 | -306 | 198 792 | 43,2 |
| 2020-2021 | 198 792 | 15 000 | 2 647 | 3 348 | 2 184 | -3 014 | 20 165 | 218 957 | 49,5 |
| 2021-2022 | 218 957 | 12 250 | 1 894 | 4 790 | -4 497 | -3 080 | 11 357 | 230 314 | 49,2 |
| 2022-2023 | 230 314 | 8 500 | 1 235 | 5 271 | -71 | -3 208 | 11 727 | 242 041 | 48,8 |
| 2023-2024 | 242 041 | 5 700 | 1 753 | 5 279 | -240 | -3 777 | 8 715 | 250 756 | 48,7 |
| 2024-2025 | 250 756 | 4 400 | 2 020 | 4 352 | -2 535 | -4 109 | 4 128 | 254 884 | 47,9 |
| 2025-2026 | 254 884 | 3 100 | 1 075 | 4 362 | -772 | -4 225 | 3 540 | 258 424 | 47,0 |

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(3) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2021-2022 à 2025-2026, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 4,8 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Investissements bruts ⁽¹⁾ | 7 681 | 9 222 | 9 785 | 9 989 | 9 194 | 9 280 |
| Moins : Amortissement | -4 333 | -4 432 | -4 514 | -4 710 | -4 842 | -4 918 |
| Investissements nets en immobilisations | 3 348 | 4 790 | 5 271 | 5 279 | 4 352 | 4 362 |

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements dans des entreprises, principalement des entreprises du gouvernement, sous forme de placements, de prêts et d'avances.

Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance ou d'une mise de fonds. Une entreprise du gouvernement peut également être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment dans des barrages hydroélectriques.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

Les déterminants de l'évolution de la dette brute

L'évolution du ratio de la dette brute au PIB est fonction de quatre éléments :

- Le solde primaire, soit le solde budgétaire avant les versements au Fonds des générations, mais excluant le service de la dette.
- Les investissements financiers et non financiers du gouvernement (il s'agit des investissements en infrastructures publiques et de ceux que le gouvernement effectue dans des entreprises, principalement des entreprises du gouvernement, sous forme de placements, de prêts et d'avances).
- Le taux d'intérêt qui s'applique à la dette brute.
- La croissance économique.

$$\frac{Dette_t}{PIB_t} = \frac{-Solde\ primaire_t + Investissements_t}{PIB_t} + \frac{(1 + \text{taux d'intérêt})}{(1 + \Delta PIB)} \times \frac{Dette_{t-1}}{PIB_{t-1}}$$

Ainsi, le gouvernement peut agir sur le solde primaire, les investissements publics et la croissance économique.

Le retour à l'équilibre budgétaire permettra au gouvernement de réduire le poids de la dette dans les prochaines années.

Par ailleurs, en investissant dans les infrastructures publiques, le gouvernement contribue à augmenter le potentiel économique du Québec.

Illustration pour 2025-2026

On déduit, par exemple, de cette formule que le ratio de la dette brute au PIB diminuera de 0,9 point de pourcentage du PIB en 2025-2026, passant de 47,9 % du PIB au 31 mars 2025 à 47,0 % du PIB au 31 mars 2026, en raison d'un surplus primaire qui dépassera les investissements financiers et non financiers du gouvernement.

Une croissance économique plus forte que prévu contribuerait par ailleurs à une réduction plus importante de la dette brute au PIB.

En 2025-2026, il est prévu que le surplus primaire s'établira à 16,1 milliards de dollars¹. Les investissements financiers et non financiers du gouvernement s'établiront, quant à eux, à 10,4 milliards de dollars.

La croissance économique sera par ailleurs légèrement inférieure au taux d'intérêt qui s'applique à la dette (3,3 % pour la croissance économique contre 3,6 % pour le taux d'intérêt s'appliquant à la dette qui résulte de la formule). Il ne s'agit pas du coût auquel le gouvernement empruntera en 2025-2026, mais du taux d'intérêt moyen sur la dette brute à ce moment, calculé à partir de la formule. Ce taux d'intérêt moyen inclut les intérêts sur les obligations des régimes de retraite.

$$47,0 \% = \frac{-16,1\ G\$ + 10,4\ G\$}{549\ G\$} + \frac{(1 + 3,6\ \%)}{(1 + 3,3\ \%)} \times 47,9\ \%$$

¹ Le surplus primaire correspond au déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire en 2025-2026 (-3,1 G\$) auquel sont ajoutés les revenus consacrés au Fonds des générations (4,2 G\$), le service de la dette (9,3 G\$), la dépense d'amortissement relative aux immobilisations (4,9 G\$) et la variation des autres facteurs (0,8 G\$) qui permettent de ramener le solde primaire sur une base de comptabilité de caisse.

1.3 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces utilisent ce concept pour présenter l'évolution de leur dette. Au 31 mars 2021, elle s'établira à 199,1 milliards de dollars, soit 45,0 % du PIB. Il est prévu que le ratio de la dette nette au PIB se stabilisera lors des prochaines années avant de redescendre à compter de 2024-2025 pour s'établir à 43,4 % du PIB au 31 mars 2026.

TABLEAU I.5

Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars)

| | Dette au début de l'exercice | Déficit (surplus) budgétaire | Immobilisations nettes | Autres ⁽¹⁾ | Versements au Fonds des générations | Variation totale | Dette à la fin de l'exercice | En % du PIB |
|-----------|------------------------------|------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------|------------------------------|-------------|
| 2019-2020 | 184 444 | 523 | 3 737 | -2 372 | -2 606 | -718 | 183 726 | 39,9 |
| 2020-2021 | 183 726 | 15 000 | 3 348 | — | -3 014 | 15 334 | 199 060 | 45,0 |
| 2021-2022 | 199 060 | 12 250 | 4 790 | — | -3 080 | 13 960 | 213 020 | 45,5 |
| 2022-2023 | 213 020 | 8 500 | 5 271 | — | -3 208 | 10 563 | 223 583 | 45,1 |
| 2023-2024 | 223 583 | 5 700 | 5 279 | — | -3 777 | 7 202 | 230 785 | 44,9 |
| 2024-2025 | 230 785 | 4 400 | 4 352 | — | -4 109 | 4 643 | 235 428 | 44,3 |
| 2025-2026 | 235 428 | 3 100 | 4 362 | — | -4 225 | 3 237 | 238 665 | 43,4 |

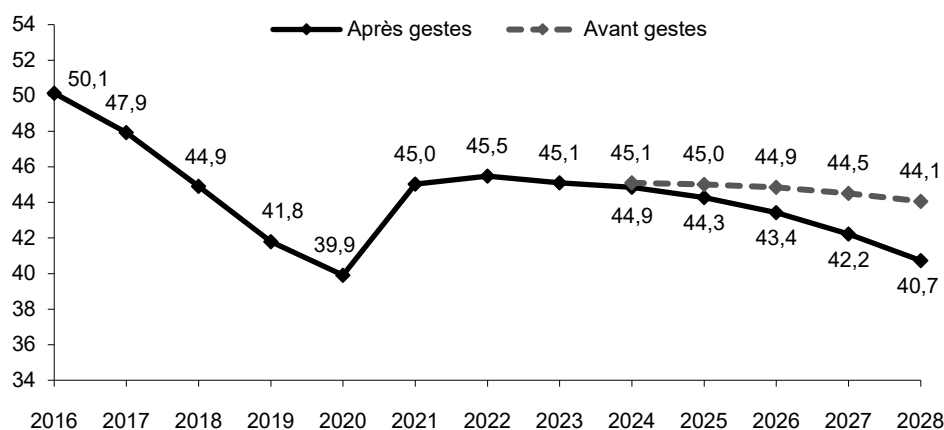
(1) Cette variation de la dette nette s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple, des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, ont une incidence sur son avoir net, et donc sur la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

Après quelques années de réduction graduelle, la dette nette remontera à 45,0 % du PIB au 31 mars 2021 en raison des effets de la crise sanitaire. Le poids de la dette demeurera néanmoins en deçà du niveau qui prévalait en 2017, soit 47,9 % du PIB.

GRAPHIQUE I.2

Dette nette au 31 mars avant et après les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire

(en pourcentage du PIB)



❑ Révisions de la dette nette par rapport au budget de mars 2020

Par rapport au budget de mars 2020, la dette nette a été révisée à la hausse de 57,7 milliards de dollars au 31 mars 2025, passant de 177,8 milliards de dollars à 235,4 milliards de dollars.

En pourcentage du PIB, le poids de la dette nette au 31 mars 2025 a été révisé à la hausse de 11,6 points de pourcentage, passant de 32,7 % à 44,3 %.

Cette révision à la hausse s'explique principalement par la situation budgétaire déficitaire causée par la pandémie. Les déficits de 2020-2021 à 2024-2025 ont ajouté 45,9 milliards de dollars.

Elle s'explique également par la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, qui ajoute 12,4 milliards de dollars à la dette nette au 31 mars 2020 (voir à cet égard l'annexe de la présente section).

TABLEAU I.6

Révisions de la dette nette au 31 mars depuis le budget de mars 2020 (en millions de dollars)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Mars 2021 | 183 726 | 199 060 | 213 020 | 223 583 | 230 785 | 235 428 |
| <i>En % du PIB</i> | <i>39,9</i> | <i>45,0</i> | <i>45,5</i> | <i>45,1</i> | <i>44,9</i> | <i>44,3</i> |
| Mars 2020 | 171 658 | 172 625 | 174 416 | 175 800 | 176 893 | 177 771 |
| <i>En % du PIB</i> | <i>37,3</i> | <i>36,1</i> | <i>35,2</i> | <i>34,4</i> | <i>33,6</i> | <i>32,7</i> |
| Révisions | 12 068 | 26 435 | 38 604 | 47 783 | 53 892 | 57 657 |
| <i>En % du PIB</i> | <i>2,6</i> | <i>8,9</i> | <i>10,3</i> | <i>10,7</i> | <i>11,3</i> | <i>11,6</i> |

❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

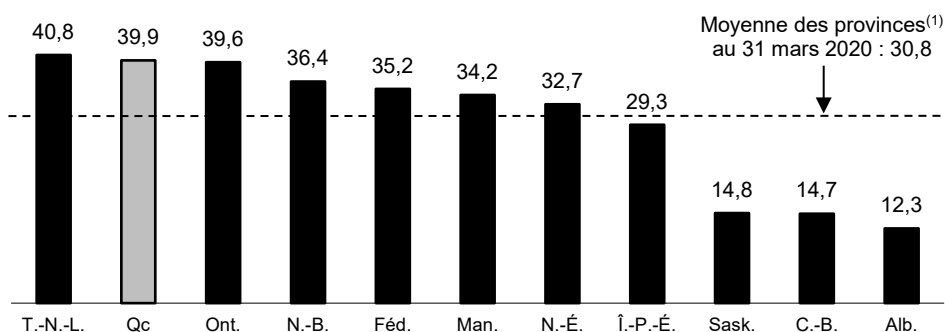
Au 31 mars 2020, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 39,9 % du PIB, comparativement à 30,8 % pour la moyenne des provinces.

Par rapport aux *Comptes publics 2019-2020*, publiés en décembre dernier, le poids de la dette nette du Québec a été révisé à la hausse de 2,7 points de pourcentage, passant de 37,2 % à 39,9 %, en raison de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

— Cette modification permettra de comparer adéquatement le poids de la dette nette du Québec à celui des autres provinces.

GRAPHIQUE I.3

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2020 (en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la moyenne obtenue en divisant la somme des dettes provinciales sur la somme des PIB provinciaux.
Sources : Comptes publics des gouvernements et ministère des Finances du Québec.

1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Après quelques années de réduction graduelle, la dette représentant les déficits cumulés remontera à 27,1 % du PIB au 31 mars 2021 en raison des effets de la crise sanitaire.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés reprendra une trajectoire descendante à partir de 2022-2023, pour s'établir à 24,6 % du PIB au 31 mars 2026.

TABLEAU I.7

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

| | Dette au début de l'exercice | Déficit (surplus) budgétaire | Ajustements comptables ⁽¹⁾ | Versements au Fonds des générations | Variation totale | Dette à la fin de l'exercice | En % du PIB |
|-----------|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------------------|-------------|
| 2019-2020 | 112 334 | 523 | -2 632 | -2 606 | -4 715 | 107 619 | 23,4 |
| 2020-2021 | 107 619 | 15 000 | — | -3 014 | 11 986 | 119 605 | 27,1 |
| 2021-2022 | 119 605 | 12 250 | — | -3 080 | 9 170 | 128 775 | 27,5 |
| 2022-2023 | 128 775 | 8 500 | — | -3 208 | 5 292 | 134 067 | 27,0 |
| 2023-2024 | 134 067 | 5 700 | — | -3 777 | 1 923 | 135 990 | 26,4 |
| 2024-2025 | 135 990 | 4 400 | — | -4 109 | 291 | 136 281 | 25,6 |
| 2025-2026 | 136 281 | 3 100 | — | -4 225 | -1 125 | 135 156 | 24,6 |

(1) La variation de la dette représentant les déficits cumulés causée par les ajustements comptables s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple, des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, ont une incidence sur son avoir net, et donc sur la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

❑ Révisions de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2020

Par rapport au budget de mars 2020, la dette représentant les déficits cumulés a été révisée à la hausse de 57,1 milliards de dollars au 31 mars 2025, passant de 79,1 milliards de dollars à 136,3 milliards de dollars.

En pourcentage du PIB, le poids de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2025 a été révisé à la hausse de 11,1 points de pourcentage, passant de 14,5 % à 25,6 %.

Cette révision à la hausse s'explique par la situation budgétaire déficitaire causée par la pandémie. Elle s'explique également par la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, qui ajoute 12,4 milliards de dollars à la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2020 (voir à cet égard l'annexe de la présente section).

TABLEAU I.8

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars depuis le budget de mars 2020

(en millions de dollars)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Mars 2021 | 107 619 | 119 605 | 128 775 | 134 067 | 135 990 | 136 281 |
| <i>En % du PIB</i> | 23,4 | 27,1 | 27,5 | 27,0 | 26,4 | 25,6 |
| Mars 2020 | 95 915 | 93 186 | 90 156 | 86 803 | 83 127 | 79 132 |
| <i>En % du PIB</i> | 20,9 | 19,5 | 18,2 | 17,0 | 15,8 | 14,5 |
| Révisions | 11 704 | 26 419 | 38 619 | 47 264 | 52 863 | 57 149 |
| <i>En % du PIB</i> | 2,5 | 7,6 | 9,3 | 10,0 | 10,6 | 11,1 |

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2021, la dette du secteur public du Québec s'établira à 293,9 milliards de dollars, soit 66,5 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette brute du gouvernement | 203 490 | 201 071 | 199 098 | 198 792 | 218 957 |
| Hydro-Québec | 42 882 | 43 160 | 43 054 | 43 869 | 45 050 |
| Municipalités | 24 058 | 24 505 | 25 173 | 27 716 | 28 249 |
| Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes | 1 656 | 1 321 | 1 458 | 1 639 | 1 639 |
| Autres entreprises du gouvernement ⁽¹⁾ | 258 | 218 | 210 | — | — |
| DETTE DU SECTEUR PUBLIC | 272 344 | 270 275 | 268 993 | 272 016 | 293 895 |
| En % du PIB | 68,2 | 64,6 | 60,9 | 59,1 | 66,5 |

(1) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2020, cette dette est incluse dans la dette brute (504 M\$ au 31 mars 2020).

1.5 Le Fonds des générations

□ Les versements au Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette³ et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi, malgré les déficits prévus, le gouvernement choisit de maintenir les versements au Fonds des générations.

— En 2021-2022, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 3,1 milliards de dollars.

— Au 31 mars 2022, le Fonds des générations devrait s'établir à 15,0 milliards de dollars.

TABLEAU I.9

Fonds des générations (en millions de dollars)

| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Valeur comptable au début⁽¹⁾ | 8 899 | 11 913 | 14 993 | 18 201 | 21 978 | 26 087 |
| Revenus consacrés | | | | | | |
| Redevances hydrauliques | | | | | | |
| Hydro-Québec | 717 | 739 | 763 | 818 | 829 | 835 |
| Producteurs privés | 105 | 104 | 106 | 108 | 110 | 113 |
| Sous-total | 822 | 843 | 869 | 926 | 939 | 948 |
| Indexation du prix de l'électricité patrimoniale | 382 | 495 | 520 | 630 | 740 | 845 |
| Contribution additionnelle d'Hydro-Québec | 215 | 215 | 215 | 215 | 215 | 215 |
| Revenus miniers | 369 | 395 | 317 | 340 | 347 | 389 |
| Taxe spécifique sur les boissons alcooliques | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 |
| Biens non réclamés | 37 | 27 | 34 | 252 | 272 | 40 |
| Revenus de placement ⁽²⁾ | 689 | 605 | 753 | 914 | 1 096 | 1 288 |
| Total des revenus consacrés | 3 014 | 3 080 | 3 208 | 3 777 | 4 109 | 4 225 |
| VALEUR COMPTABLE À LA FIN | 11 913 | 14 993 | 18 201 | 21 978 | 26 087 | 30 312 |

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2020, la valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 12,0 G\$, soit 1,0 G\$ de plus que la valeur comptable.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,8 % est prévu, ce taux étant établi à partir de cinq années historiques.

³ Par exemple, la valeur comptable du Fonds des générations est présentée en déduction de la dette sur les marchés financiers.

Les rendements du Fonds des générations

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 13 années sur 14.

- De 2007 à 2020, la moyenne des rendements a été de 5,9 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 %, ce qui donne un écart de 2,7 points de pourcentage.

Ces rendements contribuent à la réduction du poids de la dette.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

| | Taux de rendement du Fonds des générations | Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾ (en points de pourcentage) | Écart |
|------|--|--|-------|
| 2007 | 5,6 | 4,7 | 0,9 |
| 2008 | -22,4 | 4,5 | -26,9 |
| 2009 | 11,3 | 4,4 | 6,9 |
| 2010 | 12,3 | 4,1 | 8,2 |
| 2011 | 4,0 | 3,7 | 0,3 |
| 2012 | 8,4 | 3,0 | 5,4 |
| 2013 | 12,0 | 3,3 | 8,7 |
| 2014 | 11,7 | 3,2 | 8,5 |
| 2015 | 8,1 | 2,4 | 5,7 |
| 2016 | 7,3 | 2,2 | 5,1 |
| 2017 | 8,5 | 2,5 | 6,0 |
| 2018 | 4,4 | 2,9 | 1,5 |
| 2019 | 9,5 | 2,3 | 7,2 |
| 2020 | 7,0 | 1,5 | 5,5 |

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

1.6 La réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Compte tenu de l'augmentation considérable de la dette en 2020-2021, laquelle est attribuable à la détérioration importante de la situation financière du Québec en raison de la crise sanitaire, il n'est pas prévu que les cibles soient atteintes.

- Le ratio de la dette brute au PIB devrait s'établir à 47,0 % au 31 mars 2026 (un écart de 2,0 points de pourcentage du PIB par rapport à l'objectif de 45 %).
- Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB devrait atteindre 24,6 % (un écart de 7,6 points de pourcentage du PIB par rapport à l'objectif de 17 %).

La situation économique du Québec demeure incertaine en raison de la pandémie actuelle. Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera de suivre l'évolution de l'économie et des finances publiques. À la lumière de ces informations, le gouvernement révisera la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour l'année 2025-2026.

À l'instar de la récession de 2008-2009 qui avait entraîné une révision de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la pandémie de la COVID-19 rendra nécessaire l'établissement de nouvelles cibles de réduction de la dette.

Malgré tout, pour le gouvernement, la réduction du poids de la dette demeure une priorité. C'est une question d'équité intergénérationnelle. Le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus endettées et n'est pas à l'abri d'une augmentation des taux d'intérêt ou d'une autre récession.

Ainsi, une fois le plein emploi retrouvé, le gouvernement rétablira l'équilibre budgétaire, prévu en 2027-2028, ce qui contribuera à la réduction du poids de la dette.

❑ Les bénéfices associés à la réduction future de la dette

La réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un prochain ralentissement possible de l'économie;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération;
- de lutter contre les changements climatiques.

La réduction du poids de la dette contribue aussi à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

L'importance de se donner un objectif à long terme

Un objectif à long terme en matière de réduction de la dette est un excellent moyen d'assurer une saine gestion des finances publiques puisqu'il oblige le gouvernement, année après année, à rendre des comptes aux parlementaires et aux citoyens sur l'atteinte de ses objectifs, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Une telle orientation à long terme réduit l'incertitude et contribue à la croissance économique. En effet, les citoyens et les entreprises peuvent mieux anticiper les politiques budgétaires et financières du gouvernement, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions.

- Par exemple, grâce aux objectifs de réduction de la dette, le gouvernement peut prévoir sur une longue période, soit 10 ans, ses investissements annuels en infrastructures publiques.

Cela permet également de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, qui est, dans le cas présent, de ne pas laisser aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette.

Enfin, cela envoie un signal positif aux investisseurs et aux agences de notation.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont notamment effectués pour rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement ainsi que le déficit budgétaire.

Pour l'année 2020-2021, le programme s'établit à 38,4 milliards de dollars, soit 24,5 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget de mars 2020.

L'augmentation des besoins financiers nets attribuable aux mesures mises en place par le gouvernement et aux baisses de revenus associées à la COVID-19 constitue le principal facteur expliquant cette révision.

TABLEAU I.10

Programme de financement du gouvernement en 2020-2021 (en millions de dollars)

| | Mars 2020 | Révisions | Mars 2021 |
|---|---------------|---------------|-----------------------------|
| Besoins financiers nets | 9 843 | 14 301 | 24 144 |
| Remboursements d'emprunts | 10 364 | 4 024 | 14 388 |
| Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts | — | — | — |
| Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés | — | -150 | -150 |
| Utilisation des emprunts effectués par anticipation | -6 299 | -1 689 | -7 988 |
| Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽¹⁾ | — | 3 717 | 3 717 |
| Financement par anticipation réalisé | — | 4 292 | 4 292 |
| TOTAL | 13 908 | 24 495 | 38 403⁽²⁾ |

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(2) Cette donnée est obtenue sur la base des emprunts réalisés au 12 mars 2021.

Les emprunts réalisés en 2020-2021

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2020-2021, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 32 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 21 %. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2020-2021, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, environ 76 % des emprunts réalisés en 2020-2021 avaient une échéance de 10 ans et plus. La part moyenne des émissions pour ce terme au cours des 10 dernières années représente 69 %.

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2020-2021

| Devises | En M\$ | En % |
|---|---------------|--------------|
| DOLLAR CANADIEN | | |
| Obligations conventionnelles | 24 757 | 64,4 |
| Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec | 749 | 2,0 |
| Immigrants investisseurs ⁽¹⁾ | 530 | 1,4 |
| Obligations vertes | — | — |
| Sous-total | 26 036 | 67,8 |
| AUTRES DEVISES | | |
| Dollar américain | 6 413 | 16,7 |
| Euro | 5 954 | 15,5 |
| Sous-total | 12 367 | 32,2 |
| TOTAL | 38 403 | 100,0 |

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 12 mars 2021.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Le programme de financement s'établira à 28,5 milliards de dollars en 2021-2022.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2022-2023 à 2025-2026, il s'établira en moyenne à 31,3 milliards de dollars par année.

TABLEAU I.11

Programme de financement du gouvernement de 2021-2022 à 2025-2026
(en millions de dollars)

| | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Besoins financiers nets | 20 065 | 17 931 | 16 144 | 12 284 | 12 610 |
| Remboursements d'emprunts | 12 688 | 14 317 | 15 963 | 19 079 | 16 959 |
| Utilisation des emprunts effectués par anticipation | -4 292 | — | — | — | — |
| Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 28 461 | 32 248 | 32 107 | 31 363 | 29 569 |

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

Cinq émissions, totalisant 2,8 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec continuera d'être un émetteur régulier d'obligations vertes.

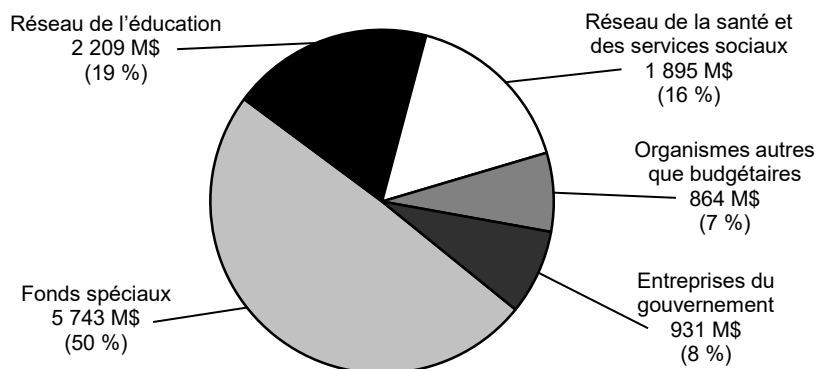
Pour de plus amples détails, visitez le

www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

Financement des organismes publics

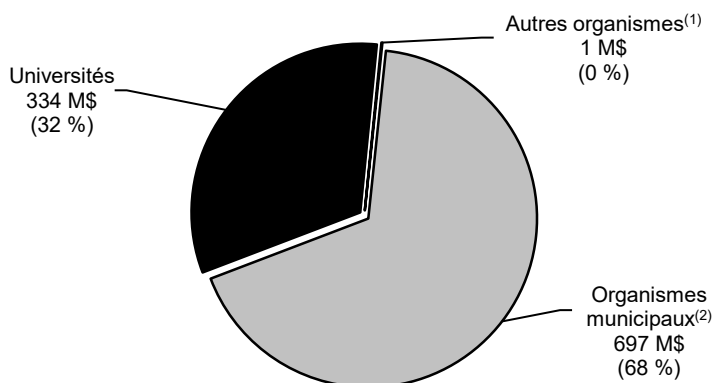
Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible. La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus au périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement s'établit à près de 11,6 milliards de dollars.

Prêts à long terme consentis par le Fonds de financement en 2020-2021



La clientèle de Financement-Québec est composée des organismes publics exclus du périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le programme de prêts à long terme de Financement-Québec s'établit à 1,0 milliard de dollars.

Prêts à long terme consentis par Financement-Québec en 2020-2021



(1) Musée des beaux-arts de Montréal.

(2) Société de transport de Montréal, Autorité régionale de transport métropolitain, Réseau de transport métropolitain et Société de transport de Québec.

2.2 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette brute par devises

Au 31 mars 2021, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute devrait être de 77 % en dollars canadiens, de 12 % en dollars américains, de 8 % en euros, de 1 % en livres sterling, de 1 % en dollars australiens, de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais, en dollars de Hong Kong et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU I.12

Structure de la dette brute par devises au 31 mars 2021 (en pourcentage)

| | Avant swaps | Après swaps |
|--|------------------|----------------|
| Dollar canadien | 77 | 100 |
| Dollar américain | 12 | 0 |
| Euro | 8 | 0 |
| Livre sterling | 1 | 0 |
| Dollar australien | 1 | 0 |
| Franc suisse | 1 | 0 |
| Autres (yen, dollar néo-zélandais, dollar de Hong Kong et couronne suédoise) | 0 ⁽¹⁾ | 0 |
| TOTAL | 100 | 100 |

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

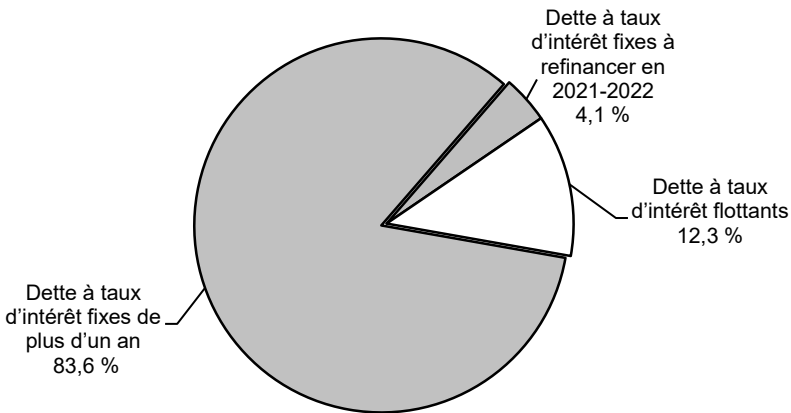
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2021, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes devrait être de 87,7 %⁴, alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 12,3 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2021, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2021-2022 devrait s'établir à 16,4 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (12,3 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2021-2022 (4,1 %).

GRAPHIQUE I.4

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2021 (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

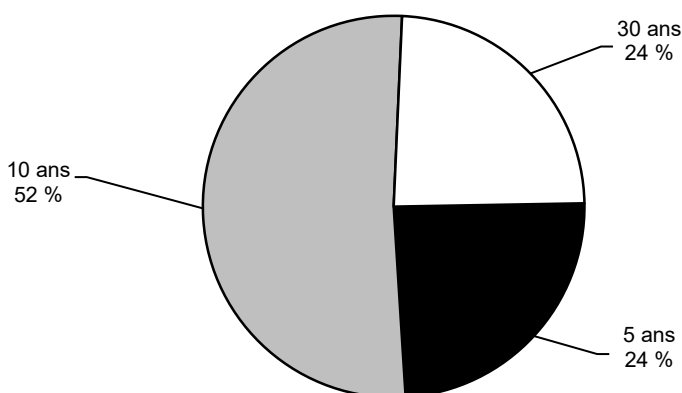
⁴ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (83,6 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2021-2022 (4,1 %).

□ Échéancier de la dette

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps de manière à assurer un profil de refinancement stable et à favoriser une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. L'échéance moyenne des émissions en 2020-2021 est de 14 ans. Le coût moyen des transactions réalisées en 2020-2021 était de 1,51 %, alors que le coût de la dette s'établissait à 3,35 % au 31 mars 2020.

GRAPHIQUE I.5

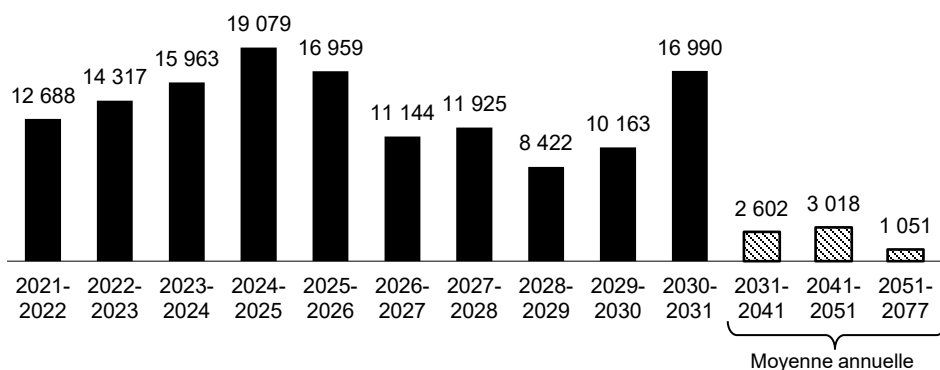
Échéancier des transactions réalisées en 2020-2021 (en pourcentage)



La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2021, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

GRAPHIQUE I.6

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2021 (en millions de dollars)



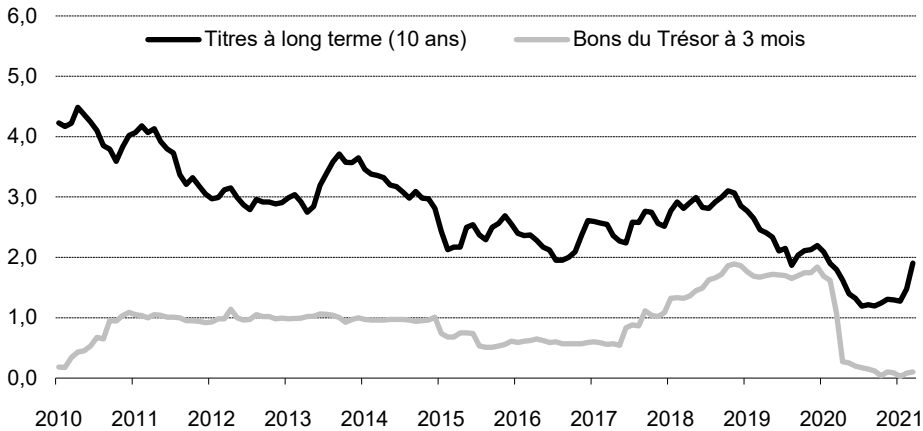
Note : Il s'agit de la dette à long terme du gouvernement du Québec et de Financement-Québec.

2.3 Le rendement des titres du Québec

Le rendement des bons du Trésor s'établit à 0,1 %, un niveau correspondant au creux historique, alors que la récente hausse du taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans l'amène au-delà de 1,9 %.

GRAPHIQUE I.7

Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

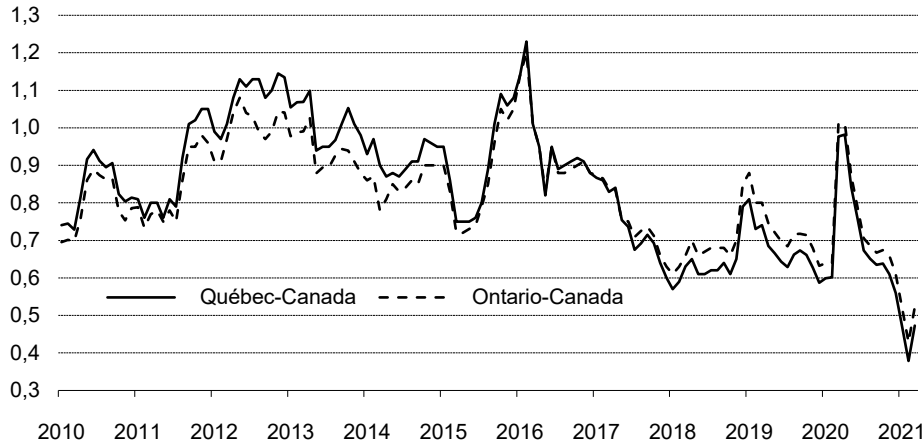


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario. Cet écart s'établit présentement à 5 points de base.

GRAPHIQUE I.8

Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LES RÉGIMES DE RETRAITE DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le gouvernement du Québec assume sa part du financement des régimes de retraite de ses employés, qui sont des régimes à prestations déterminées.

Dans ses états financiers, il présente l'obligation au titre des régimes de retraite, laquelle correspond à la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés. Cette obligation est réévaluée annuellement et une méthode permettant la prise en compte graduelle des écarts constatés par rapport aux prévisions est appliquée⁵. On obtient ainsi le passif au titre des régimes de retraite.

Des sommes sont accumulées pour payer les prestations de retraite dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et dans d'autres fonds. La valeur de ces actifs est soustraite du passif de manière à mesurer l'engagement net du gouvernement, appelé le passif net au titre des régimes de retraite. Ce montant est inclus dans la dette brute.

Au 31 mars 2020, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 14,7 milliards de dollars.

TABLEAU I.13

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2020

(en millions de dollars)

| | |
|---|---------------|
| Régimes de retraite | |
| Passif au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾ | 109 310 |
| Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds ⁽²⁾ | -94 346 |
| Passif net au titre des régimes de retraite | 14 964 |
| Autres avantages sociaux futurs | |
| Passif au titre des autres avantages sociaux futurs | 1 450 |
| Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs | -1 698 |
| Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs⁽³⁾ | -248 |
| PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS | 14 716 |

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 88 404 M\$. Les autres fonds sont principalement constitués du fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec.

(3) Un signe négatif signifie que la valeur des actifs dépasse celle des passifs.

⁵ Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

☐ La charge annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise chaque année la charge qu'il assume à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette charge comprend les éléments suivants :

- le coût des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année (2 593 millions de dollars en 2019-2020);
- la charge nette relative au service de la dette, correspondant à la dépense d'intérêts sur l'obligation de laquelle sont retranchés les revenus de placement du FARR et d'autres fonds (947 millions de dollars en 2019-2020);
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement découlant des mises à jour antérieures des évaluations actuarielles (833 millions de dollars en 2019-2020).

En 2019-2020, la charge du gouvernement au titre des régimes de retraite s'établissait à 4 373 millions de dollars.

TABLEAU I.14

Charge au titre des régimes de retraite (en millions de dollars)

| | 2019-2020 |
|---|--------------|
| Coût des prestations constituées | 2 593 |
| Charge nette relative au service de la dette | 947 |
| Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles ⁽¹⁾ | 833 |
| CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE | 4 373 |

(1) Ce montant inclut d'autres éléments (84 M\$ en 2019-2020), qui concernent principalement la variation des provisions pour moins-value.

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement du Québec en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

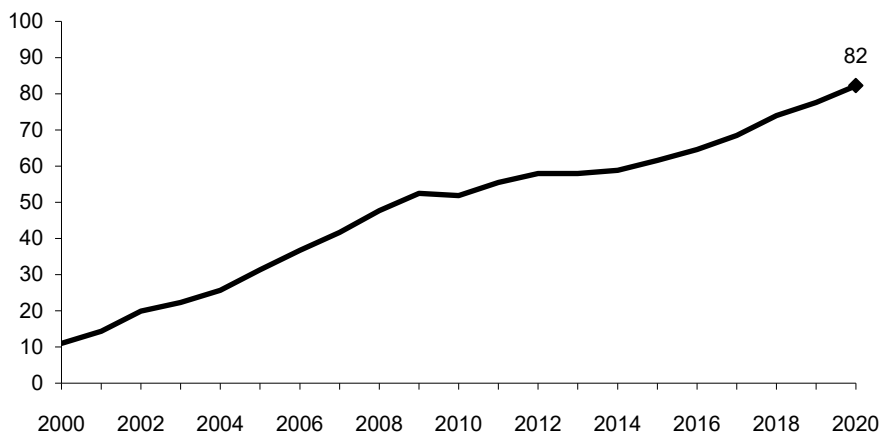
En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

- Cet objectif a été atteint au 31 mars 2018, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Au 31 mars 2020, le FARR équivalait à 82 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.
- Il est prévu que les sommes accumulées dans le FARR, visant à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, excéderont le passif du gouvernement à cet égard en 2025-2026.

À cet effet, des sommes continueront à être accumulées dans le FARR de façon que le gouvernement poursuive la réduction de l'écart existant entre ses obligations actuarielles au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et les sommes qu'il détient pour y faire face.

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars

(en pourcentage)



Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont administrés selon des politiques de placement déterminées par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse.

Ces politiques de placement sont établies selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, les écarts-types et les corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2020, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 7,3 % pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, de 7,0 % pour le Fonds des générations et de 7,3 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés.

Les politiques de placement de ces fonds sont présentées dans l'encadré de la page suivante.

Rendement 2020 et valeur marchande des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

| | Taux de rendement (en %) | Valeur marchande au 31 décembre 2020 (en G\$) |
|--|-----------------------------|---|
| Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) | 7,3 | 99,4 ⁽¹⁾ |
| Fonds des générations | 7,0 | 12,0 |
| Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) | 7,3 | 1,4 |

(1) Par rapport au 31 mars 2020, la progression du FARR au 31 décembre 2020 s'explique principalement par la performance des marchés boursiers au cours des neuf derniers mois de 2020.

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2021 (en pourcentage)

| Portefeuilles spécialisés | FARR et FCMA | Fonds des générations | Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾ |
|------------------------------|--------------|-----------------------|--|
| Valeurs à court terme | 1,0 | 1,0 | 1,1 |
| Taux ⁽²⁾ | 11,0 | 10,0 | 11,5 |
| Crédit ⁽³⁾ | 21,0 | 21,0 | 17,2 |
| Obligations à long terme | 0 | 0 | 0,9 |
| Obligations à rendement réel | 0 | 0 | 0,4 |
| Total – Revenu fixe | 33,0 | 32,0 | 31,1 |
| Infrastructures | 9,8 | 9,0 | 7,4 |
| Immeubles | 12,0 | 14,0 | 12,7 |
| Total – Actifs réels | 21,8 | 23,0 | 20,1 |
| Marchés boursiers | 29,8 | 31,0 | 35,0 |
| Placements privés | 15,5 | 14,0 | 13,8 |
| Total – Actions | 45,3 | 45,0 | 48,8 |
| TOTAL | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2019 tirées du *Rapport annuel 2019* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Ce portefeuille est composé d'obligations gouvernementales.

(3) Il s'agit d'un univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

En 2020, ces six agences de notation ont confirmé la cote de crédit du Québec et lui ont attribué une perspective stable.

TABLEAU I.15

Cotes de crédit du Québec

| Agence de notation | Cote de crédit | Perspective |
|--|----------------|-------------|
| Standard & Poor's (S&P) | AA- | Stable |
| Moody's | Aa2 | Stable |
| Fitch Ratings | AA- | Stable |
| DBRS Morningstar | AA (low) | Stable |
| Japan Credit Rating Agency (JCR) | AA+ | Stable |
| China Chengxin International (CCXI) ⁽¹⁾ | AAA | Stable |

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 12 mars 2021.

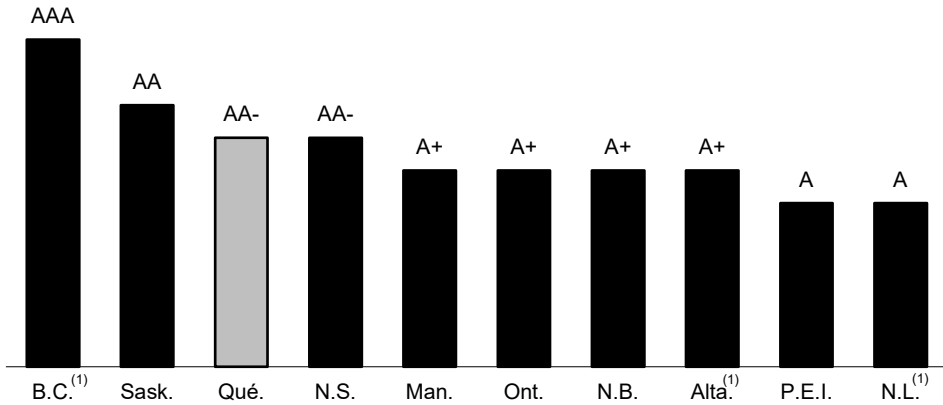
(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's et Moody's.

GRAPHIQUE I.9

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's

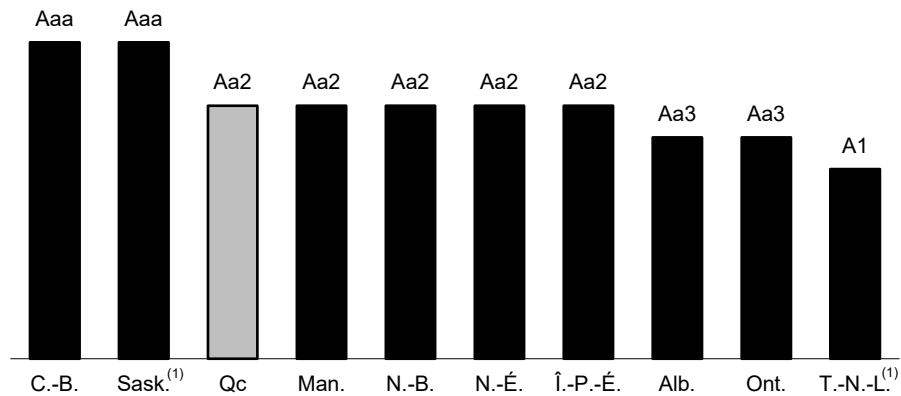


Note : Il s'agit des cotes de crédit au 12 mars 2021.

(1) Ces provinces ont une perspective négative.

GRAPHIQUE I.10

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 12 mars 2021.

(1) Ces provinces ont une perspective négative.

ANNEXE : CHANGEMENT D'APPLICATION DE LA NORME COMPTABLE SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le gouvernement du Québec contribue au financement d'infrastructures publiques qui appartiennent à des tiers. Par exemple, il subventionne les projets de construction des municipalités, des infrastructures culturelles et patrimoniales, du transport collectif, des réseaux routiers locaux et des universités à charte.

Depuis près de 40 ans, le financement s'effectue par l'octroi de subventions annuelles versées selon un échéancier qui correspond généralement au rythme de remboursement de la dette contractée par les bénéficiaires pour l'acquisition d'infrastructures.

Cette pratique a permis au gouvernement de prélever, au fil du temps, les impôts et taxes nécessaires au financement de ces dépenses sur une période s'apparentant à celle de l'utilisation des biens par les citoyens, comme c'est le cas pour ses propres immobilisations.

En avril 2012, une norme révisée sur les paiements de transfert est entrée en vigueur. En vertu de cette norme, le gouvernement doit inscrire une dépense dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité.

Le gouvernement avait alors modifié sa pratique pour les programmes ne requérant pas l'approbation des dépenses par l'Assemblée nationale. Il s'agissait des programmes administrés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Pour les programmes nécessitant l'approbation des dépenses par l'Assemblée nationale et dans le respect du processus budgétaire, le gouvernement avait conclu que la pratique comptable était toujours adéquate.

Cela a donné lieu à une divergence d'opinions avec le Vérificateur général du Québec dès l'entrée en vigueur de la norme comptable révisée. De 2012-2013 à 2019-2020, le Vérificateur général a formulé une recommandation avec réserve dans son audit des états financiers du gouvernement.

Afin de se conformer à la recommandation du Vérificateur général, le gouvernement procède à la modification de l'application de la norme comptable.

- Le gouvernement intègre donc, au présent budget, les répercussions financières de cette modification dans son cadre budgétaire.
- Il en sera de même lors de la publication des *Comptes publics 2020-2021*.

Trois raisons motivent cette décision :

- Premièrement, le respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public constitue une priorité pour le ministère des Finances, et celui-ci souhaite que le rapport de l'auditeur indépendant ne contienne plus de réserve à l'égard de ces subventions tout en respectant le cadre légal en matière d'autorisation des dépenses du gouvernement.
- Deuxièmement, le gouvernement du Québec souhaite que ses informations financières, dont l'indicateur de la dette nette, soient pleinement comparables avec celles du gouvernement fédéral et des autres provinces.
- Troisièmement, la pratique comptable et l'interprétation de la norme par les grands cabinets comptables ont évolué depuis l'entrée en vigueur de la norme révisée.

Illustration de l'application de la norme comptable révisée

À titre illustratif, prenons le cas d'un engagement du gouvernement à financer une partie de la construction d'un bâtiment municipal à hauteur de 20 millions de dollars. Aux fins de cet exemple, on suppose que les travaux débiteront en avril 2023 pour se terminer en avril 2026 et que le rythme de réalisation sera constant pendant quatre ans.

- Selon la pratique budgétaire qui était utilisée, la contribution du gouvernement aurait pris la forme d'un remboursement du capital d'un emprunt à être contracté par la municipalité sur une période de 20 ans. Le gouvernement aurait ainsi prévu une dépense de 1 million de dollars par année de 2026-2027 à 2045-2046, laquelle aurait été votée annuellement par l'Assemblée nationale.
- Sur la base de l'application révisée de la norme comptable, la dépense annuelle s'établirait à 5 millions de dollars au cours des années 2023-2024 jusqu'en 2026-2027, laquelle sera votée annuellement par l'Assemblée nationale pour chacune des quatre années financières.

Dans les deux cas de figure, la dépense du gouvernement totalise 20 millions de dollars.

☐ Une hausse de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés depuis 2012-2013

La modification du traitement comptable entraîne une hausse de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés de 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2020. Cette somme correspond à des subventions à être versées dans le cadre de projets d'infrastructures réalisés ou en cours de réalisation à cette date.

La modification n'a cependant aucune incidence sur la dette brute, soit sur le concept de dette suivi par les agences de notation. Cela s'explique notamment par le fait qu'une partie de cette somme avait été avancée par le ministère des Finances aux tiers et qu'elle est donc déjà incluse dans la dette brute.

TABLEAU I.16

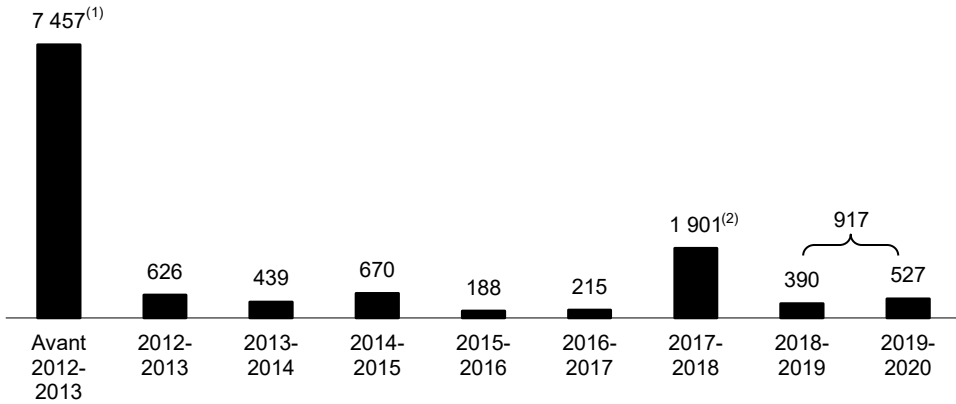
Effets sur la dette au 31 mars 2020 du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert (en millions de dollars et en pourcentage du PIB)

| | Traitement précédent | Traitement modifié | Écart |
|---|----------------------|--------------------|---------------|
| Dette brute | 198 792 | 198 792 | — |
| <i>En pourcentage du PIB</i> | 43,2 | 43,2 | — |
| Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif | -27 479 | -15 066 | 12 413 |
| Dette nette | 171 313 | 183 726 | 12 413 |
| <i>En pourcentage du PIB</i> | 37,2 | 39,9 | 2,7 |
| Moins : Actifs non financiers | -76 107 | -76 107 | — |
| Dette représentant les déficits cumulés | 95 206 | 107 619 | 12 413 |
| <i>En pourcentage du PIB</i> | 20,7 | 23,4 | 2,7 |

Cette hausse de la dette se répercute sur les données historiques. En effet, plus de 90 % de la hausse de la dette de 12,4 milliards de dollars est attribuable aux années antérieures à 2018-2019.

GRAPHIQUE I.11

Hausse de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert
(en millions de dollars)



(1) L'augmentation de la dette nette et des déficits cumulés de 7,5 G\$ au 1^{er} avril 2012 résulte du cumulatif des projets subventionnés par le gouvernement dont la réalisation était terminée par les bénéficiaires à cette date, mais dont les dépenses n'avaient pas encore été comptabilisées aux états financiers du gouvernement.

(2) La hausse de 1 901 M\$ en 2017-2018 comprend l'incidence de 1 208 M\$ relative au transfert le 1^{er} juin 2017 des opérations de l'Autorité métropolitaine de transport vers l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain, lesquelles sont exclues du périmètre comptable.

❑ Une réserve de stabilisation moins importante

Sur la base des *Comptes publics 2019-2020*, la réserve de stabilisation, qui correspond aux excédents budgétaires depuis 2015-2016, s'élevait à 12,0 milliards de dollars. Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert entraîne une révision à la baisse de celle-ci de 3,2 milliards de dollars. Au 31 mars 2020, elle s'établit dorénavant à 8,8 milliards de dollars.

TABLEAU I.17

Effets sur les soldes budgétaires et la réserve de stabilisation depuis 2015-2016 du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert (en millions de dollars)

| | 2015- 2016 | 2016- 2017 | 2017- 2018 | 2018- 2019 | 2019- 2020 | Total |
|---|---------------|---------------|-----------------------|---------------|---------------|--------|
| Solde budgétaire avant le changement | 2 191 | 2 361 | 2 622 | 4 803 | 4 | |
| Impact du changement d'application de la norme comptable | -188 | -215 | -1 901 ⁽¹⁾ | -390 | -527 | -3 221 |
| Solde budgétaire après le changement | 2 003 | 2 146 | 721 | 4 413 | -523 | |
| Solde de la réserve de stabilisation après le changement | 2 003 | 4 149 | 4 870 | 9 283 | 8 760 | |

(1) La hausse de 1 901 M\$ en 2017-2018 comprend l'incidence de 1 208 M\$ relative au transfert le 1^{er} juin 2017 des opérations de l'Autorité métropolitaine de transport vers l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain, lesquelles sont exclues du périmètre comptable.

❑ **Incidence de l'application révisée de la norme comptable sur la planification budgétaire du gouvernement**

Depuis près de 40 ans, les subventions annuelles sont versées à des tiers selon un échéancier qui correspond généralement au rythme de remboursement de la dette contractée par les bénéficiaires pour l'acquisition des infrastructures.

En modifiant l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, le gouvernement inscrira une dépense au rythme des travaux admissibles réalisés par les bénéficiaires de subventions.

— Cela aura pour effet d'intégrer la dépense de portefeuilles plus rapidement dans la planification budgétaire lorsque le gouvernement n'est pas propriétaire des infrastructures subventionnées.

Par ailleurs, selon l'un des fondements de notre système parlementaire, le consentement de l'Assemblée nationale est nécessaire pour qu'une somme soit prélevée du fonds consolidé du revenu et qu'une dépense relative à un ministère, à un organisme budgétaire ou à un fonds spécial soit comptabilisée dans les états financiers du gouvernement.

Afin de permettre la modification de l'application de la norme comptable, le gouvernement modifie sa pratique budgétaire dès 2021-2022. Ce faisant, les autorisations parlementaires des dépenses pourront être effectuées au rythme des travaux admissibles réalisés par les bénéficiaires des subventions.

■ Incidence de l'application révisée de la norme comptable d'ici 2025-2026

L'application révisée de la norme comptable, qui considère dorénavant l'avancement des travaux admissibles réalisés par les bénéficiaires, entraînera d'abord un coût additionnel dans les premières années du cadre financier en raison de l'inscription plus rapide de la dépense. Puis, une économie équivalente sera escomptée.

En effet, il importe de mentionner qu'il ne s'agit pas de nouvelles dépenses, mais de dépenses qui, suivant la pratique précédente, auraient été intégrées au cadre financier sur une période beaucoup plus longue.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement, tenant compte de l'effet de l'application révisée de la norme comptable, estime à 639 millions de dollars l'impact financier annuel moyen au cadre financier d'ici 2025-2026, soit de 2020-2021 à 2025-2026. Cela concerne notamment des subventions à des projets de construction de municipalités et d'universités à charte.

— Pour 2026-2027 et les années suivantes, une économie équivalente est escomptée.

■ Mesures d'application graduelle

Aux fins de la planification budgétaire 2021-2022 et des *Comptes publics 2020-2021*, le ministère des Finances modifiera l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert sur la base des estimations qu'il détient concernant l'avancement des travaux admissibles réalisés par les bénéficiaires de transferts.

Collecte d'informations à mettre en œuvre

Un comité de travail composé des principaux acteurs concernés par l'octroi de ces subventions sera formé afin de prévoir les mécanismes de reddition de comptes périodiques les plus appropriés pour le gouvernement et les bénéficiaires. Progressivement, les estimations seront remplacées par des informations plus précises concernant l'avancement des travaux admissibles réalisés par les bénéficiaires.

Le ministère des Finances estime que la mise en place de ces mécanismes se réalisera sur quelques années en raison notamment du nombre de programmes et de la diversité des secteurs concernés (municipalités, sociétés de transport, universités à charte, organismes sans but lucratif, etc.).

Le Vérificateur général du Québec a donné son appui au ministère des Finances pour la mise en œuvre progressive de cette collecte d'informations.

